



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
des ressources humaines

Rapport Social Unique

PERSONNELS
SUR LES MISSIONS
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE

2022•23

Rapport Social Unique

PERSONNELS SUR LES MISSIONS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

2022-2023

Sommaire

Chapitre 1 Emploi

A. Les effectifs des personnels enseignants en fonction de 2015 à 2022	5
B. Les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur en 2022	6
C. Les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR	11
D. Les EPST	15

Chapitre 2 Recrutement

A. Candidatures des personnels enseignants titulaires.....	17
B. Le pourvoiement des postes de personnels enseignants titulaires proposés au recrutement.....	17
C. Les chaires de professeurs juniors (CPJ).....	18
D. L'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lors du recrutement	21
E. Le recrutement des fonctionnaires	22
F. Les emplois supérieurs et fonctionnels	31
G. Les EPST.....	31

Chapitre 3 Parcours professionnels

A. Les départs à la retraite des enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur ..	33
B. L'avancement et la mobilité des enseignements-chercheurs titulaires	33
C. L'avancement des personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public.....	39
D. Les EPST	46

Chapitre 4 Formation

A. Nombre de CRCT notifié et attribué aux enseignants-chercheurs depuis 2013-2014	47
B. Attribution des CRCT en 2022-2023	47

Chapitre 5 Rémunérations

A. Rémunérations des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur	51
B. Primes et indemnités des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur.....	51
C. Focus portant sur les mesures de la LPR	52
D. Les EPST	58

Chapitre 6 Santé et sécurité au travail

A. Bilan en matière d'accidents de travail et maladies professionnelles (AT/MP)	59
B. Bilan de la politique de prévention des risques professionnels.....	64

Chapitre 7	Organisation du travail et temps de travail	
	A. Personnels enseignants des établissements RCE.....	69
	B. Télétravail	70
	C. Compte épargne-temps	70
Chapitre 8	Dialogue social	
	A. Instances de dialogue social.....	71
	B. Représentants du personnel.....	71
	C. Moyens accordés aux syndicats	71
	D. Focus sur le bilan des élections professionnelles générales de décembre 2022.....	73
Chapitre 9	Zoom politique handicap	
	A. Le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)	75
	B. Le recensement BOE (DOETH 2023) en distinguant RCE et NON-RCE	77
	C. Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).....	81
Chapitre 10	État de la situation comparée des femmes et des hommes	
	A. Plan.....	87
	B. Vue d'ensemble.....	91
	C. Les effectifs	92
	D. Les recrutements	122
	E. Les parcours professionnels	143
	F. Formation	181
	G. Les rémunérations	182
	H. Organisation et temps de travail	206
	I. Les relations professionnelles	212
Chapitre 11	Fiche méthodologique	
	A. Personnels enseignants	216
	B. Personnels BIATPSS.....	218
	C. Rémunérations	219

Cet ouvrage est édité par le ministère
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Direction Générale des Ressources Humaines – DGRH
61-65, rue Dutot, 75735 Paris Cedex 15
Directeur de la publication : Christophe Géhin
Rédacteurs en chef : Nicolas Ruhard et Alexandra Engelbrecht
Mise en pages et Impression : Pôle Moyens d'Impression
ISBN : 978-2-11-162574-7
e-ISBN : 978-2-11-162575-4
Fonds de carte @ IGN 2020
Dépôt légal : Novembre 2025

1. Emploi

A. Les effectifs des personnels enseignants en fonction de 2015 à 2022

1. Évolution des personnels enseignants titulaires et contractuels

Les effectifs des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur ont légèrement augmenté entre 2015 et 2022 (+3,4%), passant de 100 600 à 104 000 agents (103 200 agents en, 2021) - Figure 1-1.

Les personnels enseignants titulaires ont vu leur nombre diminuer progressivement de -3,1% depuis 2015, tandis que celui des personnels enseignants contractuels augmentait de +18,5% (Tableau 1-1).

2. Évolution de la structure des emplois : Repyramidage MCF / PR

L'accord relatif à l'amélioration des carrières et des rémunérations signé le 12 octobre 2020 dans le cadre de la préparation de la LPR a fixé comme objectif de porter le nombre des professeurs des universités à un socle minimal de 18 000 personnes et de rapprocher ainsi le ratio PR/MCF de celui observé pour les DR/CR, soit un objectif de 40% de PR / 60% MCF. L'évolution constatée en 2022 est un premier pas vers l'atteinte de cet objectif à terme.

Aussi, l'une des principales mesures d'amélioration des perspectives de carrière introduites par la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030, est le **repyramidage**, qui est une voie de recrutement complémentaire dans le corps des professeurs des universités (PR) au profit des maîtres de conférences (MCF) expérimentés. Le dispositif (2 000 postes ouverts réservés sur la période 2021-2025 à la voie temporaire d'accès au corps des PR et aux corps assimilés créée par le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021) a été mis en œuvre dans le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tout en assurant un équilibre disciplinaire pour pallier le déficit de professeurs dans certaines disciplines du Conseil national des universités (CNU). Cette possibilité de promotion est ouverte aux MCF de classe normale qui ont plus de dix ans de services effectifs dans ce grade, alors que les MCF hors classe peuvent directement s'y présenter. Quel que soit leur grade, ils doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Pour la double session 2021-2022 (mise en œuvre en 2022), 800 promotions ont été ouvertes. 2 659 maîtres de conférences ont candidaté au repyramidage et 772 promotions ont été attribuées (Tableau 1-3).

Le repyramidage a principalement bénéficié aux maîtres de conférences expérimentés : 51 ans en moyenne (alors que l'âge moyen des MCF recrutés en tant que PR par concours est de 46 ans en 2022) et 85% de grade hors classe (alors que ce grade ne représente que 39% de la population totale des MCF).

La proportion de professeurs des universités parmi les universitaires atteint 33,1% en 2022, soit 1,5 point supplémentaire par rapport à 2021. Ce pyramidage des corps de l'enseignement supérieur de 33% de PR et de 67% de MCF (32% de PR et 68% de MCF en 2021), reste inférieur à celui des chercheurs : 47% pour les directeurs de recherche (DR) et 53% pour les chargés de recherche (CR) (45% de DR et 55% de CR en 2021), ce qui assure une meilleure visibilité des corps de recherche au plan international ou dans le cadre d'appels à projet. Ce pyramidage permet aussi un meilleur accès des chercheurs aux corps de débouché alors que trop d'enseignants-chercheurs finissent actuellement leur carrière dans le corps dans lequel ils sont entrés dans la carrière.

L'augmentation des effectifs des professeurs des universités pourra également, le cas échéant, venir de l'augmentation des plafonds d'emplois des établissements, issue de la titu-

larisation des chaires de professeurs juniors prévue dans le schéma d'emploi de la programmation de la recherche.

3. Évolution de la part des femmes

La part des femmes enseignantes est quant à elle passée de 40% à 42,5% entre 2015 et 2022 (de 38,1% à 41% pour la part des femmes titulaires et de 44,4% à 45,3% pour la part des femmes contractuelles)(Tableau 1-1). Le repyra-

midage (présenté infra) a également participé à la féminisation du corps des professeurs des universités, puisque les femmes constituent 52% des lauréats, alors que le corps des PR ne comptait que 29% de femmes en 2021.

B. Les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur en 2022

1. La féminisation des effectifs par discipline

Les femmes titulaires sont les plus nombreuses en Langues et Littératures avec un taux de 68 % et en Pharmacie (53 %). Elles sont beaucoup moins représentées en Sciences de l'ingénieur, en Physique ou en

Mathématiques et Informatique avec des taux compris entre 18% et 25 %, ou bien en médecine avec un taux de 30% des effectifs (Figure 1-2), même si globalement leur part progresse légèrement par rapport à 2021.

2. La structure sexuée des effectifs par corps et grade

Globalement, la part des femmes titulaires est plus faible dans les corps et grades les plus élevés. Notamment, seules 12% de ces femmes professeurs des universités

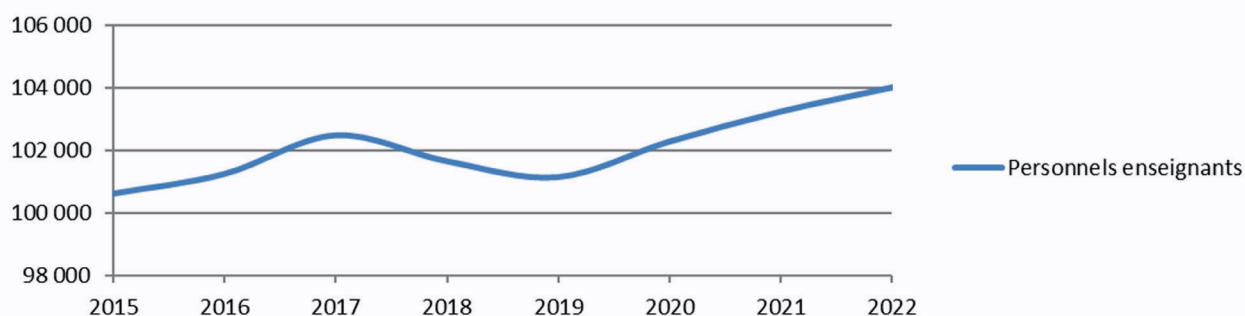
et assimilés ont atteint le grade sommital (PR de classe exceptionnelle 2^{ème} échelon et assimilés), contre 17% pour l'ensemble des effectifs du corps (Figure 1-3).

3. Répartition des effectifs des filières universitaire et hospitalo-universitaire

Dans la filière universitaire, les professeurs des universités (PR), qui représentent 33% des effectifs, ont un âge moyen de 54 ans contre 48 ans pour les maîtres de conférences (MCF). Dans la filière hospitalo-universitaire, les PR

sont davantage représentés avec 70% des effectifs. La part des femmes est de 31% chez les PR universitaires et de 25% chez les PR hospitalo-universitaires (Tableau 2), en progression par rapport à 2021.

Figure 1-1 – Évolution des effectifs des personnels enseignants de l'enseignement supérieur de 2015 à 2022 (en personnes physiques)



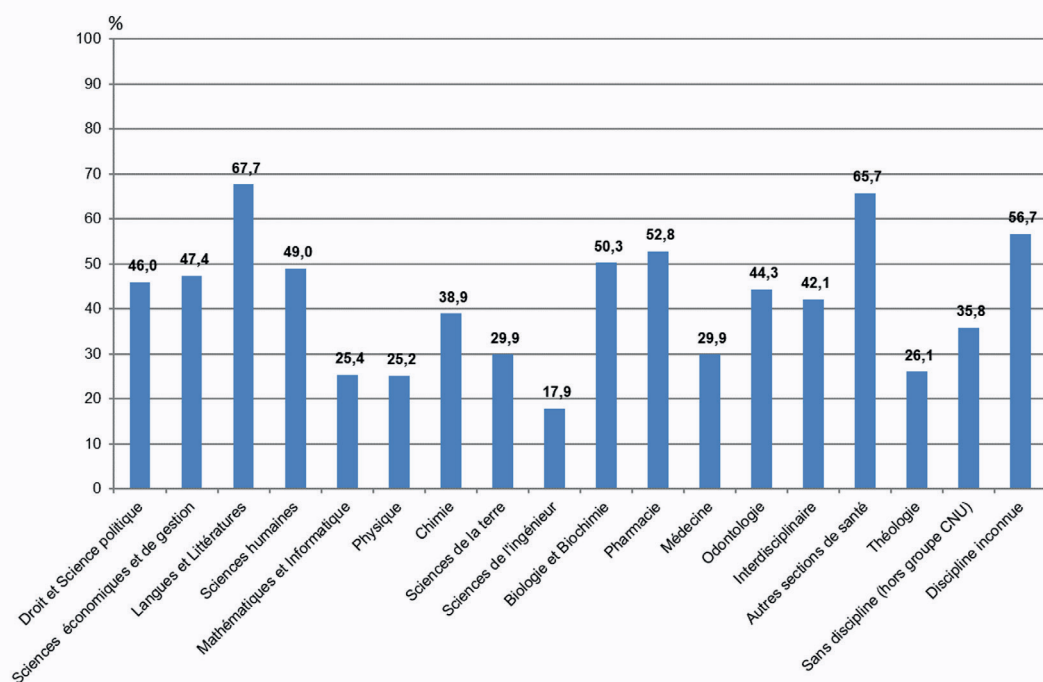
- Champ : Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures).
- Source : GESUP2 (2015), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3

Tableau 1-1 : Effectifs des personnels enseignants titulaires et contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur de 2015 à 2022, répartis par statut d'emploi, avec la part des femmes

Statut d'emploi	2015			2017			2020			2021			2022			Évolution des effectifs entre 2015 et 2022 (en %)
	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
Agent titulaire	70 338	38,1	69,9	70 025	39,1	68,3	68 837	40,4	67,3	68 536	40,7	66,4	68 151	41,0	65,5	-3,1
Agent contractuel	30 275	44,4	30,1	32 455	44,8	31,7	33 444	45,8	32,7	34 706	46,1	33,6	35 862	45,3	34,5	18,5
Total des Personnels enseignants	100 613	40,0	100,0	102 480	40,9	100,0	102 281	42,2	100,0	103 242	42,5	100,0	104 013	42,5	100,0	3,4

- Champ : Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures).
- Source : GESUP2 (2015), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

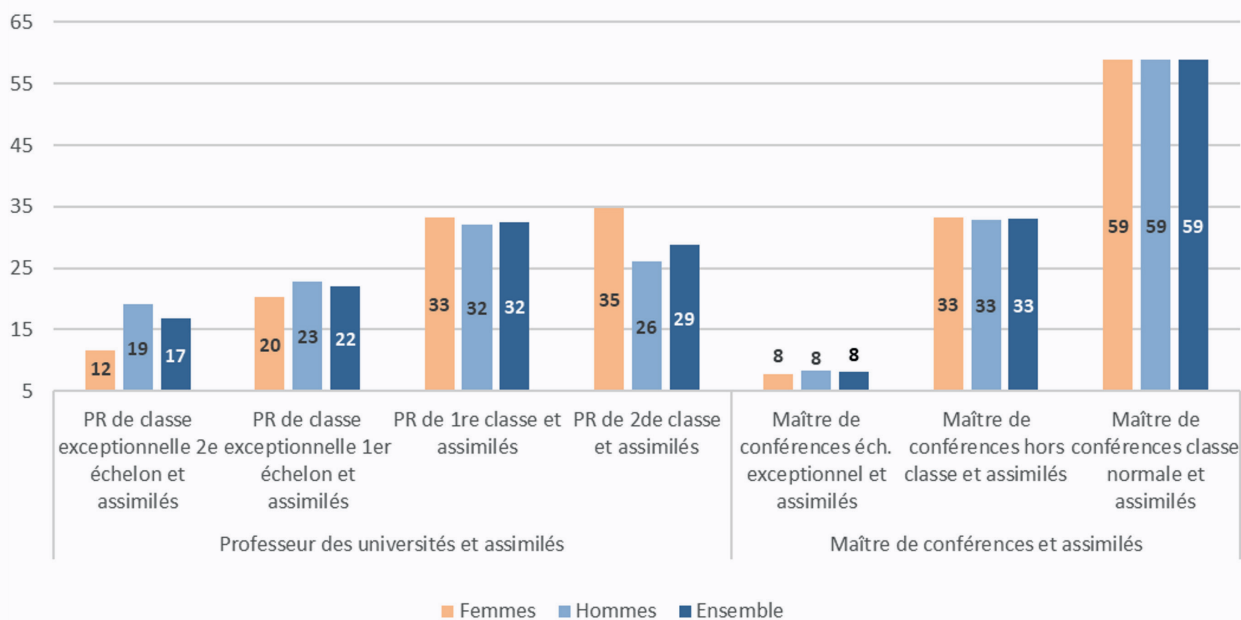
Figure 1-2 – Le taux de féminisation des disciplines CNU au 31/12/2022



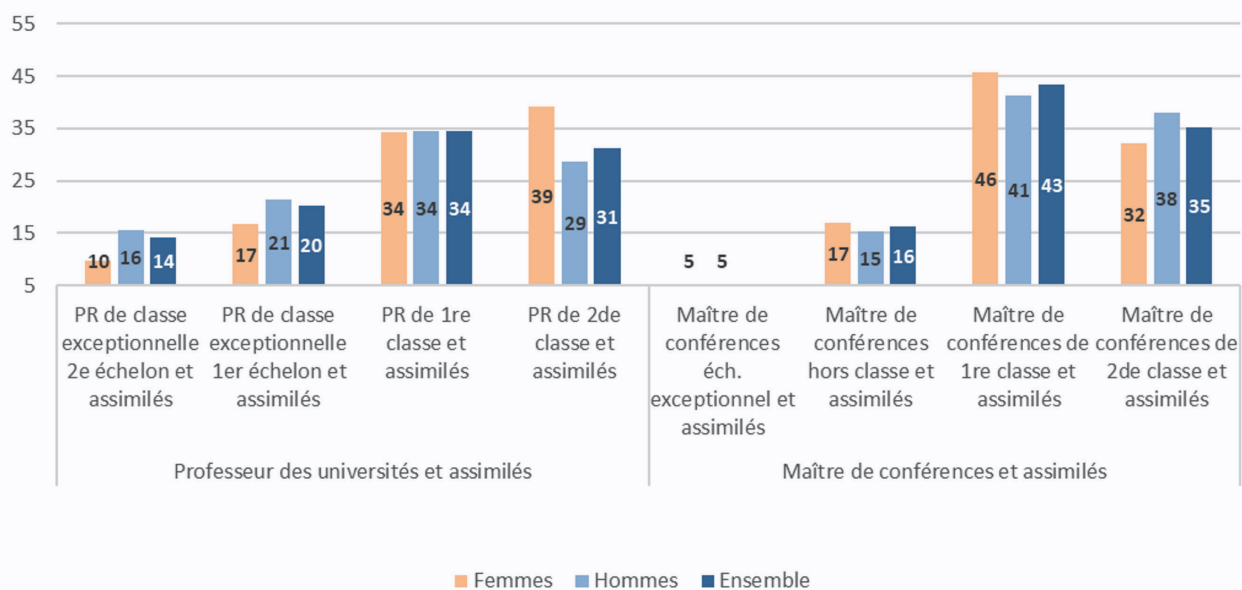
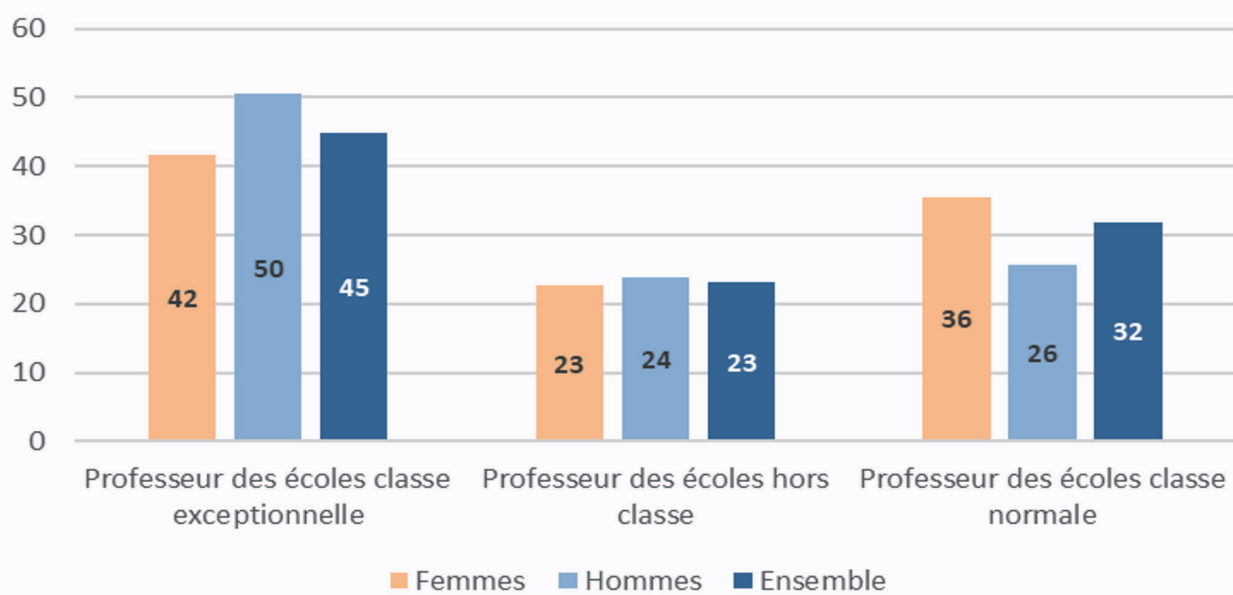
► Champ : Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.
 ► Source : RHSUPINFO 2022.

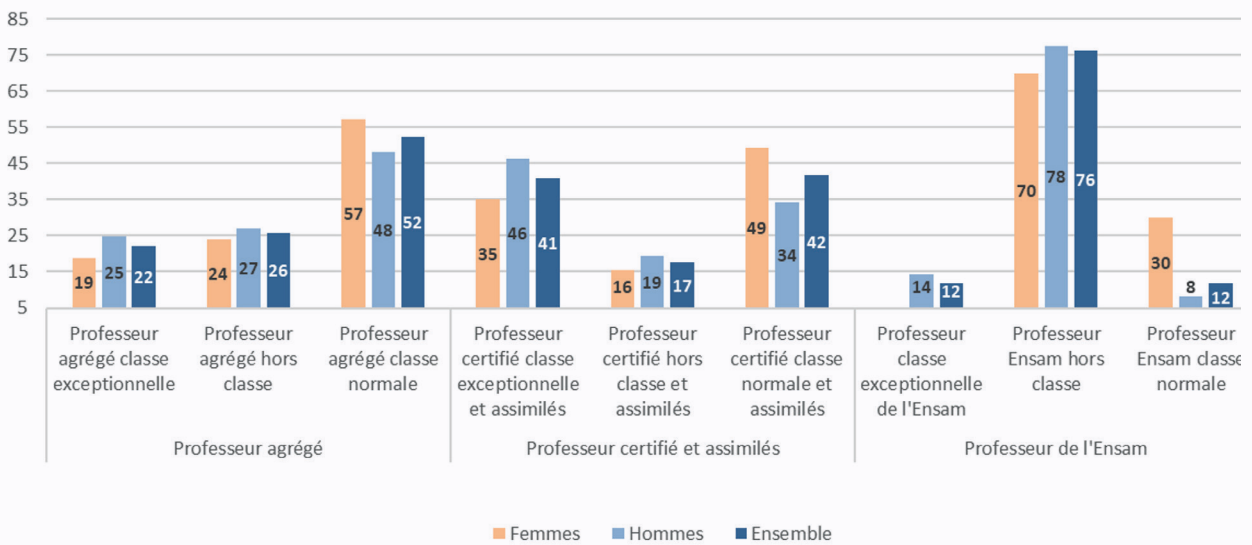
Figure 1-3 – Part des effectifs des personnels enseignants titulaires de chaque grade dans chaque corps (hors filières éducation-orientation et d'inspection), au 31/12/2022

a - Filière universitaire et corps spécifiques



b - Filière hospitalo-universitaire

c - Filière enseignante des corps du 1^{er} degré

d - Filière enseignante des corps du 2nd degré

- Champ : Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures).
- Source : RHSUPINFO 2022, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 1-2 : Effectifs des personnels enseignants titulaires en fonction ventilés par filière, corps d'assimilation et sexe, au 31/12/2022 (en personnes physiques)

Filière	Corps	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part du corps dans la filière (en %)	Age moyen
Filière universitaire	Professeur des universités et assimilés	4 833	10 948	15 781	30,6	33,1	54 ans
	Maître de conférences et assimilés	14 423	17 493	31 916	45,2	66,9	48 ans
Ensemble de la filière		19 256	28 441	47 697	40,4	100,0	50 ans
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	1 100	3 355	4 455	24,7	70,1	55 ans
	Maître de conférences et assimilés	944	958	1 902	49,6	29,9	46 ans
Ensemble de la filière		2 044	4 313	6 357	32,2	100,0	52 ans
Total général		21 300	32 754	54 054	39,4		50 ans

- Champ : Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures) des filières universitaire et hospitalo-universitaire.
- Source : RHSUPINFO 2022.

Tableau 1-3 : Candidats et promotions au repyramidage 2021-2022 ventilés par grade d'origine et par sexe

Sexe	Candidats					Promotions				
	Homme	Femme	Total	% Femme	% grade	Homme	Femme	Total	% Femme	% grade
MCF CN	365	247	612	40%	23%	64	52	116	45%	15%
MCF HC	1 113	934	2 047	46%	77%	306	350	656	53%	85%
Total	1 478	1 181	2 659	44%	100%	370	402	772	52%	100%

► Champ : Candidats au repyramidage session 2021-2022.

► Source : ELECTRA.

Tableau 1-4 : Répartition des promotions au repyramidage 2021-2022 par grandes disciplines et par sexe

Grande discipline	Homme	Femme	Total	% Femme	% disc
Droit-Economie	70	74	144	51%	19%
Lettres et Sciences humaines	85	136	221	62%	29%
Sciences et Techniques	204	167	371	45%	48%
Pharmacie et autres Santé	11	25	36	69%	5%
Total	370	402	772	52%	100%

► Champ : Candidats au repyramidage session 2021-2022.

► Source : ELECTRA.

C. Les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR

En 2022, l'enseignement supérieur public compte 90 000 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATPSS), soit une augmentation de 4,5 % par rapport aux effectifs de l'année 2021 (et + 11,7 % par rapport aux effectifs 2017). Ils sont répartis en 59 700 agents titulaires (soit 66,3 %) et 30 300 agents contractuels opérant sur des missions permanentes (**tableau 1-5**). La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 33,7 % de l'effectif total, soit une augmentation de 3,9 points par rapport à 2021 (près de 4 700 agents supplémentaires).

La filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) poursuit sa progression et représente 80,2 % de l'ensemble des personnels BIATPSS contre 74,4 % en 2017 (+ 5,8 points). Ainsi, près de trois agents titulaires sur quatre relèvent de la filière ITRF (74 %, soit une hausse de 0,5 point par rapport à 2021 et de 4,5 points par rapport à 2017) et 92,4 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette filière, soit une hausse de 2,2 points par rapport à 2021 (**tableau 1-5**).

Tableau 1-5 : Personnels BIATPSS rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2022

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs 2022			Part des femmes titulaires (en %)	Âge moyen des titulaires	Rappel Effectifs 2017	
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes ¹	Ensemble			Total 2017	Évolution 2022/2017 (en %)
Administrative, dont encadrement (ADM)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs de l'État	235		235	59,1	50,2	188	+ 25,0
		Autres corps d'encadrement supérieur ²	290		290	39,7	52,9	260	+ 11,5
		Attachés d'administration de l'État	1 882	374	2 256	67,0	50,3	2 442	- 7,6
		Total catégorie A	2 407	374	2 781	62,9	50,6	2 890	- 3,8
	Catégorie B	Secrétaires administratifs	3 119	374	3 493	85,6	49,5	3 918	- 10,8
Catégorie C	Adjoints administratifs	5 112	614	5 726	88,1	50,9	7 822	- 26,8	
Total ADM			10 638	1 362	12 000	81,7	50,4	14 630	- 18,0
Bibliothèques (BIB)	Catégorie A	Conservateurs généraux des bibliothèques	107	1	108	62,6	56,4	110	- 1,8
		Conservateurs des bibliothèques	684	26	710	68,0	47,0	785	- 9,6
		Bibliothécaires	518	52	570	74,9	47,4	587	- 2,9
		Total catégorie A	1 309	79	1 388	70,3	47,9	1 482	- 6,3
	Catégorie B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	100	1 583	77,3	48,4	1 534	+ 3,2
Catégorie C	Magasiniers	1 585	229	1 814	62,3	49,4	1 944	- 6,7	
Total BIB			4 377	408	4 785	69,8	48,6	4 960	- 3,5
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 627	2 887	5 514	39,6	51,3	4 558	+ 21,0
		Ingénieurs d'études	9 161	8 703	17 864	53,1	48,3	13 476	+ 32,6
		Assistants ingénieurs	4 096	3 345	7 441	53,2	48,0	6 272	+ 18,6
		Total catégorie A	15 884	14 935	30 819	50,9	48,7	24 306	+ 26,8
	Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation ³	12 896	5 854	18 750	59,8	48,9	14 007	+ 33,9
Catégorie C	Adjoints techniques de recherche et de formation ³	15 404	7 235	22 639	61,7	49,9	21 658	+ 4,5	

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs 2022			Part des femmes titulaires (en %)	Âge moyen des titulaires	Rappel Effectifs 2017	
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes ¹	Ensemble			Total 2017	Évolution 2022/2017 (en %)
Total ITRF			44 184	28 024	72 208	57,3	49,2	59 971	+ 20,4
Sociale et de santé	Catégorie A	Médecins de l'EN et médecins de prévention		370	370			344	+ 7,6
		Infirmiers	220	116	336	96,4	52,5	347	- 3,2
		Conseillers techniques de service social AE	44	10	54	97,7	53,0	52	+ 3,8
		Assistants de service social des administrations de l'État	230	40	270	96,5	47,5	257	+ 5,1
		Total catégorie A	494	536	1 030	96,6	50,2	1 000	+ 3,0
	Catégorie B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	100,0	51,2	4	+ 25,0
Total Sociale et de santé			499	536	1 035	96,6	50,2	1 004	+ 3,1
Ensemble			59 698	30 330	90 028	62,9	49,4	80 565	+ 11,7

► Champ : Candidats au repyramidage session 2021-2022.

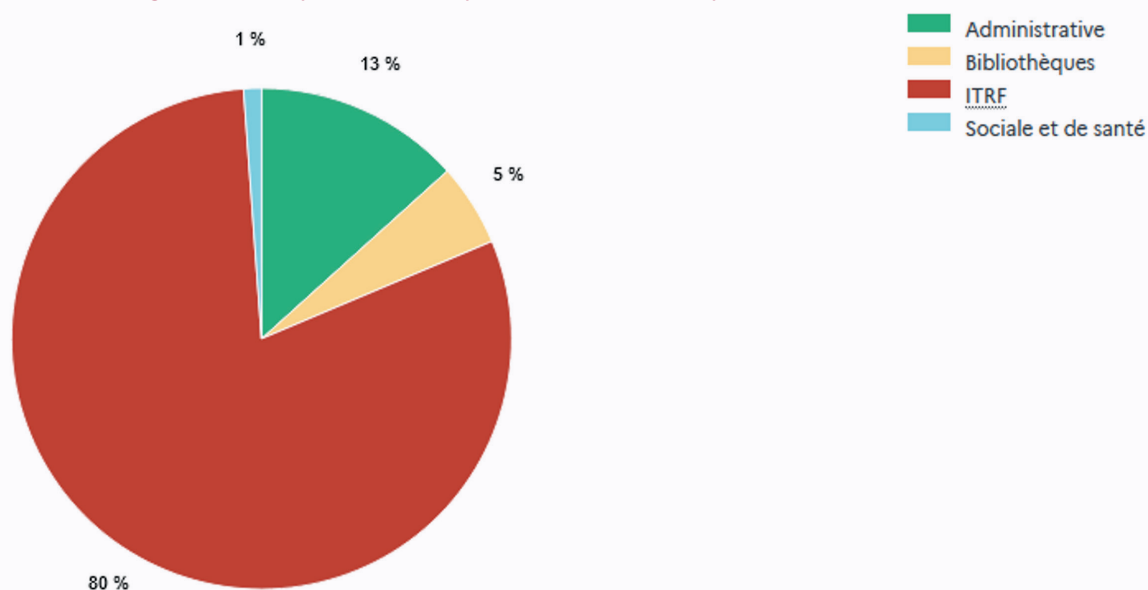
► Source : ELECTRA.

2 Directeurs généraux des services, agents comptables et directeurs d'administration centrale.

3 Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

La filière administrative représente 13,3 % de l'ensemble des personnels BIATPSS, soit une baisse de 4,8 points par rapport à 2017 (Figure 1-4).

Figure 1-4 – Répartition des personnels BIATPSS par filière en 2022 (en %)

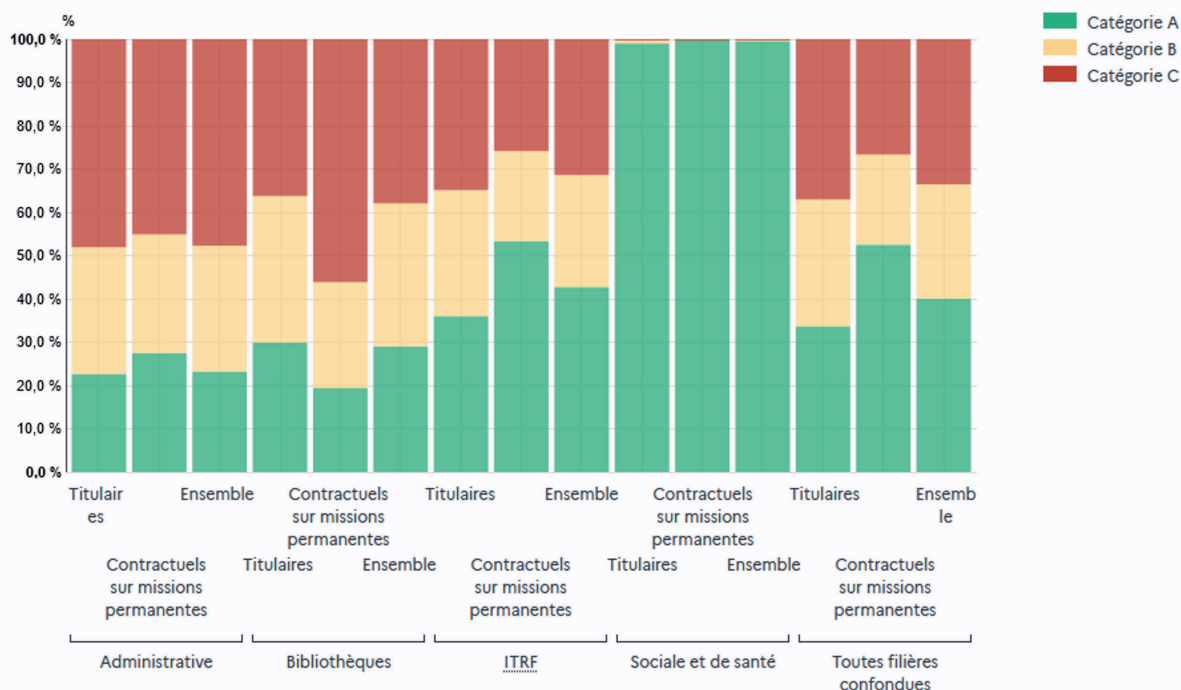


► Champ : France entière.

► Source : MENJ-MESR-DGRH, Annuaire (POPEE-BIB pour les personnels des bibliothèques, AGORA et POPPEE-ITRF), enquête sur les agents contractuels BIATPSS (EANT).

La part des agents exerçant des fonctions relevant de la catégorie C est en léger recul à 33,5 % (- 2 points par rapport à 2021). Elle est la plus élevée au sein de la filière administrative (47,7 % en 2022 contre 48,2 % en 2021), et la plus faible dans la filière ITRF (31,4%) (Figure 1-5).

Figure 1-5 – Répartition des personnels BIATPSS par filière, statut et catégorie en 2022 (en %)



► Champ : France entière.

► Source : MENJ-MESR-DGRH, Annuaire (POPEE-BIB pour les personnels des bibliothèques, AGORA et POPPEE-ITRF), enquête sur les agents contractuels BIATPSS (EANT).

La répartition des agents titulaires entre les catégories statutaires est relativement homogène. Les personnels de catégorie A représentent 33,7% des effectifs titulaires totaux (29,3% pour la catégorie B et 37 % pour la catégorie C). La majorité des agents contractuels sur missions permanentes sont de catégorie A (52,5 % de l'ensemble des personnels contractuels). Les agents contractuels de catégorie B et C représentent quant à eux, respectivement, 20,9 % et 26,6 % de l'ensemble des contractuels.

Les agents contractuels de catégorie A se retrouvent en majorité dans la filière ITRF (53,3 % du total des effectifs contractuels de cette filière). Ils sont minoritaires dans les filières administrative et

des bibliothèques, où ils représentent respectivement 27,5 % et 19,4% des effectifs (Figure 1-5).

Le taux de féminisation des personnels BIATPSS titulaires est de 62,9 %. Dans l'ensemble des filières les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Le taux de féminisation s'élève à 96,6 % dans la filière sociale et de santé, 81,7% dans la filière administrative, 69,8% dans la filière des bibliothèques et 57,3 % dans la filière ITRF.

La moyenne d'âge des agents BIATPSS titulaires est de 49,4 ans. Cet âge moyen varie peu entre les différentes filières, allant de 48,6 ans (bibliothèques) à 50,2 ans (sociale et santé).

MÉTHODOLOGIE

Les données relatives aux agents BIATPSS titulaires sont extraites des annuaires de gestion Agora (au 1er novembre 2022), Poppee-Bib et Poppee-Itarf (au 1er février 2023). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2022 dans les établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ou non et relevant des programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231).

Concernant les agents BIATPSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les agents non titulaires BIATPSS en fonction en

2022 dans les établissements d'enseignement supérieur (RCE et non RCE). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATPSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants, les contractuels PrAB (préparation aux concours des catégories A ou B) et les apprentis. Ne sont pas recensés non plus agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2022, quelle que soit la durée de leur contrat.

D. LES EPST

L'effectif total rémunéré dans les EPST à fin 2022 est de 58 040 agents (titulaires et non-titulaires, hors stagiaires), un chiffre en nette augmentation par rapport à 2019 (+3,9 %, en raison d'importants recrutements de doctorants), après une baisse de 6,5% entre 2010 et 2017.

Au sein des 49 420 personnels de catégorie A (yc contractuels de niveau assimilé et doctorants), les emplois dits de formation, très majoritairement composés de doctorants, représentent 11,2% des effectifs en 2022. Les 68,3 % d'emplois permanents sont constitués de 66,9% de titulaires (yc les fonctionnaires accueillis sur emploi) et de 1,4% de fonctionnaires accueillis sur contrat et personnels en contrats à durée indéterminée (CDI 1), même si, juridiquement, ces deux catégories relèvent des emplois contractuels. Parmi ceux-ci, les effectifs des personnels en CDI, bien que faibles, sont multipliés par deux en sept ans, avec de fortes progressions en 2021 et 2022.

S'agissant des 7 790 personnels de catégorie B et C (et contractuels de niveau assimilé), 0,5% d'entre eux détiennent un emploi dit de formation et 15,6% un autre type d'emploi à durée déterminée. Quant aux 83,9% d'emplois permanents restants, ils sont constitués de 83,4% de titulaires et de 0,5% de fonctionnaires accueillis sur contrat ou de personnels en CDI.

Toutes filières confondues, les agents titulaires rémunérés par les EPST (hors fonctionnaires accueillis sur contrat) sont au nombre de 40 110 (41 770 en 2014) ; ils représentent 69,1% des effectifs, un chiffre en baisse par rapport à 2016 et 2020 (resp. 74,2% et 72,0%) du fait

notamment des recrutements importants de doctorants. On dénombre 16 660 CR-DR titulaires à fin 2022 (16 650 en 2014) et 23 451 personnels ITA (contre 25 120 en 2014). Les CR-DR représentent ainsi 41,5% des effectifs de titulaires en 2022. Si l'on y ajoute les 42,3% d'ingénieurs, au total, 83,8% des titulaires relèvent de la catégorie A (77,0% en 2014).

L'âge moyen des personnels titulaires augmente avec le niveau de qualification : fin 2022, il va de 48,4 ans pour ceux de catégorie B ou C à 48,8 ans pour ceux de catégorie A.

Parmi les personnels de soutien (AT à IE et contractuels de niveau équivalent, hors IR), les BAP J-Gestion et pilotage et A-Sciences du vivant sont prépondérantes : respectivement 32,4% et 30,7% des effectifs. La BAP A est ainsi bien plus présente qu'au sein des universités (seulement 7,2% des titulaires de niveau équivalent en 2020). Cette spécialisation dans la BAP A est à l'image de celle des chercheurs des organismes dans la discipline des Sciences biologiques (32,6% en 2022), alors que cette discipline est peu représentée au sein des universités (12,5%).

La place des femmes

Fin 2022, les femmes représentent 47,1% des agents titulaires et sont inégalement représentées selon les catégories. C'est en catégorie B que la part des femmes est la plus élevée (63,8%) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (43,9%), notamment dans les corps de directeur de recherche (33,1%) et d'ingénieur de recherche (38,1 %),

¹ Jusqu'à l'année 2022 incluse, avant la promulgation de la LPR, seul l'article L.431-2-1 du code de la recherche encadre les CDI spécifiques de la recherche

qui sont les corps au sommet des deux filières des chercheurs et des ingénieurs. Il est cependant à noter que la part des femmes dans l'ensemble de la catégorie A a augmenté d'1,9 point depuis 2014, principalement dans ces deux corps.

Les femmes chercheuses occupent plus souvent un emploi non permanent que leurs homologues masculins, avec des parts respectives de 19,8% et 15,8% fin 2022. Il en va de même dans la catégorie des personnels de soutien : respectivement 22,0% et 18,8%.

De plus, dans cette catégorie, les métiers sont particulièrement genrés : les femmes sont ainsi majoritaires dans les BAP A-Sciences du vivant et D-Sciences humaines et sociales (respectivement 60,0% et 53,8% des effectifs) et à l'inverse minoritaires dans les BAP C-Sciences de l'ingénieur et de l'instrumentation scientifique et E-Informatique, statistique et calcul scientifique : respectivement 11,8% et 22,5% des effectifs. Par ailleurs, deux BAP de soutien administratif (F - Culture, communi-

cation, production et diffusion des savoirs et J - Gestion et pilotage) apparaissent comme fortement féminisées, tandis que la BAP G-Patrimoine, logistique, prévention, restauration et prévention l'est très peu. Ces disparités de genre au sein des différentes BAP sont similaires à celles rencontrées au sein des personnels de soutien des universités.

SIGLES ET ABREVIATIONS

EPST : établissements publics à caractère scientifique et technologique (CNRS, Inserm, INRAE, ...)

ITA (ou IT) : Les « Ingénieurs et techniciens » des EPST comprennent 5 grand corps : Adjoints techniques (AT), Techniciens, Assistants ingénieurs (AI), Ingénieurs d'études (IE) et Ingénieurs de recherche (IR).

CR : chargé de recherche

DR : directeur de recherche

2. Recrutement

A. Candidatures des personnels enseignants titulaires

Pour la filière universitaire, 1 351 emplois ont été publiés (1 106 en 2021) au recrutement de maître de conférences (MCF) pour 8 230 candidats (8 504 en 2021) et 747 (706 en 2021) au recrutement de professeur des universités (PR) pour 3 070 candidats (Tableau 2-1) (2 506 en 2021). 45% de candidats au recrutement de MCF sont des femmes, contre 35% pour le recrutement de PR.

Pour la filière enseignante des corps du 2nd degré, 818 emplois ont été publiés pour 3 451 candidats (622 emplois pour 3 229 candidats en 2021). 47% des candidats

sont des femmes (elles représentent 48% des effectifs) (Tableau 2-1).

En 2022, le nombre de candidats aux emplois de PR et ouverts aux corps du second degré progresse, tout comme le nombre d'emplois publiés (+22% pour les emplois de MCF, +6% pour ceux de PR et +32% pour ceux du second degré). Le nombre total de candidats ne progressant pas autant, le nombre de candidats par poste publié recule de 5,9 en 2021 à 4,2 en 2022.

B. Le pourvoiement des postes de personnels enseignants titulaires proposés au recrutement

Le taux de pourvoiement des postes d'enseignants-chercheurs universitaires de 92% (94% pour les MCF et 89 % pour les PR) (Tableau 2-2), est en légère diminution par rapport à 2021, mais le nombre de postes publiés en 2022 étant nettement supérieur, le nombre de postes pourvus est en augmentation par rapport à 2021. La part des femmes parmi les recrutés a légèrement reculé en 2022 par rapport à l'année précédente : 45% des MCF recrutés sont des femmes et 41% des PR, contre respectivement 47% et 43% en 2021 (Figure 2-1).

La part des femmes dans les sections du CNU, qui sont en charge de la qualification des nouveaux MCF, est de 42% contre 31% de femmes dans les effectifs du corps des PR et assimilés et de 54% contre 45% de femmes dans les effectifs des MCF et assimilés. Elle varie également d'un groupe de disciplines à l'autre (Figure 2-2).

Le taux de pourvoiement des postes de la filière hospitalo-universitaire est de 97% (Tableau 2-2). Ce taux progresse (96% en 2021), tout comme celui des femmes recrutées : 44% des recrutés MCF et assimilés sont des femmes (40% en 2021), et 36% pour les PR et assimilés (35 % en 2021). Les femmes représentent 32% des effectifs de la filière hospitalo-universitaire (Figure 2-1).

Le taux de pourvoiement des postes de la filière enseignante des corps du 2nd degré est de 84 % (Tableau 2-2). Sur les 685 enseignants du 2nd degré recrutés (546 en 2021), 49% sont des professeurs certifiés et 51 % sont des professeurs agrégés, proportion semblable à celle de 2021 (respectivement 48% et 52%).

En revanche, la part des femmes parmi les recrutés croît notablement en 2022 : 53% des professeurs certifiés et 54% des professeurs agrégés sont des femmes (Figure 1-3). La part des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs (y compris les hospitalo-universitaires) est de 43%, elle est en moyenne de 40% dans les corps des PR et assimilés, et de 45% dans les corps des MCF et assimilés (Figure 2-1).

C. Les chaires de professeurs juniors (CPJ)

La chaire de professeur junior constitue une nouvelle voie de recrutement permettant d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps des professeurs des universités et assimilés ou des directeurs de recherche à l'issue du contrat conclu initialement entre un candidat et l'établissement recruteur. Les lauréats signent une convention de recherche et d'enseignement avec l'établissement qui les recrute ainsi qu'un contrat de pré-titularisation d'une durée de 3 à 6 ans.

En 2021, 74 chaires ont été ouvertes dont 62 ont été pourvues. En 2022, 88 ont été ouvertes dont 72 pourvues. Globalement, sur ces deux années, 83 % des chaires ouvertes ont été pourvues.

Parmi les 134 chaires de professeur junior opérationnelles en 2022, 73% relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 13% des Lettres-Sciences humaines, 12% du Droit-Économie-Gestion et 2% de la Pharmacie.

Sur les 134 lauréats, 25 % sont des femmes. Cette faible féminisation est à mettre en lien avec la structure discipli-

naire des postes de CPJ. En effet, la majorité des CPJ recrutés (73 %) relèvent des Sciences-Techniques, discipline où les femmes sont généralement sous-représentées. Elles ne représentent que 24% des candidats et 19% des lauréats dans cette discipline.

Par ailleurs, 46% des lauréats sont de nationalité étrangère (51% parmi les candidats). En comparaison, en 2022, seulement 10% des professeurs des universités recrutés par concours sont des étrangers. En outre, 44% des lauréats de CPJ occupaient préalablement un poste à l'étranger et parmi les lauréats de nationalité française, 32% exerçaient leurs fonctions à l'étranger au moment du recrutement. Les CPJ sont donc attractives non seulement pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs étrangers mais aussi pour ceux français qui exercent leurs fonctions à l'étranger.

Enfin, 40 % des contrats sont signés pour une durée de 5 ans, 28 % pour 4 ans, 22 % pour 3 ans et seulement 10 % pour 6 ans (Figure 2-3).

Tableau 2-1 : Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par corps et par sexe, 2022

Corps	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Dans le corps des MCF	1351	3 706	4 524	8 230	2,7	3,3	6,1
Dans le corps des PR	747	1 062	2 008	3 070	1,4	2,7	4,1
Dans la filière enseignante des corps du 2 nd degré	818	1 611	1 840	3 451	2,0	2,2	4,2
Total	2 916	6 379*	8 372*	14 751*	2,2	2,9	5,1

* Le nombre de candidats et le nombre total de candidats distincts. En effet, un même candidat peut candidater sur plusieurs sections.

► Champ : Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur.

► Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire ; données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire ; application VEGA pour les enseignants du 2nd 2022

Tableau 2-2 : Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par corps et par sexe, 2022

Filière	Libellé du corps	Postes publiés	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus / postes publiés (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	747	665	89,0
	Maître de conférences des universités	1 351	1 270	94,0
	Total des postes de la filière	2 098	1 935	92,2
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	248	244	98,4
	Professeur de médecine générale	5	4	80,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	210	201	95,7
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	9	7	77,8
	Total des postes de la filière	472	456	96,6
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités ⁽¹⁾	26	25	96,2
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités ⁽²⁾	20	18	90,0
	Total des postes de la filière	46	43	93,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré ⁽³⁾	Professeur agrégé	ND	346	ND
	Professeur certifié	ND	339	ND
	Total des postes de la filière	818	685	83,7
Ensemble des recrutements des personnels enseignants titulaires		3 434	3 119	90,8

(1) Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du CNAM et les professeurs du Collège de France.

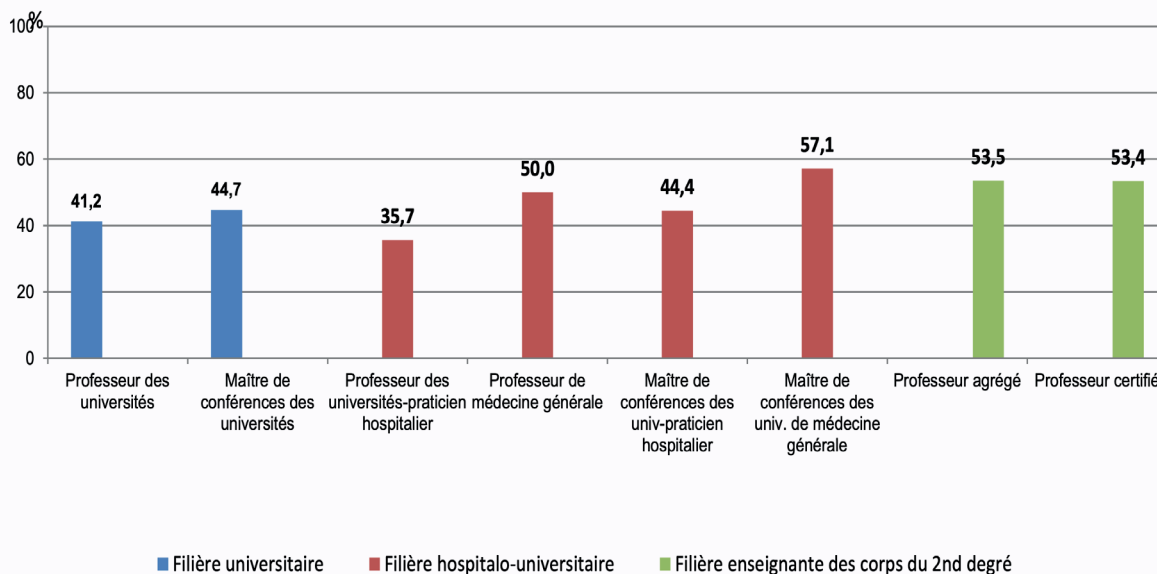
(2) Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

(3) ND (non disponible) : Les postes publiés de la filière enseignante des corps du 2nd degré ne distinguent pas les corps de professeur agrégé et de professeur certifié.

► Champ : Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur.

► Source : Bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU) ; données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire ; base VEGA pour les enseignants du second degré.

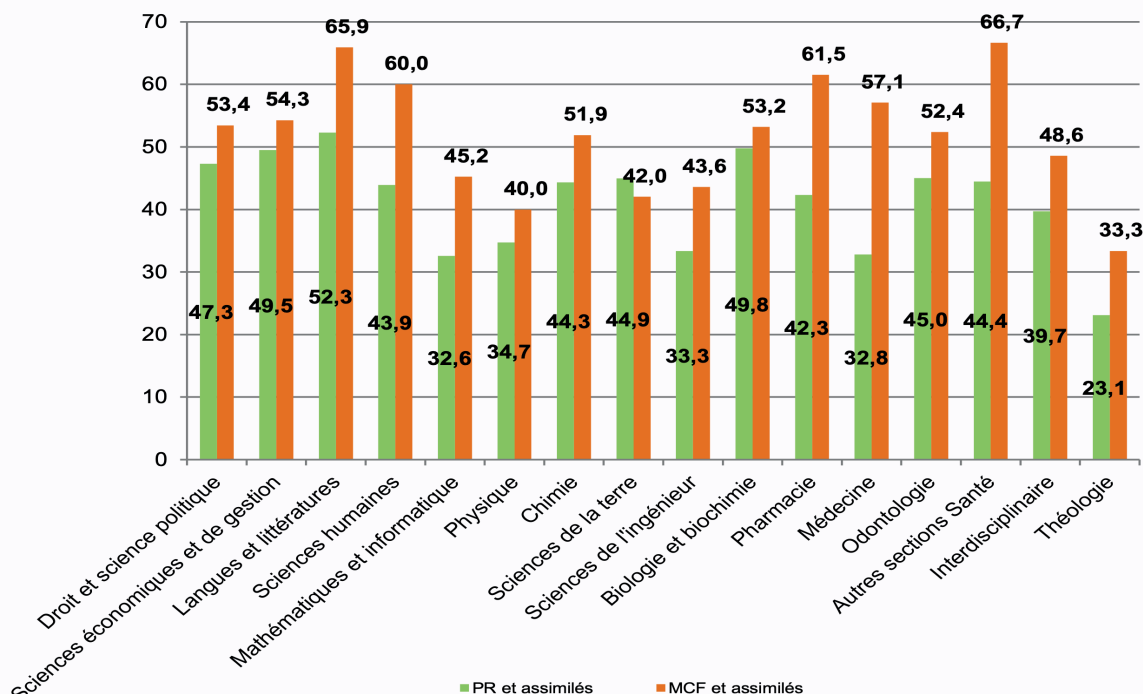
Figure 2-1 : Le taux de féminisation des recrutements des personnels enseignants du supérieur selon la filière et le corps, en 2022



► Champ : Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur, hors enseignants-chercheurs des corps spécifiques dont la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre.

► Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire ; données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire ; application VEGA pour les enseignants du 2nd degré.

Figure 2-2 : La part des femmes dans les sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines, au 31/12/2022



Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2019, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants. La composition de chacune d'elles n'est donc pas susceptible d'évoluer avant les élections de 2023 (sauf cas marginal).

► Champ : Composition des sections du CNU.

► Source : Base Galaxie au 31/12/2022.

Tableau 2-3 : Chaires de professeur junior

a - Répartition des candidatures et des lauréats par grande discipline et parts des femmes

	Candidatures		Lauréats	
	Effectif	Part des femmes	Effectif	Part des femmes
Droit-Economie-Gestion	140	42%	17	53%
Lettres-SHS-Théologie	113	43%	15	40%
Sciences et Techniques	699	24%	100	19%
Pharmacie	5	0%	2	0%
Total	957	29%	134	25%

b - Répartition des lauréats par durée de contrat

	2021	2022	Effectif total	%
3 ans	12	18	30	22%
4 ans	17	20	37	28%
5 ans	26	27	53	40%
6 ans	7	7	14	10%
Total	62	134	134	100%

► Source : DGRH A.

D. L'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lors du recrutement

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) est particulièrement attentif à l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lors du recrutement, notamment en vue de réduire l'écart défavorable entre la féminisation du corps des professeurs et celle des corps de maîtres de conférences et assimilés.

Depuis 2017, le MESR a fait de la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche un des piliers de sa politique et mène un véritable travail de fond pour favoriser la mixité des filières de formation des métiers et des postes à responsabilités et lutter contre les stéréotypes par la promotion de l'image des femmes dans les sciences et par la valorisation des travaux des chercheuses, via de nombreux dispositifs :

- La mise en lumière de femmes modèles pour faire évoluer les représentations, avec le Prix Irène Joliot Curie ;
- La lutte contre l'autocensure sur le terrain, avec le soutien financier du ministère aux associations qui mènent des opérations de sensibilisation dans les classes et de mentorat auprès des femmes pour les accompagner dans leur progression de carrière ;
- Le soutien aux initiatives de terrain avec un appel à projets en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; 24 projets ont été sélectionnés en 2020.

La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique avec, pour tous les établissements d'enseignement supérieur, l'élaboration d'un plan d'action égalité femmes hommes autour de 4 axes : le calcul et le

traitement des écarts de rémunération, l'égal accès aux corps et grades d'emplois et aux responsabilités, l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle, et la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes favorise également le recrutement de femmes dans les corps de professeur.

Le ministère s'est également efforcé de limiter au strict minimum la liste des sections du CNU dans lesquelles il est possible de déroger à l'article L. 325-17 du code général de la fonction publique selon lequel :

« Les jurys et instances de sélection constitués pour le recrutement des fonctionnaires relevant du présent code dont les membres sont désignés par l'administration sont composés de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Pour la désignation des membres de ces jurys et instances de sélection, l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours, de l'examen ou de la sélection respecte une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe. »

Seules une dizaine de sections étaient concernées dans le décret n° 2015-455 du 21 avril 2015, le décret n° 2017-1606 du 24 novembre 2017 et le décret n° 2019-1346 du 11 décembre 2019 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il s'agissait toutefois d'éviter de trop solliciter, au détriment de leurs activités notamment de recherche, les femmes professeurs des universités relevant de sections très peu féminisées, en vue de constituer les comités de sélection. Cette sollicitation est d'autant plus élevée que le ministère encourage régulièrement les établissements à faire des comités de sélection comportant un plus grand nombre de membres (entre 8 et 20) y compris dans les petites disciplines, en raison notamment

de problèmes de conflits d'intérêts et de connaissance des candidats découverts au cours de la procédure de recrutement.

Au-delà de la composition des comités de sélection, une circulaire du 18 juin 2020 visant à assurer l'égalité de traitement dans les procédures de recrutement, garantir l'égalité professionnelle et limiter les biais de sélection a par ailleurs été publiée au BOESR n° 27 du 2 juillet 2020. Cette circulaire concerne spécifiquement les procédures de recrutement d'enseignants-chercheurs. Elle prévoit que des éléments relatifs aux données sexuées sur les derniers recrutements et promotions devront être fournis aux présidentes et présidents et aux membres des comités de sélection en amont de chaque recrutement. La circulaire contient également une vidéo de sensibilisation et un test sur les biais de sélection, à destination des membres des comités de sélection et jurys

Il semble enfin que le principal problème se situe au niveau des candidatures. En effet, pour un poste donné de professeur des universités, les femmes sont presque deux fois moins nombreuses à candidater que les hommes (cf. Tableau 2-1 de ce thème). C'est notamment l'objet de l'axe 2 « Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles » du plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 crée au titre des années 2021 à 2025, une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences. Le V. de l'article 4 de ce décret rappelle que « cette procédure de promotion met en œuvre les principes et critères édictés par les lignes directrices de gestion en application de l'article 12 du décret du 29 novembre 2019 susvisé, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les disciplines concernées » (cf. Thème 1 - Emploi).

E. Le recrutement des fonctionnaires

CHIFFRES-CLÉS SESSION 2022

- ▶ **2 147** admis aux concours administratifs nationaux externes et internes
 - 1 007 admis aux concours de catégorie A
 - 706 admis aux concours de catégorie B
 - 434 admis aux concours de catégorie C
- ▶ 61% des admis sont des femmes
- ▶ 46,7% des admis sont issus des concours externes
- ▶ 10 candidats présents pour un poste

SOURCES ET CHAMP

Les résultats aux différents concours de recrutement administratifs nationaux sont issus de Cyclades (Cycle automatisé des examens et concours), ceux relatifs aux concours ITRF sont issus du système de gestion SENORITA. Les données relatives aux concours administratifs déconcentrés et aux examens professionnels ne sont pas présentés ici.

Les indicateurs des concours

Présents: Candidats qui se sont présentés à au moins une épreuve, ou ayant envoyé un dossier RAEP ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis: Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature: Rapport du nombre de présents au nombre de postes

Taux de couverture: Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent également ne pas être pourvus à la suite de désistements des admis sur liste principale.

Taux de réussite: Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en pourcentage

Tableau 2-4 : Ensemble des admis aux concours en 2022

Catégorie	corps/grade	Concours externes	Concours internes	Total	Évolution 2021/2022 (en %)	Femmes (en %)	Ensemble des admis (en %)
A	Assistant ingénieur	113	150	263	+10,0	55,1	12,2
	Attaché d'administration de l'Etat		180	180	+100,0	86,1	8,4
	Bibliothécaire	14	5	19	+11,8	78,9	0,9
	Chartiste	3		3	-40,0	-	0,1
	Conservateur des bibliothèques	12	3	15	+0,0	60,0	0,7
	Conseiller technique de service social		23	23	+4,5		1,1
	Ingénieur d'études	242	146	388	+6,3	52,1	18,1
	Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	54	45	99	+17,9	38,4	4,6
	Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	1		1	+0,0	0,0	0,0
	Médecin de l'éducation nationale concours unique	16		16	-42,9	87,5	0,7
Total catégorie A		455	552	1 007	+16,3	59,7	46,9

Catégorie	corps/grade	Concours externes	Concours internes	Total	Évolution 2021/2022 (en %)	Femmes (en %)	Ensemble des admis (en %)
B	BIBAS classe normale	15	10	25	-16,7	64,0	1,2
	BIBAS classe supérieure	4	3	7	-	100,0	0,3
	TECHRF classe normale	316	345	661	+5,3	63,5	30,8
	TECHRF classe supérieure	6	7	13	+116,7	30,8	0,6
	Total catégorie B	341	365	706	+6,3	63,3	32,9
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	207	227	434	+2,1	61,3	20,2
	Magasinier principal des bibliothèques			0	-100,0	-	0,0
	Total catégorie C	207	227	434	-3,8	61,3	20,2
Total		1 003	1 144	2 147	+38,0	61,2	100,0

Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

Le concours de BIBAS classe supérieure n'était pas ouvert en 2021.

Les concours déconcentrés de secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers sont détaillés dans le rapport social unique de l'enseignement scolaire.

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

► Source : DGRH, CYCLADES et SENORITA, session 2022.

En 2022, on compte 2 147 admis pour 2 654 postes, soit un taux de couverture de 81% (84% en 2021). Le taux de couverture (**tableau 2.5**) est de 80% pour les concours de catégorie A (83% en 2021), 85% pour les concours de catégorie B (86% en 2021) et 77% pour les concours de catégorie C (85% en 2021). Avec un taux de candidature de 10 candidats pour un poste (12 en 2021), le taux de réussite n'est que de 8,5% (7% en 2021).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les candidats qui se présentent aux concours quelle que soit la catégorie observée (**tableau 2.5**). Au

total des concours, elles représentent 65% des présents (67% en 2021). Elles représentent 63% des présents aux concours de catégorie A (65% en 2021), 72% des présents aux concours de catégorie B (72% en 2021) et 70% des présents aux concours de catégorie C (70% en 2021). Elles sont également plus nombreuses parmi les admis quelle que soit la catégorie mais de façon moins marquée : au total, 61% des admis sont des femmes, 60% pour les concours de catégorie A, 63% pour les concours de catégorie B et 61% pour les concours de catégorie C.

Tableau 2-5 : Nombre de postes et de candidats aux concours en 2022

Catégorie	Concours	Libellé de poste	Postes	Inscrits	Présents	Femmes (en %)	Taux de candidature	Admis	Femmes (en %)	Taux de réussite (admis/présents) (en %)	Taux de couverture (admis/postes) (en %)
A	externes	Assistant ingénieur	176	3 411	1 679	52,8	9,5	113	49,6	6,7	64,2
		Bibliothécaire	14	1 508	512	64,8	36,6	14	78,6	2,7	100,0
		Chartiste	5	30	30	70,0	6,0	3	66,7	10,0	60,0
		Conservateur des bibliothèques	12	679	273	64,1	22,8	12	66,7	4,4	100,0
		Ingénieur d'études	321	4 848	4 768	53,2	14,9	242	47,5	5,1	75,4
		Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	67	508	501	41,9	7,5	54	35,2	10,8	80,6
		Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	1	7	6	0,0	6,0	1	0,0	16,7	100,0
		Médecin de l'éducation nationale	54	33	19	84,2	0,4	16	87,5	84,2	29,6
		Total concours externes	650	11 024	7 788	53,7	12,0	455	49,5	5,8	70,0
	internes	Assistant ingénieur	176	4 233	4 222	69,6	24,0	150	59,3	3,6	85,2
		Attaché d'administration de l'Etat	180	3 951	2 235	82,9	12,4	180	86,1	8,1	100,0
		Bibliothécaire	5	381	199	73,4	39,8	5	80,0	2,5	100,0
		Conservateur des bibliothèques	3	160	65	61,5	21,7	3	33,3	4,6	100,0
		Conseiller technique de service social	23	140	74	91,9	3,2	23	91,3	31,1	100,0
		Ingénieur d'études	165	2 707	2 666	60,5	16,2	146	59,6	5,5	88,5
		Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	54	536	536	50,7	9,9	45	42,2	8,4	83,3
		Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe				-	-		-	-	-
	Total concours internes	606	12 108	9 997	69,3	16,5	552	68,1	5,5	91,1	
Total catégorie A	1 256	23 132	17 785	62,5	14,2	1 007	59,7	5,7	80,2		

B	Externes	BIBAS classe normale	15	1 607	629	68,8	41,9	15	66,7	2,4	100,0
		BIBAS classe supérieure	4	143	41	73,2		4			
		TECHRF classe normale	424	2 619	1 885	67,4	4,4	316	59,5	16,8	74,5
		TECHRF classe supérieure	8	50	34	47,1	4,3	6	33,3	17,6	75,0
		Total concours externes	451	4 419	2 589	67,6	5,7	341	59,8	13,2	75,6
	Internes	BIBAS classe normale	10	454	279	65,2	27,9	10	60,0	3,6	100,0
		BIBAS classe supérieure	3	112	59	76,3	19,7	3	100,0	5,1	100,0
		TECHRF classe normale	361	2 404	2 390	77,3	6,6	345	67,2	14,4	95,6
		TECHRF classe supérieure	9	27	27	55,6	3,0	7	28,6	25,9	77,8
		Total concours internes	383	2 997	2 755	75,9	7,2	365	66,6	13,2	95,3
Total catégorie B		834	7 416	5 344	71,8	6,4	706	63,3	13,2	84,7	
C	Externes	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	276	1 242	976	67,6	3,5	207	58,0	21,2	75,0
		Magasinier principal des bibliothèques				-	-		-	-	-
		Total concours externes	276	1 242	976	67,6	3,5	207	58,0	21,2	75,0
	Internes	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	288	1 285	1 274	72,1	4,4	227	64,3	17,8	78,8
		Magasinier principal des bibliothèques				-	-		-	-	-
		Total concours internes	288	1 285	1 274	72,1	4,4	227	64,3	17,8	78,8
	Total catégorie C		564	2 527	2 250	70,1	4,0	434	61,3	19,3	77,0
Total		2 654	33 075	25 379	65,1	9,6	2 147	61,2	8,5	80,9	

Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission

Le concours de BIBAS classe supérieure n'était pas ouvert en 2021.

Les concours déconcentrés de secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers sont détaillés dans le rapport social unique de l'enseignement scolaire.

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

► Source : DGRH, CYCLADES et SENORITA, session 2022..

Libellé des BAP

BAP	Libellé
A	Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement
B	Sciences chimiques et Sciences des matériaux
C	Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique
D	Sciences Humaines et Sociales
E	Informatique, Statistiques et Calcul scientifique
F	Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs
G	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention
J	Gestion et Pilotage

Focus sur la répartition par BAP des concours de la filière ITRF

Toutes catégories hiérarchiques (A, B et C) et toutes voies (externe et interne) confondues, 2 327 postes ont été ouverts en 2022 aux concours ITRF externes et internes dans 8 BAP.

Les résultats des concours de la session 2022 montrent que les femmes sont mieux représentées que les hommes dans la moitié des BAP. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à se présenter et à réussir que les hommes avec 76% des présents et 80% des admis dans la BAP J, 69% des présents et 67% des admis dans la BAP A, 55% des présents et 62% des admis dans la BAP F et 54% des présents et 62% des admis dans la BAP D.

A contrario, les BAP C et E présentent un taux de féminisation peu important, voire faible, avec une présence et une réussite aux concours inférieur ou égal à 16%

Au total des concours, les femmes réussissent un peu moins souvent que les hommes : elles représentent 63% des présents mais 58% des admis. Une analyse plus fine au niveau de la catégorie hiérarchique montre cependant quelques nuances au niveau des BAP.

Dans la catégorie A, les femmes se présentent plus que les hommes et réussissent plus souvent que les hommes la BAP D (54% des présents et 58% des admis), la BAP F (57% des présents et 68% des admis) et la BAP J (71% des présents et 72% des admis). Dans la BAP A en revanche, elles réussissent moins souvent (71% des présents sont des femmes et contre 60% des admis),

Dans la catégorie B, les femmes se présentent plus que les hommes et réussissent plus souvent que les hommes dans la BAP A (64% des présents et 65% des admis), la BAP B (56% des présents et 58% des admis) et la BAP J (86% des présents et 85% des admis).

Dans la catégorie C, les femmes se présentent plus que les hommes et réussissent plus souvent que les hommes dans la BAP A (68% des présents et 75% des admis), la BAP B (55% des présents et 58% des admis) et la BAP J (84% des présents et 87% des admis).

Tableau 2-6 : Repartition par BAP concours ITFR en 2022

Catégorie	BAP	Postes	Inscrits	Présents	Femmes (en %)	Taux de candidature	Admis	Femmes (en %)	Taux de réussite (admis/présents) (en %)	Taux de couverture (admis/postes) (en %)
A	A	62	623	542	70,8	8,7	55	60,0	10,1	88,7
	B	28	307	267	46,8	9,5	24	41,7	9,0	85,7
	C	53	302	264	11,7	5,0	41	17,1	15,5	77,4
	D	15	218	212	53,8	14,1	12	58,3	5,7	80,0
	E	229	2 208	2 008	13,1	8,8	167	15,0	8,3	72,9
	F	98	1 075	941	56,6	9,6	88	68,2	9,4	89,8
	G	77	541	490	23,9	6,4	45	31,1	9,2	58,4
	J	399	10 981	9 659	71,4	24,2	320	71,6	3,3	80,2
Total catégorie A		961	16 255	14 383	58,8	15,0	752	51,2	5,2	78,3
B	A	42	271	217	63,6	5,2	40	65,0	18,4	95,2
	B	35	190	139	56,1	4,0	31	58,1	22,3	88,6
	C	28	41	34	11,8	1,2	15	13,3	44,1	53,6
	D	2	5	2	50,0	1,0	1	100,0	50,0	50,0
	E	64	242	199	15,1	3,1	53	13,2	26,6	82,8
	F	52	278	224	49,1	4,3	46	50,0	20,5	88,5
	G	125	411	359	16,2	2,9	97	15,5	27,0	77,6
	J	454	3 662	3 162	86,3	7,0	391	84,9	12,4	86,1
Total catégorie B		802	5 100	4 336	72,6	5,4	674	62,9	15,5	84,0
C	A	79	181	154	68,2	1,9	56	75,0	36,4	70,9
	B	118	210	172	55,2	1,5	72	58,3	41,9	61,0
	C	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	6	48	38	50,0	6,3	5	60,0	13,2	83,3
	G	225	599	543	43,6	2,4	168	37,5	30,9	74,7
	J	135	1 489	1 343	83,5	9,9	133	87,2	9,9	98,5
Total catégorie C		564	2 527	2 250	70,1	4,0	434	61,3	19,3	77,0
Total		2 327	23 882	20 969	62,9	9,0	1 860	57,8	8,9	79,9

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

► Source : SENORITA, session 2022.

Focus sur le repyramidage de la filière ITRF

546 postes ont été ouverts dans le cadre du repyramidage de la filière ITRF : 362 pour les examens professionnels exceptionnels d'assistant ingénieur et 184 pour les listes d'aptitudes exceptionnelles d'ingénieur d'études et d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe.

Pour les examens professionnels exceptionnels, 1 203 inscriptions ont été enregistrées et 1 197 candidats étaient présents, majoritairement en BAPA (29%) et J (22%). 87,3% des postes ont été pourvus (316 admis). Avec un taux de candidature de 3,3, le taux de réussite est de 26,4%. Les femmes représentent 54,6% des présents et 54,4% des admis, elles sont largement majoritaires dans les BAP A et J.

Si, au niveau global, le taux de femmes reste stable entre les présents et les admis, on note une augmentation de ce taux entre les deux phases pour les BAP A (78,6% des présents, 82,8% des admis), C (11,8% des présents, 20,0% des admis), E (9,4% des présents, 13,3% des admis) et F (49,5% des présents, 58,1% des admis). Pour ces BAP, les femmes réussissent donc plus souvent que les hommes. En revanche, ce taux baisse pour les BAP B (57,1% des présents, 52,8% des admis) et J (80,8% des présents, 75,6%) : les femmes réussissent ainsi moins souvent que les hommes pour ces deux BAP.

Pour les listes d'aptitudes exceptionnelles, 1 671 inscriptions ont été enregistrées : 713 pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur d'études, 958 pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe. La liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe représente 18% des 184 postes mais réunit 57% des présents et le taux de candidature est de 28,2 présents/poste contre 4,8 pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur d'études. Le taux de réussite est de 20,9% pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur d'études et de seulement 3,5% pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe. 99,5% des postes sont pourvus, seul 1 poste à la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur d'études n'a pas été pourvu.

Au niveau global le taux de femmes parmi les présents est de 46,3%, 45,7% pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur d'études, 46,8% pour la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe. Les femmes réussissent un peu plus souvent que les hommes dans la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur d'études. En effet, le taux de femmes parmi les admis (55,7%) est plus élevé que parmi les présents. En revanche, elles réussissent moins souvent dans la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe, le taux de femmes parmi les admis (38,2%) étant moins élevé que parmi les présents (46,8%).

Tableau 2-7 : Repyramidage concours ITFR en 2022

		BAP	Postes	Inscrits	Présents	Femmes (en %)	Taux de candidature	Admis	Femmes (en %)	Taux de réussite (admis/présents) (en %)	Taux de couverture (admis/postes) (en %)
exa.pro.exceptionnel - Repyramidage	Assistant ingénieur	A	111	347	346	78,6%	3,1	93	82,8%	26,9%	83,8%
		B	56	148	147	57,1%	2,6	53	52,8%	36,1%	94,6%
		C	81	206	204	11,8%	2,5	65	20,0%	31,9%	80,2%
		D	1	1	1	100,0%	1,0	1	100,0%	100,0%	100,0%
		E	33	128	127	9,4%	3,8	30	13,3%	23,6%	90,9%
		F	31	103	103	49,5%	3,3	31	58,1%	30,1%	100,0%
		G	2	9	9	0,0%	4,5	2	0,0%	22,2%	100,0%
		J	47	261	260	80,8%	5,5	41	75,6%	15,8%	87,2%
	Total	362	1 203	1 197	54,6%	3,3	316	54,4%	26,4%	87,3%	
L.A. exceptionnelle - Repyramidage	Ingénieur d'études	150	713	713	45,7%	4,8	149	55,7%	20,9%	99,3%	
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	34	958	958	46,8%	28,2	34	38,2%	3,5%	100,0%	
	Total	184	1 671	1 671	46,3%	9,1	183	52,5%	11,0%	99,5%	
Total		546	2874	2868	49,8%	5,3	499	53,7%	17,4%	91,4%	

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

► Source : SENORITA, session 2022.

F. Les emplois supérieurs et fonctionnels

Avec 43% de femmes primo-nommées dans un emploi d'encadrement supérieur en 2022, l'objectif de 40% fixé par la Loi Sauvadet du 12 mars 2012 (dispositif dit des « nominations équilibrées ») a été atteint.

Tableau 2-8 : Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination

		NOMMÉS ou RENOUEVÉS			DONT PRIMO-NOMMÉS		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Admin. Centrale	Directeur	1	1	2	1	1	2
	Chef de service	4	9	13	1	3	4
	Sous-directeur	8	8	16	7	4	11
	Directeur de projet	0	3	3	0	2	2
	Expert de haut niveau	2	8	10	2	3	5
Services déconcentrés	Recteur	6	6	12	2	3	5
	DRAJES	1	3	4	1	3	4
	DA(A)SEN	17	29	46	9	9	18
	SG(R)A	4	5	9	2	4	6
	Dirigeant étab. public	0	1	1	0	1	1
Total		43	73	116	25	33	58

► Champ : Emplois supérieurs et fonctionnels (MENJ + MSJOP + MESR).

► Source : DE - SPES.

G. LES EPST

Le recrutement des agents titulaires sur concours (hors travailleurs handicapés)

Selon le tableau de bord de l'emploi scientifique, 785 CR-DR ont été recrutés en 2022. Parmi eux, on compte 42,8% de femmes, un chiffre en légère hausse par rapport à 2019 (40,1%). 1 170 ITA ont été recrutés en 2022, dont 61,4% de femmes.

Les titularisations d'agents contractuels en situation de handicap ont légèrement baissé, de 63 agents contractuels titularisés en 2018 à 57 en 2022, dont 40 ITA. 90%

de l'ensemble de ces agents relèvent de la catégorie A, contre deux tiers en 2017.

Pour proposer une vision du **renouvellement des effectifs de permanents** et pour pouvoir consolider les données des différentes catégories, on comptabilise ci-après uniquement les lauréats externes de tous les concours (interne, externe), hors lauréats déjà titulaires et les titularisations suite à CDD BOE (CDD handicap). En 2022 et selon cette méthode, les EPST ont recruté « en externe » 159 ingénieurs de recherche (IR), 428 chargés de recherche (CR) et 20 directeurs de recherche (DR)

qui n'étaient pas déjà titulaires au sein de l'organisme². En incluant les recrutements sur CDI, on décompte 676 néo-recrutements de chercheurs sur postes permanents au sein des EPST.

L'évolution de la structure des néo-recrutements fournit un indicateur avancé de celle des effectifs de personnels permanents. Depuis 2014, les recrutements externes de chercheurs (IR inclus) ont progressé au sein des EPST (+25 %, si l'on ne tient pas compte des promotions en IR). La progression des recrutements de personnels de soutien est de +15%.

La part des personnels de soutien dans les néo-recrutements des EPST est de 46,9% en 2022. Cependant, si l'on déduit les promotions en ingénieur de recherche, cette part est de 32,8%, en nette baisse par rapport à 2014 (41,0%).

Si l'on détaille les néo-recrutements de titulaires (hors CDI) des EPST par corps, ceux des ingénieurs de recherche se sont fortement accrus depuis 2014 (+89%), tandis que ceux de CR-DR sont quasi-stables (+3%). Quant à ceux de personnels de soutien titulaires, ils augmentent de 11 % entre 2014 et 2022.

² En 2022, 324 des 352 DR titularisés occupaient juste avant un poste de CR titulaire. Moins de 5 CR recrutés sur concours sont déjà titulaires au sein de leur établissement

3. Parcours professionnels

A. Les départs à la retraite des enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur

En 2022, 1 701 enseignants titulaires sont partis à la retraite, soit 2,5% des effectifs (1 540 en 2021). 62% de ces départs concernent des enseignants-chercheurs universitaires, 25% des enseignants du second degré et 11% des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires. L'âge moyen de départ à la retraite est de 65,3 ans (67,2 ans

pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, 65,6 ans pour les enseignants-chercheurs universitaires, 63,7 ans pour les enseignants du second degré). Comme en 2021, cet âge est légèrement inférieur pour les femmes (64,5 ans) (Tableau 1).

B. L'avancement et la mobilité des enseignements-chercheurs titulaires

1. Les promotions dans un grade supérieur des enseignants-chercheurs titulaires

Dans la filière universitaire, tous grades confondus, bien que les femmes candidatent un peu moins que les hommes (34% contre 36%), 56% des candidates sont promues (53% en 2021) contre 44% (42% en 2021) pour les candidats. Par ailleurs, les âges moyens de promo-

tion au grade supérieur des femmes sont très proches de ceux des hommes. Enfin, les durées moyennes dans le grade d'origine sont globalement comparables entre les femmes et les hommes.

2. La mobilité des enseignants-chercheurs titulaires

Le taux de mobilité (mutations + recrutement avec mobilité géographique) des professeurs des universités (PR) est en 2022 de 1,6% contre 0,5% pour les maîtres de conférences (MCF). Ces taux sont un peu plus élevés pour les femmes PR que pour les hommes (respectivement 2,2% et 1,3%) et similaires pour les MCF.

En 2022, la part des femmes recrutées au titre de la mutation prioritaire représente 44% (42% en 2021) des recrutées par mutation (13% pour les PR et 57% pour les MCF), contre 33% (25% en 2021) pour les hommes (15% pour les PR et 43% pour les MCF) (Tableau 3).

47% des candidats à une mutation prioritaire ont obtenu satisfaction (41% en 2021). Ce taux est de 47% pour les femmes contre 46% pour les hommes.

Pour mémoire, afin de donner un plein effet au dispositif de mutation prioritaire et conformément au II et au IV de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, les lignes directrices de gestion permettent à l'autorité compétente, sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, de définir des critères supplémentaires établis à titre subsidiaire pour départager des candidatures qui relèveraient toutes de mutations prioritaires.

À adéquation au profil de poste équivalente, elles peuvent être départagées en tenant compte :

- 1° de la situation familiale et notamment de la présence d'enfants mineurs ;
- 2° de l'ancienneté dans le grade ;
- 3° de la durée depuis laquelle l'intéressé relève des cas de mutations prioritaires.

L'objectif des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants-chercheurs et assimilés et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé dans les établissements d'enseignement du 22/11/2019 (NOR : ESRH1900282X) est que, d'ici deux ans, la moitié des demandes de mutations prioritaires puissent être satisfaites.

Tableau 3-1 : Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite, 2022

Catégorie de personnel	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite				Âge moyen de départ à la retraite		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Femmes	Hommes	Ensemble
Filière universitaire et corps spécifiques	Professeur des universités et assimilés	151	426	577	26,2	65,6	66,2	66,1
	Maître de conférences et assimilés	197	287	484	40,7	64,5	65,4	65,0
	Total de la filière	348	713	1 061	32,8	65,0	65,9	65,6
	Part de la filière) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	60,7	63,2	62,4	-	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	25	134	159	15,7	66,1	67,4	67,2
	Maître de conférences et assimilés	12	18	30	40,0	65,8	67,7	66,9
	Total de la filière	37	152	189	19,6	66,0	67,4	67,2
	Part de la filière) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	6,5	13,5	11,1	-	-	-	-
Filière enseignante des corps du 1er degré	Professeur des écoles	16	10	26	61,5	61,7	63,8	62,5
	Total de la filière	16	10	26	61,5	61,7	63,8	62,5
	Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	2,8	0,9	1,5	-	-	-	-
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Professeur agrégé	99	129	228	43,4	62,9	63,8	63,4
	Professeur certifié et assimilés	71	115	186	38,2	63,8	64,2	64,0
	Professeur de l'Ensam	1	9	10	10,0	60,0	65,4	64,9
	Total de la filière	171	253	424	40,3	63,3	64,0	63,7
	Part de la filière) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	29,8	22,4	24,9	-	-	-	-

Catégorie de personnel	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite				Âge moyen de départ à la retraite		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Femmes	Hommes	Ensemble
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteur de l'éducation nationale	1	-	1	100,0	-	-	-
	Total de la filière	1	0	1	100,0	-	-	-
Ensemble des départs à la retraite		573	1 128	1 701	33,7	64,5	65,7	65,3

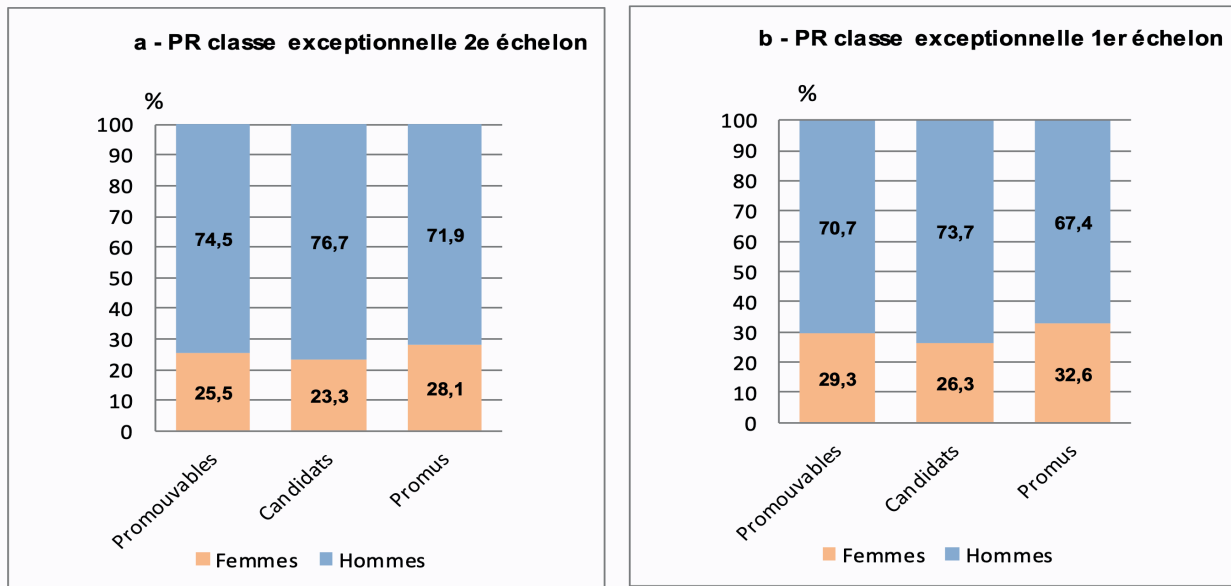
© DGRH

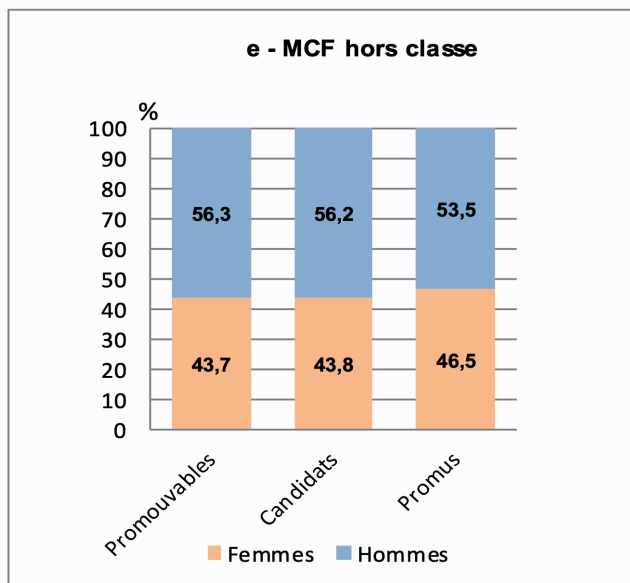
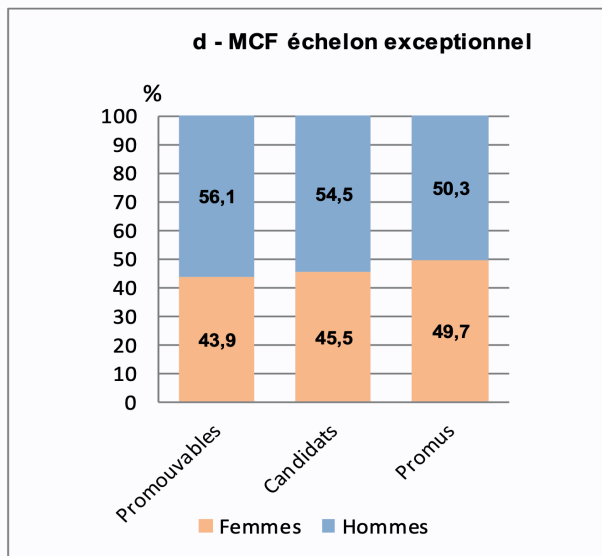
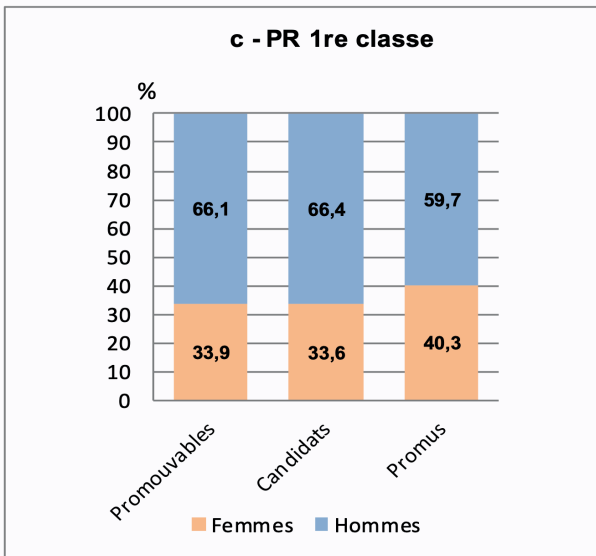
Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

► Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

► Source : RHSUPINFO, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

Figure 3-1 : Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promus, par grade de promotion, 2022

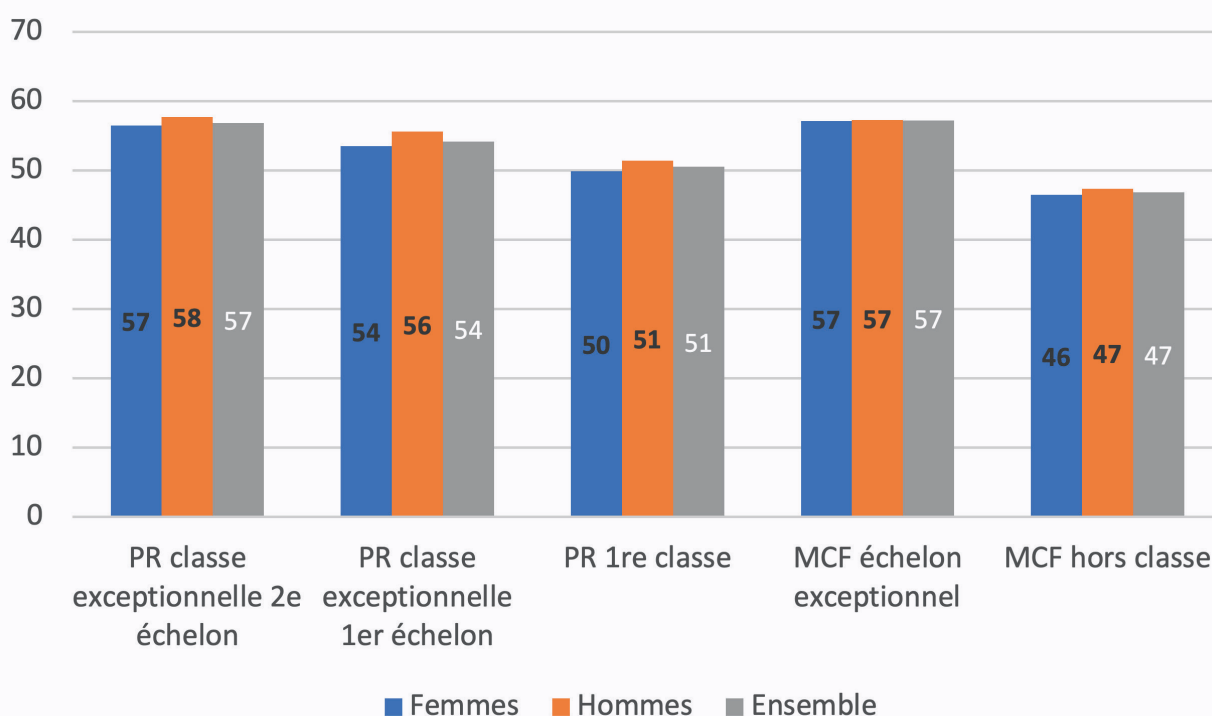




► Champ : Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade.

► Source : Application ELECTRA.

Figure 3-2 : Âges moyens d'accès au grade de promotion par sexe, 2022



► Champ : Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade.

► Source : Application ELECTRA.

Tableau 3-2 : Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation
a - en 2022

Filière	Libellé du corps/sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut. (en %)
		Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	30	52	82	36,6	12,3
	Maître de conférences des universités	72	88	160	45,0	12,6
	Total des mobilités de la filière	102	140	242	42,1	12,5
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	7	13	20	35,0	8,2
	Professeur de médecine générale			0		
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	4	2	6	66,7	3,0
	Maître de conférences des univ. de médecine générale			0		
	Total des mobilités de la filière	11	15	26	42,3	5,7
Total des mobilités		113	155	268	42,2	11,2

- Champ : Mutation des enseignants-chercheurs hors corps spécifiques
- Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire. Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

b - en 2022

Filière	Libellé du corps/sexe	Mutation				Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut. (en %)
		Femmes	Hommes	Ensemble			
Filière universitaire	Professeur des universités	32	55	87	36,8	13,4	
	Maître de conférences des universités	58	51	109	53,2	10,2	
	Total des mobilités de la filière	90	106	196	45,9	11,4	
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	2	9	11	18,2	5,3	
	Professeur de médecine générale	-	-	0	-	-	
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	3	2	5	60,0	2,6	
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	-	-	0	-	-	
	Total des mobilités de la filière	5	11	16	31,3	4,0	
Total des mobilités		95	117	212	44,8	10,0	

- Champ : Mutation des enseignants-chercheurs hors corps spécifiques
- Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire. Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

Tableau 3-3 : Nombre d'enseignants-chercheurs universitaires titulaires recrutés par mutation, dont prioritaire, ventilé par dispositif et répartis par corps et sexe, 2022

Sexe	PR			MCF			Total		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Total des recrutés par mutation	30	52	82	72	88	160	102	140	242
dont recrutés au titre du rapprochement de conjoint	4	8	12	39	37	76	43	45	88
dont recrutés "bénéficiaires de l'obligation d'emploi" (BOE)				2	1	3	2	1	3
Total des recrutés par mutation prioritaire	4	8	12	41	38	79	45	46	91
Part des recrutés par mutation prioritaire dans l'ensemble des recrutés par mutation	13,3%	15,4%	14,6%	56,9%	43,2%	49,4%	44,1%	32,9%	37,6%

- Champ : Recrutés par mutation pour la filière universitaire.
- Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE).

C. L'avancement des personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public

Les promotions de corps et de grade présentées dans les tableaux référencés dans les indicateurs de la BDS FPE 021-021 bis et FPE 023-023 bis (ci-après) concernent les personnels intervenant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les établissements dédiés à la gestion des œuvres universitaires et sociales (CNOUS et CROUS).

Selon leur corps d'appartenance, les promotions et la valorisation des parcours professionnels relèvent des lignes directrices de gestion du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (filières des ingénieurs et techniciens de recherche (ITRF) et des Bibliothèques ou des lignes directrices de gestion ministérielles de l'éducation nationale et de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques (filières administrative, santé et sociale et technique). Les promotions sont établies par le recteur d'académie pour les corps à gestion déconcentrée (filières administrative, santé et sociale et pour le corps des adjoints techniques de recherche et formation (ATRF). Elles relèvent de la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche (DGRH) pour les corps de catégorie A et B de la filière ITRF et pour l'ensemble des corps de la filière des Bibliothèques.

Les promotions sont prononcées sur proposition des services des établissements employeurs (présidents d'université, directeurs d'établissements) et des recteurs, qui transmettent à l'autorité compétente les dossiers de proposition avec un ordre de classement.

Toutes filières confondues, il a été prononcé 3 703 promotions au titre des tableaux d'avancement et 619 promotions au titre des listes d'aptitude. Les équilibres femmes/hommes sont respectés globalement lors de l'attribution des promotions au choix de chaque liste d'aptitude ou tableau d'avancement.

Les personnels de la filière ITRF étant principalement affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ils représentent une part prépondérante des promotions : 66% des avancements de grade et 72% des avancements de corps prononcés dans le périmètre ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Impacts du plan pluriannuel de pyramidage de la filière ITRF

Prévu par l'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières, le repyramidage de la filière ITRF vise à permettre aux établissements d'enseignement supérieur de renforcer les compétences de leurs unités de recherche et des services qui interviennent en soutien de la recherche, afin de réduire l'écart dans la structuration des emplois en comparaison des ingénieurs et personnels techniques (ITA) des organismes de recherche. Il vise également à reconnaître les compétences acquises par les personnels qui concourent au développement de la recherche (quelle que soit leur branche d'activités professionnelles) et pour les personnels des BAP scientifiques (A, B, C et D) qui interviennent en appui à l'enseignement.

Il repose sur trois voies temporaires d'accès aux corps supérieurs qui s'ajoutent aux contingents des listes d'aptitude de droit commun et doit permettre la requalification de 4 650 emplois de 2022 à 2026.

Sur la durée de la LPR (jusqu'en 2027), **4 650 emplois** vont être requalifiés :

- 2500 emplois de corps d'adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF) en techniciens de recherche et de formation (TECH),
- 1450 emplois de TECH en assistants ingénieurs (ASI),
- 600 emplois d'ASI en ingénieurs d'études (IGE),
- 100 emplois d'IGE en ingénieurs de recherche (IGR).

2022	Nombre de postes ouverts	Nombre de promotions
IGR	34	34
IGE	150	149
ASI	362	314
TRF	500	500
Total	1 046	<u>997</u>

Selon la catégorie de personnels à laquelle elle s'adresse, la modalité de la voie d'accès au corps supérieur est différente : catégorie C (LA exceptionnelle pour l'accès au corps des techniciens), B (examen professionnel ouvert par établissement et par emploi-type pour l'accès au

- 500 emplois de TECH
- 362 emplois d'ASI
- 150 emplois d'IGE
- 34 emplois d'IGR
- TOTAL : 1 046

Soit un taux de réalisation de 95%

Les 49 recrutements non-faits sont reversés dans les contingents de recrutement 2023. Ils concernent principalement l'examen professionnel d'ASI (48 postes ; 1 IGE) et s'expliquent ainsi :

- 38 examens professionnels déclarés infructueux et représentant 40 emplois ;
- Examens professionnels partiellement infructueux soit 6 emplois non pourvus ;
- Des candidatures irrecevables (2 ASI ; 1 IGE) pour 3 emplois, malgré le soin mis pour identifier très tôt les fonctionnaires qui ne rempliraient pas les conditions

corps des ASI) ou A (sélection professionnelle nationale par des comités de sélection pour l'accès aux corps des IGE et des IGR).

Pour 2022, le nombre de promotions s'établissait à :

- Nombre de promotions prononcées : 500
- Nombre de promotions prononcées : 314
- Nombre de promotions prononcées : 149
- Nombre de promotions prononcées : 34
- Nombre de promotions prononcées : 997

(pour l'accès aux corps des IGE et des IGR, la vérification de l'éligibilité avait été menée en amont de l'audition orale mais une personne non-éligible n'a pas été repérée lors de cette phase préalable).

En termes d'égalité entre les hommes et les femmes, 3 des 4 processus de recrutements exceptionnels ont permis de retenir une proportion de femmes équivalente ou supérieure à la part des femmes parmi les promouvables, ainsi que résumé dans le tableau ci-dessous.

Voie de recrutement	% des femmes dans le corps	% des femmes promues
LA Exceptionnelle TECH	62%	63%
Examen professionnel ASI	55%	54%
Comité de sélection IGE	51%	55%
Comité de sélection IGR	49%	38%

Le différentiel de promotions au bénéfice des femmes pour l'accès au corps des IGR (11%) représente 4 promotions qu'il a été prévu de compenser sur les deux années suivantes, pour atteindre le respect du critère d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes pour l'accès au corps des IGR.

En termes de domaines d'activité et de missions exercées, la focalisation sur les BAP scientifiques a été largement atteinte, ainsi que le montrent les chiffres ci-dessous.

Comité de selection IGR	Répartition / BAP des effectifs du corps	Répartition / BAP des lauréats (Total)	Différentiel / effectifs
A	7%	32%	26%
B	4%	12%	7%
C	8%	12%	4%
D	3%	9%	6%
E	33%	18%	-16%
F	12%	6%	-7%
G	5%	0%	-5%
J	28%	12%	-16%
Total	100%	100%	

Comité de selection IGE	Répartition / BAP des effectifs du corps	Répartition / BAP des lauréats (Total)	Différentiel / effectifs
A	9%	40%	31%
B	5%	14%	9%
C	11%	23%	12%
D	1%	2%	1%
E	18%	3%	-15%
F	13%	12%	-1%
G	9%	3%	-6%
J	34%	3%	-31%
Total	100%	100%	

Examen prof. ASI	Répartition / BAP des effectifs du corps	Répartition / BAP des lauréats (Total)	Différentiel / effectifs
A	10%	30%	20%
B	8%	17%	9%
C	7%	20%	13%
D	0%	0%	-
E	14%	9%	-5%
F	9%	10%	1%
G	10%	1%	-9%
J	41%	13%	-28%
Total	100%	100%	

LA Excep. TECH	Répartition / BAP des effectifs du corps	Répartition / BAP des lauréats (Total)	Différentiel / effectifs
A	14%	34%	20%
B	15%	16%	1%
C	1%	13%	12%
D	0%	0%	-
E	1%	3%	2%
F	4%	8%	4%
G	35%	6%	-29%
J	30%	19%	-11%
Total	100%	100%	

Tableau 3-4 : Nombre de promouvables et promus par grade

Filière	Catégorie statutaire	Libellé cours du corps	corps et grade de...	2022									
				Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Age moyen	F	H	Total	% F	Age moyen
Administrative	Catégorie A	AAE	Echelon spécial des Attachés hors classe	29	37	66	44%	57	2	4	6	33%	55
			Attaché d'administration hors classe	164	136	300	55%	53	10	8	18	56%	55
			Attaché principal d'administration (examen professionnel)	220	119	339	65%	54	13	4	17	76%	53
			Attaché principal d'administration (au choix)	432	203	635	68%	52	21	9	30	70%	44
	Catégorie B	SAENES	Saenes classe exceptionnelle (au choix)	569	117	686	83%	53	43	10	53	81%	54
			Saenes classe exceptionnelle (examen professionnel)	NC	NC	NC	NC	NC	30	4	34	88%	47
			Saenes classe supérieure (au choix)	745	132	877	85%	52	106	17	123	86%	51
			Saenes classe supérieure (examen professionnel)	1 116	182	1 298	86%	50	62	6	68	91%	45
	Catégorie C	ADJAENES	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	2 857	317	3 174	90%	51	464	51	515	90%	52
			Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	166	18	184	90%	46	55	5	60	92%	43
Total par la filière administrative				6 298	1 261	7 559	83%		806	118	924	87%	
Sociale	Catégorie A	CTSSAE	Conseiller technique supérieur de service social AE	5	0	5	100%	55	2	0	2	100%	55
		ASSAE	Assistant principal de service social AE	127	8	135	94%	48	16	1	17	94%	51
Santé	Catégorie A	INFENES	Infirmière de l'éducation nationale classe supérieure	67	3	70	96%	55	5	0	5	100%	57
			Infirmier (Infenes) classe supérieure	56	2	58	97%	50	8	0	8	100%	49
Total des promouvables de la filière sociale et de santé				255	13	268	95%		18	1	19	95%	
Technique	Catégorie C	ATEE	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	8	14	22	36%	57	3	5	8	38%	56
			Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	0	1	1	0%	56	0	1	1	0%	55
Total des promouvables de la filière ouvrière				8	14	22	0		3	5	8	0	

				2022										
				Promouvables					Promus					
Filière	Catégorie statutaire	Libellé cours du corps	corps et grade de...	F	H	Total	% F	Age moyen	F	H	Total	% F	Age moyen	
ITRF	Catégorie A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe échelon spécial	231	407	638	36%	ND	15	24	39	38%	ND	
			Ingénieur de recherche hors classe	77	147	224	34%	58	15	27	42	36%	56	
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	287	402	689	42%	50	55	78	133	41%	49	
	Catégorie B	TECH	Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle	Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle	1 366	960	2 326	59%	53	82	60	142	58%	52
				Technicien de recherche et de formation classe supérieure	1 842	1 428	3 270	56%	52	311	163	474	66%	50
				Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	4 216	2 584	6 800	62%	52	506	285	791	64%	49
	Catégorie C	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe (choix)	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe (choix)	1 812	1 064	2 876	63%	51	303	143	446	68%	48
				Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe (exa pro)	2 261	1 272	3 533	64%	49	53	17	70	76%	42
				Total des promouvables de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	13 490	9 678	23 168	58%		1 517	951	2 468	61%	
	Bibliothèque	Catégorie A	CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	175	80	255	69%	45	27	11	38	71%	46
BIB				Bibliothécaire hors classe	114	40	154	74%	52	16	6	22	73%	54
Catégorie B		BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé classe exceptionnelle	263	88	351	75%	50	20	7	27	74%	53	
			Bibliothécaire assistant spécialisé classe supérieure	97	37	134	72%	52	19	7	26	73%	55	
Catégorie C		MAGB	Magasinier principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	456	278	734	62%	52	75	45	120	63%	54	
			Magasinier principal des bibliothèques de 2 ^e classe	105	87	192	55%	41	28	23	51	55%	42	
Total des promouvables de la filière des bibliothèques				1 210	610	1 820	66%		185	99	284	65%		
Ensemble des promouvables par grade en 2022				21 261	11 576	32 837	65%		2 529	1 174	3 703	68%		

Tableau 3-5 : Nombre de promouvables et promus par corps

				2022									
				Promouvables					Promus				
Filière	Catégorie statutaire	Libellé cours du corps	corps et grade de...	F	H	Total	% F	Age moyen	F	H	Total	% F	Age moyen
Administrative	Catégorie A	AAE	AAE	1 774	363	2 137	83%	51	21	4	25	84%	50
	Catégorie B	SAENES	SAENES	3 768	419	4 187	90%	52	93	9	102	91%	49
Total par la filière administrative				5 542	782	6 324	88%		114	13	127	90%	
Sociale	Catégorie A	CTSSAE	Conseiller technique supérieur de service social AE	41	1	42	98%	56	1	0	1	100%	53
Total des promouvables de la filière sociale et de santé				41	1	42	98%		1	0	1	100%	
ITRF	Catégorie A	IGR	Ingénieur de recherche	3 175	3 153	6 328	50%	51	12	11	23	52%	50
		IGE	Ingénieur d'études	1 138	1 245	2 383	48%	50	82	74	156	53%	49
	ASI	Assistant ingénieur	4 357	3 399	7 756	56%	52	42	26	68	62%	51	
	Catégorie B	TECH	Technicien de recherche et de formation	10 228	6 141	16 369	62%	50	134	65	199	67%	48
Total des promouvables de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation				18 898	13 938	32 836	58%		270	176	446	61%	
Bibliothèque	Catégorie A	CG	Conservateur général	264	123	387	68%	51	8	4	12	67%	50
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	308	99	407	76%	51	5	2	7	71%	47
		BIB	Bibliothécaire	1 008	297	1 305	77%	51	7	2	9	78%	53
	Catégorie B	BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé	817	508	1 325	62%	50	11	6	17	65%	51
Total des promouvables de la filière des bibliothèques				2 397	1 027	3 424	70%		31	14	45	69%	
Ensemble des promouvables par corps en 2022				26 878	15 748	42 626	63%		416	203	619	67%	

► Champ : BDS FPE 021 et 021 bis / BDS FPE 023 et 023 bis

► Source : BDS 2022

D. Les EPST

En 2022, le corps des DR a bénéficié de 525 **promotions internes**, soit 114 de plus qu'en 2020, et celui des IE a bénéficié de 461 promotions (14 de plus). Pour les autres corps, le nombre de promotions est resté quasi stable ou a baissé.

Parmi les personnels ITA, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur baisse depuis l'année 2017 qui constituait un point haut (50,6% en 2022, 55,7% en 2017, 53,7% en 2015). En 2022, ce taux est inférieur à la part des femmes dans l'ensemble de la population des ITA titulaires rémunérés (54,0%). Parmi les CR-DR promus, la part des femmes diminue pour se situer à 36,0% en 2022 (contre 41,4% en 2021, 40,3% en 2019, 38,0% en 2018 et 29,6% en 2015), soit un taux inférieur de 1,3 points à celui relatif à l'ensemble des chercheuses titulaires rémunérées (37,3%).

Le nombre de départs en retraite a connu un plateau en 2007-2012 pour les chercheurs titulaires (IR inclus 3) des EPST et un pic en 2008 pour les personnels de soutien (AT à IE). Jusqu'à 2017, ces départs ont fortement baissé, pour atteindre un niveau presque deux fois plus faible dans chaque catégorie. Depuis, les départs des chercheurs remontent légèrement jusqu'en 2021, puis très vivement en 2022 (+26% en un an) ; ceux des personnels de soutien sont en légère hausse à 470 en 2022, contre 440 en 2018. L'âge au départ en retraite est un indicateur important, car il a un impact sur l'évolution des effectifs des départs ainsi que sur les budgets des établissements qui doivent alors financer le GVT (glissement vieillesse technicité). Sur la période 2012-2020, les âges moyens de départ des deux filières d'ITA et de CR-DR se sont relevés quasiment au même rythme : celui des ITA a augmenté de 0,4 an et celui des CR-DR de 0,6 an. C'est proche de la hausse observée pour l'ensemble des fonctionnaires sédentaires affiliés au régime de la Fonction Publique d'Etat (FPE, hors personnels actifs) sur la même période : + 0,5 an.

³ Données estimées pour les IR de 2010 à 2013, source DGFIP-Service des retraites de l'État et EPST.

4. Formation

Depuis la parution du décret n°2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement, tandis que le

contingent annuel de CRCT attribués sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40% du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente. Ce contingent de CRCT est notifié par arrêté aux sections du CNU.

A. Nombre de CRCT notifié et attribué aux enseignants-chercheurs depuis 2013-2014

En raison de la baisse presque constante du volume des semestres de CRCT attribués par les établissements d'enseignement supérieur de 2013-2014 à 2018-2019, le nombre total de semestres de CRCT attribués aux enseignants-chercheurs avait mécaniquement diminué, passant de 946 à 869 semestres sur cette période. À partir de 2019-2020, ce volume augmente pour atteindre 941 semestres attribués en 2022-2023, contre 928 semestres en 2021-2022 (Tableau 1).

Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans le rapport annexé de la loi de programmation de la

recherche du 24 décembre 2020, un effort particulier a été entrepris à compter de 2021 pour donner plus de temps aux enseignants-chercheurs pour leurs travaux de recherche. Le MESR s'est engagé à financer un volume supplémentaire de 500 semestres de CRCT : 374 semestres supplémentaires en Sciences humaines et sociales (au sens des sections 1 à 24 et 70 à 77 du CNU) et 126 semestres pour les autres disciplines (« Hors SHS »).

B. Attribution des CRCT en 2022-2023

En 2022-2023, 1 132 semestres ont été attribués aux enseignants-chercheurs (1 179 en 2021-2022, dont 347 au titre du CNU (271 semestres en 2021-2022) et 785 au titre des établissements. Parmi les 785 semestres attribués au titre des établissements, 191 l'ont été dans le cadre du contingent de CRCT supplémentaires accordé par le ministère en 2022-2023 dans les disciplines SHS (141 semestres sur un contingent de 281 semestres notifié aux établissements) et hors SHS (50 semestres sur un contingent de 126 semestres notifié aux établissements). Globalement, la parité femmes/hommes est atteinte, avec un taux de CRCT féminin de 52,4%, pour une part des femmes dans l'effectif total des enseignants-chercheurs universitaires de 40,4% (Tableau 4-2).

Une fraction des congés pour recherches ou conversions thématiques est attribuée en priorité aux enseignants-chercheurs qui ont effectué pendant au moins

quatre ans des tâches d'intérêt général ou qui ont conçu ou développé des enseignements nouveaux ou des pratiques pédagogiques innovantes.

Les enseignants-chercheurs qui ont exercé les fonctions de président ou de directeur d'établissement public d'enseignement supérieur ou de recteur d'académie, bénéficient à l'issue de leur mandat, sur leur demande, d'un congé pour recherches ou conversions thématiques d'une durée d'un an au plus.

Un CRCT de six mois peut également être attribué après un congé maternité ou un congé parental, à la demande de l'enseignant-chercheur. Cette possibilité a pour but de permettre à l'enseignant-chercheur de reprendre sa recherche dans les meilleures conditions à l'issue de ces congés.

Tableau 4-1 : Évolution du nombre de semestres de Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) notifié et attribué aux enseignants-chercheurs depuis 2013-2014

Année universitaire	CRCT CNU			CRCT établissements	Total		
	Nombre de semestres de CRCT notifiés**	Nombre de semestres de CRCT attribués	Part de semestres de CRCT attribués (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribués (hors contingents supplémentaires*)	Nombre de semestres de CRCT attribués hors contingents supplémentaires	Nombre de semestres de CRCT attribués avec contingents supplémentaires*	Part des femmes (en %)
2013-2014	275	268	97,5	678	946	946	ND
2014-2015	271	267	98,5	672	939	939	ND
2015-2016	269	264	98,1	632	896	896	48,2
2016-2017	253	253	100,0	647	900	900	46,4
2017-2018	259	258	99,6	651	909	909	48,4
2018-2019	260	254	97,7	615	869	869	49,7
2019-2020	246	243	98,8	679	922	922	49,0
2020-2021	272	271	99,6	654	925	925	51,2
2021-2022	272	271	99,6	657	928	1 179	49,7
2022-2023	363	347	95,6	594	941	1 132	52,4

* Contingents supplémentaires "Sciences humaines et sociales" (SHS) accordé à partir de 2021 et « Hors SHS » à partir de 2022.

** À partir de l'année 2022-2023, le calcul des contingents attribués aux sections du CNU se fait sur le total des semestres accordés par les établissements, y compris les semestres supplémentaires.

ND : Données non disponibles.

► Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Source : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Tableau 4-2 : Nombre de semestres de CRCT attribués aux enseignants-chercheurs au titre du CNU et au titre des établissements, réparti par groupe CNU, 2022-2023

Groupe CNU	Au titre du CNU		Au titre de l'établissement		Total		Taux du groupe / Total (en %) avec contingents supplémentaires*	Taux du groupe / Total hors contingents supplémentaires*	Rappel : Part des femmes / Effectifs totaux groupe CNU
	Nombre de semestres de CRCT attribués	Part des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribués, y compris les contingents supplémentaires*	Part des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribués	Part des femmes (en %)			
Droit et Science politique	30	46,7	35	51,4	65	49,2	5,7	5,6	46,0
Sciences économiques et de gestion	38	63,2	28	50,0	66	57,6	5,8	3,2	45,8
Langues et Littératures	56	73,2	181	67,4	237	68,8	20,9	21,4	64,1
Sciences humaines	65	70,8	179	57,5	244	61,1	21,6	21,7	49,2
Mathématiques et Informatique	35	45,7	117	28,2	152	32,2	13,4	15,5	23,4
Physique	13	38,5	31	29,0	44	31,8	3,9	4,9	23,5
Chimie	18	50,0	20	35,0	38	42,1	3,4	2,7	38,4
Sciences de la terre	6	33,3	16	62,5	22	54,5	1,9	2,0	29,9
Sciences de l'ingénieur	38	23,7	39	25,6	77	24,7	6,8	5,9	20,3
Biologie et Biochimie	22	72,7	70	62,9	92	65,2	8,1	10,4	49,2
Interdisciplinaire	23	52,2	63	41,3	86	44,2	7,6	5,7	46,4

Groupe CNU	Au titre du CNU		Au titre de l'établissement		Total		Taux du groupe / Total (en %) avec contingents supplémentaires*	Taux du groupe / Total hors contingents supplémentaires*	Rappel : Part des femmes / Effectifs totaux groupe CNU
	Nombre de semestres de CRCT attribués	Part des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribués, y compris les contingents supplémentaires*	Part des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribués	Part des femmes (en %)			
Théologie	0	-	3	33,3	3	33,3	0,3	0,5	26,1
Pharmacie	3	66,7	3	-	6	33,3	0,5	0,5	53,9
Autres sections de santé				-	0		0,0	0,0	65,7
Total	347	56,5	785	50,6	1132	52,4	100,0	100,0	40,4

* Contingents supplémentaires "Sciences humaines et sociales" (SHS) accordé à partir de 2021 et « Hors SHS » à partir de 2022.

► Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Source : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

5. Rémunérations

A. Rémunérations des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

La rémunération nette mensuelle moyenne des enseignants-chercheurs titulaires est en 2022 de 4 150 € (3 970 € en 2021) et leur rémunération nette médiane est de 3 980 € (3 790 € en 2021). Ces rémunérations sont respectivement de 3 650 € et 3 600 € pour les enseignants titulaires des corps des 1er et 2nd degré affectés dans le supérieur (3 530 € et 3 470 € en 2021). S'agissant des personnels contractuels, le salaire net mensuel moyen des enseignants-chercheurs contractuels – majoritairement des doctorants contractuels – est plus faible que celui

des contractuels des corps des 1er et 2nd degré : 1 770 € contre 2 540 € (1 690 € et 2 510 € en 2021) - (Figure 5-1). Enfin, le salaire moyen des hommes est globalement supérieur à celui des femmes, avec des écarts plus ou moins importants selon la filière et le corps (Figure 5-2). Ces écarts s'expliquent principalement par une plus faible représentation des femmes dans les corps-grades-échelons les plus élevés. Ainsi, aucune femme ne fait partie des dix personnes les mieux rémunérées (Tableau 5-1).

B. Primes et indemnités des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

Au total, 283,6 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2022 aux personnels enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur RCE⁴, contre 217,2 M€⁵ en 2021, soit une augmentation de 31 %. Cette forte augmentation résulte principalement de la mise en œuvre des revalorisations indemnitaires instaurées par la Loi de programmation de la recherche (LPR), avec notamment la refonte des régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Cette refonte s'est traduite par la création en 2022 du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), qui se décline en trois composantes distinctes : une composante statutaire (C1), une composante fonctionnelle (C2) et une composante individuelle (C3) – cf. supra point 3.

Les deux primes les plus importantes sont la prime statutaire des enseignants-chercheurs (Composante C1 du RIPEC) et les primes individuelles (Composante C3 du RIPEC et la PEDR), qui représentent respectivement 51 % et 22 % du montant total des principales primes (Figure 5-3).

Par ailleurs, une prime d'enseignement supérieur et de recherche (PESR) a été mise en place au bénéfice des enseignants titulaires hospitalo-universitaires et enseignants de médecine générale⁶. Ce dispositif est détaillé par la circulaire du 3 octobre 2022, qui précise que le montant de la PESR 2021/2022 s'élève à 714 euros annuels pour les enseignants de médecine générale ; et à un montant allant de 714 euros (taux maximum), 476 euros (taux intermédiaire) ou 238 euros (taux minimum) pour les personnels enseignants et hospitaliers au titre de l'activité exercée au cours de l'année universitaire 2020/2021. La PESR au titre de l'année universitaire 2020/2021 été versée avant la fin de l'année civile 2022.

Enfin, dans l'attente des effets induits par la hausse de la valeur du point d'indice fonction publique mais aussi de l'augmentation graduelle du montant de la composante C1 du RIPEC notamment, une indemnité différentielle 2SMIC est créée pour les maîtres de conférences et assimilés dont la rémunération annuelle est inférieure au double du SMIC.

⁴ Le périmètre est restreint aux personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE car les données relatives aux établissements non RCE ne sont pas ou partiellement disponibles.

⁵ Hors les indemnités pour activités de formation continue (d'un montant de 2,3 M€ en 2021).

⁶ Montants figurants dans les arrêtés du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier pour l'année 2022 (date d'effet au 01/01/2022).

C. Focus portant sur les mesures de la LPR

La loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur (LPR) s'appuie à la fois sur des

mesures indiciaires et des mesures indemnitaires pour favoriser l'amélioration des salaires des personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

1. Mesures indiciaires (effets des nouvelles modalités de reclassement/ classement)

La LPR a rendu plus avantageuses les règles et modalités de classement dans les grilles indiciaires des maîtres de conférences nouvellement recrutés. Elles prennent mieux en compte leurs activités antérieures, avec notamment une bonification d'un an au titre du doctorat et une reprise systématique de l'intégralité des services exercés dans le cadre d'un contrat postdoctoral. Ces nouvelles

règles de classement peuvent également bénéficier de manière rétroactive, aux maîtres de conférences recrutés avant l'entrée en vigueur de ces modifications et classés dans le premier grade de leur corps, ce qui constitue un reclassement. L'objectif étant qu'aucun maître de conférences ne perçoive une rémunération inférieure au double du salaire minimum de croissance (SMIC).

Par ailleurs, la rémunération minimale des doctorants contractuels a été revalorisée, passant de 1 769 € en 2020 à 1 975 € en 2022 (1 866 € en 2021). Il est prévue une augmentation de cette rémunération chaque année, avec montant cible de 2 300 € en 2026.

2. Mesures indemnitaires EC (PRES – RIPEC C1/C2/C3 – 2SMIC)

Afin de mettre en œuvre la loi de programmation pour la recherche et les crédits y afférents, le travail mené avec les organisations syndicales a permis la signature le 12 octobre 2020 du protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières.

L'axe 1 de cet accord prévoit d'engager une nouvelle donne indemnitaire au moyen d'une enveloppe de 644 M€ pour faire converger au sein des corps de l'enseignement supérieur et de la recherche les dotations indemnitaires moyennes.

S'agissant des enseignants-chercheurs (et des chercheurs), dont les régimes indemnitaires sont disparates et parfois particulièrement anciens, cet accord prévoit de définir une nouvelle architecture des primes des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Conformément aux orientations figurant dans le rapport annexé au projet de loi de programmation pour la recherche (Titre VI), cette nouvelle architecture doit permettre de procéder à une refonte et une simplification des régimes indemnitaires existants, réorganisés autour d'un régime unifié avec trois composantes :

- Une composante (C1) liée à l'exercice des missions du grade ;
- Une composante fonctionnelle (C2) liée à la tenue d'un emploi à responsabilité ou d'une mission particulière

sur laquelle l'agent s'engage pour une durée déterminée ;

- Une composante individuelle (C3) permettant de reconnaître la qualité des travaux et l'investissement des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans l'ensemble des missions respectivement mentionnées aux articles L. 411-1 du Code de la recherche et L. 123-3 du code de l'éducation.

Cette architecture a été mise en place dans un nouveau régime indemnitaire dit « RIPEC » créé par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

S'agissant des enseignants-chercheurs :

- la part liée au grade augmentera de 57,5 M€ à 293,6 M€ en 2027. Cette augmentation de 236,1 M€ permettra de passer l'actuelle prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de 1 260 € à 6 400 € en 2027 ;
- la part relative aux fonctions passera de 34,7 M€ à 79,2 M€. Cette augmentation de 44,5 M€ permettra au moins pour les 2/3 de mieux valoriser et d'élargir les bénéficiaires des primes fonctionnelles existantes en accordant une attention particulière à la prise de responsabilités pédagogiques et au plus pour 1/3 de valo-

riser des missions ponctuelles d'une durée moyenne d'un an confiées à des enseignants-chercheurs ;

- la part individuelle passera de 56,9 M€ à 93,2 M€. Cette augmentation de 36,3 M€ permettra de reconnaître l'engagement professionnel des enseignants-chercheurs sur l'ensemble de leurs missions.

Au titre de 2021, un élargissement rapide de la PRES a été mis en œuvre afin d'élargir le socle indemnitaire sur lequel prendra corps le RIPEC. Elle est passée de 1 260 € brut annuel pour l'ensemble des bénéficiaires à 2 350 € pour les maîtres de conférences et 1 840 € pour les professeurs des universités en 2021.

L'accord prévoyait enfin que la prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux professeurs de l'enseignement scolaire affectés dans le supérieur (ESAS) serait maintenue et revalorisée de façon uniforme pendant sept ans pour un montant global de 25,5 M€, avec une cible à 3 200 € annuels par ESAS. Toutefois, cette trajectoire a été revue et rehaussée depuis septembre 2023 dans le cadre de la reconnaissance des ESAS.

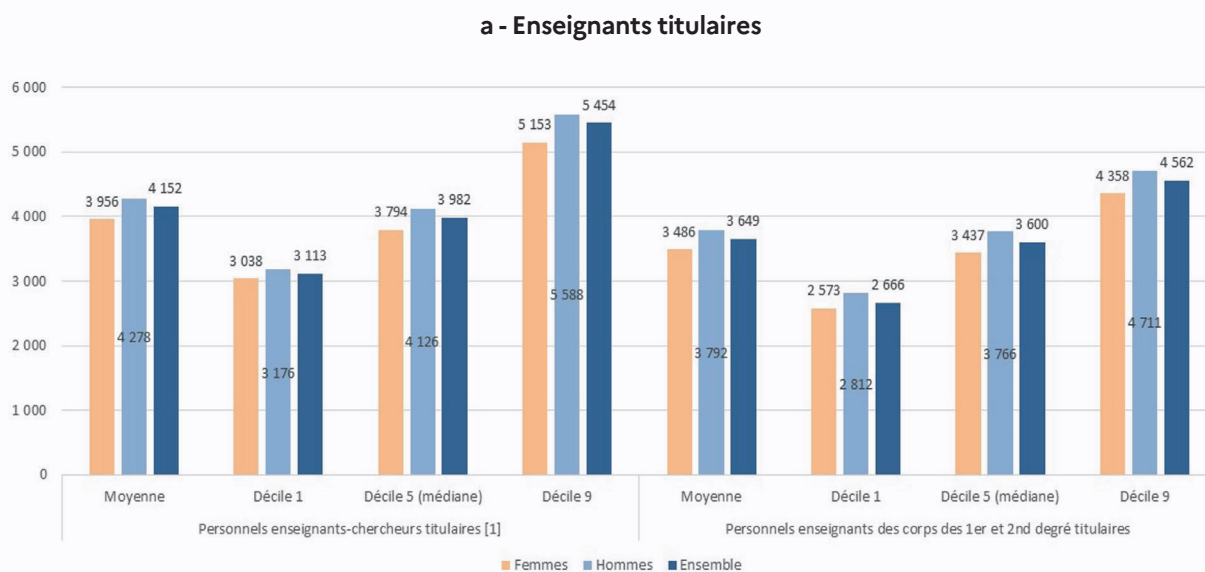
Pour 2022, la composante C1 du RIPEC a été fixée à 2 800 € bruts annuels pour les enseignants-chercheurs. Elle est également versée à ceux qui exercent par ailleurs une activité libérale. La PES est quant à elle fixée à 1 831,25 €.

La mise en œuvre de la composante C2 du RIPEC n'est qu'à ses débuts en 2022 et n'a été versée que par quelques établissements. Dans les établissements RCE, les primes fonctionnelles⁷, dont la composante C2 du RIPEC, ont été versées à 10 465 enseignants-chercheurs de la filière universitaire et corps spécifiques, pour un montant moyen de 3 130 € bruts annuels.

La composante individuelle (composante C3 du RIPEC et la Prime d'encadrement doctoral et de recherche - PEDR) a été versée à 12 885 enseignants-chercheurs de la filière universitaire et corps spécifiques, pour un montant moyen de 4 500 € bruts annuels.

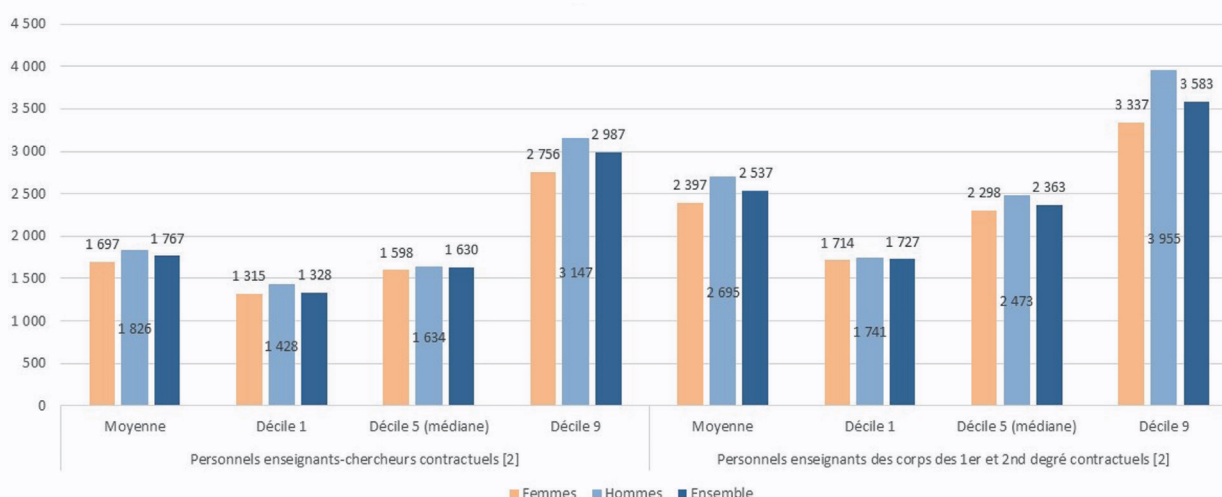
Enfin, l'indemnité différentielle est versée à 1 370 maîtres de conférences et assimilés, pour un montant moyen de 2 070 € (Figure 5-4).

Figure 5-1 – Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2022



⁷ Les primes fonctionnelles comprennent la composante C2 du RIPEC, Prime de responsabilités pédagogiques (PRP), Prime de charges administratives (PCA) et Prime d'administration (PA).

b - Enseignants contractuels



La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETPT recensés au sein de chaque catégorie statutaire;
- en estimant, pour chaque agent, le montant des cotisations salariales à partir des montants bruts.

La rémunération principale comprend le traitement de base et les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (compléments de rémunération, majorations de traitement, SFT, indemnité de résidence et indemnité différentielle SMIC). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacances, ...).

Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

[1] Personnels enseignants-chercheurs des filières universitaire (y compris les corps spécifiques) et hospitalo-universitaire.

[2] Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

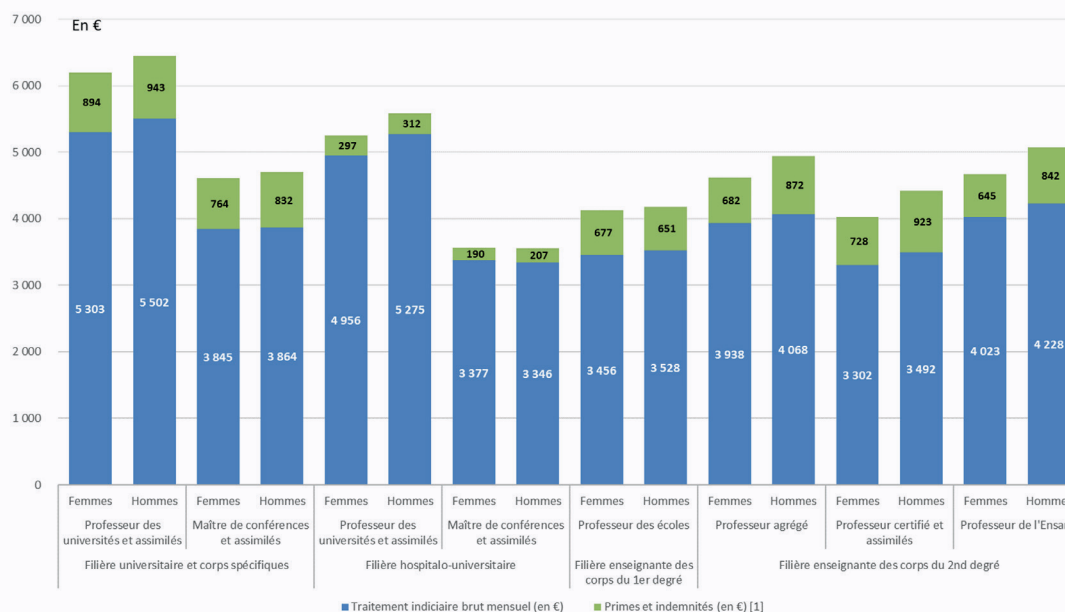
* Note de lecture : 10% des salaires des personnels enseignants-chercheurs titulaires se situent au-dessous du décile 1, soit 3 113 € ; 10% des salaires se situent au-dessus du décile 9, soit 5 454 €.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint : Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2022.

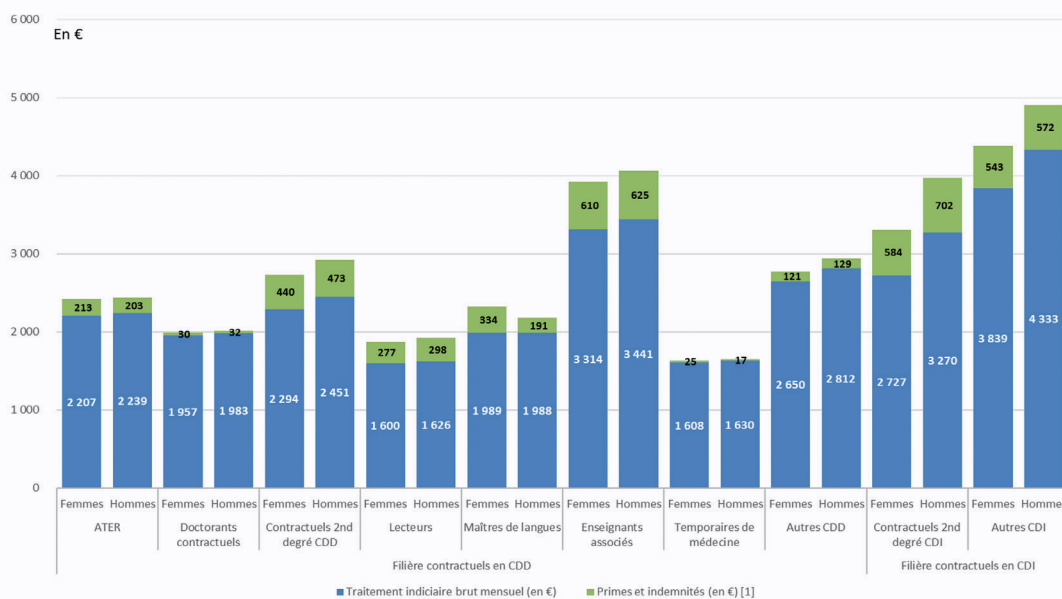
► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Figure 5-2 – Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi, filière, corps et sexe, 2022

a - Enseignants titulaires



b - Enseignants contractuels



[1] Y compris l'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

* Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

** Les temporaires de médecine comprennent les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux (CCA), les assistants hospitalo-universitaires (AHU) et les praticiens hospitalo-universitaires (PHU).

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint : Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2022.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 5-1 – Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2022

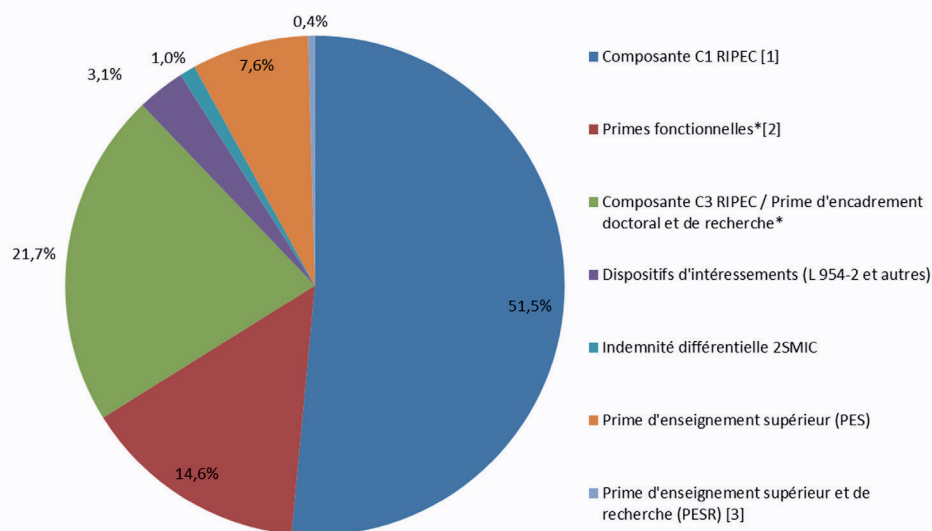
	Salaire brut moyen (en €)	Statut d'emploi	Corps	Sexe (H ou F)	âge
1	35 891	Titulaire	Professeur des université	Homme	63
2	18 334	Titulaire	Professeur des université - praticien hospitalier	Homme	45
3	18 235	Contractuel	Directeur de grand établissement	Homme	69
4	14 760	Titulaire	Professeur des université	Homme	51
5	14 276	Titulaire	Professeur des université	Homme	69
6	13 985	Titulaire	Maître de conférences	Homme	66
7	13 950	Contractuel	Enseignant-chercheur CDI	Homme	52
8	13 388	Titulaire	Professeur des université	Homme	52
9	12 875	Contractuel	Enseignant-chercheur CDI	Homme	65
10	12 717	Titulaire	Professeur des université - praticien hospitalier	Homme	68

* Le salaire brut inclut les rémunérations principales et toutes les rémunérations complémentaires y compris la prime d'intéressement, la prime au brevet d'invention, etc.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Figure 5-3 – Répartition des principales primes versées aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE (en %), 2022



* Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharges de service

[1] Composante C1 du RIPEC dont rappels et indus de la PRES de l'année 2021.

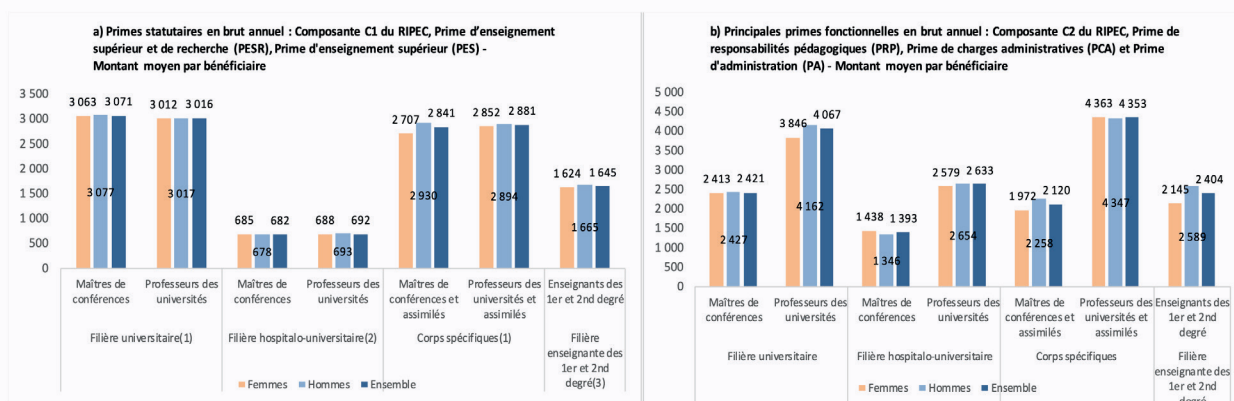
[2] Les primes fonctionnelles comprennent la composante C2 RIPEC, la Prime de charges administratives, la Prime de responsabilités pédagogiques et la Prime d'administration.

[3] La prime d'enseignement supérieur et de recherche est versée seulement aux personnels titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

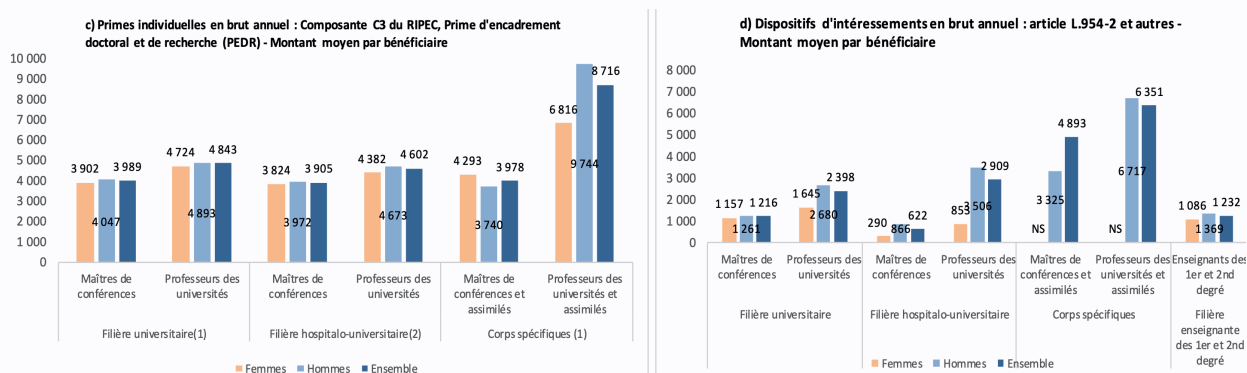
Figure 5-4 – Montants moyens annuels des primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022



[1] Composante C1 du RIPEC pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire et les corps spécifiques.

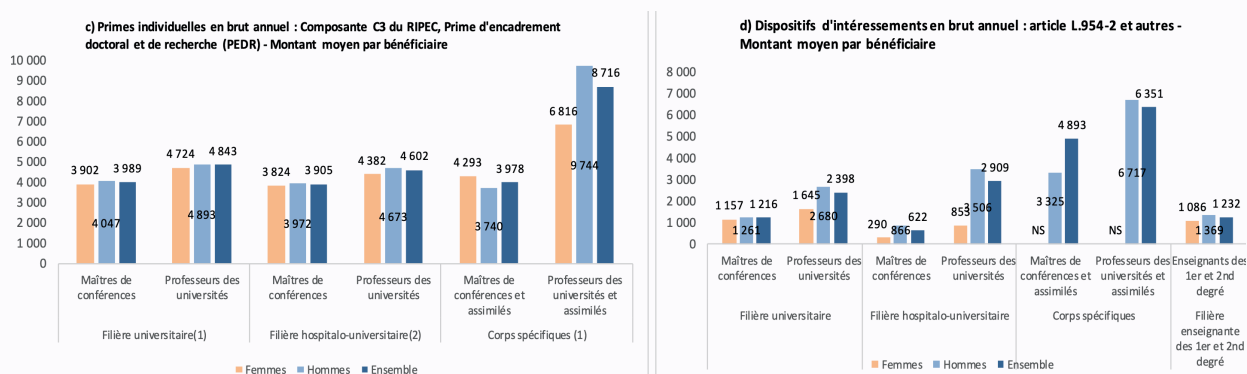
[2] Primes d'enseignement supérieur et de recherche (PESR) pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

[3] Prime d'enseignement supérieur (PES) pour les enseignants de la filière des 1^{er} et 2nd degré.



[1] Composante C3 du RIPEC pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire et les corps spécifiques en 2022 / Bénéficiaires de la PEDR des années 2019 à 2021.

[2] Primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.



NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

* Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

D. Les EPST

Les 6 EPST ont rémunéré l'équivalent de 57 330 ETPT sur l'année 2022, titulaires et non titulaires, pour une masse salariale totale de 4 540 M€, charges incluses (source MESR-DAF B2).

Pour les titulaires travaillant à temps complet, le salaire brut moyen est de 4 130 euros mensuels (source Siasp 8). Le salaire brut moyen (dont les primes) augmente avec le niveau de qualification : il va de 2 380 € mensuels pour un adjoint technique de recherche titulaire à 5 730 € mensuels pour un directeur de recherche. Une exception : un ingénieur de recherche perçoit en moyenne un salaire plus élevé qu'un chargé de recherche, notamment en raison d'une ancienneté moyenne supérieure. De plus, la filière des ingénieurs titulaires ainsi que celle des techniciens et autres titulaires présentent des taux de primes, indemnités (et rémunérations complémentaires) significativement plus importants que la filière des CR-DR titulaires (respectivement 23% et 21%, contre 13 %). Toutes filières confondues (ensemble des titulaires de catégories A, B et C), le taux de primes est de 18%.

Dans les filières de techniciens, le montant moyen des primes et indemnités augmente entre la tranche d'âge des moins de 35 ans et celle des 35-54 ans, mais décroît légèrement dans la dernière tranche d'âge (55 ans et plus). Une explication possible à cette baisse est le supplément familial de traitement. Quant aux CR-DR, le montant des primes et indemnités décroît avec l'âge.

Enfin, un agent de catégorie A perçoit un salaire brut moyen de 4 400 € (4 880 € pour un A+) quand un agent de catégorie B ou C (filière des Techniciens, AT et corps assimilés) perçoit un salaire brut moyen de 2 650 €.

Le salaire moyen des hommes est supérieur à celui des femmes dans toutes les filières de titulaires, avec des écarts variables : de 4% pour les Techniciens et Adjointes Techniques, jusqu'à 10% pour les ingénieurs. Ces écarts par filière sont plus importants que ceux constatés au niveau de chacun des corps qui les composent. Ceci est révélateur d'une présence des femmes souvent moindre dans les corps les plus qualifiés. Toutes filières confondues et pour cette raison, un homme perçoit un salaire supérieur de 13% à celui d'une femme.

⁸ Les données de rémunération des EPST sont produites à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Conçu et produit par l'Insee, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Pour les agents des EPST, les données remontent via les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les statistiques portent sur les agents rémunérés dans les EPST sur leur poste principal (un seul par agent). Ne sont pas retenus dans le champ les agents en congé de fin d'activité, en congé de longue durée (à demi ou plein traitement) ou en congé familial ainsi que les agents pour lesquels les rémunérations perçues sur des postes dits « annexes » (correspondant le plus souvent à des vacations) représentent plus de 25 % de leur rémunération annuelle totale.

6. Santé et sécurité au travail

A. Bilan en matière d'accidents de travail et maladies professionnelles (AT/MP)

Les données sur les AT/MP sont recueillies par questionnaire auprès des établissements. Les données 2022 portent sur les réponses des 133 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant répondu, soit 185 464 agents. Une synthèse des réponses au questionnaire a été présentée en réunion de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail du comité social d'administration du MESR le 9 novembre 2023.

Le bilan AT/MP est réalisé par année civile et différencie trois populations :

- Enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs ;
- Personnels techniques : ITRF et ITA des BAP A à G ;
- Personnels administratifs, personnels des bibliothèques, personnels médicaux et sociaux, ITRF et ITA de la BAP J.

1. Éléments d'analyse des accidents du travail

2 783 accidents de travail ont été recensés en 2022. Les chutes de hauteur et de plain-pied demeurent la première cause d'accident notamment pour les femmes (42% des causes recensées). Les accidents de voie publique constituent la deuxième cause (23% des causes d'accident). La fréquence et la gravité des accidents des personnels du

réseau des œuvres sont toujours plus importantes que dans le reste du périmètre ministériel.

Le taux global d'accidents du travail et de trajet est en légère baisse pour atteindre 15 ‰ en 2022 contre 16,9 ‰ l'année précédente.

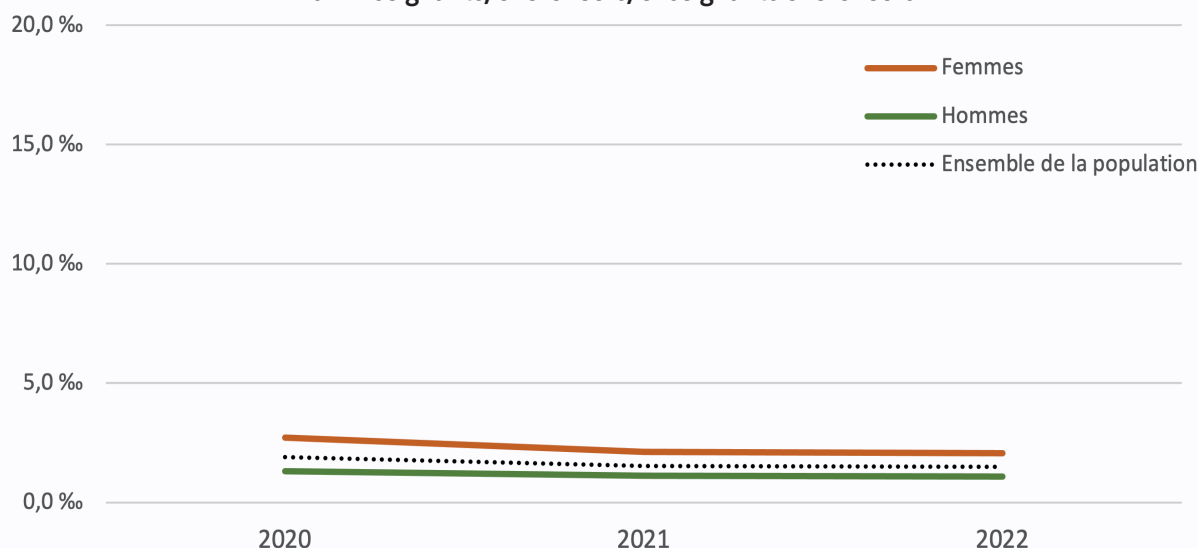
Indicateur 1 : fréquence des accidents par population

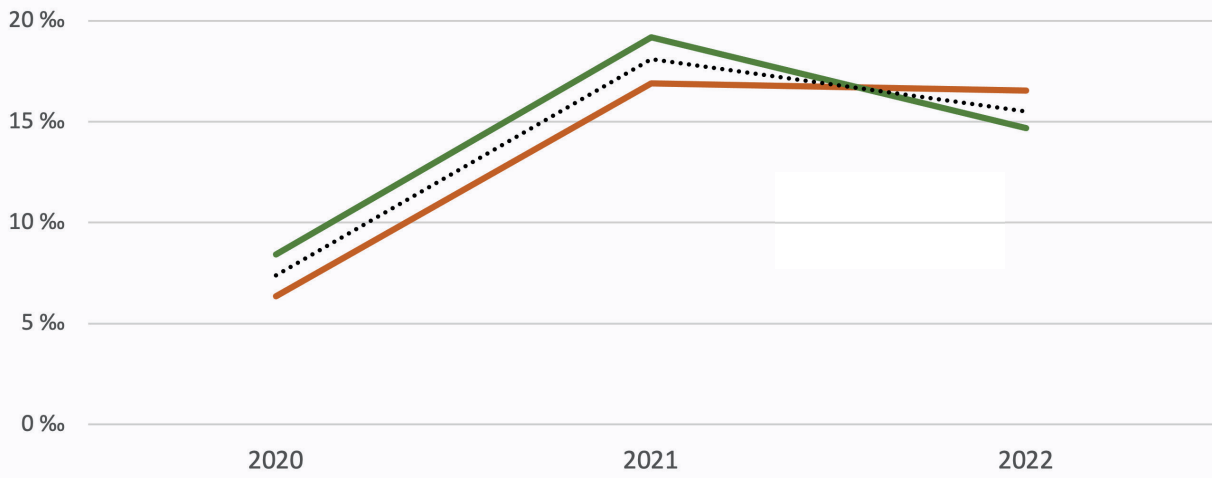
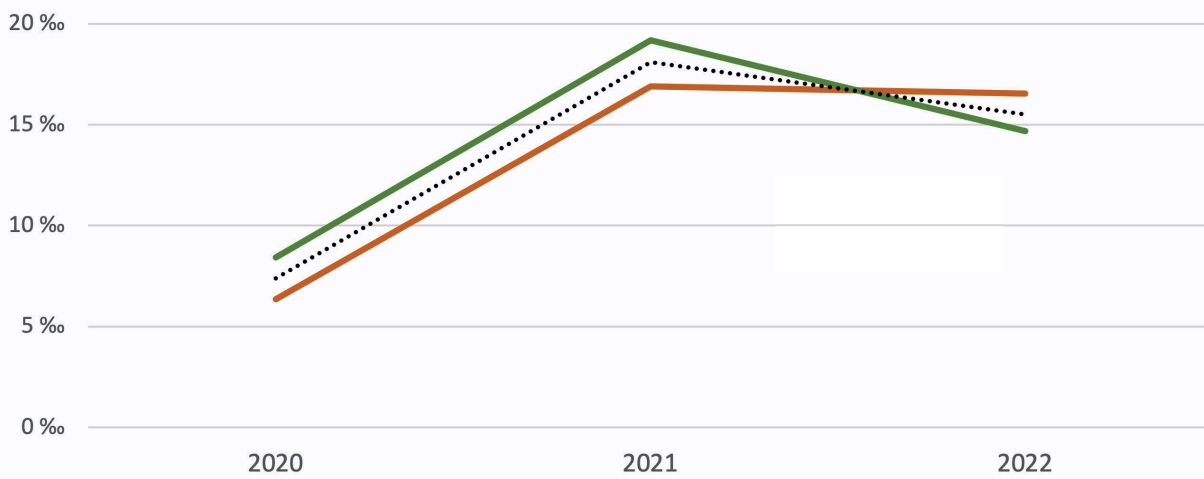
Cet indicateur comptabilise le nombre d'accidents du travail stricto-sensu et les accidents en mission. Il indique le nombre d'accidents pour mille agents.

Pour toutes les catégories d'agents le taux est en baisse sinon stable.

Figure 6-1 – Fréquence des accidents par population

a - Enseignants, chercheurs, enseignants chercheurs



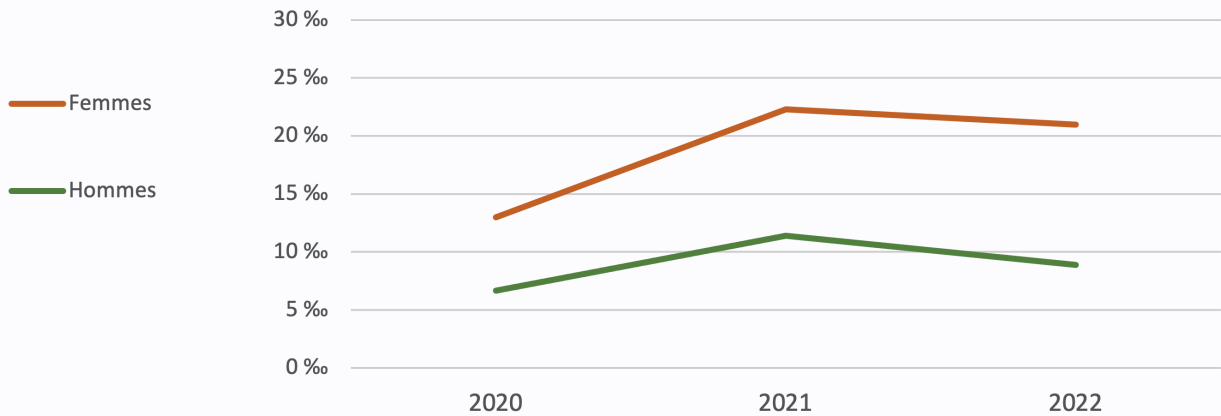
b - Personnels techniques : ITRF et ITA des BAP A à G**c - Personnels administratifs, personnels des bibliothèques, personnels médicaux et sociaux, ITRF et ITA de la BAP J**

Indicateur 2 : taux d'accidents du travail selon le sexe de la victime

Cet indicateur comptabilise le nombre moyen d'accidents du travail pour mille agents.

Le taux d'accident des femmes est nettement supérieur à celui des hommes. Néanmoins les trajectoires suivent des évolutions similaires.

Figure 6-2 – Taux d'accidents du travail selon le sexe de la victime

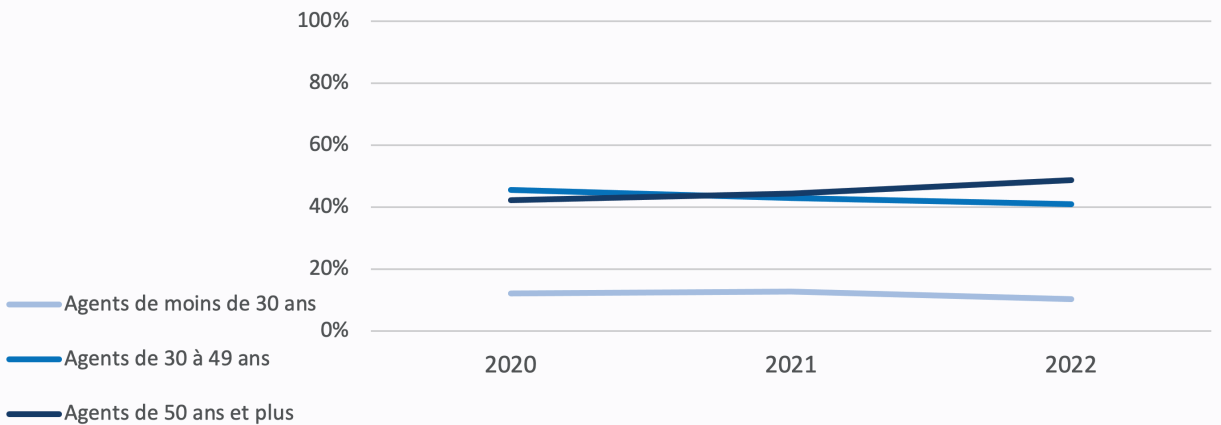


Indicateur 3 : répartition des accidents en fonction de l'âge

Cet indicateur révèle l'évolution de la part de chaque catégorie d'âge dans les accidents de travail. La part des

agents de 50 ans et plus est en augmentation. Celle des deux autres catégories est en baisse, notamment pour les agents de 30 à 49 ans.

Figure 6-3 – Répartition des accidents en fonction de l'âge



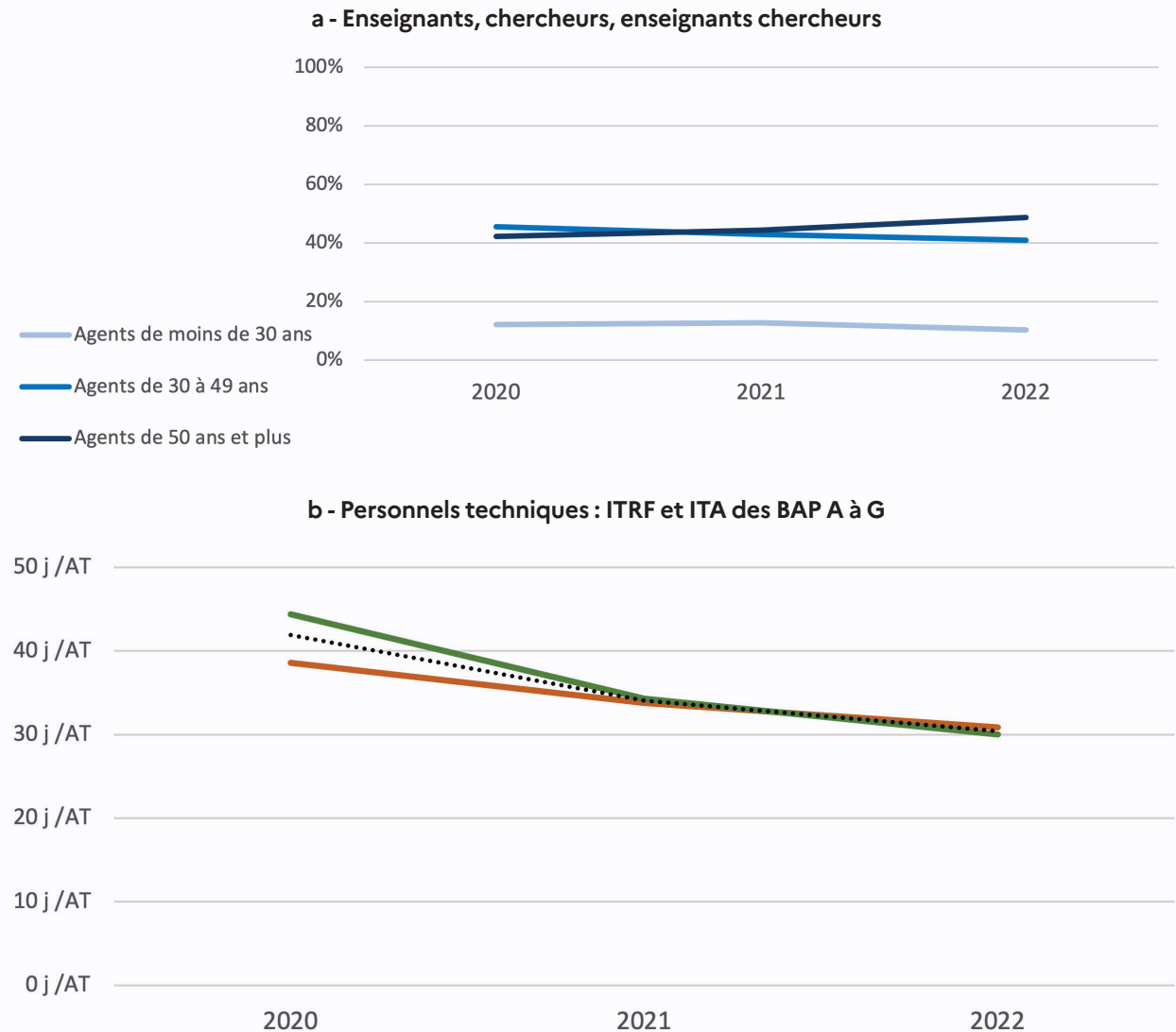
Indicateur 4 : Nombre d'arrêts de travail causés par les accidents par populations

Cet indicateur comptabilise le nombre de jours d'arrêts de travail causés par les accidents du travail stricto-sensu et les accidents en mission. Il indique le nombre moyen de journées d'arrêt de travail par accident.

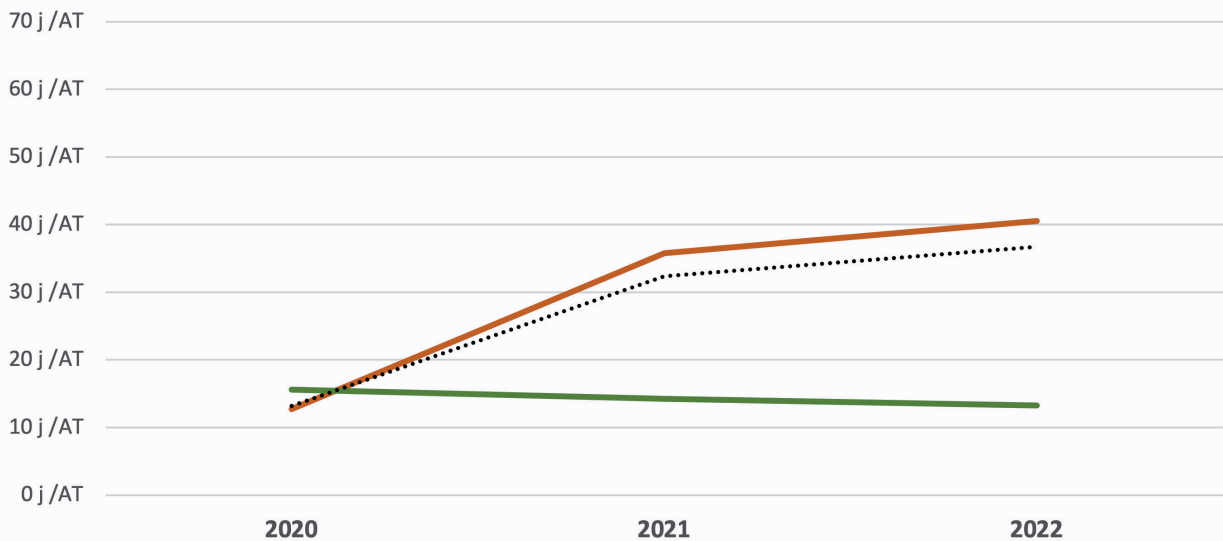
D'une population à une autre les résultats sont très variables. Le nombre moyen de jours d'arrêt de travail

est relativement stable chez les enseignants, chercheurs et enseignants chercheurs. Il est en baisse pour les personnels techniques, ITRF et ITA des BAP A à G. Il est en hausse pour les personnels administratifs, personnels des bibliothèques, personnels médicaux et sociaux, ITRF et ITA de la BAP J.

Figure 6-4 – Nombre d'arrêts de travail causés par les accidents par populations



c - Personnels administratifs, personnels des bibliothèques, personnels médicaux et sociaux, ITRF et ITA de la BAP J



2. Éléments d'analyse des maladies professionnelles ou à caractère professionnel

108 maladies professionnelles ou à caractère professionnel ont été reconnues comme imputables au service (92 en 2021). Les affections péri-articulaires provoquées par les gestes et postures sont les plus nombreuses, et relativement stables (86 contre 82 en 2021). Les RPS constituent la deuxième cause de maladie avec 10 reconnaissances recensées bien qu'il s'agisse de maladies à caractère professionnel.

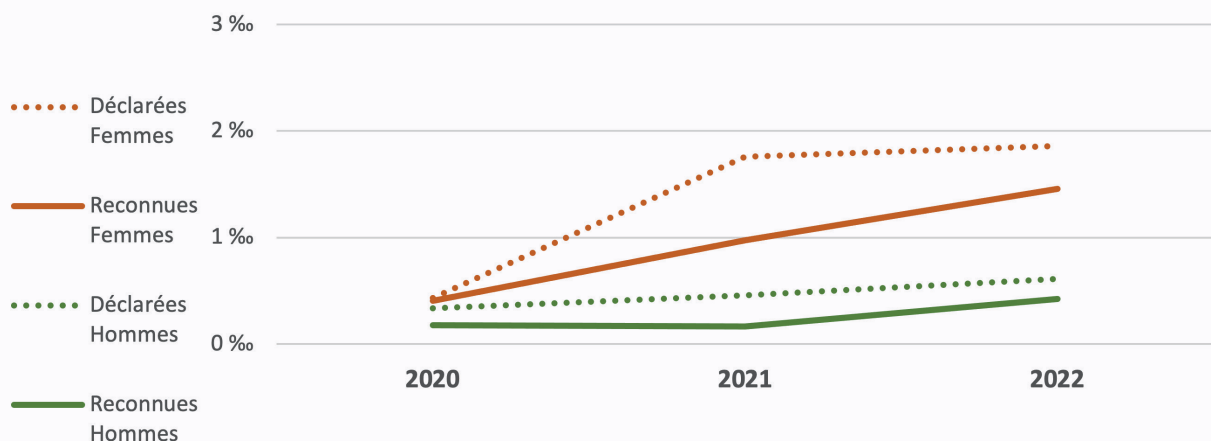
Sont également reconnues 4 affections de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel), 3 cancers broncho pulmonaires liés aux poussières d'amiante, 2 rhinites ou asthmes professionnels, 1 atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels, 1 maladie causée par le mercure et ses composés, 1 lésion chronique du ménisque.

Indicateur 5 : taux de maladies professionnelles et à caractère professionnel

Les demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ou à caractère professionnel sont en hausse pour

atteindre 1,86 % pour les femmes et 0,61 % pour les hommes en 2022. Pour les femmes 78,5% des demandes sont reconnues en 2022. Ce taux est de 68,9% pour les hommes.

Figure 6-5 – Taux de maladies professionnelles et à caractère professionnel

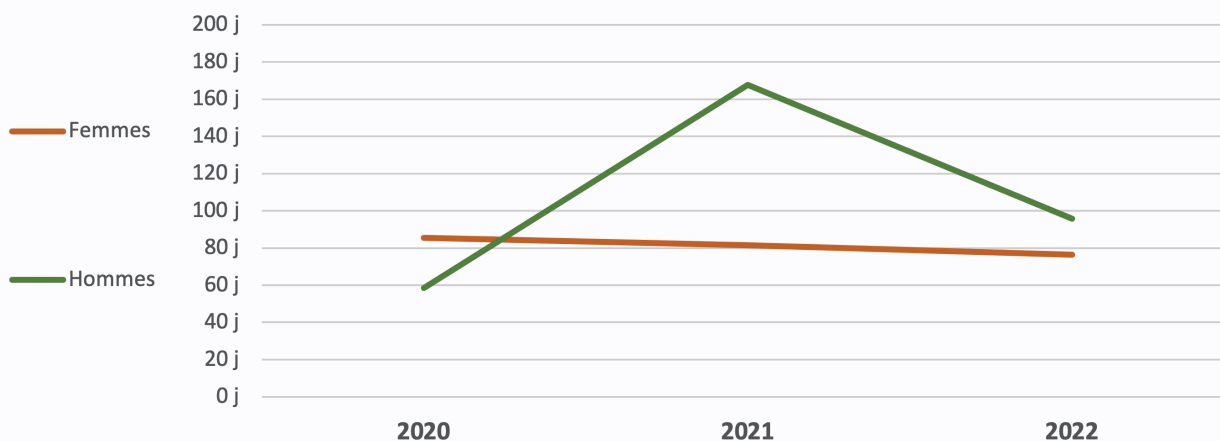


Indicateur 6 : durée des arrêts de travail causés par les maladies professionnelles ou à caractère professionnel

10 248 journées d'arrêt de travail causées par les maladies professionnelles ont été recensées en 2022. La durée

moyenne des arrêts est de 76,4 jours pour les femmes et 95,8 jours pour les hommes.

Figure 6-6 – Durée des arrêts de travail causés par les maladies professionnelles ou à caractère professionnel



B. Bilan de la politique de prévention des risques professionnels

La politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail dans les établissements repose sur des acteurs de la prévention et sur des documents socles. Les indicateurs qui suivent constituent des repères d'observation simples du dynamisme du dispositif santé et sécurité au travail.

Les données présentées ont été recueillies par questionnaire auprès des établissements. Les données

2022 portent sur les seules réponses des 116 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant répondu, soit 165 759 agents. Une synthèse des réponses au questionnaire a été présentée en réunion de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail du comité social d'administration du MESR le 9 novembre 2023.

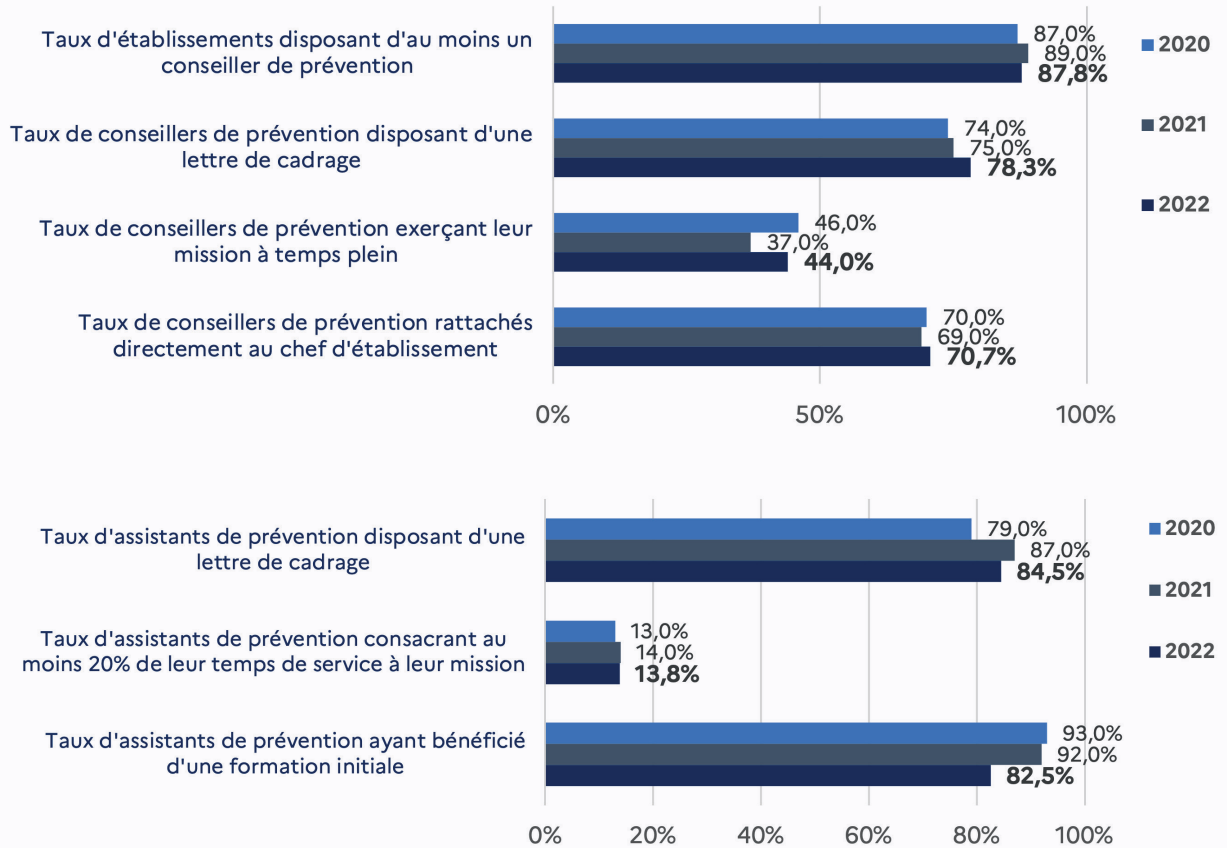
Indicateur 7 – Les assistants et les conseillers de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Les assistants et les conseillers de prévention sont désignés par le chef d'établissement qu'ils assistent et conseillent en vue de la définition et de la mise en œuvre

de la politique de l'établissement en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Les données concernant leur activité sont relativement stables.

Figure 6-7 – Les assistants et les conseillers de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

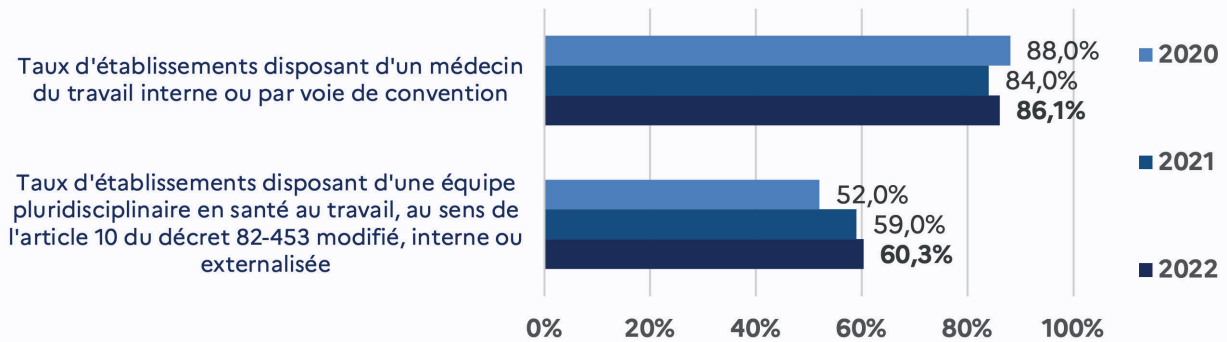


Indicateur 8 – Les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires de médecine de prévention

Les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires de médecine de prévention qu'ils coordonnent, assurent notamment le suivi médical des agents. Ils concourent

également à la prévention des risques professionnels. Le taux d'établissements disposant d'un médecin du travail interne ou externe par voie de convention est stable. Le taux d'établissements disposant d'une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention est en hausse.

Figure 6-8 – Les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires de médecine de prévention



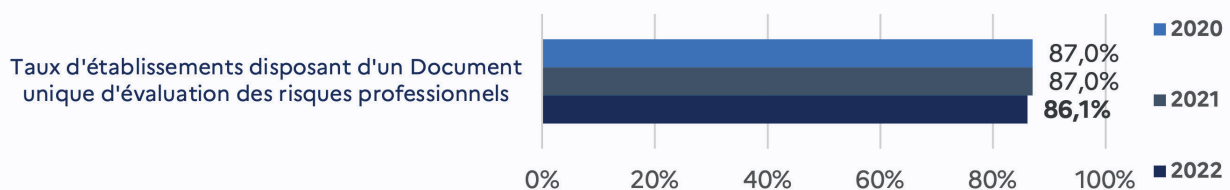
Indicateurs 9 – L'évaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) répertorie au moins chaque année l'ensemble des risques professionnels identifiés, ainsi que leur évaluation. Lorsqu'il est complet, il permet de tracer les expositions auxquels les agents peuvent être exposés, et

de déterminer l'ensemble des actions de prévention à mettre en œuvre pour supprimer sinon limiter les conséquences de chaque risque identifié.

Une très légère baisse du taux de couverture par un Duerp est observée en 2022.

Figure 6-9 – L'évaluation des risques professionnels

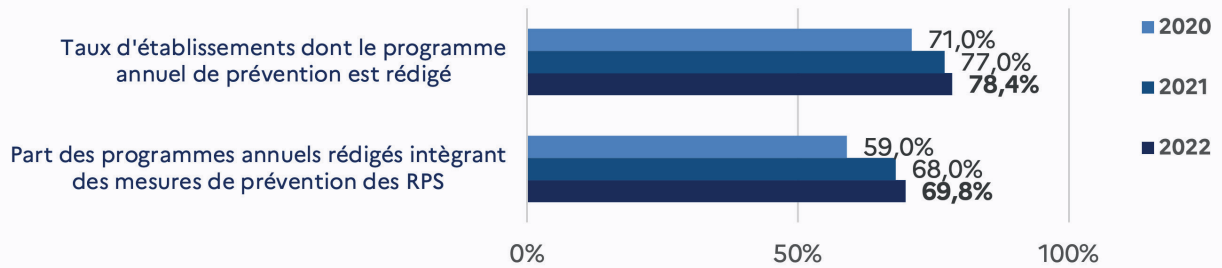


Indicateur 10 – Le programme annuel de prévention des risques professionnels

Le programme annuel de prévention (PAP) fixe la liste détaillée des mesures de prévention qui seront mises en œuvre à la suite de l'évaluation des risques professionnels

inscrite au Duerp. Bien qu'en hausse régulière le taux de rédaction du PAP n'est pas encore égal à celui du Duerp. La part des PAP intégrant le risque psychosocial est en hausse.

Figure 6-10 – Le programme annuel de prévention des risques professionnels

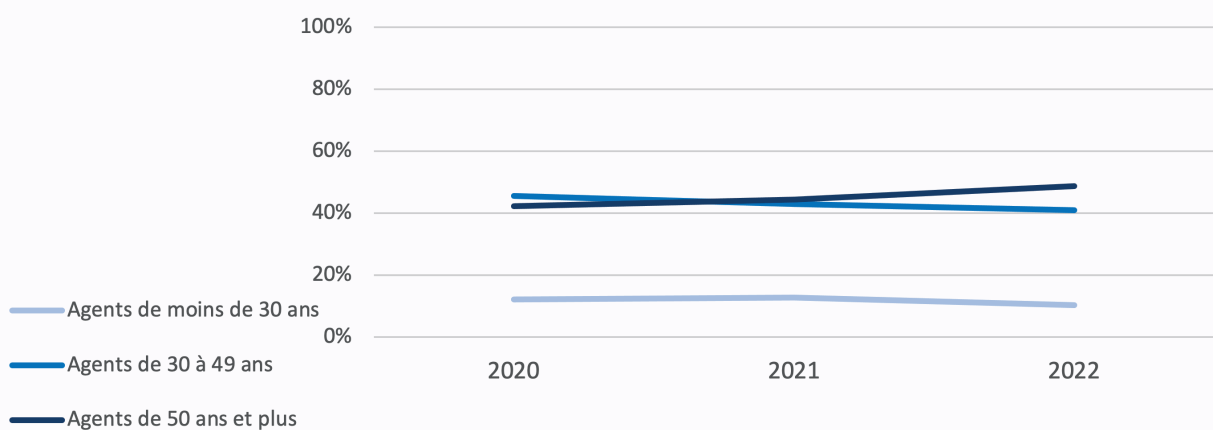


Indicateur 11 – Le fonctionnement du registre santé et sécurité au travail

Le registre santé sécurité au travail (RSST) permet aux travailleurs et aux usagers de signaler toute situation de travail dangereuse ou de formuler toute proposition d'amélioration des conditions de travail. Le RSST est l'outil de la prévention des risques professionnels au quotidien.

Il est également un outil de dialogue social et professionnel. L'employeur doit être attentif à sa mise à disposition, à la facilité d'y accéder, enfin à répondre aux signalements qui y sont portés. En 2022 les RSST sont en place, mais plus de 30% des signalements n'ont pas fait l'objet d'une réponse de la part de l'employeur.

Figure 6-11 – Le fonctionnement du registre santé et sécurité au travail



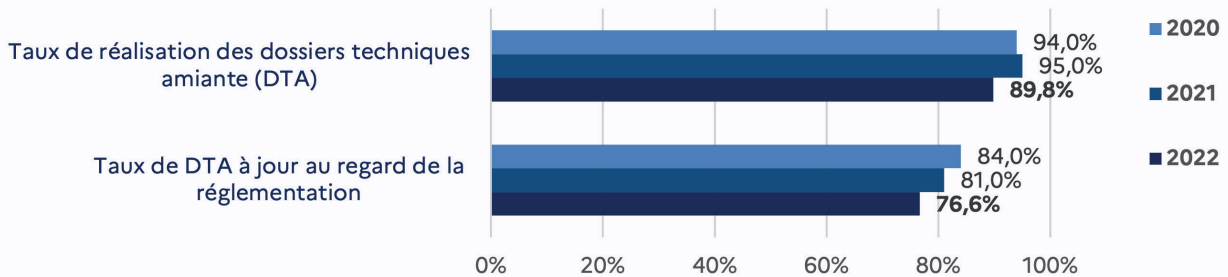
Indicateur 12 – La prévention du risque généré par la présence d’amiante

La prévention du risque lié à la présence d’amiante dans les locaux dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997, constitue une priorité. La connaissance du risque repose sur la constitution et l’actualisation obli-

gatoires du dossier technique amiante (DTA). Un DTA à jour et conforme à la réglementation constitue le préalable à toute politique efficace de gestion bâtementaire et de prévention des risques.

Depuis 3 ans une dégradation de la tenue et de l’actualisation des DTA est observée.

Figure 6-12 – La prévention du risque généré par la présence d’amiante



En complément de ces indicateurs structurants les principaux points d’attention du bilan 2022 sont les suivants :

- L’exploitation des bâtiments et des installations techniques, en particulier les vérifications techniques réglementaires des installations et des équipements, et la prise en compte des risques qui en découlent dans le Duerp ;
- La prise en compte des risques professionnels particuliers, notamment des risques liés aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), et leur inscription au Duerp ;
- Le suivi des signalements portés aux registres de santé et de sécurité au travail ;
- La facilitation des enquêtes du CHSCT suite aux accidents de service et aux maladies professionnelles graves ou à caractère répété ;
- Le soutien de la médecine de prévention dans la réalisation de ses missions ;
- La prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes, notamment par la consolidation du dispositif de signalement, de recueil et de traitement des violences, discriminations, harcèlements et d’agissements sexistes et sexuels (VDHASS) ;

- Le renforcement des formations à la santé et à la sécurité au travail, notamment celle des acteurs de la prévention.

Ces éléments de bilan portant sur l’année 2022 ont été pris en compte pour élaborer les orientations stratégiques ministérielles de prévention pour l’année 2023. La structure a évolué afin de distinguer dans une première partie les priorités pour l’année, et dans une deuxième partie les éléments structurants d’une politique de prévention des risques professionnels en établissement. Ils ont également été pris en compte pour alimenter les sujets de réflexions de la formation spécialisée du CSA MESR notamment lors de groupes de travail :

- L’installation de la formation spécialisée du CSA MESR ;
- L’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes dans la fonction publique ;
- La prévention des risques liés à l’exposition aux prions infectieux.

7. Organisation du travail et temps de travail

A. Personnels enseignants des établissements RCE

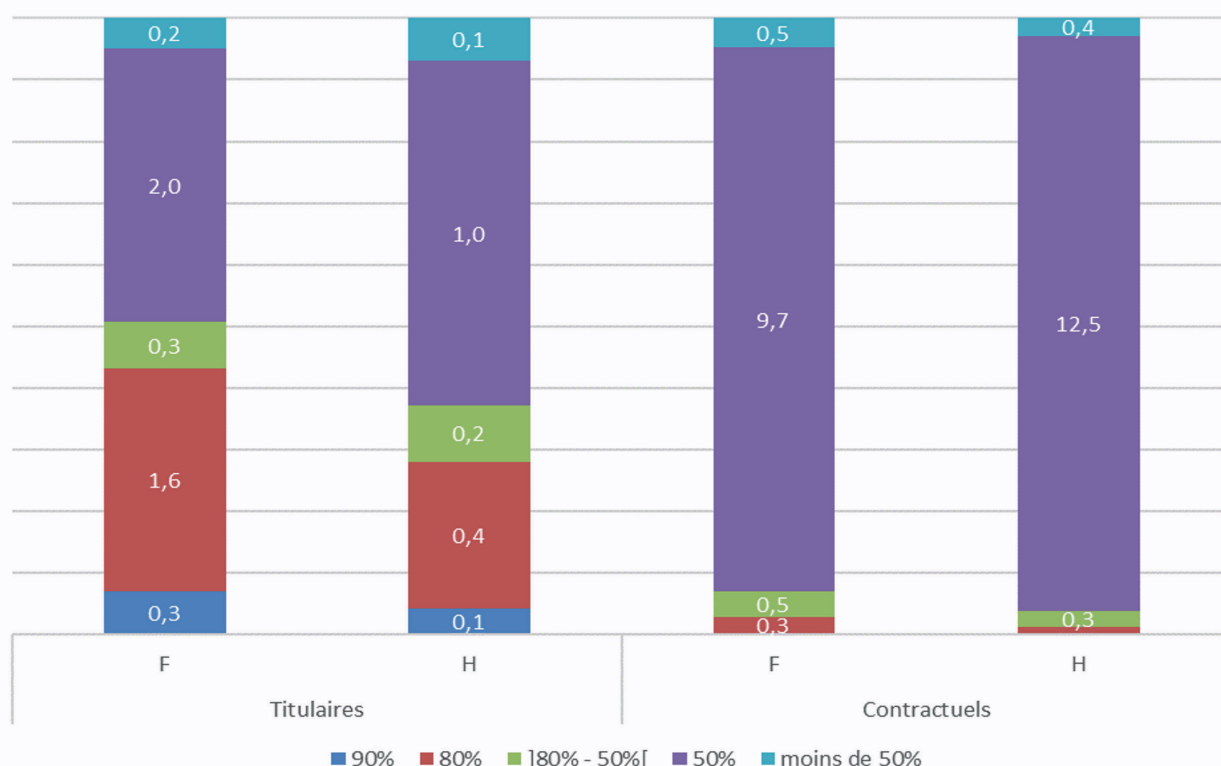
Les données sont réparties par quotité de service et ventilés par statut d'emploi, filière, corps et sexe, au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, toutes filières confondues, 97 % des personnels enseignants titulaires et 88 % des enseignants contractuels exercent leurs fonctions à temps plein. La quotité de travail de 50 % regroupe près de la moitié des personnels titulaires exerçant leurs fonctions à temps partiel et près de 9 contractuels à temps partiel sur 10.

Pour mémoire en 2022, 10% des fonctionnaires de la fonction publique de l'État (hors enseignants), 17% des

fonctionnaires de la fonction publique territoriale, 18% des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière et 14% pour l'ensemble de la fonction publique exerçaient les fonctions à temps partiel (Chiffres clés du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2023). Le taux très faible de temps partiel chez les personnels enseignants de l'enseignement supérieur est également à comparer à celui des enseignants de l'enseignement scolaire chez lesquels le taux de temps partiel est de 9% (Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023, DEPP, p. 27).

Figure 7-1 – Les parts des quotités de services à temps partiel dans les effectifs par statut d'emploi et par sexe, au 31 décembre 2022



► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Les personnels dont l'ETP n'a pas été renseigné sont exclus.

► Source : OREMS-RCE, au 31 décembre 2022.

B. Télétravail

Les effectifs du MESR sont majoritairement composés de personnels enseignants non éligibles au dispositif du télétravail. Pour ce motif, le quotient entre les 40 184 personnes concernées au 31 décembre 2022 et l'effectif total des agents n'est pas représentatif de l'essor de cette modalité particulière d'exercice du travail. Rapporté aux effectifs BIATPSS titulaires et contractuels en activité dans les établissements de l'enseignement supérieur, le taux de recours au télétravail est proche de 40%.

Par ailleurs, le Gouvernement, les fédérations de fonctionnaires et les représentants des employeurs publics, partageant l'ambition d'envisager la pratique du télétravail comme un des modes d'organisation du travail au bénéfice des personnels et du service public, ont conclu l'accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Lors du dernier trimestre de l'année 2021, des négociations avec les organisations syndicales représentatives aux comités techniques ministériels (devenus comités sociaux d'administration) de nos périmètres ministériels

ont été ouvertes afin d'adapter les clauses de l'accord du 13 juillet 2021 aux spécificités de nos services et établissements, dans l'optique de répondre de façon organisée au souhait des personnels de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle. Avant de permettre la signature de deux accords majoritaires relatifs au déploiement du télétravail au MENJ et au MESR en 2023, ces négociations ont au préalable abouti à la conclusion d'un accord de méthode, signé le 7 avril 2022. Ce document fixait le champ d'application du futur accord-cadre, les thématiques devant être abordées (conditions d'exercice, protection de la santé, droits syndicaux, ...) et, enfin, une méthode et un calendrier.

Au cours de l'année 2022, l'accord de méthode ayant été conclu, les organisations syndicales membres d'au moins l'un des trois comités techniques ministériels ont été conviées à la négociation. Si le format du groupe plénier a été privilégié, des temps de négociation par fédération syndicale ont également été organisés.

C. Compte épargne-temps

Les effectifs du MENJ et du MESR sont majoritairement composés de personnels enseignants non éligibles au dispositif du compte épargne-temps. Le total de 341 017

jours de congés stockés au 31 décembre 2022 reflète cette spécificité.

Tableau 7-1 – BDS FPE 161: Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre

2022	Effectif
Total	341 017
femmes	206 624
hommes	134 393

- ▶ Producteur : DGRH C1-2.
- ▶ Population : Enseignants chercheurs et BIATPSS.
- ▶ Période : 31/12/2022.
- ▶ Périmètre : établissements d'enseignement supérieurs, EPST et réseau des CROUS.
- ▶ Procédé : Procédé : enquête BDS 2022 ; taux de réponse 75%.

8. Dialogue social

A. Instances de dialogue social

BDS RSU 177 Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSA.

Entre le 4 octobre 2022 et le 11 juillet 2023, 4 séances du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et 3 séances du nouveau comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSAMESR)

ont eu lieu. Sur la même période, 1 comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) et 3 commissions statutaires des enseignants-chercheurs de statut universitaire et des assistants de l'enseignement supérieur ont également eu lieu.

À titre de comparaison, sur l'année 2021/2022, 10 CTMESR et 3 CTU se sont tenus. Pour l'année 2020/2021, 14 CTMESR et 7 CTU ont été réunis.

B. Représentants du personnel

BDS RSU 176 Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSA

Le **CSAMESR**, comme le CTMESR est composé de 30 représentants (15 membres titulaires/15 membres suppléants) dont actuellement 13 femmes pour 17 hommes répartis comme suit :

- Titulaires : 7 femmes/8 hommes
- Suppléants : 8 femmes/7 hommes

En application de l'article 21 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics

de l'État, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'institution du CSAMESR fixées au 1^{er} janvier 2022 étaient de 52,04% de femmes et 47,96% d'hommes.

La **commission statutaire** comme le CTU est composée de 20 représentants (10 membres titulaires/10 membres suppléants) dont actuellement 10 femmes pour 10 hommes répartis comme suit :

- Titulaires : 7 femmes/3 hommes
- Suppléants : 3 femmes/7 hommes

C. Moyens accordés aux syndicats

BDS RSU 181 Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°82-447 du 28 mai 1982

L'article 18 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ouvre la possibilité de fixer un contingent global de CTS par groupe de ministères, par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et des ministres intéressés. Un arrêté interministériel du 30 août 2012 applique cette faculté au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. En application de l'article 1 de l'arrêté du 30 août 2012, « un contingent global de crédit de temps syndical est déterminé, pour le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche à partir du cumul des effectifs des électeurs

inscrits sur les listes électorales pour les élections au comité technique ministériel de chacun des deux départements ministériels. »

L'arrêté du 9 juillet 2019 a fixé le contingent global de crédit de temps syndical attribué au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à **2390 ETP** pour l'année 2021-2022. Ce montant a été reconduit pour l'année 2022-2023

Tableau 8-1 – Indicateur 182 : Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

Organisations syndicales du secteur de l'enseignement public et enseignement supérieur et recherche	Crédit attribué	Crédit consommé Décharges Année scolaire 2021-2022	Crédit consommé Décharges Année scolaire 2022-2023	Crédit disponible Année scolaire tout périmètre confondu 2021-2022"	Crédit disponible Année scolaire tout périmètre confondu 2022-2023"	% Femmes Année scolaire 2021-2022	% Femmes Année scolaire 2022-2023
ASAMEN	0,801	0	0	0,001	0,001	0	0
CFE CGC	14,080	1,859	2,087	0,684	0,001	43	47
CFTC	11,463	1,985	3,037	1,749	0,276	50	58
EDUC ACTION-CGT	124,020	0,883	0,769	1,743	4,89	43	43
FAEN	1,714	0,167	0,167	0,031	0	0	0
FERC-CGT	34,020	31,329	28,057	2,691	5,122	45	44
FERCSUP-CGT	46,026	41,502	44,148	3,947	0,868	54	53
FNEC-FP/FO	287,489	19,81	27,738	47,997	19,92	41	41
FSU	706,073	1,636	2,403	44,547	46,155	63	55
SAGES	2,674	0,833	1,083	0,001	0,012	0	50
SENRES	1,084	0	0	0,084	0,004	-	-
SGEN-CFDT	234,617	38,821	45,88	12,808	5,34	51	49
SIES	4,358	0	0	0	0,002	-	-
SNALC	112,107	0,129	0,144	2,66	1,677	25	25
SNCA EIL	0,434	0	0	0	0	-	-
SNCL	5,255	0	0	0	0,002		
SNE	9,572	0	0	0,166	0,315	-	-
SNESUP/FSU	66,804	48,918	51,174	15,185	14,75	48	50
SNPTES	125,968	65,831	64,773	47,771	13,893	48	46
SPEG	5,186	1,191	1,191	0,145	0,312	33	33
SPLN-SUP	2,195	0,241	0,214	0,159	0,16	25	33
STC	3,063	0	0	3,063	3,063	-	-
SUD EDUCATION	62,565	1,174	0,944	5,764	0,874	47	44
SUD RECHERCHE EPST	17,083	12,9	12,822	4,183	4,064	36	37
U.D.A.S.	2,328	0	0	2,106	2,106	-	-
UN.CGT.CROUS	14,020	11,79	12,975	2,23	1,045	36	41
UNSA-EDUCATION	495,001	16,684	18,621	27,002	12,071	51	45
	2390	297,683	318,227	226,717	136,923	-	-

Les organisations syndicales qui ont un "Crédit consommé en Décharges" à zéro utilisent leurs ETP exclusivement dans le secteur de l'enseignement scolaire, excepté pour le STC Education qui ne demande pas de décharge syndicale

- ▶ Producteur : DGRH C1-2.
- ▶ Population : Enseignants chercheurs et BIATPSS.
- ▶ Période : 31/12/2022.
- ▶ Périmètre : Établissements d'enseignement supérieurs, EPST et réseau des CROUS.
- ▶ Procédé : Procédé : enquête BDS 2022 ; taux de réponse 75%.

D. Focus sur le bilan des élections professionnelles générales de décembre 2022

1. Le contexte des élections professionnelles 2022

Les dernières élections professionnelles générales de renouvellement des instances représentatives des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports ont eu lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Ces élections ont été organisées dans un contexte spécifique lié :

- Au chantier réglementaire préparatoire à la cartographie des nouvelles instances adossé à la réforme des instances de dialogue social résultant de la LTFP du 6 août 2019.

- Au passage au vote électronique des élections au CSAMESR ;
- À la création d'une formation spécialisée (décret n° 2022-421) dénommée « commission statutaire des enseignants-chercheurs de statut universitaire et des assistants de l'enseignement supérieur » créée au sein du CSAMESR qui a remplacé le comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.

2. Les élections professionnelles 2022 en chiffres

Avec le CSAMESR, ce sont 600 scrutins qui ont été organisés lors de ces élections.

Sur ces 600 scrutins on dénombre :

- 16 scrutins nationaux : 3 scrutins de CSA ministériels et 12 scrutins de CAP nationales ainsi que le scrutin du CCMMEP (enseignement privé)
- 584 scrutins académiques, départementaux et locaux, selon la cartographie des instances qui a été définie à l'occasion de ces élections.

Par ailleurs, 186 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont organisé leurs propres scrutins pour leurs instances locales : CSA d'établissement, commissions consultatives paritaire (CCP) et CAP (uniquement pour les six établissements publics scientifiques et technologiques).

Pour le CSAMESR, le taux de participation s'établit ainsi :

- 2022 : 52 025 votants sur 270 877 inscrits, soit un taux de participation de 19,21%
- 2018 : 83 638 votants sur 274 108 inscrits, soit un taux de participation de 30,51%

3. Le nouveau paysage syndical à l'issue des élections professionnelles

Pour le scrutin de décembre 2022, le SNPTES a rejoint l'UNSA Education après une scission lors des élections professionnelles de 2018. L'UNSA Education a obtenu 24,14% des votes alors qu'en 2018, l'UNSA Education et le SNPTES sur listes séparées avaient obtenu à eux deux 30,27% des votes (21,07% pour le SNPTES, 9,20% pour

l'UNSA) et 5 sièges. L'UNSA Education perd donc 1 siège avec 4 représentants titulaires (en 2018 le SNPTES disposait de 4 sièges et l'UNSA d'un). Elle demeure toutefois en 1^{ère} position nettement devant la CGT avec 18,11% des voix.

4. L'installation des nouvelles instances

La mise en place des instances ministérielles au sein de la direction générale des ressources humaines (DGRH) a fait l'objet d'un travail de mise en cohérence des CSAMEN, CSAMJS et CSAMESR, avec l'élaboration d'un règlement intérieur similaire ne se différenciant, pour chaque périmètre ministériel, que du fait des amendements des OS acceptés par l'administration.

Le calendrier de mise en place du CSAMESR a été le suivant :

- Arrêté de nomination du 11 janvier 2023 voir rubrique « textes de référence »
- Réunion de la formation spécialisée dénommée « commission statutaire des enseignants-chercheurs de statut universitaire et des assistants de l'enseignement supérieur » pour examen du règlement intérieur du 27 janvier 2023
- Installation de l'instance et approbation du règlement intérieur : CSAMESR du 10 février 2023
- Débat sur le programme des travaux prévu à l'article 47 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, lors de la séance du 11 mai 2023

9. Zoom politique handicap

Périmètre : établissements d'enseignement supérieur (établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies [RCE] et établissements passés aux RCE).

A. Le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)

Permettant d'établir l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de l'enseignement supérieur sous plafond d'emploi Etat

L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) est un dispositif d'incitation des employeurs – privés comme publics – à avoir dans leur effectif total rémunéré (ETR) a minima 6% de travailleurs reconnus handicapés (le taux d'emploi légal est de 6% au second semestre 2023).

La Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) est la traduction opérationnelle de l'OETH : il s'agit de la déclaration faite chaque année par

chaque employeur, au titre de ses ETR, permettant de vérifier la conformité du taux d'emploi de l'employeur concerné avec le taux d'emploi légal de 6%.

Cette déclaration suit le principe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) de **l'employeur rémunérant**⁹ : seuls les agents rémunérés sous plafond d'emploi Etat entrent dans le champ de l'OETH ministérielle. Ainsi, les personnels rémunérés sur ressources propres font partie de l'OETH de leur employeur.

Plus particulièrement, sont concernés par cette déclaration les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et les BOE « assimilés » par le FIPHFP, précisés ci-dessous.

POPULATION INTÉGRÉE DANS LE RECENSEMENT ET FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE :

1- Les effectifs ayant la qualité de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au sens de l'article L5212-13 du Code de travail, c'est-à-dire détenteurs d'un titre ou d'une reconnaissance administrative de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) justifiant de leur qualité de travailleurs handicapés.

2- Les personnels justifiant de l'une des situations prévues à l'article L351-4 et suivants du code général de la fonction publique (CGFP) et codifiant l'article 34 de la Loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires :

- Les bénéficiaires des emplois réservés mentionnés aux articles L241-5 et L241-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre uniquement s'ils ont été recrutés avant le 01/01/2020
- Les agents reclassés ou en période de préparation au reclassement en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984
- Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité en application de l'article 65 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

⁹ Ce principe structure l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Il impose que chaque employeur est tenu à l'obligation d'emploi pour les seuls personnels qu'il rémunère. Ainsi, plusieurs OETH peuvent être identifiés dans l'enseignement supérieur, dès lors que ces employeurs rémunèrent leurs personnels. Il convient de distinguer les agents rémunérés sous plafond d'emploi (relevant de l'OETH ministérielle) des agents rémunérés sur ressources propres (relevant de l'OETH de leur établissement).

La détermination du Taux d'Emploi s'effectue à partir de ces deux populations BOE, déclarées auprès de l'employeur. Elle ne peut tenir compte des catégories de personnels n'ayant pas réalisé cet acte de déclaration.

Ce taux s'établit à partir du ratio entre le nombre de personnes reconnues en situation de handicap et déclarées

auprès de l'employeur (au sens des principes établis par le FIPHFP) et les Effectifs Totaux Rémunérés (ETR) au 31/12 de l'année considérée.

Pour 2023, la DOETH s'établit ainsi qu'il suit (photo des effectifs au 31/12/2022) :

Tableau 9-1 – Effectifs physiques des agents en fonction rémunérés et déclarés bénéficiaires de l'obligation d'emploi (ou travailleurs handicapés) au 31/12/2022 sur le périmètre de l'OETH ministérielle

	Effectifs						Détails DOETH 2023 sur les 3 périmètres ministériels sur les effectifs au 31/12/2022	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Éducation nationale et Jeunesse et Sports	Enseignement supérieur NON RCE
Effectif total rémunéré* au 1 ^{er} janvier	1 016 431	1 006 777	1 019 977					
Effectif total rémunéré* au 31 décembre				1 012 231	1 044 134	1 021 050	1 016 551	3983
Nombre d'agents déclarés en situation de handicap (dits BOE)	35 719	37 417	35 787	34 108	34 724	39 424	39259	165
Taux d'emploi : Ratio entre le nombre de BOE déclarés et les effectifs totaux rémunérés	3,5%	3,7%	3,5%	3,3%	3,3%	3,86%		

EXPLICATIONS MÉTHODOLOGIQUES

► Champ : Personnels rémunérés par l'Education nationale, la Jeunesse et les sports, intégrant les personnels d'encadrement pour le périmètre de l'enseignement scolaire

Personnels rémunérés sous plafond d'emploi État des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (Non RCE) pour le périmètre de l'enseignement supérieur (relevant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ministérielle – OETH).

La Déclaration annuelle des travailleurs handicapés réalisée par le ministère intègre à la fois les effectifs du MENJ, mais également ceux des Sports (intégrés au 1er janvier 2021 dans le périmètre ministériel) ainsi que les effectifs de l'enseignement supérieur concernant l'administration centrale et les personnels rémunérés sous plafond d'emploi Etat des établissements d'enseignement supérieur non RCE.

► Note : Avant 2020, les effectifs pris en compte pour déterminer l'assiette de la déclaration [c'est à dire l'effectif rémunéré à prendre en considération au regard des effectifs de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE ou travailleurs handicapés) pour établir le taux d'emploi] étaient au 1er janvier de l'année considérée. Depuis la déclaration 2021, les données sont observées à la date du 31/12/N-1.

* L'effectif total rémunéré (ETR) s'entend au sens de la déclaration de l'obligation d'emploi auprès du FIPHFP : certains personnels ne sont pas comptabilisés dans l'assiette, comme, par exemple, les agents contractuels n'ayant pas été rémunérés sur une période au moins égale à 6 mois sur l'année N-2 de la déclaration ou les apprentis, ces derniers étant toutefois bien comptabilisés dans le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

SOURCES

Données DGRH-Direction de projet Diversité-Egalité professionnelle - Mission Handicap Inclusion Professionnelle (MHIP) issues de la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés 2023 (réalisée sur les effectifs au 31/12/2022).

Pour l'Éducation nationale, la Jeunesse et les Sports : recensement établi par la MHIP à partir d'extractions des données des SIRH, à la date d'observation du 31/12/2022.

Pour l'Enseignement supérieur : recensement établi par la MHIP à partir de l'enquête déclarative remontée par les établissements (NON RCE sur effectifs sous plafond d'emploi Etat et ressources propres / RCE sur ressources propres) à la date d'observation du 31/12/2022.

B. Le recensement BOE (DOETH 2023) en distinguant RCE et NON-RCE

La distinction des données des établissements NON RCE avec celles des établissements RCE et permettant d'établir le taux d'emploi des établissements de l'enseignement supérieur.

Le tableau présenté ci-après permet de suivre les évolutions du taux d'emploi entre 2019 et 2023.

En 2023, il permet de distinguer au sein des établissements non RCE les agents rémunérés sur ressources propres, des agents rémunérés sous plafonds d'emploi Etat, avec le détail des taux d'emploi correspondants.

Ce tableau présente :

- Un recensement global ;
- Un recensement pour les établissements RCE ;

- Un recensement pour les établissements non RCE au titre des effectifs sous plafond d'emploi Etat (distinct de leurs effectifs sous ressources propres).

Il est possible de constater que les établissements d'enseignement supérieur progressent de manière continue, pour atteindre en 2023 pour la première fois un taux global de 4,18% (sur les effectifs au 31 décembre 2022).

La plus forte progression réalisée concerne les établissements RCE, dont le taux passe de 3,95% à 4,20%, soit une progression de 0,25 point.

Ainsi, l'animation de réseau renforcée mise en place dès 2020 a permis l'augmentation continue du nombre de BOE (tant au sein des établissements non RCE que RCE) et, in fine, l'augmentation globale du taux d'emploi de l'enseignement supérieur, qui dépasse désormais les 4%.

Tableau 9-2 – Effectifs physiques des agents en fonction rémunérés et déclarés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au 31/12/2022 sur le périmètre de l'OETH ministérielle

Année de déclaration (DOETH)		2019	2020	2021	2022	2023
Date d'observation		01/01/2018	01/01/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Taux d'emploi direct	établs RCE	3,43 %	3,64 %	3,82 %	3,95%	4,20%
	étblts non RCE SPPE	2,97 %	2,99 %	3,65 %	4,21%	4,14%
	étblts non RCE RP					3,13%
	étblts non RCE SPPE + RP					3,69%
	taux moyen	3,41 %	3,62 %	3,82 %	3,95%	4,18%
Nombre de BOE recensés	étblts RCE	5 818	6 022	6 656	6 870	7316
	étblts non RCE SPEE	205	201	225	168	165
	étblts non RCE RP					99
	étblts non RCE SPPE + RP					264
total		6 023	6 223	6 881	7038	7580

Rappel : le taux moyen est le taux de l'ensemble des établissements RCE et non RCE (agents sous plafonds d'emploi Etat [SPEE] et sur Ressources Propres [RP])

Focus sur les établissements d'enseignement supérieur relevant de l'OETH ministérielle (sous plafond d'emploi Etat) : Effectifs physiques des agents en fonction rémunérés et déclarés bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE

et assimilés) dits « travailleurs handicapés » au 31/12/2022 par sexe, catégories hiérarchiques, statut et catégorie de BOE.

CHIFFRES-CLÉS 2022

Répartition des BOE selon différents critères de ventilation

Détails du recensement des BOE déclarés sous plafond d'emploi Etat sur le périmètre de l'Enseignement supérieur (OETH ministérielle)

Tableau 9-3 – Taux de retours à l'enquête Recensement BOE 2022 pour le périmètre de l'enseignement supérieur

Etablissements ESR Recensement BOE 31/12/2022	Nb d'établissements	Nb de retours	Taux de retours
Établissements RCE	109	99	90,82%
Établissement non RCE titre 2	49	30	61,22%
Total	158	129	81.64%

Tableau 9-4 – Recensement BOE MESR 2023 (effectifs 31/12/2022) par catégories de BOE
Établissements non RCE

		Femme				Homme				TOTAL
		CAT A	CAT B	CAT C	total	CAT A	CAT B	CAT C	Total	
BE01	Reconnaissance COTOREP	45	24	33	102	22	5	27	54	156
BE02	Victime d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle avec incapacité permanente au moins égale à 10%	2	1	2	5	1	2		3	8
BE03	Titulaire d'une pension d'invalidité avec invalidité au moins égale à 66%				0				0	0
BE05	Période de préparation au reclassement				0				0	0
BE08	Titulaire de l'allocation adulte handicapé				0				0	0
BE12	Titulaire de la carte d'invalidité (grands invalides civils).	1			1				0	1
BE16	Travailleur reconnu handicapé par la CDAPH				0				0	0
BE24	Titulaire d'un emploi réservé (militaires, anciens militaires et légionnaires)				0				0	0
BE25	Agent reclassé en application de l'article 63 de la loi n° 84-16				0				0	0
BE27	Bénéficiaire d'une allocation temporaire d'invalidité en application de l'article 65 de la loi n° 84-16				0				0	0
BE28	Militaire et autre personne victime d'accidents, maladies ou attentat mentionné à l'article L241-2 du CPMIVG				0				0	0
BE29	Conjoint, partenaire ou en charge enfant mineur d'un bénéficiaire, mentionné à l'article L241-3 du CPMIVG				0				0	0
BE31	Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31-12-91				0		0		0	0
	Total	48	25	35	108	23	7	27	57	165

Tableau 9-5 – Recensement BOE MESR 2023 (effectifs 31/12/2022) :
Répartition par catégories hiérarchiques, sexe

Fonctionnaires et Agents non titulaires				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
F	48	25	35	108
H	23	7	27	57
Total	71	32	62	165

Répartition par tranches d'âge	
-25 ans	1
25-40 ans	21
41-55 ans	94
+55 ans	49
Total	165

BOE 50 ans et + dans RECENSEMENT BOE	
F	8
H	6
Total	14

EXPLICATIONS MÉTHODOLOGIQUES

► Champ : Personnels rémunérés par le ministère de l'enseignement supérieur, sur des supports sous plafond d'emploi Etat, au sein des établissements d'enseignement supérieur non RCE. La Déclaration annuelle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) réalisée par le minis-

tère intègre les effectifs de l'enseignement supérieur (personnels rémunérés sous plafond d'emploi Etat des établissements d'enseignement supérieur non RCE). Les catégories de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) résultent de l'article L 5212-13 du Code du Travail et de l'article L351-5 CGFP.

SOURCES

Données DGRH-Direction de projet Diversité-Egalité professionnelle - Mission Handicap Inclusion Professionnelle (MHIP) issues de la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés 2023 (réalisée sur les effectifs au 31/12/2022).

Pour l'Enseignement supérieur : recensement établi par la MHIP à partir des enquêtes déclaratives réalisées auprès des établissements d'enseignement supérieur, à la date d'observation du 31/12/2022.

C. Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Chaque employeur est soumis à l'obligation d'employer 6% de personnes en situation de handicap dans ses effectifs : les recrutements constituent un levier de développement de cette politique et démontre le volontarisme de l'employeur en la matière.

Le volume de 6% des recrutements à opérer au bénéfice de travailleurs handicapés s'apprécie toutes voies de recrutement confondues et porte sur toutes les filières « métier ». Pour les établissements de l'enseignement supérieur, il s'agit notamment des filières enseignantes, des bibliothèques, des ingénieurs, techniques, de recherche et de formation, administrative, sociale, de santé, et couvrant toutes les catégories hiérarchiques de personnels (A, B, C).

6% des postes ouverts sont consacrés au recrutement de travailleurs handicapés par le biais des différentes voies spécifiques et au global pour l'ensemble des corps.

Il convient de distinguer les différentes voies – équivalentes – d'accès aux métiers des trois ministères, celles relevant des voies d'accès ordinaires et celles des voies d'accès spécifiques.

Concernant les voies ordinaires et en vertu du principe de non-discrimination, toutes les offres sont ouvertes à tous les candidats ayant le niveau de diplôme requis, sauf en cas d'inaptitude médicalement constatée ou de non-respect des conditions de santé particulières prévues dans

les statuts particuliers des corps. Ainsi, les personnes en situation de handicap peuvent être candidates à toutes les voies de recrutement.

Certaines voies leur sont plus particulièrement dédiées, en ce sens qu'elles sont aménagées pour eux.

Ainsi, tous les ans, il est procédé à de **nombreux recrutements** pour couvrir les besoins sur l'ensemble des corps qui constituent la variété des métiers existants au sein de l'institution. Ces recrutements s'opèrent en fonction des supports ouverts en loi de finances et selon différentes modalités de voies d'accès, ils permettent de répondre aux besoins en compétences pour mener les missions de service public de la sphère éducative.

Pour les établissements d'enseignement supérieur, le recensement des agents en situation de handicap porte sur les voies de recrutement suivantes :

- Recrutement contractuel au titre du handicap : article L.352-4 CGFP
- Recrutement contractuel classique : article L332-2 CGFP et suivants
- Concours de droit commun
- Apprentissage BOE au sens du Code du travail
- Recrutement par la voie de l'article 93 LTP, dit « Détachement-Promotion », réservé aux fonctionnaires BOE.

CHIFFRES-CLÉS

Tableau 9-6 – Établissements SUP (RCE et NON RCE) Recrutements 2022

MESR	Article L352-4 CGFP		Concours *		Article 93 LTFP		Articles L332-2 et suivants		Doctorants contractuels		Apprentis		Autres contrats (ATER, LRU, PACTE)		TOTAL SUP		dont 50 ans +
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
CAT A	18	8	10	5	2	1	30	17	26	29	8	13	13	9	107	82	
CAT B	27	19	11	6	5	3	41	20							84	48	
CAT C	51	24	10	7			70	23					4	6	135	60	
Somme	96	51	31	18	7	4	141	60	26	29	8	13	17	15	326	190	
TOTAL	147		49		11		201		55		21		32		516		54F et 30H

Tableau 9-7 – Établissements SUP (RCE et NON RCE)
Répartition par catégorie de BOE des agents recrutés en 2022

Répartition par qualité de BOE	Recrutements par contrat		Concours		Article 93 LTFP		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	
Reconnaissance COTOREP/Travailleur reconnu handicapé par la CDAPH	280	166	24	11	NC		480
Victime d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle avec incapacité permanente au moins égale à 10%	0	0					0
Titulaire d'une pension d'invalidité avec invalidité au moins égale à 66%	3	0					3
Période de préparation au reclassement							0
Titulaire de l'allocation adulte handicapé	2	2					4
Titulaire de la carte d'invalidité (grands invalides civils).	0	3		1			4
Titulaire d'un emploi réservé (militaires, anciens militaires et légionnaires)							0
Agent reclassé en application de l'article 63 de la loi n° 84-16							0
Bénéficiaire d'une allocation temporaire d'invalidité en application de l'article 65 de la loi n° 84-16							0
Militaire et autre personne victime d'accidents, maladies ou attentat mentionné à l'article L241-2 du CPMIVG							0
Conjoint, partenaire ou en charge enfant mineur d'un bénéficiaire, mentionné à l'article L241-3 du CPMIVG							0
Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991							0
Total	285	171	24	12			492
Total général	456		36+13 NR		11		516

Tableau 9-8 – Établissements non RCE (T2) RECRUTEMENTS 2022

MESR	Article L352-4 CGFP		Concours		Article 93 LTFP		Articles L332-2 et suivants		Docteurants contractuels		Docteurants contractuels		Apprentis		TOTAL SUP *		Total général
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
CAT A	2	2	1				4	0	4	0	1		12	2	14	2	14
CAT B	1	3	1				2	2					4	5	9	5	9
CAT C	2	2		1			1	0					3	3	6	3	6
Somme	5	7	2	1			7	2	4	0	1	0	19	10	29	10	29
TOTAL	12		3		0		9		4		1		19		10		29

*Tous titulaires d'une RQTH

*Aucun agent de 50 ans+

Tableau 9-9 – Établissements SUP (NON RCE) RECRUTEMENTS 2022 – Détails des recrutements opérés par corps au titre de l'article L352-4CGFP

Recrutements Etablissements Non RCE	Recrutements Article L352-4 CGFP	
	Femmes	Hommes
CAT A		
IGE	2	
ASI		2
CAT B		
TECH	1	3
CAT C		
ATRF	1	2
ADJAENES	1	
Total NON RCE	5	7

Tableau 9-10 – Établissements SUP (RCE et NON RCE)
Suites données aux recrutements 2022
Dispositifs expérimentaux issus de la LTFP

Type d'établissement	Volume de recrutement en 2021	Somme de Titularisation en 2022
NON RCE	1	1
DB : Détachement-Promotion (Art.93LTFP)	1	1
Assistants ingénieurs	1	1
RCE	9	8
AG : Titularisation suite à apprentissage BOE (Art.91LTFP)	1	1
Techniciens de recherche et de formation - Classe normale	1	1
DB : Détachement-Promotion (Art.93LTFP)	8	7
Assistants ingénieurs	3	3
Ingénieurs de recherche 2eme classe	2	2
Techniciens de recherche et de formation - Classe normale	3	2*
Total général	10	9

*un personnel en renouvellement à la rentrée 2023

EXPLICATIONS MÉTHODOLOGIQUES

► **Champ** : Personnels ayant déclaré une situation de handicap et recrutés en 2022 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les personnes en situation de handicap, détentrices d'une reconnaissance administrative de leur qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi, peuvent être recrutées par différentes voies d'accès. Tous les ans, le ministère réalise des recrutements de travailleurs handicapés, dans les différentes filières et les différents corps, par voies ordinaires et spécifiques.

Pour l'année 2022, ce sont 516 recrutements de travailleurs handicapés qui ont été réalisés selon les différentes voies d'accès dans l'enseignement supérieur (pour l'ensemble des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) et des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (NON RCE)).

Les établissements NON RCE, émergeant de la DOETH 2023 (sur les effectifs au 31/12/2022), ont recruté 29 personnes en situation de handicap, selon la répartition présentée dans le second tableau ci-dessus.

S'agissant de la mise en œuvre des articles 91 et 93 LTFP au sein des établissements d'enseignement supérieur, le tableau 4 révèle les titularisations prononcées sur chacun des deux dispositifs en année N+1, soit les suites données en 2022 aux recrutements opérés en 2021, par typologie d'établissements (RCE et NON RCE). Les résultats démontrent une certaine efficacité de ces voies de recrutement spécifiques.

Certains personnels ne sont pas comptabilisés dans l'assiette, comme, par exemple, les agents contractuels n'ayant pas été rémunérés sur une période au moins égale à 6 mois sur l'année N-2 de la déclaration ou les apprentis, ces derniers étant toutefois bien comptabilisés dans le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

SOURCES

Données issues de l'enquête DGRH-Direction de projet Diversité-Egalité professionnelle - Mission Handicap Inclusion Professionnelle (MHIP) "Recrutements BOE 2022" : données déclaratives des établissements de

l'enseignement supérieur (RCE et NON RCE) au titre de l'année 2022 (données observées au 1er septembre 2022 et effectifs présents et rémunérés au 31/12/2022).

Tableau 9-11 – Taux de retours des établissements d'enseignement supérieur à l'enquête Recrutements BOE 2022

Etablissements ESR Recrutements BOE 31/12/2022	Nb d'établissements	Nb de retours	Taux de retours
Etablissements RCE	109	100	91,74%
Etablissement non RCE titre 2	49	37	75,51%
Total	158	137	87,70%

10. État de la situation comparée des femmes et des hommes

A. Plan

A - Plan

B - Vue d'ensemble

C - Les effectifs

Tableau 1 - Effectifs des personnels enseignants titulaires «en fonction» ou «gérés», ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe, au 31/12/2022

Tableau 2 - Effectifs des personnels enseignants titulaires «gérés», répartis par position administrative et ventilés par corps et sexe, au 31/12/2022

Tableau 3 - Effectifs des personnels enseignants titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe, au 31/12/2022

Tableau 4 - Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par sexe, au 31/12/2022

Tableau 5 - Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 6 - Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Tableau 7 - Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par catégorie statutaire, corps, tranche d'âge et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Tableau 8 - Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, fonction exercée correspondant à un corps et sexe - Personnels BIATPSS contractuels

Tableau 9 - Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Tableau 10 - Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés Par position administrative, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Tableau 11 - Effectifs en ETP des personnels BIATPSS titulaires gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps, tranche d'âge et sexe

Tableau 12 - Effectifs des personnels contractuels BIATPSS par type de contrat et nature du support d'emploi par catégorie statutaire, fonction exercée correspondant à un corps et sexe - En effectifs physiques

Tableau 13 - Age moyen des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2022

Tableau 14 - Age moyen des effectifs BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Tableau 15 - Age moyen des effectifs BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) par catégorie statutaire et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Tableau 16 - Age moyens des personnels des 6 EPST en fonction sur emploi permanent au 31 décembre par type de contrat, catégorie et sexe

Tableau 17 - Age médian des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2022

Tableau 18 - Age médian des effectifs d'agents BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) au 31 décembre Par catégorie statutaire et sexe - Personnels BIATPSS titulaires au 31/12/2022.

Tableau 19 - Age médian des personnels des EPST en fonction sur emploi permanent au 31 décembre par type de contrat, catégorie et sexe au 31/12/2022.

D - Les Recrutements

Tableau 20 - Ensemble des admis aux concours en 2022 BIATPSS

Tableau 21 - Nombre de postes et de candidats aux concours en 2022 BIATPSS

Tableau 22 - Nombre de recrutements de personnels enseignants titulaires, répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe, 2022

Tableau 23 - Nombre d'agents BIATPSS fonctionnaires recrutés au cours de l'année 2022 par catégorie statutaire, corps, voie d'accès et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en activité

Tableau 24 - Lauréats des concours internes et externes des ITA des 6 EPST, par concours, corps, sexe et origine, en 2022

Tableau 24 bis - Lauréats des concours des chargés de recherche (CR) et directeurs de recherche (DR) des 6 EPST par corps, sexe et origine, en 2022

Tableau 25 - Nombre d'agents nommés ou renouvelés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination MENJSJOP et MESR

Tableau 26 - Nombre d'agents nommés ou renouvelés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination focus Enseignement Supérieur

Tableau 27 - Nombre d'agents nommés ou renouvelés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination MENJSJOP et MESR 2021-2022

Tableau 28 - Nombre d'agents nommés ou renouvelés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination focus Enseignement Supérieur 2021-2022

Tableau 29 - La composition des sections du Conseil national des universités (CNU) réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Tableau 30 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

Tableau 31 - La composition des jurys de concours de l'agrégation 2020-2021 ventilés par sexe

Tableau 32 - La présidence des sections du Conseil national des universités par groupes de disciplines et par sexe au 31/12/2022

Tableau 33 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Tableau 34 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation en 2021

Tableau 35 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des maîtres de conférences (MCF) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

Tableau 36 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des maîtres de conférences (MCF) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

Tableau 37 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des professeurs des universités (PR) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

Tableau 38 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des professeurs des universités (PR) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

Tableau 39 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans la filière enseignante des corps du 2nd degré répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

Tableau 40 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans la filière enseignante des corps du 2nd degré répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

E - Les Parcours professionnels

Tableau 41 - Nombre d'enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques) promouvables, candidats et promu à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe, 2022

Tableau 42 - Age moyen des enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques) promouvables, candidats et promu à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe, 2022

- Tableau 43 - Nombre d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2022
- Tableau 44 - Nombre d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2021
- Tableau 45 - Nombre de promouvables et de promus par grade, par filière, catégorie statutaire, grade, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2022
- Tableau 46 - Nombre de promouvables et de promus par grade, par filière, catégorie statutaire, grade, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2021
- Tableau 47 - Changements de corps/grade au sein des 6 EPST, par sexe, sur l'année 2022
- Tableau 48 - Changements de corps/grade au sein des 6 EPST, par sexe, sur l'année 2021
- Tableau 49 - Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2022
- Tableau 50 - Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2021
- Tableau 51 - Nombre de promouvables et de promus par filière, catégorie statutaire, corps, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2022
- Tableau 52 - Nombre de promouvables et de promus par filière, catégorie statutaire, corps, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2021
- Tableau 53 - Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe, âge moyen de départ à la retraite, 2022
- Tableau 54 - Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe, âge moyen de départ à la retraite, 2021
- Tableau 55 - Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2022
- Tableau 56 - Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2021
- Tableau 57 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation, 2022

F - Formation

- Tableau 58 - Nombre de semestres de CRCT attribués aux enseignants-chercheurs au titre du CNU et au titre des établissements, répartis par groupe CNU, 2022-2023

G - Les rémunérations

- Tableau 59 - Les dix salaires mensuels bruts les plus élevés parmi les personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois - statut d'emploi, corps, sexe et âge, 2022 DGRH A
- Tableau 60 - Dix plus hautes rémunérations brutes des départements ministériels en 2022 et 2021
- Tableau 61 - Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA en 2022 et 2021
- Tableau 62 - Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la «garantie individuelle du pouvoir d'achat» (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2022
- Tableau 63 - Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la «garantie individuelle du pouvoir d'achat» (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2021
- Tableau 64 - Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2022
- Tableau 65 - Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2021
- Tableau 66 - Distribution des rémunérations mensuelles nettes au sein des 6 EPST, ventilées par sexe, en 2022
- Tableau 67 - Distribution des rémunérations mensuelles nettes au sein des 6 EPST, ventilées par sexe, en 2021 personnel rémunéré par les 6 EPST
- Tableau 68 - Décomposition des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels de l'enseignement supérieur sur emploi permanent en millions d'euros en 2022

- Tableau 69 - Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi, filière et corps, avec ratio H/F, 2022
- Tableau 70 - Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi et filière, ventilée par tranche d'âge, 2022
- Tableau 71 Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022
- Tableau 72 - Principales primes fonctionnelles en brut annuel : Composante C2 du RIPEC, Prime de responsabilités pédagogiques (PRP), Prime de charges administratives (PCA) et Prime d'administration (PA) 2022
- Tableau 73 - Primes individuelles montant brut annuel : Composante C3 du RIPEC, Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)
- Tableau 74 - Dispositifs d'intéressements en brut annuel : article L.954-2 et autres
- Tableau 75 - Indemnité différentielle 2SMIC (en brut annuel)
- Tableau 76 - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE, catégorie, type de population, statut et sexe sur emploi permanent en 2022 et 2021
- Tableau 77 - Pour les agents sur emploi permanent Nombre de mois de personnes physiques payées 2022
- Tableau 78 - Pour les agents sur emploi permanent Nombre de mois de personnes physiques payées 2021
- Tableau 79 - Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2022
- Tableau 80 - Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2021
- Tableau 81 - Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires Décomposition des rémunérations brutes des personnels de l'enseignement supérieur sur emploi non permanent, 2022 en millions d'euros
- Tableau 82 - Total des rémunérations annuelles brutes versées par les EPST aux agents non permanents par catégorie, tranche d'âge et Sexe, en 2022 en milliers d'€
- Tableau 83 - Total des rémunérations annuelles brutes versées par les EPST aux agents non permanents par catégorie, tranche d'âge et Sexe, en 2021 en milliers d'€
- Tableau 84 - Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE, catégorie, type de population, statut et sexe sur emploi non permanent en 2022
- Tableau 85 - Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE, catégorie, type de population, statut et sexe sur emploi non permanent en 2021
- Tableau 86 - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2022 en ETPT SIES (DGESIP-DGRI)
- Tableau 87 - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2021

H - Organisation et temps de travail

- Tableau 88 – Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine selon le type de personnel, l'âge et le sexe pour l'année scolaire 2021-2022
- Tableau 89 - Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2022 par les BIATPSS données par sexe
- Tableau 90 - Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année 2022 – BIATPSS
- Tableau 91 - Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022 BIATPSS - DGRH C1-2
- Tableau 92 - Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022 BIATPSS
- Tableau 93 - Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année 2022– BIATPSS
- Tableau 94 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour en 2022 pour raison de santé – BIATPSS
- Tableau 95 - Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année 2022 BIATPSS -
- Tableau 96 - Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année BIATPSS
- Tableau 97 – Répartition des effectifs BIATPSS en activité / en fonction (rémunérés sur les programmes du ministère) au 31 décembre sur emploi à temps complet et par quotité de service - Par catégorie statutaire, corps, quotité de service et sexe

I - Les relations professionnelles

Tableau 98 - Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

Tableau 99 - Crédit de temps syndical consommé dans l'enseignement supérieur et recherche (décharges syndicales) 2021-2022

Tableau 100 - Répartition du crédit temps syndical consommé en décharges en 2021

B. Vue d'ensemble

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le rapport social unique de chaque département ministériel intègre notamment l'état de la situation comparée des femmes et des hommes (article L. 231-2 du code général de la fonction publique).

Le contenu de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes avait été précisé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

« [...] Cet état comporte des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend en outre des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dont les modalités sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Il détaille, le cas échéant, l'état d'avancement des mesures du plan d'action prévu à l'article 6 septies de la présente loi ».

En 2022, le ministère a poursuivi ses engagements en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en assurant **le suivi de de la mise en œuvre des mesures du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023** publié le 8 mars 2021. Ce plan national d'action, première formalisation concrète de cette politique en faveur des personnels, constitue un document commun aux ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports, qui disposent de corps communs et d'une DGRH commune.

Il a été décliné par les directions d'administration centrale et les opérateurs qui mettent en œuvre leurs propres plans d'actions. Un réseau dense de chargés et chargées de mission maille ce même périmètre et fait vivre ces politiques, dans le cadre d'un portage partagé au plus haut niveau.

Le 30 juin 2022, un premier bilan annuel du plan national d'action a été débattu en comité de suivi associant les organisations syndicales puis présenté devant les trois

comités techniques ministériels chargés respectivement de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2023, un second bilan annuel a été réalisé pour rendre compte de la mise en œuvre et de la réalisation des mesures en faveur de l'égalité professionnelle prévues par le plan national d'action.

Le plan national d'action et les bilans annuels sont publiés sur le site internet ministériel accessible à partir de l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284> et sur l'intranet pléiade.

Les journées marquantes de l'année ont également été l'occasion de rappeler les engagements prioritaires en matière d'égalité (le 8 mars) et de sensibiliser à nouveau les agents aux violences sexistes et sexuelles, y compris conjugales, faites aux femmes (le 25 novembre).

En outre, de nouveaux moyens de mesure des origines des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ont été mis en œuvre, avec par exemple, le déploiement de l'outil DGAFP de mesure des écarts de rémunérations entre les fonctionnaires. Cet outil permet aux employeurs publics de décomposer les différentes causes des écarts de rémunération. Les données recueillies en 2022 ont permis d'établir le premier index égalité professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui s'établit à 95.

Le présent document constitue l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il présente des données sexuées concernant les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche regroupées en différents thèmes : les effectifs, les recrutements, les parcours professionnels, les rémunérations, la formation, l'organisation et le temps de travail des personnels ainsi que les relations professionnelles. Les données sexuées sont issues de :

- La base de données sociale du périmètre du comité social d'administration ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2022 réalisé par la direction générale

des ressources humaines, accessible sur le site du ministère ;

- Les notes d'information et études du service A de la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les personnels intervenant dans l'enseignement supérieur et la recherche accessibles à partir du portail Galaxie destiné aux gestionnaires du supérieur ;
- Les bilans annuels du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des MENJS et MESRI 2021-2023.

Textes de référence

- code général de la fonction publique : articles L 231-1 à L 232-1 et articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 ;

- décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

- décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État ;

- décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État ;

- arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'État la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

C. Les effectifs

Parmi les agents titulaires gérés, hors personnels «ouvriers» du réseau des œuvres universitaires et scolaires et hors EPST, les femmes représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur (51,5%). Elles sont moins représentées chez les personnels enseignants (41%) que chez les personnels BIATPSS (62,8%).

Les femmes constituent 41% de l'effectif des personnels enseignants titulaires «en fonction» dans l'enseignement supérieur. Elles représentent 40% des enseignants-chercheurs et personnels assimilés et 50,6% des enseignants titulaires des corps des 1^{er} et 2nd degré en fonction dans l'enseignement supérieur.

Parmi les enseignants-chercheurs, la part des femmes varie selon la filière et le corps d'appartenance et représente 40,34% pour la filière universitaire et 32% pour la filière hospitalo-universitaire.

Le taux de féminisation dans les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires varie en fonction de la discipline (groupe du CNU) :

Les femmes sont davantage représentées que les hommes en «Langues et Littératures» (64,1%) et en «Pharmacie» (52,8%).

La proportion des femmes avoisine les 50% en «biologie et biochimie» (49,2%) en «sciences humaines» (49,3%).

Elles restent sous-représentées dans le reste des disciplines et particulièrement en «Sciences de l'ingénieur» (20,3%), «Mathématiques et informatique» (23,4%), «Physique» (23,5%) et «sciences de la terre» (29,9%).

Pour les corps spécifiques d'enseignants-chercheurs des grands établissements, la part des femmes varie en fonction de leur corps d'appartenance : les femmes représentent 25,7% des professeurs du Collège de France, 27,2% des astronomes, 34% des physiciens, 39,5% des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle et 43,8% des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

S'agissant des effectifs physiques des personnels BIATPSS titulaires, la part des femmes varie de 57,3% pour la filière ITRF à 83,4% pour la filière administrative et atteint 96,6% pour la filière sociale et de santé. Parmi les effectifs physiques des personnels BIATPSS contractuels, la part des femmes est plus élevée que pour les titulaires pour la filière ITRF (62,8%), mais plus faible pour la filière administrative (79,6%) et pour la filière sociale et de santé (83,7%).

Dans les filières BIATPSS où les trois catégories statutaires (A, B et C) sont représentées, le taux de féminisation est plus faible au sein de la catégorie A (55,1%) qu'au sein de la catégorie B (65,6%) et de la catégorie C (67,6%). Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des femmes décroît.

Les femmes représentent 47,9% des effectifs en ETPT rémunérés par les établissements publics scientifiques et technologiques (EPST). Les femmes sont moins nombreuses dans les effectifs des directeurs de recherche (32,8%) et des chargés de recherche (41,3%) que chez les personnels ITA (54,4%).

Tableau 10-1 – Effectifs des personnels enseignants titulaires "en fonction" ou "gérés", ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe, au 31/12/2022

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en fonction			Agents gérés			Part des agents en fonction (en %)
		F	H	S/Total	F	H	S/Total	
Catégorie A+	Astronome	28	75	103	28	79	107	96,3
	Astronome adjoint	36	83	119	37	85	122	97,5
	Directeur d'études de l'EHESS	44	65	109	46	66	112	97,3
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	45	97	142	45	99	144	98,6
	Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional	1	2	3	2	3	5	60,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	1	2	3	2	4	6	50,0
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	60	77	137	60	78	138	99,3
	Maître de conférences de l'EHESS	22	35	57	24	35	59	96,6
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	47	43	90	47	45	92	97,8
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	22	23	45	22	24	46	97,8
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	922	935	1 857	964	973	1 937	95,9
	Maître de conférences des universités	14 421	17 493	31 914	15 051	18 308	33 359	95,7
	Personnel de direction		1	1	1	1	2	50,0
	Physicien	15	29	44	16	31	47	93,6
	Physicien adjoint	30	43	73	31	44	75	97,3
	Professeur agrégé	3 219	3 749	6 968	3 224	3 752	6 976	99,9
	Professeur de chaire supérieure	1		1	1		1	100,0
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1re cat.		1	1		1	1	100,0
	Professeur de l'Ensam	10	49	59	10	49	59	100,0
	Professeur des universités	4 833	10 948	15 781	4 950	11 370	16 320	96,7
	Professeur des universités de médecine générale	11	30	41	11	30	41	100,0
	Professeur des universités-praticien hospitalier	1 089	3 325	4 414	1 104	3 415	4 519	97,7
	Professeur du Cnam	10	45	55	11	45	56	98,2

Catégorie A+	Professeur du Collège de France	9	35	44	9	35	44	100,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	30	46	76	30	47	77	98,7
Total de la catégorie A+		24 906	37 231	62 137	25 726	38 619	64 345	96,6
Part des effectifs de la catégorie / Ensemble des effectifs (en %)		89,1	92,6	91,2	89,4	92,8	91,4	-
Part des effectifs par sexe dans la catégorie (en %)		40,1	59,9	100,0	40,0	60,0	100,0	-
Catégorie A	Assistant de l'enseignement supérieur	2		2	3	1	4	50,0
	Chargé d'enseignement d'EPS	1	1	2	1	1	2	100,0
	Conseiller principal d'éducation	35	20	55	35	20	55	100,0
	Professeur certifié	2 414	1 968	4 382	2 417	1 969	4 386	99,9
	Professeur de lycée professionnel	191	236	427	191	236	427	100,0
	Professeur d'EPS	200	634	834	200	635	835	99,9
	Professeur des écoles	194	113	307	194	113	307	100,0
	Psychologue éducation nationale	5		5	5		5	100,0
Total de la catégorie A		3 042	2 972	6 014	3 046	2 975	6 021	99,9
Part des effectifs de la catégorie / Ensemble des effectifs (en %)		10,9	7,4	8,8	10,6	7,2	8,6	-
Part des effectifs par sexe dans la catégorie (en %)		50,6	49,4	100,0	50,6	49,4	100,0	-
Total général		27 948	40 203	68 151	28 772	41 594	70 366	96,9
Effectifs par sexe / Effectifs par position (en %)		41,0	59,0	-	40,9	59,1	-	-

BDS FPE 002 Tableau 1.1 Effectifs des personnels enseignants titulaires "en fonction" ou "gérés", ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe, au 31/12/2022 DGRH A 1-1

► Champ : Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en fonction, en détachement, en disponibilité ou en congé parental. Les agents des corps des enseignants des 1er et 2nd degré ainsi que ceux des filières d'inspection et d'éducation-orientation en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental ne sont pas pris en compte, ces derniers réintégrant l'enseignement scolaire dès lors qu'ils cessent leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur. Les élèves des Écoles normales supérieures sont exclus de cet indicateur.

► Source : RHSUPINFO 2022, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 10-2 – Effectifs des personnels enseignants titulaires "gérés", répartis par position administrative et ventilés par corps et sexe, au 31/12/2022

Position administrative	En fonction			Congé longue durée			Congé parental			Détachement			Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)	
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total		
Libellé long corps	2	75	103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4	75,0	
Assistant de l'enseignement supérieur	2		2																							
Astronome	28	75	103	0	0	0	0	0	0	3	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	28	79	107	26,2	
Astronome adjoint	36	83	119	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	37	85	122	30,3	
Chargé d'enseignement d'EPS	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	50,0	
Conseiller principal d'éducation	35	20	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	20	55	63,6	
Directeur d'études de l'EHESS	44	65	109	0	0	0	0	0	0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46	66	112	41,1	
Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	45	97	142	0	0	0	0	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	99	144	31,3	
Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional	1	2	3	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	5	40,0	
Inspecteur de l'éducation nationale	1	2	3	0	0	0	0	0	0	1	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6	33,3	
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	60	77	137	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	60	78	138	43,5	
Maître de conférences de l'EHESS	22	35	57	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	24	35	59	40,7	

Position administrative	En fonction			Congé longue durée			Congé parental			Détachement			Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble	Part des femmes (en %)		
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total			F	H
Libellé long corps	47	43	90			0																47	45	92	51,1
Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEQ	22	23	45			0																22	24	46	47,8
Maître de conférences des univ. de médecine générale	922	935	1 857			0																964	973	1 937	49,8
Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	14 421	17 493	31 914	14	11	25	12	2	14	225	386	611	379	416	795							15 051	18 308	33 359	45,1
Personnel de direction		1	1			0																0	1	2	50,0
Physicien	15	29	44			0																16	31	47	34,0
Physicien adjoint	30	43	73			0																31	44	75	41,3
Professeur agrégé	3 219	3 749	6 968	5	3	8																3 224	3 752	6 976	46,2
Professeur certifié	2 414	1 968	4 382	3	1	4																2 417	1 969	4 386	55,1
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1re cat.	1		1			0																0	0	1	100,0
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2e cat.		1	1			0																0	1	1	0,0
Professeur de l'Ensam	10	49	59			0																10	49	59	16,9

Position administrative	En fonction			Congé longue durée			Congé parental			Détachement			Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total	
Libellé long corps	191	236	427			0																191	236	427	44,7
Professeur de lycée professionnel	200	634	834	1	1	0																200	635	835	24,0
Professeur des écoles	194	113	307			0																194	113	307	63,2
Professeur des universités	4 833	10 948	15 781	1	3	4	1	1	83	293	376	33	125	158	0	0	0	0	0	0	0	4 950	11 370	16 320	30,3
Professeur des universités de médecine générale	11	30	41			0																11	30	41	26,8
Professeur des universités- praticien hospitalier	1 089	3 325	4 414	2	2	0	0	4	23	27	11	65	76	0	0	0	0	0	0	0	0	1 104	3 415	4 519	24,4
Professeur du Cnam	10	45	55			0			1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	45	56	19,6
Professeur du Collège de France	9	35	44			0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	35	44	20,5	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	30	46	76			0			0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	30	47	77	39,0
Psychologue de l'éducation nationale	5		5			0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	100,0	
Total général	27 948	40 203	68 151	23	21	44	14	3	331	730	1 061	456	637	1 093	0	0	0	0	0	0	28 772	41 594	70 366	40,9	
Effectifs par sexe / Effectifs par position (en %)	41,0	59,0	-	52,3	47,7	-	82,4	17,6	-	31,2	68,8	41,7	58,3	-	-	-	-	-	-	-	40,9	59,1	-	-	-

BDS FPE 002 Tableau 1.2 Effectifs des personnels enseignants titulaires "gérés", répartis par position administrative et ventilés par corps et sexe, au 31/12/2022 DGRH A 1-1

► Champ : Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en activité, en détachement, en disponibilité ou en congé parental.

Tableau 10-3 – Effectifs des personnels enseignants titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe, au 31/12/2022

Filière	Sexe		Total des effectifs de la filière	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)	Femmes	Hommes	Total des effectifs de la filière	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)	
	Femmes	Hommes									
Filière universitaire	Ensemble	19 256	28 441	47 697	100,0	40,4	2 044	4 313	6 357	100,0	32,2
	Discipline inconnue			0	0,0			0	0,0		
	Sans discipline (hors groupe CNU)			0	0,0			0	0,0		
	Théologie	12	34	46	0,1	26,1			0	0,0	
	Autres sections de santé	23	12	35	0,1	65,7			0	0,0	
	Interdisciplinaire	1 154	1 333	2 487	5,2	46,4			0	0,0	
	Odontologie			0	0,0		210	264	474	7,5	44,3
	Médecine			0	0,0		1 645	3 853	5 498	86,5	29,9
	Pharmacie	709	607	1 316	2,8	53,9	189	196	385	6,1	49,1
	Biologie et Biochimie	2 158	2 226	4 384	9,2	49,2			0	0,0	
	Sciences de l'ingénieur	1 374	5 388	6 762	14,2	20,3			0	0,0	
	Sciences de la terre	379	889	1 268	2,7	29,9			0	0,0	
	Chimie	1 177	1 891	3 068	6,4	38,4			0	0,0	
	Physique	539	1 752	2 291	4,8	23,5			0	0,0	
	Mathématiques et Informatique	1 493	4 876	6 369	13,4	23,4			0	0,0	
	Sciences humaines	3 187	3 284	6 471	13,6	49,3			0	0,0	
	Langues et Littératures	3 496	1 955	5 451	11,4	64,1			0	0,0	
	Sciences économiques et de gestion	1 795	2 126	3 921	8,2	45,8			0	0,0	
	Droit et Science politique	1 760	2 068	3 828	8,0	46,0			0	0,0	
Filière hospitalo-universitaire	Femmes										
	Hommes										

BDS FPE 004 et 004 bis Tableau 1.8 Effectifs des personnels enseignants titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe, au 31/12/2022 Sans discipline (hors groupe CNU)

► Champ : Personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

► Source : RHSUPINFO 2022, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 10-4 – Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par sexe, au 31/12/2022

Filière	F	H	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière / Cat statutaire (en %)
Filière universitaire	19 256	28 441	47 697	47 477,7	40,4	70,0
Filière hospitalo-universitaire	2 044	4 313	6 357	6 354,7	32,2	9,3
Corps spécifiques	376	674	1 050	1 045,5	35,8	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	194	113	307	283,6	63,2	0,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	6 036	6 637	12 673	12 308,1	47,6	18,6
Filière éducation-orientation	40	20	60	51,1	66,7	0,1
Filière personnel de direction		1	1	1,0	0,0	0,0
Filière d'inspection	2	4	6	6,0	33,3	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants	27 948	40 203	68 151	67 527,7	41,0	-

BDS FPE 004 et 004 bis Tableau 1.5 Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par sexe, au

► Champ : Personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

► Source : RHSUPINFO 2022, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 10-5 – Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par sexe, au 31/12/2022

Filière	Catégorie statutaire	Libellé long des corps	Ensemble			Part des femmes (en %)
			F	H	Total	
Administrative	Catégorie A	Attaché d'administration de l'État	1 260	622	1 882	67,0
	Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	2 669	450	3 119	85,6
	Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	4 506	606	5 112	88,1
Total de la filière administrative			8 435	1 678	10 113	83,4
Sociale et de santé	Catégorie A	Médecin conseiller technique				
	Catégorie A	Médecin de l'éducation nationale				
	Catégorie A	Conseiller technique de service social AE	43	1	44	97,7
	Catégorie A	Assistant de service social AE	222	8	230	96,5
	Catégorie A	Infirmier (Infenes)	212	8	220	96,4
	Catégorie B	Infirmier (catégorie B)	5		5	100,0
Total de la filière sociale et de santé			482	17	499	96,6
Ouvrière	Catégorie B	Technicien de l'éducation nationale				
	Catégorie C	Adjoint technique des établissements d'enseig.	21	25	46	45,7
Total de la filière ouvrière			21	25	46	45,7
ITRF	Catégorie A	Ingénieur de recherche	1 187	1 769	2 956	40,2
	Catégorie A	Ingénieur d'études	5 523	4 740	10 263	53,8
	Catégorie A	Assistant ingénieur	2 358	2 067	4 425	53,3
	Catégorie B	Technicien de recherche et formation	8 234	5 556	13 790	59,7
	Catégorie C	Adjoint technique de recherche et formation	10 114	6 270	16 384	61,7
Total de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation			27 416	20 402	47 818	57,3
Bibliothèque	Catégorie A+	Conservateur général des bibliothèques	73	48	121	60,3
	Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	555	254	809	68,6
	Catégorie A	Bibliothécaire	423	145	568	74,5
	Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 212	351	1 563	77,5
	Catégorie C	Magasinier des bibliothèques	1 055	627	1 682	62,7
Total de la filière des bibliothèques			3 318	1 425	4 743	70,0

Filière	Catégorie statutaire	Libellé long des corps	Ensemble			Part des femmes (en %)
			F	H	Total	
Personnel technique et pédagogique	Catégorie A	Conseiller technique et pédagogique supérieur				
	Catégorie A	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse				
	Catégorie A	Professeur de sport				
Total de la filière des personnels techniques et pédagogiques						
Ensemble des personnels gérés BIATPSS titulaires			39 672	23 547	63 219	62,8

BDS FPE 002 Tab 1-2 Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C

Les effectifs gérés correspondent aux agents dont le ministère assure la gestion administrative dans les bases qu'ils soient "en position d'activité" ou dans une autre position (détachement, disponibilité, congé de longue durée ...) à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH. Champ : France métropolitaine et outre-mer.

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA)

Tableau 10-6 – Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Catégorie statutaire	Position administrative	Activité		Congé longue durée		Congé parental		Détachement		Disponibilité		Hors cadre		Non activité		Position non connue		Ensemble		Part des femmes (en %)				
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		Total			
		S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total	S/Total		Total			
	Libellé long corps	67	40	107	5	7	12	1	1	1	1	73	48	121	60,3									
	Conservateur général des bibliothèques																							
	Total de la catégorie A+	67	40	107	5	7	12	1	1	1	73	48	121	60,3										
Catégorie A	Assistant de service social AE	222	8	230													222	8	230	96,5				
	Assistant ingénieur	2 180	1 916	4 096	3	2	5	3	1	4	59	45	104	51	113	51	52	103	2 358	2 067	4 425	53,3		
	Attaché d'administration de l'Etat	1 260	622	1 882																				
	Bibliothécaire	388	130	518																				
	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse																							
	Conseiller technique de service social AE	43	1	44																				
	Conseiller technique et pédagogique supérieur																							
	Conservateur des bibliothèques	465	219	684	3	1	4	1	1	1	49	20	69	33	44	1	1	4	2	555	254	809	68,6	
	Infirmier (Infirmes)	212	8	220																				
	Ingénieur de recherche	1 041	1 586	2 627	2	2	4	1	1	2	79	100	179	19	58	1	1	44	41	1 187	1 769	2 956	40,2	
	Ingénieur d'études	4 865	4 296	9 161	3	3	6	4	4	4	311	202	513	140	250	200	129	329	5 523	4 740	10 263	53,8		
	Médecin conseiller technique																							
Médecin de l'éducation nationale																								
Professeur de sport																								
	Total de la catégorie A	10 676	8 786	19 462	12	8	20	9	2	11	523	378	901	476	2	1	3	300	224	524	11 783	9 614	21 397	55,1

Catégorie statutaire	Position administrative		Activité		Congé longue durée		Congé parental		Détachement		Disponibilité		Hors cadre		Non activité		Position non connue		Ensemble		Part des femmes (en %)			
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H		Total		
Libellé long corps	1 146	337	1 483	4	1	1	28	7	35	26	5	31						7	2	9	1 212	351	1 563	77,5
	5		5																		5		5	100,0
Catégorie B	2 669	450	3 119																		2 669	450	3 119	85,6
	7 706	5 190	12 896	8	9	17	5	5	184	121	305	105	76	181		1	1	226	159	385	8 234	5 556	13 790	59,7
Total de la catégorie B	11 526	5 977	17 503	12	9	21	6	6	212	128	340	131	81	212	1	1	233	161	394	12 120	6 357	18 477	65,6	
Catégorie C	4 506	606	5 112																		4 506	606	5 112	88,1
	9 485	5 873	15 358	52	30	82	32	2	124	105	229	323	194	517		13	13	85	53	138	10 114	6 270	16 384	61,7
	21	25	46																		21	25	46	45,7
Magasinier des bibliothèques	987	598	1 585	4	1	5	1	1	16	2	18	37	17	54		1	1	10	8	18	1 055	627	1 682	62,7
Total de la catégorie C	14 999	7 102	22 101	56	31	87	33	2	140	107	247	360	211	571	13	14	27	95	61	156	15 696	7 528	23 224	67,6
Ensemble des personnels gérés BIATPSS titulaires	37 268	21 905	59 173	80	48	128	48	4	880	620	1 500	753	507	1 260	15	16	31	628	447	1 075	39 672	23 547	63 219	62,8
Effectifs par sexe / Effectifs par position (en %)	63,0	37,0		62,5	37,5		92,3	7,7	58,7	41,3		59,8	40,2		48,4	51,6		58,4	41,6		62,8	37,2		

BDS FPE 002 Tab 1-3 Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C
Les effectifs gérés correspondent aux agents dont le ministère assure la gestion administrative dans les bases qu'ils soient "en position d'activité" ou dans une autre position (détachement, disponibilité, congé de longue durée ...) à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH.

► Champ : France métropolitaine et outre-mer..

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA)

Tableau 10-7 – Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par catégorie statutaire, corps, tranche d'âge et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Catégorie statutaire	Tranche d'âge	20 à 29 ans			30 à 39 ans			40 à 49 ans			50 à 59 ans			60 ans et plus			Ensemble		
		F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total
†	Conservateur général des bibliothèques				10	9	19	44	26	70	19	13	32	73	48	121			
	Total de la catégorie A+			10	9	19	44	26	70	19	13	32	73	48	121				
	Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)			52,6	47,4	62,9	37,1	59,4	40,6	60,3	39,7								
	Assistant de service social/AE	8		8	46	2	48	73	5	78	72	1	73	23	222	8	230		
	Assistant ingénieur	38	47	85	516	348	864	835	754	1 589	760	724	1 484	209	194	2 358	2 067	4 425	
	Attaché d'administration de l'Etat	16	10	26	134	52	186	416	232	648	537	249	786	157	79	1 260	622	1 882	
	Bibliothécaire	13	5	18	96	28	124	150	51	201	129	53	182	35	8	423	145	568	
	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse																		
	Conseiller technique de service social/AE			1	1	14	14	20	1	21	8	8	8	43	1	44			
†	Conseiller technique et pédagogique supérieur																		
	Conservateur des bibliothèques	8	8	16	131	48	179	198	103	301	176	78	254	42	17	555	254	809	
	Infirmier (Infirmeries)				20	1	21	61	3	64	83	3	86	48	1	212	8	220	
	Ingénieur de recherche	1	7	8	97	156	253	428	632	1 060	478	730	1 208	183	244	1 187	1 769	2 956	
	Ingénieur d'études	61	64	125	1 138	838	1 976	2 042	1 763	3 805	1 731	1 596	3 327	551	479	1 030	4 740	10 263	
	Médecin conseiller technique																		
	Médecin de l'éducation nationale																		
	Professeur de sport																		

Catégorie statutaire	Tranche d'âge			20 à 29 ans			30 à 39 ans			40 à 49 ans			50 à 59 ans			60 ans et plus			Ensemble			
	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	Total	
Libellé long corps																						
Total de la catégorie A	145	141	286	2 179	1 473	3 652	4 217	3 543	7 760	3 986	3 435	7 421	1 256	1 022	2 278	11 783	9 614	21 397				
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)	50,7	49,3		59,7	40,3		54,3	45,7		53,7	46,3		55,1	44,9		55,1	44,9					
Bibliothécaire assistant spécialisé	32	6	38				220	55	275	405	90	495	456	158	614	99	42	1 563				
Infirmier (catégorie B)							3		3	1		1	1		1	5		5				
Secrétaire administratif (Saenes)	56	13	69	453	68	521	726	138	864	1 086	168	1 254	348	63	411	2 669	450	3 119				
Technicien de l'éducation nationale																						
Technicien de recherche et formation	213	132	345	1 628	1 004	2 632	2 453	1 713	4 166	2 925	1 984	4 909	1 015	723	1 738	8 234	5 556	13 790				
Total de la catégorie B	301	151	452	2 301	1 127	3 428	3 587	1 941	5 528	4 468	2 310	6 778	1 463	828	2 291	12 120	6 357	18 477				
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)	66,6	33,4		67,1	32,9		64,9	35,1		65,9	34,1		63,9	36,1		65,6	34,4					
Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	76	20	96	567	118	685	1 000	171	1 171	2 118	238	2 356	745	59	804	4 506	606	5 112				
Adjoint technique de recherche et formation	280	186	466	1 722	1 062	2 784	2 586	1 542	4 128	4 008	2 510	6 518	1 518	970	2 488	10 114	6 270	16 384				
Adjoint technique des établissements d'enseig.								4	4	14	10	24	7	11	18	21	25	46				
Magasinier des bibliothèques	31	15	46	199	84	283	274	175	449	425	277	702	126	76	202	1 055	627	1 682				
Total de la catégorie C	387	221	608	2 488	1 264	3 752	3 860	1 892	5 752	6 565	3 035	9 600	2 396	1 116	3 512	15 696	7 528	23 224				
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)	63,7	36,3		66,3	33,7		67,1	32,9		68,4	31,6		68,2	31,8		67,6	32,4					
Ensemble des personnels gérés BIATPSS titulaires	833	513	1 346	6 968	3 864	10 832	11 674	7 385	19 059	15 063	8 806	23 869	5 134	2 979	8 113	39 672	23 63	63 219				
Effectifs par sexe / Ensemble des effectifs (en %)	61,9	38,1		64,3	35,7		61,3	38,7		63,1	36,9		63,3	36,7		62,8	37,2					

BDS002 Tab 1-4 Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par catégorie statutaire, corps, tranche d'âge et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C

Les effectifs gérés correspondent aux agents dont le ministère assure la gestion administrative dans les bases qu'ils soient "en position d'activité" ou dans une autre position (détachement, disponibilité, congé de longue durée ...) à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH.

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-8 – Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, fonction exercée correspondant à un corps et sexe - Personnels BIATPSS contractuels

Filière	Catégorie statutaire	Fonction exercées correspondant à un corps de :	Ensemble			Part des femmes (en %)
			F	H	Total	
Administrative	Catégorie A	Attaché d'administration de l'Etat	335	199	534	62,7
	Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	478	89	567	84,3
	Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	1 088	200	1 288	84,5
Total de la filière administrative			1 901	488	2 389	79,6
Sociale et de santé	Catégorie A	Médecin de l'éducation nationale	223	58	281	79,4
	Catégorie A	Médecin de prévention	82	28	110	74,5
	Catégorie A	Conseiller technique de service social AE	14	2	16	87,5
	Catégorie A	Assistant de service social AE	120	11	131	91,6
	Catégorie A	Infirmier (Infenes)	136	13	149	91,3
	Catégorie B	Infirmier (catégorie B)				
Total de la filière sociale et de santé			575	112	687	83,7
Ouvrière	Catégorie B	Technicien de l'éducation nationale	78	71	149	52,3
	Catégorie C	Adjoint technique des établissements d'enseig.	296	214	510	58,0
Total de la filière ouvrière			374	285	659	56,8
ITRF	Catégorie A	Ingénieur de recherche	1 809	2 201	4 010	45,1
	Catégorie A	Ingénieur d'études	6 860	4 758	11 618	59,0
	Catégorie A	Assistant ingénieur	2 814	1 528	4 342	64,8
	Catégorie B	Technicien de recherche et formation	6 249	2 849	9 098	68,7
	Catégorie C	Adjoint technique de recherche et formation	9 769	5 070	14 839	65,8
Total de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation			27 501	16 406	43 907	62,6

Filière	Catégorie statutaire	Fonction exercées correspondant à un corps de :	Ensemble			Part des femmes (en %)
			F	H	Total	
Bibliothèque	Catégorie A+	Conservateur général des bibliothèques	1		1	100,0
	Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	32	13	45	71,1
	Catégorie A	Bibliothécaire	53	25	78	67,9
	Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	158	59	217	72,8
	Catégorie C	Magasinier des bibliothèques	273	148	421	64,8
Total de la filière des bibliothèques				245	762	67,8
Personnel technique et pédagogique	Catégorie A	Conseiller technique et pédagogique supérieur				
	Catégorie A	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse				
	Catégorie A	Professeur de sport				
Total de la filière des personnels techniques et pédagogiques						
Ensemble des personnels gérés BIATPSS contractuels				17 536	48 404	63,8

BDS002 Tab 1-6 Effectifs physiques des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, fonction exercée correspondant à un corps et sexe - Personnels BIATPSS contractuels DGRH C

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

► Source : Enquête EANT 2023 sur l'année 2022 pour les contractuels. Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-9 – Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Filière	Catégorie statutaire	Fonction exercées correspondant à un corps de :	Ensemble			Part des femmes (en %)
			F	H	Total	
Administrative	Catégorie A	Attaché d'administration de l'Etat	1 243	621	1 864	66,7
	Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	2 592	448	3 040	85,3
	Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	4 337	596	4 933	87,9
Total de la filière administrative			8 172	1 665	9 837	83,1
Sociale et de santé	Catégorie A	Médecin conseiller technique				
	Catégorie A	Médecin de l'éducation nationale				
	Catégorie A	Conseiller technique de service social AE	43	1	44	97,7
	Catégorie A	Assistant de service social AE	211	8	219	96,4
	Catégorie A	Infirmier (Infenes)	196	7	204	96,4
	Catégorie B	Infirmier (catégorie B)	5		5	100,0

Filière	Catégorie statutaire	Fonction exercées correspondant à un corps de :	Ensemble			Part des femmes (en %)
			F	H	Total	
Total de la filière sociale et de santé			455	16	471	96,5
Ouvrière	Catégorie B	Technicien de l'éducation nationale				
	Catégorie C	Adjoint technique des établissements d'enseig.	21	25	46	45,4
Total de la filière ouvrière			21	25	46	45,4
ITRF	Catégorie A	Ingénieur de recherche	1 185	1 768	2 953	40,1
	Catégorie A	Ingénieur d'études	5 512	4 738	10 250	53,8
	Catégorie A	Assistant ingénieur	2 354	2 066	4 420	53,3
	Catégorie B	Technicien de recherche et formation	8 218	5 551	13 769	59,7
	Catégorie C	Adjoint technique de recherche et formation	10 021	6 255	16 275	61,6
Total de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation			27 290	20 378	47 667	57,3
Bibliothèque	Catégorie A+	Conservateur général des bibliothèques	73	48	121	60,2
	Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	553	253	806	68,6
	Catégorie A	Bibliothécaire	422	145	566	74,4
	Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 204	351	1 555	77,4
	Catégorie C	Magasinier des bibliothèques	1 047	625	1 673	62,6
Total de la filière des bibliothèques			3 298	1 422	4 721	69,9
Personnel technique et pédagogique	Catégorie A	Conseiller technique et pédagogique supérieur				
	Catégorie A	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse				
	Catégorie A	Professeur de sport				
Total de la filière des personnels techniques et pédagogiques						
Ensemble des personnels gérés BIATPSS titulaires en ETP			39 236	23 506	62 742	62,5

BDS002 bis Tab 1-1 Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C

Les effectifs gérés correspondent aux agents dont le ministère assure la gestion administrative dans les bases qu'ils soient "en position d'activité" ou dans une autre position (détachement, disponibilité, congé de longue durée ...) à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH. "Champ : France métropolitaine et outre-mer. En l'absence de renseignement de la quotité de temps de travail d'un agent titulaire dans les bases RH, son ETP sera égal à 1."

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-10 – Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés Par position administrative, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Catégorie statutaire	Position administrative		Activité		Congé longue durée		Congé parental		Détachement		Disponibilité		Hors cadre		Non activité		Position non connue		Ensemble		Part des femmes (en %)	
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H		Total
Catégorie B	1 138	337	1 475	4	1	1	28	7	35	26	5	31	7	2	9	1 204	351	1 555			1 555	77,4
	5		5													5			5		5	100,0
	2 592	448	3 040													2 592	448	3 040			3 040	85,3
	7 690	5 185	12 875	8	9	17	5	184	121	305	105	181	1	1	2	8 218	5 551	13 769			13 769	59,7
Total de la catégorie B	11 426	5 969	17 395	12	9	21	6	212	128	340	131	212	1	1	233	161	394	12 020	6 349	18 369	65,4	
Catégorie C	4 337	596	4 933													4 337	596	4 933			4 933	87,9
	9 392	5 858	15 250	52	30	81	2	34	124	105	229	194	13	13	26	10 021	6 255	16 275			16 275	61,6
	21	25	46													21	25	46			46	45,4
	979	596	1 576	4	1	5	1	16	2	18	37	54	1	1	2	1 047	625	1 673			1 673	62,6
Total de la catégorie C	14 729	7 076	21 805	56	31	86	2	140	107	247	360	571	13	14	27	95	156	15 426	7 501	22 927	67,3	
Ensemble des personnels gérés BIATPSS titulaires	36 832	21 865	58 697	80	48	127	4	52	880	620	1 500	1 260	15	16	31	628	447	1 075	39 236	23 506	62 742	62,5
Effectifs par sexe / Effectifs par position (en %)	62,7	37,3		62,7	37,3		92,3	7,7	58,7	41,3	59,8	40,2	48,4	51,6		58,4	41,6	62,5	37,5			

BDS002 bis Tab 1-2 Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRHC. Les effectifs gérés correspondent aux agents dont le ministère assure la gestion administrative dans les bases qu'ils soient "en position d'activité" ou dans une autre position (détachement, disponibilité, congé de longue durée ...) à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH.

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

En l'absence de renseignement de la quotité de temps de travail d'un agent titulaire dans les bases RH, son ETP sera égal à 1.

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-11 – Effectifs en ETP des personnels BIATPSS titulaires gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps, tranche d'âge et sexe

Cat. statutaire	Tranche d'âge	20 à 29 ans			30 à 39 ans			40 à 49 ans			50 à 59 ans			60 ans et plus			Ensemble		
		Libellé long corps	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H
A+	Conservateur général des bibliothèques							10	9	19	44	26	70	19	13	32	73	48	121
Total de la catégorie A+							10	9	19	44	26	70	19	13	32	73	48	121	
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)							52,6	47,4		62,9	37,1		58,7	41,3		60,2	39,8		
A	Assistant de service social AE	8		8	43	2	45	70	5	75	69	1	70	21		21	211	8	219
	Assistant ingénieur	38	47	85	515	348	863	832	754	1 586	760	724	1 483	209	194	403	2 354	2 066	4 420
	Attaché d'administration de l'Etat	16	10	26	131	52	183	410	231	641	531	249	780	155	79	234	1 243	621	1 864
	Bibliothécaire	13	5	18	95	28	123	150	51	201	129	53	182	35	8	43	422	145	566
	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse																		
	Conseiller technique de service social AE				1		1	14		14	20	1	21	8		8	43	1	44
	Conseiller technique et pédagogique supérieur																		
	Conservateur des bibliothèques	8	8	16	130	48	178	198	102	300	175	78	253	42	17	59	553	253	806
	Infirmier (Infenes)				18	1	19	56	3	59	78	3	81	45	1	45	196	7	204
	Ingénieur de recherche	1	7	8	97	156	253	427	632	1 059	477	729	1 207	183	244	427	1 185	1 768	2 953
	Ingénieur d'études	61	64	125	1 135	837	1 972	2 037	1 762	3 800	1 728	1 595	3 324	551	479	1 030	5 512	4 738	10 250
	Médecin conseiller technique																		
	Médecin de l'éducation nationale																		
Professeur de sport																			
Total de la catégorie A		145	141	286	2 165	1 472	3 637	4 194	3 540	7 734	3 966	3 433	7 399	1 248	1 022	2 269	11 718	9 608	21 326
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)		50,7	49,3		59,5	40,5		54,2	45,8		53,6	46,4		55,0	45,0		54,9	45,1	

Cat. statutaire	Tranche d'âge	20 à 29 ans			30 à 39 ans			40 à 49 ans			50 à 59 ans			60 ans et plus			Ensemble		
		Libellé long corps	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H	S/ Total	F	H
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	32	6	38	218	55	273	402	90	492	455	158	613	98	42	140	1 204	351	1 555
	Infirmier (catégorie B)							3		3	1		1	1		1	5		5
	Secrétaire administratif (Saenes)	55	13	68	430	68	498	702	138	840	1 062	166	1 228	343	63	406	2 592	448	3 040
	Technicien de l'éducation nationale																		
	Technicien de recherche et formation	213	132	345	1 621	1 004	2 624	2 448	1 712	4 160	2 922	1 982	4 904	1 015	722	1 736	8 218	5 551	13 769
Total de la catégorie B		300	151	451	2 269	1 127	3 395	3 555	1 939	5 494	4 440	2 306	6 746	1 456	826	2 282	12 020	6 349	18 369
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)		66,5	33,5		66,8	33,2		64,7	35,3		65,8	34,2		63,8	36,2		65,4	34,6	
C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	75	20	95	541	117	658	952	167	1 119	2 050	235	2 285	718	58	776	4 337	596	4 933
	Adjoint technique de recherche et formation	278	186	464	1 695	1 060	2 755	2 554	1 537	4 091	3 981	2 503	6 485	1 512	968	2 480	10 021	6 255	16 275
	Adjoint technique des établissements d'enseig.								4	4	14	10	24	7	11	18	21	25	46
	Magasinier des bibliothèques	31	15	46	197	84	281	272	175	447	421	276	697	125	76	201	1 047	625	1 673
Total de la catégorie C		384	221	605	2 433	1 261	3 694	3 779	1 883	5 662	6 467	3 024	9 490	2 363	1 113	3 476	15 426	7 501	22 927
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)		63,5	36,5		65,9	34,1		66,7	33,3		68,1	31,9		68,0	32,0		67,3	32,7	
Ensemble des personnels gérés BIATPSS titulaires		829	513	1 342	6 867	3 860	10 727	11 537	7 372	18 909	14 917	8 788	23 705	5 086	2 974	8 059	39 236	23 506	62 742
Effectifs par sexe / Ensemble des effectifs (en %)		61,8	38,2		64,0	36,0		61,0	39,0		62,9	37,1		63,1	36,9		62,5	37,5	

BDS002 bis - Tab 1-3 Effectifs en ETP des personnels BIATPSS gérés par position administrative, catégorie statutaire, corps, tranche d'âge et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C

Les effectifs gérés correspondent aux agents dont le ministère assure la gestion administrative dans les bases qu'ils soient "en position d'activité" ou dans une autre position (détachement, disponibilité, congé de longue durée ...) à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH.

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

En l'absence de renseignement de la quotité de temps de travail d'un agent titulaire dans les bases RH, son ETP sera égal à 1.

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Catégorie statutaire	Nature du support d'emploi (type de mission) / Type de contrat / Fonction exercée correspondant à un corps de :	Missions permanentes										Missions temporaires				
		CDI					CDD					Total des contractuels sur MP			Part des femmes sur MP (en %)	
		F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	F	H	Total	F	H	Total	Part des femmes (en %)
	Total de la catégorie A	3 115	1 917	5 032	61,9	6 562	4 523	11 085	59,2	16 117	2 801	2 396	5 197	53,9		
	Bibliothécaire assistant spécialisé	25	14	39	64,1	50	11	61	82,0	100	83	34	117	70,9		
	Infirmier (catégorie B)															
B	Secrétaire administratif (Saenes)	164	15	179	91,6	211	49	260	81,2	439	103	25	128	80,5		
	Technicien de l'éducation nationale	3	15	18	16,7	74	55	129	57,4	147	1	1	2	50,0		
	Technicien de recherche et formation	1 262	517	1 779	70,9	2 895	1 332	4 227	68,5	6 006	2 092	1 000	3 092	67,7		
	Total de la catégorie B	1 454	561	2 015	72,2	3 230	1 447	4 677	69,1	6 692	2 279	1 060	3 339	68,3		
	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	250	24	274	91,2	445	89	534	83,3	808	393	87	480	81,9		
	Adjoint technique de recherche et formation	1 737	756	2 493	69,7	4 068	2 200	6 268	64,9	8 761	3 964	2 114	6 078	65,2		
C	Adjoint technique des établissements d'enseig.	7	10	17	41,2	173	113	286	60,5	303	116	91	207	56,0		
	Magasinier des bibliothèques	46	20	66	69,7	100	63	163	61,3	229	127	65	192	66,1		
	Total de la catégorie C	2 040	810	2 850	71,6	4 786	2 465	7 251	66,0	10 101	4 600	2 357	6 957	66,1		
	Ensemble des effectifs physiques BIATPSS contractuels	6 610	3 288	9 898	66,8	14 578	8 435	23 013	63,3	32 911	9 680	5 813	15 493	62,5		

BDS FPE 005 (ind. de substitution) Tab 1-1 Effectifs des personnels contractuels BIATPSS par type de contrat et nature du support d'emploi par catégorie statutaire, fonction exercée correspondant à un corps et sexe - En effectifs physiques DGRH C

Tableau 10-13 – Age moyen des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2022

Filière	Corps	Âge moyen femmes	Âge moyen hommes	Âge moyen ensemble
Filière universitaire et corps spécifiques	Professeur des universités et assimilés	54 ans	55 ans	54 ans
	Maître de conférences et assimilés	47 ans	48 ans	48 ans
Ensemble de la filière		49 ans	50 ans	50 ans
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	54 ans	55 ans	55 ans
	Maître de conférences et assimilés	46 ans	46 ans	46 ans
Ensemble de la filière		50 ans	53 ans	52 ans
Filière enseignante des corps du 1er degré	Professeur des écoles	51 ans	53 ans	52 ans
Ensemble de la filière		51 ans	53 ans	52 ans
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Professeur agrégé	48 ans	50 ans	49 ans
	Professeur certifié et assimilés	50 ans	51 ans	51 ans
	Professeur de l'Ensam	59 ans	59 ans	59 ans
Ensemble de la filière		49 ans	50 ans	50 ans
Ensemble des effectifs		49 ans	51 ans	50 ans

BDS FPE 007 Tableau 1.9 L'âge moyen des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2022 DGRH A.

► Champ : Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

► Source : RHSUPINFO 2022.

Tableau 10-14 – Age moyen des effectifs BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Filière	Catégorie statutaire	Libellé long des corps	F	H	Age moyen par corps
Administrative	Catégorie A	Attaché d'administration de l'Etat	50,2	50,2	50,2
	Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	49,5	49,1	49,4
	Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	51,2	48,2	50,8
Age moyen de la filière administrative			50,5	49,2	50,3
Sociale et de santé	Catégorie A	Médecin conseiller technique			
	Catégorie A	Médecin de l'éducation nationale			
	Catégorie A	Conseiller technique de service social AE	53,0	50,8	52,9
	Catégorie A	Assistant de service social AE	47,5	44,8	47,4
	Catégorie A	Infirmier (Infenes)	52,4	52,1	52,4
	Catégorie B	Infirmier (catégorie B)	51,1		51,1
Age moyen de la filière sociale et de santé			50,2	48,6	50,1
Ouvrière	Catégorie B	Technicien de l'éducation nationale			
	Catégorie C	Adjoint technique des établissements d'enseig.	57,8	57,8	57,8
Age moyen de la filière ouvrière			57,8	57,8	57,8
ITRF	Catégorie A	Ingénieur de recherche	51,3	51,1	51,2
	Catégorie A	Ingénieur d'études	48,1	48,4	48,2
	Catégorie A	Assistant ingénieur	47,5	48,3	47,9
	Catégorie B	Technicien de recherche et formation	48,7	49,0	48,8
	Catégorie C	Adjoint technique de recherche et formation	49,7	49,9	49,8
Age moyen de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation			49,0	49,2	49,1
Bibliothèque	Catégorie A+	Conservateur général des bibliothèques	56,4	56,1	56,3
	Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	47,0	46,8	46,9
	Catégorie A	Bibliothécaire	47,2	47,7	47,3
	Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	47,9	49,8	48,4
	Catégorie C	Magasinier des bibliothèques	48,9	49,9	49,3
Age moyen de la filière des bibliothèques					

Filière	Catégorie statutaire	Libellé long des corps	F	H	Age moyen par corps
Personnel technique et pédagogique	Catégorie A	Conseiller technique et pédagogique supérieur			
	Catégorie A	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse			
	Catégorie A	Professeur de sport			
Age moyen de la filière des personnels techniques et pédagogiques					
Age moyen des personnels BIATPSS titulaires en activité			49,3	49,2	49,3

BDS FPE 007 Tab 1-1 Age moyen des effectifs BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) par filière, catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C
Les effectifs titulaires "en activité / en fonction" correspondent aux agents "en position d'activité" et rémunérés sur un des programmes du ministère à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH. Les données sur les contractuels ne sont pas disponibles.

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

► Source : Annuaires RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-15 – Age moyen des effectifs BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) par catégorie statutaire et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Catégorie statutaire	F	H	Age moyen par catégorie statutaire
Catégorie A+	56,4	56,1	
Catégorie A	48,6	48,9	48,7
Catégorie B	48,8	49,0	48,9
Catégorie C	50,1	49,8	50,0
Age moyen des personnels BIATPSS titulaires en activité	49,3	49,2	49,3

BDS FPE 007 Tab 1-2 Age moyen des effectifs BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) par catégorie statutaire et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

► Source : Annuaires RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-16 – Age moyens des personnels des 6 EPST en fonction sur emploi permanent au 31 décembre par type de contrat, catégorie et sexe

Type de contrat	Catégorie	Age moyen		
		Hommes	Femmes	Ensemble
CDI	A	45,8	44,8	47,0
	BC	49,2	45,6	50,3
	Ensemble	46,0	44,8	47,2
Titulaires	A	49,1	49,3	48,8
	BC	48,5	48,6	48,4
	Ensemble	49,0	49,2	48,7
Ensemble permanents		48,9	49,1	48,7

BDS FPE 007 Tableau 12 - Age moyen des personnels en fonction sur emploi permanent au 31 décembre par type de contrat, catégorie et sexe SIES (DGESIP-DGRI)

(1) contrat post-doctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2) yc fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CDI

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST présents au 31/12.

► Source : Insee (Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP) et MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

Tableau 10-17 – Age médian des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2022

Filière	Corps	Âge médian femmes	Âge médian hommes	Âge médian ensemble
Filière universitaire et corps spécifiques	Professeur des universités et assimilés	54	55	55
	Maître de conférences et assimilés	47	47	47
Ensemble de la filière		49	51	50
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	54	56	56
	Maître de conférences et assimilés	44	43	44
Ensemble de la filière		50	55	53
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	50	53	52
Ensemble de la filière		50	53	52
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	49	51	50
	Professeur certifié et assimilés	51	52	51
	Professeur de l'Ensam	57	58	58
Ensemble de la filière		50	52	51
Ensemble des effectifs		50	51	51

BDS FPE 007 bis Tableau 1.9 L'âge médian des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2022 DGRH A

► Champ : Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

► Source : RHSUPINFO 2022.

Tableau 10-18 – Age médian des effectifs d'agents BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) au 31/12/2022 par catégorie statutaire et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

Catégorie statutaire	F	H	Age médian par catégorie statutaire
Catégorie A+	56,9	57,5	57,0
Catégorie A	49,0	49,4	49,1
Catégorie B	49,9	50,0	49,9
Catégorie C	51,8	51,5	51,7
Age médian des personnels BIATPSS titulaires en activité	50,5	50,2	50,4

BDS FPE 007 bis Tab 1-2 Age médian des effectifs d'agents BIATPSS en activité / en fonction sur emploi permanent (rémunérés sur les programmes du ministère) au 31 décembre par catégorie statutaire et sexe - Personnels BIATPSS titulaires DGRH C Les effectifs titulaires "en activité / en fonction" correspondent aux agents "en position d'activité" et rémunérés sur un des programmes du ministère à condition que le programme budgétaire soit renseigné dans les bases RH. Les données sur les contractuels ne sont pas disponibles.

► Champ : France métropolitaine et outre-mer.

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA) – RENOIRH.

Tableau 10-19 – Age médian des personnels des EPST en fonction sur emploi permanent au 31/12/2022 par type de contrat, catégorie et sexe

Type de contrat	Catégorie	Age médian		
		Hommes	Femmes	Ensemble
CDI	A	46	45	47
	BC	52	50	54
	Ensemble	47	45	48
Titulaires	A	49	49	49
	BC	50	51	50
	Ensemble	49	49	49
Ensemble permanents		49	49	49

BDS FPE 007 bis Tableau 12 - Age médian des personnels en fonction sur emploi permanent au 31 décembre par type de contrat, catégorie et sexe SIES (DGESIP-DGRI)

(1) contrat postdoctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2) y compris fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CDI

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST, présents au 31/12.

► Source : Insee (Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP) et MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

D. Les recrutements

Parmi les 1 730 enseignants-chercheurs recrutés dans la filière universitaire, 43,7% sont des femmes. Cette part est supérieure au poids des femmes titulaires dans cette filière (40,3%).

Les femmes représentent 39,8% des recrutés dans la filière hospitalo-universitaire, supérieure à leur part (32%) dans la population des personnels enseignants et hospitaliers titulaires.

Les sections du Conseil national des universités (CNU) se prononcent sur la qualification et la carrière des enseignants-chercheurs et comportent deux tiers de membres élus et un tiers de membres nommés. 42% des membres du CNU sont des femmes.

Au sein des jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur, les femmes représentent 46% des membres des jurys des concours ouverts en 2022.

Concernant le nombre de BIATPSS recrutés par concours (ou après sélection) dans l'enseignement supérieur : sur les 1 839 agents BIATPSS recrutés par concours en 2022, 63,7% sont des femmes. Cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population BIATPSS titulaire (62,8%).

Les femmes représentent 55,6% des recrutements en catégorie A, 68,9% en catégorie B et 68,5% en catégorie C.

Tableau 10-20 – Ensemble des admis aux concours en 2022 BIATPSS

Catégorie	corps/grade	Concours externes	Concours internes	Total	Évolution 2020/2021 (en %)	Femmes (en %)	Ensemble des admis (en %)
A	Assistant ingénieur	113	150	263	+10,0	55,1	15,4
	Attaché d'administration de l'état		180	180	+100,0	86,1	10,5
	Bibliothécaire	14	5	19	+11,8	78,9	1,1
	Chartiste	3		3	-40,0	-	0,2
	Conservateur des bibliothèques	12	3	15	+0,0	60,0	0,9
	Conseiller technique de service social		23	23	+4,5		1,3
	Ingénieur d'études	242	146	388	+6,3	52,1	22,7
	Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	54	45	99	+17,9	38,4	5,8
	Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	1		1	+0,0	0,0	0,1
	Médecin de l'éducation nationale concours unique	16		16	-42,9	87,5	0,9
	Total catégorie A	455	552	1 007	+16,3	59,7	58,8
B	BIBAS classe normale	15	10	25	-16,7	64,0	1,5
	BIBAS classe supérieure	4	3	7	-	100,0	0,4
	TECHRF classe normale	316	345	661	+5,3	63,5	38,6
	TECHRF classe supérieure	6	7	13	+116,7	30,8	0,8
		Total catégorie B	341	365	706	+6,3	63,3
C	Magasinier principal des bibliothèques			0	-100,0	-	0,0
		Total catégorie C	0	0	0	-100,0	0,0
TOTAL		796	917	1 713	+10,1	61,2	100,0

BDS FPE 009 Tableau 2.1.1 - Ensemble des admis aux concours en 2022 DGRH D2

Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

Le concours de BIBAS classe supérieure n'était pas ouvert en 2021.

Les concours déconcentrés de secrétaire administratif, d'assistant de service social et d'infirmier sont détaillés dans le rapport social unique de l'enseignement scolaire.

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

► Source : DGRH, CYCLADES et SENORITA, session 2022.

Tableau 10-21 – Nombre de postes et de candidats aux concours en 2022 BIATPSS

Catégorie	Concours externe/interne	Corps	Postes	Inscrits	Présents	Femmes (en %)	Taux de candidature	Admis	Femmes (en %)	Taux de réussite (admis/présents) (en %)	Taux de couverture (admis/postes) (en %)
A	Concours externes	Assistant ingénieur	176	3 411	1 679	52,8	9,5	113	49,6	6,7	64,2
		Bibliothécaire	14	1 508	512	64,8	36,6	14	78,6	2,7	100,0
		Chartiste	5	30	30	70,0	6,0	3	66,7	10,0	60,0
		Conservateur des bibliothèques	12	679	273	64,1	22,8	12	66,7	4,4	100,0
		Ingénieur d'études	321	4 848	4 768	53,2	14,9	242	47,5	5,1	75,4
		Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	67	508	501	41,9	7,5	54	35,2	10,8	80,6
		Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	1	7	6	0,0	6,0	1	0,0	16,7	100,0
		Médecin de l'éducation nationale	54	33	19	84,2	0,4	16	87,5	84,2	29,6
		Total concours externes	650	11 024	7 788	53,7	12,0	455	49,5	5,8	70,0
	Concours internes	Assistant ingénieur	176	4 233	4 222	69,6	24,0	150	59,3	3,6	85,2
		Attaché d'administration de l'état	180	3 951	2 235	82,9	12,4	180	86,1	8,1	100,0
		Bibliothécaire	5	381	199	142,7	39,8	5	80,0	2,5	100,0
		Conservateur des bibliothèques	3	160	65	158,5	21,7	3	33,3	4,6	100,0
		Conseiller technique de service social	23	140	74	91,9	3,2	23	91,3	31,1	100,0
		Ingénieur d'études	165	2 707	2 666	60,5	16,2	146	59,6	5,5	88,5
		Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	54	536	536	50,7	9,9	45	42,2	8,4	83,3
		Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe				-	-		-	-	-
Total concours internes		606	12 108	9 997	71,3	16,5	552	68,1	5,5	91,1	

Catégorie	Concours externe/interne	Corps	Postes	Inscrits	Présents	Femmes (en %)	Taux de candidature	Admis	Femmes (en %)	Taux de réussite (admis/présents) (en %)	Taux de couverture (admis/postes) (en %)	
Total cat. A			1 256	23 132	17 785	63,6	14,2	1 007	59,7	5,7	80,2	
B	Concours externes	BIBAS classe normale	15	1 607	629	176,8	41,9	15	66,7	2,4	100,0	
		BIBAS classe supérieure	4	143	41			4				
		TECHRF classe normale	424	2 619	1 885	67,4	4,4	316	59,5	16,8	74,5	
		TECHRF classe supérieure	8	50	34	47,1	4,3	6	33,3	17,6	75,0	
		Total concours externes	451	4 419	2 589	96,6	5,7	341	59,8	13,2	75,6	
	Concours internes	BIBAS classe normale	10	454	279	111,5	27,9	10	60,0	3,6	100,0	
		BIBAS classe supérieure	3	112	59	133,9	19,7	3	100,0	5,1	100,0	
		TECHRF classe normale	361	2 404	2 390	77,3	6,6	345	67,2	14,4	95,6	
		TECHRF classe supérieure	9	27	27	55,6	3,0	7	28,6	25,9	77,8	
		Total concours internes	383	2 997	2 755	81,8	7,2	365	66,6	13,2	95,3	
Total cat. B			834	7 416	5 344	89,0	6,4	706	63,3	13,2	84,7	
C	Concours externes	Magasinier principal des bibliothèques				-	-		-	-	-	
		Total concours externes	0	0	0	-	-	0	-	-	-	
	Concours internes	Magasinier principal des bibliothèques					-	-		-	-	-
		Total concours internes	0	0	0	-	-	0	-	-	-	
Total cat. C			0	0	0	-	-	0	-	-	-	
Total			2 090	30 548	23 129	69,5	11,1	1 713	61,2	7,4	82,0	

BDS FPE 009: Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année Tableau 2.1.2 - Nombre de postes et de candidats aux concours en 2022 DGRH D

Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Le concours de BIBAS classe supérieure n'était pas ouvert en 2021.

Les concours déconcentrés de secrétaire administratif, d'assistant de service social et d'infirmier sont détaillés dans le rapport social unique de l'enseignement scolaire.

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

► Source : DGRH, CYCLADES et SENORITA, session 2022.

Tableau 10-22 – Nombre de recrutements de personnels enseignants titulaires, répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe, 2022

Filière	Libellé du corps / Modalité de recrutement / Sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut (en %)	Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total Recrutement	Part des femmes (en %)
		F	H	S/Total	Part des femmes (en %)		F	H	S/Total	Part des femmes (en %)		F	H	S/Total	Part des femmes (en %)			
Filière universitaire	Professeur des universités	30,0	52,0	82,0	366	11,6	1,0	1,0	0,0	0,1	262,0	363,0	625,0	41,9	88,3	708,0	41,2	
	Maître de conférences	72,0	88,0	160,0	450	12,6	3,0	5,0	40,0	0,4	494,0	611,0	1 105,0	44,7	87,0	1 270,0	44,7	
	Total des recrutements de la filière	102,0	140,0	242,0	421	12,2	4,0	6,0	33,3	0,3	756,0	974,0	1 730,0	43,7	87,5	1 978,0	43,5	
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	42,1	57,9	100,0	-	-	0,0	0,0	-	-	43,7	56,3	100,0	-	-	-	-	
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités- praticien hospitalier	7,0	13,0	20,0	35,0	8,2					80,0	144,0	224,0	35,7	91,8	244,0	35,7	
	Professeur de médecine générale			0,0	-	0,0					2,0	2,0	4,0	50,0	100,0	4,0	50,0	
	Maître de conférences des univ- praticien hospitalier	4,0	2,0	6,0	66,7	3,0					84,0	108,0	192,0	43,8	97,0	198,0	44,4	
	Maître de conférences des univ- de médecine générale			0,0	-	0,0					4,0	3,0	7,0	57,1	100,0	7,0	57,1	
	Total des recrutements de la filière	11,0	15,0	26,0	42,3	5,7	0,0	0,0	-	0,0	170,0	257,0	427,0	39,8	94,3	453,0	40,0	
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	42,3	57,7	100,0	-	-	0,0	-	-	-	39,8	60,2	100,0	-	-	-	-	

Filière	Libellé du corps / Modalité de recrutement / Sexe			Mutation			Part mut/ Total recrut (en %)			Détachement			Part dét/ Total recrut (en %)			Concours			Part Conc/ Total recrut (en %)		Part des femmes (en %)	Total recrutement	
	F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	F	H	S/Total	Part des femmes (en %)	Total		
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé												185,0	161,0	346,0	53,5				100,0	346,0	53,5	
	Professeur certifié												181,0	158,0	339,0	53,4				100,0	339,0	53,4	
	Total des recrutements de la filière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	366,0	319,0	685,0	53,4				100,0	685,0	53,4	
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)								0,0	0,0	0,0	-	53,4		53,4	-				-	-	-	-
Ensemble des recrutements de personnels enseignants titulaires	113,0	155,0	268,0	42,2	2,0	4,0	6,0	33,3	0,2	292,0	1	550,0	1	2 842,0	45,5	91,2	3 116,0	45,2	91,2	3 116,0	45,2	45,2	
Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	42,2	57,8	100,0	-	33,3	66,7	100,0	-	-	45,5	54,5	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BDS FPE 009 Tableau 2.3 Nombre de recrutements de personnels enseignants titulaires, répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe, 2022 DGRH A

► Champ : Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur, hors enseignants-chercheurs des corps spécifiques dont la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre.

► Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire, données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire, application VEGA pour les enseignants du 2nd degré.

Tableau 10-23 – Nombre d'agents BIATPSS fonctionnaires recrutés au cours de l'année 2022 par catégorie statutaire, corps, voie d'accès et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en activité

Catégorie statutaire	Voie d'accès au corps			Concours ⁽¹⁾			Recrutement direct ⁽²⁾			Détachement			Intégration directe			Emploi réservé défense			Réintégration ⁽³⁾			Ensemble					
	Libellé long corps	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total		
Catégorie A+	Conservateur général des bibliothèques																										
	Total de la catégorie A+																										
	Recrutements par sexe / Ensemble de la catégorie statutaire (en %)																										
Catégorie A	Assistant de service social/AE	7		7				9		9																20	
	Assistant ingénieur	136	96	232				20	7	27																272	
	Attaché d'administration de l'Etat	20	11	31				23	10	33																86	
	Bibliothécaire	23	5	28				2	3	5																36	
	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse																										
	Conseiller technique de service social/AE	2		2																						2	
	Conseiller technique et pédagogique supérieur																										
	Conservateur des bibliothèques	5	5	10						1	1																20
	Infirmier (infirmes)	2		2				14	1	15																	20
	Ingénieur de recherche	31	51	82				12	12	24																	120
Ingénieur d'études	168	147	315				51	35	86																	465	
Médecin conseiller technique																											
Médecin de l'éducation nationale																											
Professeur de sport																											
	Total de la catégorie A	394	315	709				131	69	200				18	7	11	79	35	114	615	426	1041					

Catégorie statutaire	Voie d'accès au corps			Concours ⁽¹⁾			Recrutement direct ⁽²⁾			Détachement			Intégration directe			Emploi réservé défense			Réintégration ⁽³⁾			Ensemble			
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total	
Recrutements par sexe / Ensemble de la catégorie statutaire (en %)	55,6	44,4					61,1	38,9								69,3	30,7		59,1	40,9					
Bibliothécaire assistant spécialisé	35	12	47				5		5							6		6	46	12				58	
Infirmier (catégorie B)																									
Secrétaire administratif (Saenes)	88	16	104				25	5	30		1	1				24	3	27	137	26				163	
Technicien de l'éducation nationale																									
Technicien de recherche et formation	400	208	608				50	16	66		10	1	11			42	6	48	502	231				733	
Total de la catégorie B	523	236	759				80	21	101		10	2	12			72	9	81	685	269				954	
Recrutements par sexe / Ensemble de la catégorie statutaire (en %)	68,9	31,1					83,3	16,7								88,9	11,1		71,8	28,2					
Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	89	13	102						38							30	2	32	158	17				175	
Adjoint technique de recherche et formation	164	102	266				50	24	74		2	5	7			32	14	46	323	181				504	
Adjoint technique des établissements d'enseig.																									
Magasinier des bibliothèques	1	2	3				1	1	1		1	1	2			8	1	9	41	18				59	
Total de la catégorie C	117	371	109	49	158	86	27	113	3	6	9				70	17	87	522	216	738					

BDS FPE 009Tab 1-1 Nombre d'agents BIATPSS fonctionnaires recrutés au cours de l'année 2022 par catégorie statutaire, corps, voie d'accès et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en activité DGRH C 1-1

► Champ : France métropolitaine et outre-mer. Les recrutements des travailleurs handicapés font l'objet d'un tableau spécifique communiqué par la MIPH.

(1) Concours : externe, interne, sur titre, 3ème concours, concours unique, sélection professionnelle

(2) Recrutement direct : sans concours et PACTE

(3) Réintégration : réintégration en position "d'activité" après avoir été placé en détachement, en disponibilité, en congé parental.

► Source : Annuaire RH de février 2023 (POPPEE) et novembre 2022 (AGORA).

Tableau 10-24 – Lauréats des concours internes et externes des ITA des 6 EPST, par concours, corps, sexe et origine, en 2022

Catégorie	Type de recrutement	Concours interne					Concours externe					Total général	Part des femmes au concours		
		Origine des lauréats		Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Lauréats déjà titulaires de l'organisme (*)		Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations				Interne	Externe	Total général
		Corps	H	F	H	F	Total des lauréats	H	F	H	F				
A	IR	59	56	1	1	117	3	2	74	48	127	244	48,7%	39,4%	43,9%
	IE	60	125	3	6	194	7	7	91	100	205	399	67,5%	52,2%	59,6%
	AI	44	96	3	3	146	4	14	46	99	163	309	67,8%	69,3%	68,6%
	Filière Ingénieurs	163	277	7	10	457	14	23	211	247	495	952	67,8%	69,3%	58,5%
B	Technicien	7	20	1	6	34	1	3	38	123	165	199	76,5%	76,4%	76,4%
C	AT	-	-		1	1	-	-	9	6	15	16	100,0%	40,0%	43,8%
B+C	Filière Techniciens	7	20	1	7	35	1	3	47	129	180	215	63,8%	59,6%	74,0%
Total		170	297	8	17	492	15	26	258	376	675	1 167	63,8%	59,6%	61,4%

BDS FPE 009 Tableau 13 - Lauréats des concours internes et externes des ITA des 6 EPST, par concours, corps, sexe et origine, en 2022 SIES (DGESIP-DGRI)

(*) yc titulaires mis à disposition à l'extérieur

► Champ : ITA titulaires recrutés par les 6 EPST.

► Source : MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

Tableau 10-24 bis – Lauréats des concours des chargés de recherche (CR) et directeurs de recherche (DR) des 6 EPST par corps, sexe et origine, en 2022

Origine des lauréats	Lauréats déjà titulaires de l'organisme (*)		Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations		Total des lauréats	Part des femmes au concours	Age moyen des lauréats EXTERNES au 31/12		
	H	F	H	F			H	F	T
DR1		-	2	-	2				
DR2	203	148	20	5	376	40,7%	43,2	42,0	42,9
CRHC									
CRCN			224	183	407	45,0%	34,1	35,1	34,5
Total	203	148	246	188	785	42,8%	34,6	35,3	34,9

► Champ : personnels permanents recrutés par les 6 EPST

► Source : MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

Tableau 10-25 – Nombre d'agents nommés ou renouvelés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination MENJSJOP et MESR

Emploi et sexe		MENJSJOP et MESR					
		Nommés ou renouvelés			Dont primo nommés		
		F	H	Total	F	H	Total
Admin. Centrale	Directeur	1	1	2	1	1	2
	Chef de service	4	9	13	1	3	4
	Sous-directeur	8	8	16	7	4	11
	Directeur de projet	0	3	3	0	2	2
	Expert de haut niveau	2	8	10	2	3	5
Services déconcentrés	Recteur	6	6	12	2	3	5
	DRAJES	1	3	4	1	3	4
	DA(A)SEN	17	29	46	9	9	18
	SG(R)A	4	5	9	2	4	6
	Dirigeant Etab. Public	0	1	1	0	1	1
TOTAL		43	73	116	25	33	58

BDS FPE 010: tableau 10.C1 Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination MENJSJOP et MESR DE 1-3

► Champ : Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination.

► Source : SPES (année civile 2022)

Tableau 10-26 – Nombre d'agents nommés ou renouvelés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination focus Enseignement Supérieur

Emploi et sexe		Focus Enseignement Supérieur					
		Nommés ou renouvelés			Dont primo nommés		
		F	H	Total	F	H	Total
Admin. Centrale	Directeur	0	0	0	0	0	0
	Chef de service	1	3	4	1	2	3
	Sous-directeur	0	1	1	0	0	0
	Directeur de projet	0	0	0	0	0	0
	Expert de haut niveau	0	0	0	0	0	0
Services déconcentrés	Dirigeant Etab. Public	0	1	1	0	1	1
	Sous-directeur du CNOUS	0	0	0	0	0	0
	Directeur général de CROUS	1	4	5	1	1	2
	DGS	12	16	28	6	3	9
TOTAL		14	25	39	8	7	15

BDS FPE 010: 10.C1 et 10.C1bis Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination DE 1-3

► Champ : Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination.

► Source : SPES (année civile 2022)..

Tableau 10-27 – Nombre d'agents nommés ou renouvelés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination MENJSJOP et MESR 2021-2022

Emploi et sexe		MENJSJOP et MESR						MENJSJOP et MESR					
		2021			2022			2021			2022		
		Nommés ou renouvelés			Nommés ou renouvelés			Dont primo nommés			Dont primo nommés		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Admin. Centrale	Directeur	3	3	6	1	1	2	3	3	6	1	1	2
	Chef de service	2	4	6	4	9	13	0	0	0	1	3	4
	Sous-directeur	11	10	21	8	8	16	5	6	11	7	4	11
	Directeur de projet	0	1	1	0	3	3	0	0	0	0	2	2
	Expert de haut niveau	1	2	3	2	8	10	1	1	2	2	3	5
Services déconcentrés	Recteur	1	1	2	6	6	12	1	1	2	2	3	5
	DRAJES	1	6	7	1	3	4	1	3	4	1	3	4
	DA(A)SEN	21	37	58	17	29	46	6	9	15	9	9	18
	SG(R)A	2	4	6	4	5	9	1	2	3	2	4	6
	Dirigeant Etab. Public	1	1	2	0	1	1	1	1	2	0	1	1
TOTAL		43	69	112	43	73	116	19	26	45	25	33	58

BDS FPE 010 : tableau 10.C1bis Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination DE 1-3

Tableau 10-28 – Nombre d'agents nommés ou renouvelés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination focus Enseignement Supérieur 2021-2022

Emploi et sexe		Focus Enseignement Supérieur											
		2021			2022			2021			2022		
		Nommés ou renouvelés			Nommés ou renouvelés			Dont primo nommés			Dont primo nommés		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Admin. Centrale	Directeur	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
	Chef de service	0	2	2	1	3	4	0	0	0	1	2	3
	Sous-directeur	5	0	5	0	1	1	4	0	4	0	0	0
	Directeur de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Expert de haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Emploi et sexe		Focus Enseignement Supérieur											
		2021			2022			2021			2022		
		Nommés ou renouvelés			Nommés ou renouvelés			Dont primo nommés			Dont primo nommés		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Services déconcentrés	Dirigeant Etab. Public	1	1	2	0	1	1	1	1	2	0	1	1
	Sous-directeur du CNOUS	1	1	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0
	Directeur général de CROUS	3	6	9	1	4	5	1	1	2	1	1	2
	DGS	20	24	44	12	16	28	6	4	10	6	3	9
TOTAL		31	34	65	14	25	39	14	6	20	8	7	15

BDS FPE 010: tableau 10.C1bis Nombre d'agents nommés au cours de l'année 2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination DE 1-3

Tableau 10-29 – La composition des sections du Conseil national des universités (CNU) réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Droit et science politique	61	68	129	47,3	52,7	70	61	131	53,4	46,6
Sciences économiques et de gestion	47	48	95	49,5	50,5	51	43	94	54,3	45,7
Langues et littératures	137	125	262	52,3	47,7	172	89	261	65,9	34,1
Sciences humaines	119	152	271	43,9	56,1	162	108	270	60,0	40,0
Mathématiques et informatique	43	89	132	32,6	67,4	57	69	126	45,2	54,8
Physique	33	62	95	34,7	65,3	38	57	95	40,0	60,0
Chimie	47	59	106	44,3	55,7	55	51	106	51,9	48,1
Sciences de la terre	40	49	89	44,9	55,1	37	51	88	42,0	58,0
Sciences de l'ingénieur	59	118	177	33,3	66,7	78	101	179	43,6	56,4
Biologie et biochimie	100	101	201	49,8	50,2	108	95	203	53,2	46,8
Pharmacie	22	30	52	42,3	57,7	32	20	52	61,5	38,5
Médecine	123	252	375	32,8	67,2	113	85	198	57,1	42,9
Odontologie	9	11	20	45,0	55,0	11	10	21	52,4	47,6
Autres sections Santé	4	5	9	44,4	55,6	6	3	9	66,7	33,3

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Interdisciplinaire	56	85	141	39,7	60,3	68	72	140	48,6	51,4
Théologie	3	10	13	23,1	76,9	4	8	12	33,3	66,7
Total général	903	1 264	2 167	41,7	58,3	1 062	923	1 985	53,5	46,5

BDS FPE 011 Tableau 2.4 La composition des sections du Conseil national des universités (CNU) et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2022 DGRH A

► Source : Base Galaxie au 31/12/2022.

Tableau 10-30 – La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

Concours agrégation 2022	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Droit public	3	4	7	42,9	57,1
Science politique	3	4	7	42,9	57,1
Histoire du droit	4	3	7	57,1	42,9
Sciences de gestion	3	4	7	42,9	57,1
Total agrégations	13	15	28	46,4	53,6

BDS FPE 011 Tableau 2.4 La composition des sections du Conseil national des universités (CNU) et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2022 DGRH A

► Source : Base Galaxie au 31/12/2022.

► Champ : Composition des jurys des concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

Tableau 10-31 - La composition des jurys de concours de l'agrégation 2020-2021 ventilés par sexe

Concours agrégation 2020-2021	Corps PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Droit privé	3	4	7	42,9	57,1
Total agrégations	3	4	7	42,9	57,1

BDS FPE 011 Tableau 2.4 La composition des sections du Conseil national des universités (CNU) et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2022 DGRH A

► Champ : Composition des jurys des concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

Tableau 10-32 – La présidence des sections du Conseil national des universités par groupes de disciplines et par sexe au 31/12/2022

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Droit et science politique	1	3	4	25,0	75,0
Sciences économiques et de gestion	2		2	100,0	0,0
Langues et littératures	6	3	9	66,7	33,3
Sciences humaines	2	7	9	22,2	77,8
Mathématiques et informatique	1	2	3	33,3	66,7
Physique	1	2	3	33,3	66,7
Chimie	1	2	3	33,3	66,7
Sciences de la terre	3	1	4	75,0	25,0
Sciences de l'ingénieur	1	3	4	25,0	75,0
Biologie et biochimie	2	4	6	33,3	66,7
Pharmacie	2	4	6	33,3	66,7
Médecine	2	12	14	14,3	85,7
Odontologie	1	2	3	33,3	66,7
Autres sections Santé	1	2	3	33,3	66,7
Interdisciplinaire		5	5	0,0	100,0
Théologie	1		1	100,0	0,0
Total général	27	52	79	34,2	65,8

BDS FPE 011 Tableau 2.5 La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2022 DGRH A

► Champ : Présidence des sections du CNU.

► Source : Base Galaxie au 31/12/2022 (à partir des élections du CNU 2019).

66% des sections du CNU sont présidées par des hommes. Les présidences des sections de Sciences de la terre et de Langues et littératures sont à majorité féminine et celles des Sciences économiques et de gestion et de Théologie exclusivement féminines. Si les femmes représentent 29% des effectifs des sections du CNU dans le corps des PR et corps assimilés, 34% des sections sont présidées par des femmes.

Tableau 10-33 – La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2022	Corps PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Droit public	0	1	1	0,0	100,0
Science politique	1	0	1	100,0	0,0
Histoire du droit	1	0	1	100,0	0,0
Sciences de gestion	1	0	1	100,0	0,0
Total agrégations	3	1	4	75,0	25,0

BDS FPE 011 Tableau 2.5 La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2022 DGRH A

► Champ : Présidence des jurys de l'agrégation.

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

Tableau 10-34 – La présidence des jurys des concours de l'agrégation en 2021

Concours agrégation 2020-2021	Corps PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Droit privé	0	1	1	0,0	100,0
Total agrégations	0	1	1	0,0	100,0

BDS FPE 011 Tableau 2.5 La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2022 DGRH A

► Champ : Présidence des jurys de l'agrégation.

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

Tableau 10-35 – Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des maîtres de conférences (MCF) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique	127	288	353	641	2,3	2,8	5,0
Sciences économiques et de gestion	136	256	378	634	1,9	2,8	4,7
Langues et littératures	187	1 017	585	1 602	5,4	3,1	8,6
Sciences humaines	211	1 284	1 364	2 648	6,1	6,5	12,5
Mathématiques et informatique	180	264	827	1 091	1,5	4,6	6,1
Physique	28	65	232	297	2,3	8,3	10,6
Chimie	39	103	202	305	2,6	5,2	7,8
Sciences de la terre	22	80	126	206	3,6	5,7	9,4
Sciences de l'ingénieur	158	262	656	918	1,7	4,2	5,8
Biologie et biochimie	91	293	264	557	3,2	2,9	6,1
Interdisciplinaire	124	496	475	971	4,0	3,8	7,8
Théologie	-	-	-	-	-	-	-
Pharmacie	27	82	75	157	3,0	2,8	5,8
Autres sections Santé	21	38	34	72	1,8	1,6	3,4
Total	1 351	3 706*	4 524*	8 230*	2,7	3,3	6,1

BDS FPE 016: Nombre de candidatures reçues au cours de l'année DGRH A

Tableau 2.1 Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

(*) : Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts aux concours de MCF. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Au total, ce sont 8 230 candidats qui ont déposé 53 128 candidatures, soit 39 candidatures par poste.

► Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs titulaires 2022 - Session synchronisée et "au fil de l'eau" dans la filière universitaire.

► Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2022.

Tableau 10-36 – Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des maîtres de conférences (MCF) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique	100	318	377	695	3,2	3,8	7,0
Sciences économiques et de gestion	122	286	365	651	2,3	3,0	5,3
Langues et littératures	154	1 106	597	1 703	7,2	3,9	11,1
Sciences humaines	174	1 293	1 316	2 609	7,4	7,6	15,0
Mathématiques et informatique	145	306	860	1 166	2,1	5,9	8,0
Physique	26	77	229	306	3,0	8,8	11,8
Chimie	34	136	276	412	4,0	8,1	12,1
Sciences de la terre	22	75	147	222	3,4	6,7	10,1
Sciences de l'ingénieur	123	296	791	1 087	2,4	6,4	8,8
Biologie et biochimie	61	288	281	569	4,7	4,6	9,3
Interdisciplinaire	106	570	480	1 050	5,4	4,5	9,9
Théologie	1	3	4	7	3,0	4,0	7,0
Pharmacie	31	98	116	214	3,2	3,7	6,9
Autres sections Santé	7	28	23	51	4,0	3,3	7,3
Total	1 106	3 883*	4 621*	8 504*	3,5	4,2	7,7

BDS FPE 016: Nombre de candidatures reçues au cours de l'année DGRH A

Tableau 2.1 Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

(*) : Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts aux concours de MCF. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Au total, ce sont 8 504 candidats qui ont déposé 45 762 candidatures, soit 41 candidatures par poste.

► Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs titulaires 2021 - Session synchronisée et "au fil de l'eau" dans la filière universitaire.

► Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2021.

Tableau 10-37 – Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des professeurs des universités (PR) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique	78	77	86	163	1,0	1,1	2,1
Sciences économiques et de gestion	67	79	153	232	1,2	2,3	3,5
Langues et littératures	98	198	133	331	2,0	1,4	3,4
Sciences humaines	145	241	285	526	1,7	2,0	3,6
Mathématiques et informatique	85	126	464	590	1,5	5,5	6,9
Physique	23	41	124	165	1,8	5,4	7,2
Chimie	36	72	202	274	2,0	5,6	7,6
Sciences de la terre	22	33	86	119	1,5	3,9	5,4
Sciences de l'ingénieur	81	69	328	397	0,9	4,0	4,9
Biologie et biochimie	47	118	183	301	2,5	3,9	6,4
Interdisciplinaire	46	66	104	170	1,4	2,3	3,7
Théologie	-	-	-	-	-	-	-
Pharmacie	15	10	22	32	0,7	1,5	2,1
Autres sections Santé	4	1	4	5	0,3	1,0	1,3
Total	747	1 062*	2 008*	3 070*	1,4	2,7	4,1

BDS FPE 016 tableau 2.1 Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022 DGRH A

(*) : Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts aux concours de PR. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Au total, ce sont 3 070 candidats qui ont déposé 5 880 candidatures, soit 8 candidatures par poste.

► Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2022 - Session synchronisée et "au fil de l'eau".

► Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2022.

Tableau 10-38 – Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans le corps des professeurs des universités (PR) répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique	90	67	96	163	0,7	1,1	1,8
Sciences économiques et de gestion	59	86	98	184	1,5	1,7	3,1
Langues et littératures	82	192	126	318	2,3	1,5	3,9
Sciences humaines	128	229	279	508	1,8	2,2	4,0
Mathématiques et informatique	81	98	367	465	1,2	4,5	5,7
Physique	25	28	142	170	1,1	5,7	6,8
Chimie	34	39	101	140	1,1	3,0	4,1
Sciences de la terre	11	12	33	45	1,1	3,0	4,1
Sciences de l'ingénieur	83	52	266	318	0,6	3,2	3,8
Biologie et biochimie	53	83	122	205	1,6	2,3	3,9
Interdisciplinaire	43	77	101	178	1,8	2,3	4,1
Théologie				0	-	-	-
Pharmacie	14	10	23	33	0,7	1,6	2,4
Autres sections Santé	3	1	4	5	0,3	1,3	1,7
Total	706	904*	1 602*	2 506*	1,3	2,3	3,5

BDS FPE 016 tableau 2.1 Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par groupes de disciplines et par sexe 2021 DGRH A

(*) : Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts aux concours de PR. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Au total, ce sont 2 506 candidats qui ont déposé 5 908 candidatures, soit 8 candidatures par poste.

► Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021 - Session synchronisée et "au fil de l'eau".

► Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2021.

Tableau 10-39 – Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans la filière enseignante des corps du 2nd degré répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique	-	-	-	-	-	-	-
Sciences économiques et de gestion	153	204	225	429	1,3	1,5	2,8
Langues et littératures	241	881	371	1 252	3,7	1,5	5,2
Sciences humaines	42	109	137	246	2,6	3,3	5,9
Mathématiques et informatique	72	112	378	490	1,6	5,3	6,8
Physique	43	57	148	205	1,3	3,4	4,8
Chimie	1	1	1	2	1,0	1,0	2,0
Sciences de la terre	-	-	-	-	-	-	-
Sciences de l'ingénieur	112	36	268	304	0,3	2,4	2,7
Biologie et biochimie	23	52	49	101	2,3	2,1	4,4
Interdisciplinaire	117	168	347	515	1,4	3,0	4,4
Non renseigné	14	63	41	104	4,5	2,9	7,4
Total	818	1 611*	1 840*	3 451*	2,0	2,2	4,2

BDS FPE 016 Tableau 2.1 Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans la filière enseignante des corps du 2nd degré répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2022 DGRH A (*): Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts. En effet, un même candidat peut candidater sur plusieurs sections. Au total, ce sont 3 451 candidats qui ont déposé 9 121 candidatures, soit près de 11 candidatures par poste.

► Champ : Campagnes de recrutement des enseignants du 2nd degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2022.

► Source : VEGA, première campagne (23 août 2021 - 21 janvier 2022) et seconde campagne, complémentaire (14/03/22 - 29/06/22).

Tableau 10-40 – Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans la filière enseignante des corps du 2nd degré répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats / Nombre de postes		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique					-	-	-
Sciences économiques et de gestion	117	170	230	400	1,5	2,0	3,4
Langues et littératures	186	858	370	1 228	4,6	2,0	6,6
Sciences humaines	43	144	163	307	3,3	3,8	7,1
Mathématiques et informatique	59	94	346	440	1,6	5,9	7,5
Physique	29	41	138	179	1,4	4,8	6,2
Chimie	1			0	0,0	0,0	0,0
Sciences de la terre				0	-	-	-
Sciences de l'ingénieur	75	20	206	226	0,3	2,7	3,0
Biologie et biochimie	17	61	32	93	3,6	1,9	5,5
Interdisciplinaire	86	122	286	408	1,4	3,3	4,7
Non renseignée	9	26	16	42	2,9	1,8	4,7
Total	622	1 510*	1 719*	3 229*	2,4	2,8	5,2

BDS FPE 016 Tableau 2.1 Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires dans la filière enseignante des corps du 2nd degré répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021 DGRH A (*) : Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts. En effet, un même candidat peut candidater sur plusieurs sections. Au total, ce sont 3 229 candidats qui ont déposé 8 504 candidatures, soit près de 14 candidatures par poste.

► Champ : Campagnes de recrutement des enseignants du 2nd degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2021.

► Source : VEGA, première campagne (24 août 2020 - 29 janvier 2021) et seconde campagne, complémentaire (15 mars 2021 - 29 juin 2021).

E. Les parcours professionnels

Dans les corps d'enseignants-chercheurs (hors hospitalo-universitaires), la part des femmes promues est plus élevée que leur proportion dans les promouvables.

Pour l'accès à la hors classe du corps des maîtres de conférences, les femmes représentent 43,7% des promouvables et 46,5% des promus. Pour l'échelon exceptionnel, les femmes constituent 43,9% des promouvables et 49,7% des promus.

Concernant les promotions des professeurs des universités : pour l'accès à la 1^{ère} classe, les femmes représentent 33,9% des promouvables et 40,3% des promus. Pour l'accès au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle, les femmes représentent 29,3% des promouvables et 32,6% des promus et pour le 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle, elles constituent 25,5% des promouvables et 28,1% des promus.

Toutes disciplines confondues, les âges moyens des femmes et des hommes promus sont proches, avec un accès à la hors classe des maîtres de conférences en moyenne à 46 ans pour les femmes et à 47 ans pour les hommes. Les femmes professeures des universités de 2^{ème} classe sont promues à la 1^{ère} classe en moyenne à 50 ans (51 ans pour les hommes).

Dans les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, la part des femmes promues dans les corps hospitalo-universitaires est supérieure à leur part dans les promouvables, à l'exception notable de l'accès à la 1^{ère} classe du corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers.

Pour l'accès à la hors classe des corps de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, les femmes représentent 52,2% des promouvables et 64,4% des promus. Pour l'échelon exceptionnel, les femmes constituent 63,2% des promouvables et 71,4% des promus.

Pour l'accès à la 1^{ère} classe des corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers : les femmes représentent 29,4% des promouvables et 25,6% des promus. Pour l'accès au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle, les femmes représentent 23,4% des promouvables et 25,4% des promus et pour le 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle, elles représentent 17,9% des promouvables et 19,8% des promus.

L'âge moyen des femmes promues est similaire à celui des hommes.

Concernant les BIATPSS titulaires de l'enseignement supérieur, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur en 2022 est de 68%, soit 3 points de plus que la part des femmes dans la population des agents titulaires BIATPSS (65%).

Dans la filière administrative, les femmes représentent 87% des promus, alors qu'elles constituent 83% des promouvables.

Dans la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation, les femmes représentent 61% des promus et 61% des promouvables.

Dans la filière des bibliothèques, 66% de femmes sont promues alors qu'elles constituent 66% des promouvables.

Dans la filière ouvrière, 34,8% des promouvables sont des femmes et 33,3% sont promus.

Pour les chercheurs, les ingénieurs et les personnels techniques et d'administration (ITA) de la recherche des établissements publics scientifiques et technologiques, le constat suivant peut être établi :

Les femmes représentent 31,9% des promus à la 1^{ère} classe du corps des directeurs de recherche, et 30,9% des promotions à la classe exceptionnelle, soit un taux légèrement inférieur à leur proportion dans les effectifs des directeurs de recherche (32,8%).

Les femmes chargées de recherche représentent 43,5% des promus à la hors classe de leur corps, soit un taux supérieur à leur proportion dans les effectifs de chargés de recherche (41,3%).

Le taux de féminisation des ITA promus est de 50,6%, soit un taux légèrement inférieur à la part des femmes dans la population des ITA (54,4%).

Tableau 10-41 – Nombre d'enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques) promouvables, candidats et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe, 2022

Promotions en 2022																	
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promouvables (a)			Candidats (b)			Promus (c)			Ratio cand/ promuov b/a (en %)	Ratio promuov promuov c/a (en %)	Ratio cand/ promuov c/b (en %)			
			F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F				H	Ensemble	Part des femmes (en %)
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	86	170	256	33,6	24	40	64	37,5	14	19	33	42,4	25,0	12,9	51,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	165	276	441	37,4	28	82	110	25,5	17	38	55	30,9	24,9	12,5	50,0
		PR de 1 ^{er} classe	154	232	386	39,9	54	68	122	44,3	20	33	53	37,7	31,6	13,7	43,4
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	73	76	149	49,0	26	31	57	45,6	20	19	39	51,3	38,3	26,2	68,4
		Maître de conférences hors classe	340	381	721	47,2	86	82	168	51,2	57	49	106	53,8	23,3	14,7	63,1
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	57	135	192	29,7	18	45	63	28,6	8	21	29	27,6	32,8	15,1	46,0
Sciences économiques et de Gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	100	231	331	30,2	27	101	128	21,1	11	32	43	25,6	38,7	13,0	33,6
		PR de 1 ^{er} classe	108	187	295	36,6	52	87	139	37,4	26	30	56	46,4	47,1	19,0	40,3
		Maître de conférences éch. exceptionnel	89	107	196	45,4	44	38	82	53,7	29	22	51	56,9	41,8	26,0	62,2
Langues et Littératures	PR	Maître de conférences hors classe	391	363	754	51,9	131	130	261	50,2	79	64	143	55,2	34,6	19,0	54,8
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	126	120	246	51,2	42	50	92	45,7	23	16	39	59,0	37,4	15,9	42,4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	263	219	482	54,6	90	81	171	52,6	38	25	63	60,3	35,5	13,1	36,8
MCF	PR	PR de 1 ^{er} classe	270	219	489	55,2	122	92	214	57,0	47	23	70	67,1	43,8	14,3	32,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	242	111	353	68,6	103	42	145	71,0	71	24	95	74,7	41,1	26,9	65,5
		Maître de conférences hors classe	804	437	1 241	64,8	249	123	372	66,9	144	72	216	66,7	30,0	17,4	58,1

Promotions en 2022																	
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promouvables (a)				Candidats (b)				Promus (c)						
			F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)			
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	107	227	334	32,0	36	96	132	27,3	17	39	56	30,4	39,5	16,8	42,4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	238	413	651	36,6	71	153	224	31,7	33	60	93	35,5	34,4	14,3	41,5
		PR de 1 ^{er} classe	275	386	661	41,6	100	162	262	38,2	50	53	103	48,5	39,6	15,6	39,3
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	145	153	298	48,7	57	62	119	47,9	41	38	79	51,9	39,9	26,5	66,4
		Maître de conférences hors classe	681	604	1 285	53,0	229	183	412	55,6	151	107	258	58,5	32,1	20,1	62,6
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	69	351	420	16,4	28	143	171	16,4	13	58	71	18,3	40,7	16,9	41,5
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	107	571	678	15,8	28	181	209	13,4	16	62	78	20,5	30,8	11,5	37,3
		PR de 1 ^{er} classe	82	409	491	16,7	25	184	209	12,0	12	57	69	17,4	42,6	14,1	33,0
		Maître de conférences éch. exceptionnel	115	248	363	31,7	40	88	128	31,3	26	52	78	33,3	35,3	21,5	60,9
Physique	MCF	Maître de conférences hors classe	344	1 047	1 391	24,7	110	301	411	26,8	73	156	229	31,9	29,5	16,5	55,7
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	28	162	190	14,7	11	53	64	17,2	10	21	31	32,3	33,7	16,3	48,4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	43	268	311	13,8	11	81	92	12,0	7	26	33	21,2	29,6	10,6	35,9
	MCF	PR de 1 ^{er} classe	42	134	176	23,9	21	46	67	31,3	12	16	28	42,9	38,1	15,9	41,8
		Maître de conférences éch. exceptionnel	36	74	110	32,7	16	24	40	40,0	14	13	27	51,9	36,4	24,5	67,5
		Maître de conférences hors classe	139	408	547	25,4	35	123	158	22,2	19	66	85	22,4	28,9	15,5	53,8

Promotions en 2022																	
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promouvables (a)				Candidats (b)				Promus (c)			Ratio cand/ promuov b/a (en %)	Ratio promuov promuov c/a (en %)	Ratio cand/ promuov c/b (en %)	
			F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble				Part des femmes (en %)
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	52	172	224	23,2	16	63	79	20,3	10	28	38	26,3	17,0	35,3	48,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	101	236	337	30,0	41	71	112	36,6	21	26	47	44,7	13,9	33,2	42,0
		PR de 1 ^{er} classe	55	165	220	25,0	23	57	80	28,8	9	20	29	31,0	13,2	36,4	36,3
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	60	66	126	47,6	25	22	47	53,2	20	12	32	62,5	25,4	37,3	68,1
		Maître de conférences hors classe	333	441	774	43,0	129	155	284	45,4	79	81	160	49,4	20,7	36,7	56,3
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	15	70	85	17,6	6	28	34	17,6	4	13	17	23,5	20,0	40,0	50,0
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	28	112	140	20,0	10	42	52	19,2	5	14	19	26,3	13,6	37,1	36,5
		PR de 1 ^{er} classe	23	87	110	20,9	11	36	47	23,4	6	15	21	28,6	19,1	42,7	44,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	19	30	49	38,8	4	11	15	26,7	4	9	13	30,8	26,5	30,6	86,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	101	199	300	33,7	27	51	78	34,6	18	34	52	34,6	17,3	26,0	66,7
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	63	418	481	13,1	23	168	191	12,0	8	70	78	10,3	16,2	39,7	40,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	106	593	699	15,2	34	210	244	13,9	15	69	84	17,9	12,0	34,9	34,4
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de 1 ^{er} classe	76	469	545	13,9	28	193	221	12,7	10	59	69	14,5	12,7	40,6	31,2
		Maître de conférences éch. exceptionnel	70	290	360	19,4	31	121	152	20,4	18	72	90	20,0	25,0	42,2	59,2
		Maître de conférences hors classe	343	1 151	1 494	23,0	123	449	572	21,5	59	227	286	20,6	19,1	38,3	50,0

Groupe GNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promotions en 2022														
			Promouvables (a)				Candidats (b)				Promus (c)			Ratio cand/ promouv b/a (en %)	Ratio promouv c/a (en %)	Ratio promu/ cand/ c/b (en %)	
			F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble				Part des femmes (en %)
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	59	172	231	25,5	11	63	74	14,9	6	26	32	18,8	32,0	13,9	43,2
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	127	253	380	33,4	43	84	127	33,9	23	26	49	46,9	33,4	12,9	38,6
		PR de 1 ^{er} classe	135	179	314	43,0	46	74	120	38,3	22	28	50	44,0	38,2	15,9	41,7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	102	85	187	54,5	43	30	73	58,9	31	17	48	64,6	39,0	25,7	65,8
		Maître de conférences hors classe	687	558	1 245	55,2	237	191	428	55,4	147	98	245	60,0	34,4	19,7	57,2
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	35	35	70	50,0	13	14	27	48,1	8	7	15	53,3	38,6	21,4	55,6
Pharmacie		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	46	65	111	41,4	15	33	48	31,3	5	11	16	31,3	43,2	14,4	33,3
		PR de 1 ^{er} classe	43	58	101	42,6	16	24	40	40,0	6	9	15	40,0	39,6	14,9	37,5
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	26	16	42	61,9	10	9	19	52,6	8	3	11	72,7	45,2	26,2	57,9
Inter-disciplinaire		Maître de conférences hors classe	206	147	353	58,4	77	56	133	57,9	42	31	73	57,5	37,7	20,7	54,9
	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	22	66	88	25,0	11	24	35	31,4	7	9	16	43,8	39,8	18,2	45,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	63	106	169	37,3	22	50	72	30,6	8	20	28	28,6	42,6	16,6	38,9
		PR de 1 ^{er} classe	85	109	194	43,8	51	64	115	44,3	17	11	28	60,7	59,3	14,4	24,3
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	33	37	70	47,1	11	14	25	44,0	6	11	17	35,3	35,7	24,3	68,0
		Maître de conférences hors classe	297	277	574	51,7	88	108	196	44,9	44	63	107	41,1	34,1	18,6	54,6

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promotions en 2022															
			Promouvables (a)				Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand/ promuov b/a (en %)	Ratio promuov c/a (en %)	Ratio promu cand/ b (en %)	
			F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)				
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1	2	3	33,3	1	1	1	0,0		0				0,0	0,0	
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1	7	8	12,5	5	5	5	0,0	3	3	0,0	62,5	37,5	60,0		
		PR de 1 ^{er} classe	2	6	8	25,0	1	2	3	33,3	1	1	100,0	37,5	12,5	33,3		
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel			0			0				0						
		Maître de conférences hors classe	3	4	7	42,9	1	1	1	0,0	1	1	0,0	14,3	14,3	100,0		
Autres sections de santé	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon																
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1		1	100,0									0,0	0,0		
		PR de 1 ^{er} classe	2		2	100,0	1		1	100,0	1	1	100,0	50,0	50,0	100,0		
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel																
		Maître de conférences hors classe																
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	720	2 100	2 820	25,5	239	788	1 027	23,3	128	327	455	28,1	36,4	16,1	44,3	
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 389	3 350	4 739	29,3	420	1 174	1 594	26,3	199	412	611	32,6	33,6	12,9	38,3	
		PR de 1 ^{er} classe	1 352	2 640	3 992	33,9	551	1 089	1 640	33,6	239	354	593	40,3	41,1	14,9	36,2	
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	1 010	1 293	2 303	43,9	410	492	902	45,5	288	292	580	49,7	39,2	25,2	64,3	
		Maître de conférences hors classe	4 669	6 017	10 686	43,7	1 521	1 953	3 474	43,8	912	1 049	1 961	46,5	32,5	18,4	56,4	
		Total PR et MCF	9 140	15 400	24 540	37,2	3 141	5 496	8 637	36,4	1 766	2 434	4 200	42,0	35,2	17,1	48,6	

(BDS FPE 021) Tableau 3.5 Nombre d'enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques) promouvables, candidats et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe, 2022 DGRH A

► Champ : Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-I-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

► Source : Application ELECTRA.

Tableau 10-42 – Age moyen des enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques) promouvables, candidats et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe, 2022

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Âge des candidats de la promotions en 2022								
			Promouvables (a)			Candidats (b)			Promus (c)		
			F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	55	55	55	56	55	55	54	54	54
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	50	52	51	53	53	53	51	50	51
		PR de 1 ^{re} classe	47	44	45	49	45	47	48	45	46
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	57	59	58	58	59	58	57	58	58
		Maître de conférences hors classe	51	52	52	49	50	49	47	47	47
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	55	55	55	56	56	56	55	56	56
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	51	54	53	52	54	54	53	53	53
		PR de 1 ^{re} classe	49	50	49	49	50	50	48	50	49
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	57	58	58	57	57	57	57	56	56
		Maître de conférences hors classe	49	51	50	48	49	48	47	48	47
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	60	60	60	59	60	59	60	60	60
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	57	57	57	57	57	57	57	56	57
		PR de 1 ^{re} classe	53	54	54	53	55	54	54	55	54
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	58	59	58	58	58	58	58	58	58
		Maître de conférences hors classe	51	53	51	50	51	51	49	49	49
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	60	59	59	60	59	59	61	59	60
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	57	57	57	58	57	57	58	57	57
		PR de 1 ^{re} classe	52	53	53	53	53	53	54	52	53
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	59	58	58	58	58	58	58	58	58
		Maître de conférences hors classe	50	52	51	48	50	49	48	48	48

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Âge des candidats de la promotions en 2022								
			Promouvables (a)			Candidats (b)			Promus (c)		
			F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	57	55	55	58	56	56	58	56	56
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	53	53	53	55	53	54	55	51	52
		PR de 1 ^{re} classe	48	49	49	49	48	48	50	48	48
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	58	58	58	57	57	57	56	56	56
		Maître de conférences hors classe	47	48	48	46	47	46	45	45	45
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	57	57	57	57	58	58	57	56	56
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	55	55	55	55	54	54	55	53	53
		PR de 1 ^{re} classe	51	52	52	50	51	51	50	50	50
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	57	58	57	56	57	57	55	56	56
		Maître de conférences hors classe	48	48	48	48	46	47	47	46	46
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	56	57	56	56	55	55	55	55	55
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	55	55	55	53	54	54	53	52	53
		PR de 1 ^{re} classe	52	52	52	50	51	51	51	50	50
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	57	58	57	57	58	57	56	57	56
		Maître de conférences hors classe	47	47	47	46	45	46	45	45	45
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	58	58	58	58	56	57	60	57	58
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	53	56	55	53	55	54	55	54	55
		PR de 1 ^{re} classe	50	52	51	50	51	50	51	49	50
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	57	57	57	56	57	57	56	57	56
		Maître de conférences hors classe	48	47	47	47	47	47	45	46	45
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	58	57	57	59	57	57	58	57	57
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	55	55	55	55	55	55	56	54	54
		PR de 1 ^{re} classe	49	50	50	51	50	50	49	49	49
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	58	58	58	57	58	58	56	57	57
		Maître de conférences hors classe	48	48	48	46	47	47	45	45	45

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Âge des candidats de la promotions en 2022								
			Promouvables (a)			Candidats (b)			Promus (c)		
			F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	58	58	58	57	57	57	58	56	56
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	57	56	56	57	55	56	58	54	56
		PR de 1 ^{re} classe	52	53	53	53	52	52	51	52	52
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	58	59	59	58	58	58	58	57	58
		Maître de conférences hors classe	48	49	49	48	48	48	48	46	47
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	56	57	57	57	56	56	57	57	57
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	56	56	56	56	55	55	53	55	54
		PR de 1 ^{re} classe	52	51	52	54	49	51	53	49	51
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	61	58	60	61	57	59	60	56	59
		Maître de conférences hors classe	49	49	49	47	47	47	46	46	46
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	58	58	58	57	58	58	58	58	58
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	57	56	56	59	55	56	57	55	56
		PR de 1 ^{re} classe	52	54	53	53	54	54	52	53	53
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	59	59	59	59	59	59	59	60	60
		Maître de conférences hors classe	51	52	52	50	51	51	50	49	49
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2^e échelon	57	58	57	57	58	57	57	58	57
		PR de classe exceptionnelle 1^{er} échelon	55	55	55	55	56	55	54	56	54
		PR de 1^{re} classe	51	51	51	51	52	51	50	51	51
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	58	58	58	58	58	58	57	57	57
		Maître de conférences hors classe	49	49	49	48	48	48	46	47	47

BDS FPE 021 bis Tableau 3.6 - Âges moyens des enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques) promouvables, candidats et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe, 2022 DGRH A

Les groupes « Théologie » et « Autres sections de santé » ne figurent pas dans ce tableau, compte tenu de leurs faibles effectifs. Ils sont en revanche inclus dans le total général.

► Champ : Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-I-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

► Source : Application ELECTRA.

Tableau 10-43 – Nombre d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2022

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Âge des candidats de la promotions en 2022														Ratio promus/promouvables (en %)
			Promouvables							Promus							
			F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	
Médecine	PU-PH	PU-PH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	105	61	535	62	640	62	16,4	36	63	162	63	198	63	18,2	30,9
		PU-PH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	258	57	928	57	1186	57	21,8	50	58	162	58	212	58	23,6	17,9
		PU-PH de 1 ^{re} classe	318	49	816	49	1134	49	28,0	44	50	132	50	176	50	25,0	15,5
	PUMG	PUMG classe exceptionnelle 2 ^e échelon			3	65	3					1	63	1		0,0	33,3
		PUMG classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	6	63	8	64	14	42,9	2	59				2	59	100,0	14,3
		PUMG de 1 ^{re} classe	4	43	12	56	16	25,0	1	42	1	43	2	2	43	50,0	12,5
	MCU-PH	Maître de conférences - PH- échelon exceptionnel	29	61	10	62	39	74,4	16	60	5	60	21	60	76,2	53,8	
		Maître de conférences - PH- hors classe	88	52	54	55	142	62,0	23	54	9	51	32	53	71,9	22,5	
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	181	41	218	41	399	45,4	43	41	54	40	97	41	44,3	24,3	
	MCMG	Maître de conférences - MG- 1 ^{re} classe	10	40	9	40	19	52,6	2	42	2	44	4	43	50,0	21,1	
PU-PH classe exceptionnelle 2 ^e échelon		7	63	15	63	22	31,8	2	63	5	63	7	63	28,6	31,8		
Odontologie	PU-PH	PU-PH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	22	59	16	56	38	57,9	3	65	3	58	6	61	50,0	15,8	
		PU-PH de 1 ^{re} classe	32	48	28	52	60	53,3	4	54	5	51	9	53	44,4	15,0	
	MCU-PH	MCU-PH échelon exceptionnel	3	64	8	63	11	27,3	2	63	3	65	5	64	40,0	45,5	
		MCU-PH hors classe	19	54	42	58	61	31,1	6	53	7	54	13	54	46,2	21,3	
		MCU-PH 1 ^{re} classe	31	38	22	44	53	58,5	12	36	2	36	14	36	85,7	26,4	

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Âge des candidats de la promotions en 2022													
			Promouvables						Promus						Ratio promus/ promouvables (en %)	
			F	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen		Part des femmes (en %)
Pharmacie	PU-PH	PU-PH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	12	17	60	29	41,4	4	58	3	58	7	58	57,1	24,1	
		PU-PH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	18	32	58	50	36,0	5	59	5	55	10	57	50,0	20,0	
		PU-PH de 1 ^{re} classe	18	41	53	59	30,5	2	54	8	51	10	52	20,0	16,9	
	MCU-PH	MCU-PH échelon exceptionnel	4	3	52	7	57,1	2	59	0		2	59	100,0	28,6	
		MCU-PH hors classe	14	15	51ans	29	48,3	2	52	1	49	3	51	66,7	10,3	
		MCU-PH 1 ^{re} classe	25	20	38	45	55,6	6	39	6	38	12	38	50,0	26,7	
Total général enseignants-chercheurs HU	PU-PH	PU-PH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	124	567	62	691	17,9	42	62	170	63	212	63	19,8	30,7	
		PU-PH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	298	976	57	1 274	23,4	58	59	170	58	228	58	25,4	17,9	
		PU-PH de 1 ^{re} classe	368	885	49	1 253	29,4	50	51	145	50	195	50	25,6	15,6	
	PUMG	PUMG de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	0	3	65	3	0,0	0	63	1	63	1	63	0,0	33,3	
		PUMG de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	6	8	64	14	42,9	2	59	0		2	59	100,0	14,3	
		PUMG de 1 ^{re} classe	4	12	56	16	25,0	1	42	1	43	2	43	50,0	12,5	
MCU-PH	MCU-PH échelon exceptionnel	36	21	61	57	63,2	20	60	8	62	28	61	71,4	49,1		
	MCU-PH hors classe	121	111	56	232	52,2	31	54	17	52	48	53	64,6	20,7		
	MCU-PH 1 ^{re} classe	237	41	41	497	47,7	61	40	62	40	123	40	49,6	24,7		
MCMG	MCMG 1 ^{re} classe	10	9	40	19	52,6	2	42	2	44	4	43	50,0	21,1		
	Total PUPH PUMG MCMG et MCMG	1 204	2 852		4 056	29,7	267		576		843		31,7	20,8		

BDS FPE 021 et 021 bis) Tableau 3.7 Nombre d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2022 DGRH A

► Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

Tableau 10-44 – Nombre d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2021

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promotions en 2021																
			Promouvables								Promus								Ratio promus/ promouvables (en %)
			F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)			
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	104	60	528	61	632	61	16,5	27	62	105	62	132	62	20,5	20,9		
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	272	56	969	56	1 241	56	21,9	46	57	137	58	183	57	25,1	14,7		
		PUPH de 1 ^{re} classe	351	49	860	48	1 211	48	29,0	70	51	111	50	181	51	38,7	14,9		
	PUMG	PUMG classe exceptionnelle 2 ^e échelon			2	58	2	58				1	55	1	55	0,0	50,0		
		PUMG classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	6	61	9	61	15	40,0			2	58	2	58	0,0	13,3			
		PUMG de 1 ^{re} classe	4	45	18	58	22	18,2	1	60	2	63	3	62	33,3	13,6			
		Maître de conférences - PH- échelon exceptionnel	10	61	8	62	18	55,6	7	61	6	63	13	62	53,8	72,2			
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	62	52	51	54	113	54,9	9	52	8	52	17	52	52,9	15,0			
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	182	40	250	39	432	42,1	41	40	60	40	101	40	40,6	23,4			
	MCMG	Maître de conférences - MG- 1 ^{re} classe	13	38	12	40	25	52,0	3	38	3	48	6	43	50,0	24,0			
PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon		6	61	18	62	24	25,0	2	63	3	63	5	63	40,0	20,8				
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	22	58	12	56	34	64,7	4	59	1	61	5	59	80,0	14,7			
		PUPHO de 1 ^{re} classe	28	49	27	51	55	50,9	3	61	5	49	8	54	37,5	14,5			
	MCPHO	MCPHO échelon exceptionnel	2	58	6	63	8	25,0	2	61	4	63	6	62	33,3	75,0			
		MCPHO hors classe	23	53	49	58	72	31,9	4	51	12	59	16	57	25,0	22,2			
MCPHO 1 ^{re} classe	34	37	20	41	54	63,0	9	36	4	38	13	36	69,2	24,1					

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promotions en 2021														Ratio promus/ promouvables (en %)
			Promouvables							Promus							
			F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	F	Âge moyen	H	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	
Pharmacie		PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	56	19	57	27	27	57	29,6	0	5	55	5	55	0,0	18,5
		PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	19	57	28	57	47	57	40,4	3	3	59	3	54	50,0	12,8	
		PUPHP de 1 ^{re} classe	20	51	43	52	63	52	31,7	4	5	50	5	55	44,4	14,3	
		MCPHP échelon exceptionnel			1	63	1	63	0,0						0,0	0,0	
		MCPHP hors classe	21	51	12	53	33	52	63,6	4	2	47	2	53	66,7	18,2	
		MCPHP 1 ^{re} classe	28	38	22	38	50	38	56,0	5	6	38	6	38	45,5	22,0	
Total général enseignants-chercheurs HU		PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	118	60	565	61	683	61	17,3	29	113	62	142	62	20,4	20,8	
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	313	56	1 009	56	1 322	56	23,7	53	141	57	194	58	27,3	14,7	
		PUPH de 1 ^{re} classe	399	49	930	48	1 329	48	30,0	77	121	51	198	50	38,9	14,9	
		PUMG de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	0		2	58	2	58	0,0	0	1	55	1	55	0,0	50,0	
		PUMG de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	6	61	9	61	15	61	40,0	0	2	58	2	58	0,0	13,3	
		PUMG de 1 ^{re} classe	4	45	18	58	22	56	18,2	1	2	60	3	63	33,3	13,6	
MCPH		MCPH échelon exceptionnel	12	61	15	62	27	62	44,4	9	10	60	19	63	47,4	70,4	
		MCPH hors classe	106	52	112	56	218	54	48,6	17	22	51	39	56	43,6	17,9	
		MCPH 1 ^{re} classe	244	39	292	39	536	39	45,5	55	70	39	125	40	44,0	23,3	
MCMG		MCMG 1 ^{re} classe	13	38	12	40	25	39	52,0	3	3	38	6	48	50,0	24,0	
	Total PUPH PUMG MCPH et MCMG	1 215	2 964	4 179	291	244	485	729	33,5	174							

BDS FPE 021 et 021 bis Tableau 3.6 - Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2021 – DGRH A

► Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

Tableau 10-45 – Nombre de promouvables et de promus par grade, par filière, catégorie statutaire, grade, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2022

Filière	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	corps et grade de ...	Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Âge moyen	F	H	Total	% F	Âge moyen
Administrative	Catégorie A	AAE	Échelon spécial des Attachés hors classe	29	37	66	44%	57	2	4	6	33%	55
			Attaché d'administration hors classe	164	136	300	55%	53	10	8	18	56%	55
			Attaché principal d'administration (au choix)	220	119	339	65%	54	13	4	17	76%	53
			Attaché principal d'administration (examen professionnel)	432	203	635	68%	52	21	9	30	70%	44
	Catégorie B	SAENES	Saenes classe exceptionnelle (au choix)	569	117	686	83%	53	43	10	53	81%	54
			Saenes classe exceptionnelle (examen professionnel)	NC	NC	NC	NC	NC	30	4	34	88%	47
			Saenes classe supérieure (au choix)	745	132	877	85%	52	106	17	123	86%	51
			Saenes classe supérieure (examen professionnel)	1 116	182	1 298	86%	50	62	6	68	91%	45
	Catégorie C	ADJAENES	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	2 857	317	3 174	90%	51	464	51	515	90%	52
			Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	166	18	184	90%	46	55	5	60	92%	43
Total de la filière administrative				6 298	1 261	7 559	83%		806	118	924	87%	
Sociale	Catégorie A	CTSSAE	Conseiller technique supérieur de service social AE	5	0	5	100%	55	2	0	2	100%	55
		ASSAE	Assistant principal de service social AE	127	8	135	94%	48	16	1	17	94%	51
Santé	Catégorie A	INFENES	Infirmière de l'éducation nationale hors classe	67	3	70	96%	55	5	0	5	100%	57
			Infirmière de l'éducation nationale classe supérieure	56	2	58	97%	50	8	0	8	100%	49
Total de la filière sociale et de santé				255	13	268	95%		18	1	19	95%	
Technique	Catégorie C	ATEE	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	8	14	22	36%	57	3	5	8	38%	56
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl. des étab. d'enseig.	0	1	1	0%	56	0	1	1	0%	55
Total de la filière ouvrière				8	15	23	34,8%		3	6	9	33,3%	

Filière	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	corps et grade de ...	Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Âge moyen	F	H	Total	% F	Âge moyen
ITRF	Catégorie A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe échelon spécial	231	407	638	36%		15	24	39	38%	
			Ingénieur de recherche hors classe	77	147	224	34%	58	15	27	42	36%	56
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	287	402	689	42%	50	55	78	133	41%	49
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	1 398	1 414	2 812	50%	50	177	154	331	53%	48
	Catégorie B	TECH	Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle	1 366	960	2 326	59%	53	82	60	142	58%	52
			Technicien de recherche et de formation classe supérieure	1 842	1 428	3 270	56%	52	311	163	474	66%	50
	Catégorie C	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	4 216	2 584	6 800	62%	52	506	285	791	64%	49
			Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe (choix)	1 812	1 064	2 876	63%	51	303	143	446	68%	48
			Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe (Exa pro))	2 261	1 272	3 533	64%	49	53	17	70	76%	42
Total de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation				13 490	9 678	23 168	58%		1 517	951	2 468	61%	
Bibliothèque	Catégorie A	CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	175	80	255	69%	45	27	11	38	71%	46
	Catégorie A	BIB	Bibliothécaire hors classe	114	40	154	74%	52	16	6	22	73%	54
	Catégorie B	BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé classe exceptionnelle	263	88	351	75%	50	20	7	27	74%	53
			Bibliothécaire assistant spécialisé classe supérieure	97	37	134	72%	52	19	7	26	73%	55
	Catégorie C	MAGB	Magasinier principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	456	278	734	62%	52	75	45	120	63%	54
			Magasinier principal des bibliothèques de 2 ^e classe	105	87	192	55%	41	28	23	51	55%	42
Total de la filière des bibliothèques				1 210	610	1 820	66%		185	99	284	65%	
Ensemble des promouvables par grade en 2022				21 261	11 576	32 837	65%		2 529	1 174	3 703	68%	

BDS021 et 021 bis - Tab 1-3 - Nombre de promouvables par grade, nombre de promus par grade, par filière, catégorie statutaire, grade, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2022 DGRH C2

Tableau 10-46 – Nombre de promouvables et de promus par grade, par filière, catégorie statutaire, grade, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2021

Filière	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	corps et grade de ...	Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Âge moyen	F	H	Total	% F	Âge moyen
Administrative	Catégorie A	AAE	Echelon spécial des Attachés hors classe	32	39	71	45%	57	3	3	6	50%	55
			Attaché d'administration hors classe	173	136	309	56%	54	11	10	21	52%	54
			Attaché principal d'administration (au choix)	223	125	348	64%	52	14	6	20	70%	52
			Attaché principal d'administration (examen professionnel)	488	219	707	69%	50	20	14	34	59%	45
	Catégorie B	SAENES	Saenes classe exceptionnelle (au choix)	NC	NC	NC	NC	NC	25	6	31	81%	55
			Saenes classe exceptionnelle (examen professionnel)	NC	NC	NC	NC	NC	30	4	34	88%	47
			Saenes classe supérieure (au choix)	NC	NC	NC	NC	NC	43	9	52	83%	53
			Saenes classe supérieure (examen professionnel)	NC	NC	NC	NC	NC	42	6	48	88%	44
	Catégorie C	ADJAENES	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	NC	NC	NC	NC	NC	209	21	230	91%	53
			Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	NC	NC	NC	NC	NC	26	2	28	93%	46
Total de la filière administrative				916	519	1 435	64%		423	81	504	84%	
Sociale	Catégorie A	CTSSAE	Conseiller technique supérieur de service social AE	224	13	237	95%	55	2	0	2	100%	55
		ASSAE	Assistant principal de service social AE	NC	NC	NC	NC	NC	9	0	9	100%	55
			Assistant de service social AE classe supérieure	859	27	886	97%		3	0	3	100%	55
Total de la filière sociale et de santé				1 083	40	1 123	96%		14	0	14	100%	
Technique	Catégorie C	ATEE	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.			0			2	2	4		56
Total de la filière ouvrière				0	0	0	0		2	2	4	0	

Filière	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	corps et grade de ...	Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Âge moyen	F	H	Total	% F	Âge moyen
ITRF	Catégorie A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	222	378	600	37%	NC	17	23	40	43%	53
			Ingénieur de recherche hors classe	66	140	206	32%	59	12	24	36	33%	57
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	279	418	697	40%	49	56	75	131	43%	48	
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	1 277	1 383	2 660	48%	50	166	145	311	53%	48
	Catégorie B	TECH	Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle	1 150	903	2 053	56%	52	66	48	114	58%	51
			Technicien de recherche et de formation classe supérieure	1 762	1 385	3 147	56%	51	149	113	262	57%	51
	Catégorie C	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
			Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	Total de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation				4 756	4 607	9 363	51%		466	428	894	52%
Bibliothèque	Catégorie A	CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	174	89	263	66%	45	26	13	39	67%	47
		BIB	Bibliothécaire hors classe	115	43	158	73%	52	14	5	19	74%	53
	Catégorie B	BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé classe exceptionnelle	279	93	372	75%	50	14	5	19	74%	50
			Bibliothécaire assistant spécialisé classe supérieure	97	44	141	69%	52	11	4	15	73%	52
	Catégorie C	MAGB	Magasinier principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	425	307	732	58%	51	36	26	62	58%	53
			Magasinier principal des bibliothèques de 2 ^e classe	91	74	165	55%	42	22	16	38	58%	45
Total de la filière des bibliothèques				1 181	650	1 831	65%		123	69	192	64%	
Ensemble des promouvables par grade en 2021				7 936	5 816	13 752	58%		1 028	580	1 608	64%	

BDS021 et 021 bis - Tab 1-3 - Nombre de promouvables par grade, nombre de promus par grade, par filière, catégorie statutaire, grade, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2021 DGRH C2

Tableau 10- 47 – Changements de corps/grade au sein des 6 EPST, par sexe, sur l'année 2022

Catégorie	Type de recrutement	Examen de sélection professionnelle		Changement de corps/grade au choix		Total promotions			% de femmes promues
	Grade d'arrivée	H	F	H	F	Total	H	F	
A	DRCE			159	71	230	159	71	30,9%
	DR1			201	94	295	201	94	31,9%
	Sous-total DR			360	165	525	360	165	31,4%
	CRHC			183	141	324	183	141	43,5%
	Filière CR-DR			543	306	849	543	306	36,0%
	IRHC	64	35	24	15	138	88	50	36,2%
	IR1			124	99	223	124	99	44,4%
	IR2			28	31	59	28	31	52,5%
	Sous-total IR	64	35	176	145	420	240	180	42,9%
	IEHC			124	194	318	124	194	61,0%
	IECN			52	91	143	52	91	63,6%
	Sous-total IE			176	285	461	176	285	61,8%
	AI			38	82	120	38	82	68,3%
	Filière Ingénieurs	64	35	390	512	1 001	454	547	54,6%
	Ensemble catégorie A	64	35	933	818	1 850	997	853	46,1%
	dont A+	64	35	719	451	1 269	783	486	38,3%
B	TCE	48	81	41	82	252	89	163	64,7%
	TCS	42	74	55	98	269	97	172	63,9%
	TCN			40	51	91	40	51	56,0%
	Sous-total Techniciens	90	155	136	231	612	226	386	63,1%
C	ATP1			29	35	64	29	35	54,7%
B+C	Filière Techniciens	90	155	165	267	677	255	422	62,3%
	Sous-total ITA	218	225	1 381	1 414	3 238	1 599	1 639	50,6%
	Total titulaires	154	190	1 098	1 085	2 527	1 252	1 275	50,5%

BDS021 et 021 bis Tableau 19 – Changements de corps/grade au sein des 6 EPST, par sexe, sur l'année 2021 SIES (DGESIP-DGRI)

► Champ : titulaires rémunérés ou mis à disposition sortante par les 6 EPST

► Source : MESR-SIES (DGESIP-DGRI), tableau de Bord de l'emploi scientifique

Tableau 10-48 – Changements de corps/grade au sein des 6 EPST, par sexe, sur l'année 2021

Catégorie	Type de recrutement	Examen de sélection professionnelle		Changement de corps/grade au choix		Total promotions			% de femmes promues
	Grade d'arrivée	H	F	H	F	Total	H	F	
A	DRCE			93	59	152	93	59	38,8%
	DR1			185	121	306	185	121	39,5%
	Sous-total DR			278	180	458	278	180	39,3%
	CRHC			201	158	359	201	158	44,0%
	Filière CR-DR			479	338	817	479	338	41,4%
	IRHC	63	36	22	16	137	85	52	38,0%
	IR1			142	81	223	142	81	36,3%
	IR2			26	30	56	26	30	53,6%
	Sous-total IR	63	36	190	127	416	253	163	39,2%
	IEHC			151	163	314	151	163	51,9%
	IECN			52	96	148	52	96	64,9%
	Sous-total IE			203	259	462	203	259	56,1%
	AI			31	76	107	31	76	71,0%
	Filière Ingénieurs	63	36	424	462	985	487	498	50,6%
	Ensemble catégorie A	63	36	903	800	1 802	966	836	46,4%
	dont A+	63	36	669	465	1 233	732	501	40,6%
B	TCE	42	92	42	88	264	84	180	68,2%
	TCS	35	83	55	102	275	90	185	67,3%
	TCN			42	46	88	42	46	52,3%
	Sous-total Techniciens	77	175	139	236	627	216	411	65,6%
C	ATP1			40	34	74	40	34	45,9%
B+C	Filière Techniciens	77	175	179	270	701	256	445	63,5%
	Sous-total ITA	203	247	1 389	1 365	3 204	1 592	1 612	50,3%
	Total titulaires	140	211	1 082	1 070	2 503	1 222	1 281	51,2%

BDS021 et 021 bis Tableau 19 – Changements de corps/grade au sein des 6 EPST, par sexe, sur l'année 2021 SIES (DGESIP-DGRI)

► Champ : titulaires rémunérés ou mis à disposition sortante par les 6 EPST

► Source : MESR-SIES (DGESIP-DGRI), tableau de Bord de l'emploi scientifique

Tableau 10-49 – Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2022

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	14	6	19	5	33	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	17	8	38	6	55	7
		PR de 1 ^{re} classe	20	7	33	7	53	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	20	9	19	9	39	9
		Maître de conférences hors classe	57	15	49	14	106	15
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	6	21	5	29	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	11	6	32	7	43	7
		PR de 1 ^{re} classe	26	5	30	6	56	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	29	9	22	10	51	9
		Maître de conférences hors classe	79	14	64	14	143	14
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	23	5	16	5	39	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	38	6	25	7	63	7
		PR de 1 ^{re} classe	47	6	23	7	70	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	71	9	24	9	95	9
		Maître de conférences hors classe	144	13	72	14	216	13

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	17	4	39	5	56	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	33	6	60	6	93	6
		PR de 1 ^{re} classe	50	6	53	7	103	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	41	9	38	9	79	9
		Maître de conférences hors classe	151	14	107	13	258	14
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	13	5	58	6	71	6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	16	6	62	7	78	7
		PR de 1 ^{re} classe	12	7	57	7	69	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	26	9	52	10	78	10
		Maître de conférences hors classe	73	15	156	14	229	14
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	10	6	21	5	31	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	7	5	26	7	33	7
		PR de 1 ^{re} classe	12	7	16	7	28	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	14	9	13	9	27	9
		Maître de conférences hors classe	19	16	66	15	85	15
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	10	5	28	5	38	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	21	6	26	7	47	6
		PR de 1 ^{re} classe	9	8	20	7	29	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	20	10	12	10	32	10
		Maître de conférences hors classe	79	15	81	14	160	15

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	4	5	13	6	17	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	5	6	14	7	19	7
		PR de 1 ^{re} classe	6	7	15	6	21	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	4	9	9	9	13	9
		Maître de conférences hors classe	18	15	34	15	52	15
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	5	70	5	78	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	15	6	69	7	84	7
		PR de 1 ^{re} classe	10	6	59	7	69	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	18	9	72	10	90	10
		Maître de conférences hors classe	59	15	227	15	286	15
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	6	5	26	5	32	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	23	8	26	8	49	8
		PR de 1 ^{re} classe	22	7	28	8	50	8
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	31	10	17	9	48	10
		Maître de conférences hors classe	147	15	98	14	245	14
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	4	7	5	15	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	5	6	11	7	16	7
		PR de 1 ^{re} classe	6	8	9	8	15	8
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	8	10	3	9	11	9
		Maître de conférences hors classe	42	15	31	14	73	14

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	7	5	9	4	16	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	5	20	5	28	5
		PR de 1 ^{re} classe	17	5	11	6	28	5
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	6	9	11	8	17	8
		Maître de conférences hors classe	44	13	63	14	107	13
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	128	5	327	5	455	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	199	6	412	6	611	7
		PR de 1 ^{re} classe	239	6	354	6	593	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	288	9	292	9	580	9
		Maître de conférences hors classe	912	14	1 049	14	1 961	14
	Total PR et MCF			1 766	-	2 434	-	4 200

BDS FPE 022 Tableau 3.8 - Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2022 DGRH A
Les groupes « Théologie » et « Autres sections de santé » ne figurent pas dans ce tableau, compte tenu de leurs faibles effectifs. Ils sont en revanche inclus dans le total général.

► Champ : Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-I-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

► Source : Application ELECTRA.

Tableau 10-50 – Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2021

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	11	4	18	6	29	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	15	7	34	7	49	7
		PR de 1 ^{re} classe	22	7	31	6	53	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	17	9	10	9	27	9
		Maître de conférences hors classe	48	14	50	15	98	15
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	12	6	20	6	32	6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	16	5	22	8	38	7
		PR de 1 ^{re} classe	40	5	29	7	69	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	13	9	24	11	37	10
		Maître de conférences hors classe	73	13	49	13	122	13
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	15	4	20	4	35	4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	35	6	25	7	60	6
		PR de 1 ^{re} classe	44	6	27	8	71	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	46	9	18	10	64	9
		Maître de conférences hors classe	127	13	57	14	184	13

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	16	4	47	5	63	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	46	5	50	6	96	6
		PR de 1 ^{re} classe	48	6	54	6	102	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	22	9	29	9	51	9
		Maître de conférences hors classe	109	14	111	13	220	14
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	15	5	51	5	66	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	14	7	65	8	79	8
		PR de 1 ^{re} classe	13	6	60	7	73	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	18	10	37	10	55	10
		Maître de conférences hors classe	56	15	139	15	195	15
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	6	4	25	6	31	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	12	5	22	7	34	6
		PR de 1 ^{re} classe	3	5	21	6	24	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	9	10	17	9	26	9
		Maître de conférences hors classe	21	16	65	15	86	15
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	5	33	5	41	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	16	7	37	7	53	7
		PR de 1 ^{re} classe	14	5	16	6	30	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	12	10	8	9	20	10
		Maître de conférences hors classe	49	16	85	14	134	15

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	3	5	10	4	13	4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	6	5	10	7	16	6
		PR de 1 ^{re} classe	4	5	12	6	16	5
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	3	9	6	9	9	9
		Maître de conférences hors classe	14	15	39	15	53	15
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	5	66	5	74	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	13	7	81	7	94	7
		PR de 1 ^{re} classe	15	7	62	7	77	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	25	10	54	9	79	9
		Maître de conférences hors classe	61	16	193	15	254	15
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	13	5	20	6	33	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	20	6	33	9	53	8
		PR de 1 ^{re} classe	24	6	27	7	51	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	16	9	16	9	32	9
		Maître de conférences hors classe	107	15	97	14	204	14
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	3	7	6	5	9	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	13	5	7	6	20	5
		PR de 1 ^{re} classe	7	6	7	5	14	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	2	9	6	14	8	13
		Maître de conférences hors classe	34	14	23	14	57	14

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	3	4	9	5	12	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	10	5	18	6	28	6
		PR de 1 ^{re} classe	16	5	17	5	33	5
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	11	9	6	7	17	8
		Maître de conférences hors classe	39	13	48	14	87	13
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon					0	
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1	7			1	7
		PR de 1 ^{re} classe	1	5	1	8	2	7
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel					0	
		Maître de conférences hors classe					0	
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	113	5	325	5	438	5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	217	6	404	7	621	7
		PR de 1 ^{re} classe	251	6	364	7	615	6
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	194	9	231	9	425	9
		Maître de conférences hors classe	738	14	956	14	1 694	14
	Total PR et MCF		1 513	-	2 280	-	3 793	-

BDS FPE 022 Tableau 3.8 - Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2021 DGRH A

Tableau 15 - Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2021

► Champ : Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-I-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

► Source : Application ELECTRA.

Tableau 10-51 – Nombre de promouvables et de promus par filière, catégorie statutaire, corps, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2022

Filière	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	corps et grade de ...	Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Age moyen	F	H	Total	% F	Age moyen
Administrative	Catégorie A	AAE	AAE	1 774	363	2 137	83%	51	21	4	25	84%	50
	Catégorie B	SAENES	SAENES	3 768	419	4 187	90%	52	93	9	102	91%	49
Total par la filière administrative				5 542	782	6 324	88%		114	13	127	90%	
Sociale	Catégorie A	CTSSAE	Conseiller technique supérieur de service social AE	41	1	42	98%	56	1	0	1	100%	53
Total des promouvables de la filière sociale et de santé				41	1	42	98%		1	0	1	100%	
ITRF	Catégorie A	IGR	Ingénieur de recherche	3 175	3 153	6 328	50%	51	12	11	23	52%	50
		IGE	Ingénieur d'études	1 138	1 245	2 383	48%	50	82	74	156	53%	49
		ASI	Assistant ingénieur	4 357	3 399	7 756	56%	52	42	26	68	62%	51
	Catégorie B	TECH	Technicien de recherche et de formation	10 228	6 141	16 369	62%	50	134	65	199	67%	48
Total des promouvables de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation				18 898	13 938	32 836	58%		270	176	446	61%	
Bibliothèque	Catégorie A	CG	Conservateur général	264	123	387	68%	51	8	4	12	67%	50
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	308	99	407	76%	51	5	2	7	71%	47
		BIB	Bibliothécaire	1 008	297	1 305	77%	51	7	2	9	78%	53
	Catégorie B	BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé	817	508	1 325	62%	50	11	6	17	65%	51
Total des promouvables de la filière des bibliothèques				2 397	1 027	3 424	70%		31	14	45	69%	
Ensemble des promouvables par corps en 2022				26 878	15 748	42 626	63%		416	203	619	67%	

BDS FPE 023: Nombre de promouvables par corps et BDS FPE 023bis: Nombre de promus pour chaque corps par filière, catégorie statutaire, corps, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2022 DGRH C2

Tableau 10-52 – Nombre de promouvables et de promus par filière, catégorie statutaire, corps, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2021

Filière	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	corps et grade de ...	Promouvables					Promus				
				F	H	Total	% F	Age moyen	F	H	Total	% F	Age moyen
Administrative	Catégorie A	AAE	AAE	1706	349	2055	83%	51	21	4	25	84%	47
	Catégorie B	SAENES	SAENES	4 053	450	4 503	90%	52	45	5	50	90%	52
Total par la filière administrative				5 759	799	6 558	88%		66	9	75	88%	
Sociale	Catégorie A	CTSSAE	Conseiller technique supérieur de service social AE	34	1	35	97%	59	1	0	1	100%	58
Total des promouvables de la filière sociale et de santé				34	1	35	97%		1	0	1	100%	
ITRF	Catégorie A	IGR	Ingénieur de recherche	2 879	2 997	5 876	49%	51	13	13	26	50%	51
		IGE	Ingénieur d'études	1 064	1 248	2 312	46%	50	83	79	162	51%	55
		ASI	Assistant ingénieur	3 617	2 960	6 577	55%	52	38	30	68	56%	52
	Catégorie B	TECH	Technicien de recherche et de formation	9 346	5 488	14 834	63%	49	127	81	208	61%	50
Total des promouvables de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation				16 906	12 693	29 599	57%		261	203	464	56%	
Bibliothèque	Catégorie A	CG	Conservateur général	243	119	362	67%	52	7	4	11	64%	54
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	304	96	400	76%	52	6	1	7	86%	50
		BIB	Bibliothécaire	950	317	1 267	75%	51	5	2	7	71%	53
	Catégorie B	BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé	762	552	1 314	58%	45	8	6	14	57%	50
Total des promouvables de la filière des bibliothèques				2 259	1 084	3 343	68%		26	13	39	67%	
Ensemble des promouvables par corps en 2022				24 958	14 577	39 535	63%		354	225	579	61%	

BDS FPE 023: Nombre de promouvables par corps et BDS FPE 023bis: Nombre de promus pour chaque corps par filière, catégorie statutaire, corps, âge moyen et sexe - Personnels BIATPSS titulaires en 2021 DGRH C2

Tableau 10-53 – Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe, âge moyen de départ à la retraite, 2022

Catégorie de personnel	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite				Âge moyen de départ à la retraite		
		F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble
Filière universitaire et corps spécifiques	Professeur des universités et assimilés	151	426	577	26,2	65,6	66,2	66,1
	Maître de conférences et assimilés	197	287	484	40,7	64,5	65,4	65,0
	Total de la filière	348	713	1 061	32,8	65,0	65,9	65,6
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	60,7	63,2	62,4	-	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	25	134	159	15,7	66,1	67,4	67,2
	Maître de conférences et assimilés	12	18	30	40,0	65,8	67,7	66,9
	Total de la filière	37	152	189	19,6	66,0	67,4	67,2
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	6,5	13,5	11,1	-	-	-	-
Filière enseignante des corps du 1er degré	Professeur des écoles	16	10	26	61,5	61,7	63,8	62,5
	Total de la filière	16	10	26	61,5	61,7	63,8	62,5
	Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	2,8	0,9	1,5	-	-	-	-
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Professeur agrégé	99	129	228	43,4	62,9	63,8	63,4
	Professeur certifié et assimilés	71	115	186	38,2	63,8	64,2	64,0
	Professeur de l'Ensam	1	9	10	10,0	60,0	65,4	64,9
	Total de la filière	171	253	424	40,3	63,3	64,0	63,7
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	29,8	22,4	24,9	-	-	-	-
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional							
	Inspecteur de l'éducation nationale	1		1	100,0			
	Total de la filière	1	0	1	100,0			
Ensemble des départs à la retraite		573	1 128	1 701	33,7	64,5	65,7	65,3

BDS FPE 026 Tableau 3.2 - Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite, 2022 DGRH A

Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégré dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

► Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

► Source : RHSUPINFO, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 10-54 – Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe, âge moyen de départ à la retraite, 2021

Catégorie de personnel	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite				Âge moyen de départ à la retraite		
		F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	H	Ensemble
Filière universitaire et corps spécifiques	Professeur des universités et assimilés	134	357	491	27,3	65,5	66,1	66,0
	Maître de conférences et assimilés	188	247	435	43,2	64,3	65,4	65,0
	Total de la filière	322	604	926	34,8	64,8	65,8	65,5
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	60,9	59,9	60,2	-	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	25	124	149	16,8	66,6	67,6	67,4
	Maître de conférences et assimilés	8	25	33	24,2	65,0	67,0	66,5
	Total de la filière	33	149	182	18,1	66,2	67,5	67,3
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	6,2	14,8	11,8	-	-	-	-
Filière enseignante des corps du 1er degré	Professeur des écoles	7	11	18	38,9	60,1	63,1	61,9
	Total de la filière	7	11	18	38,9	60,1	63,1	61,9
	Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	1,3	1,1	1,2	-	-	-	-
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Professeur agrégé	79	123	202	39,1	63,3	64,1	63,8
	Professeur certifié et assimilés	81	110	191	42,4	64,1	64,2	64,2
	Professeur de l'Ensam	2	10	12	16,7	64,0	64,9	64,8
	Total de la filière	162	243	405	40,0	63,7	64,2	64,0
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	30,6	24,1	26,4	-	-	-	-
Ensemble des départs à la retraite		529	1 008	1 537	34,4	64,5	65,7	65,3

BDS FPE 026 Tableau 3.2 - Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite, 2022 DGRH A

Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

► Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

► Source : RHSUPINFO 2021, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 10-55 – Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2022

Filière	Libellé long corps	Effectifs au 31/12/2021	Départs à la retraite	Départs retraite / Effectifs (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	15 132	551	3,6
	Maître de conférences des universités	32 762	481	1,5
	Assistant de l'enseignement supérieur	5	2	40,0
Total de la filière universitaire		47 899	1 034	2,2
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		957980,0	103400,0	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 410	152	3,4
	Professeur des universités de médecine générale	44	7	15,9
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 894	29	1,5
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	46	1	2,2
Total de la filière hospitalo-universitaire		6 394	189	3,0
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		127880,0	18900,0	-

Filière	Libellé long corps	Effectifs au 31/12/2021	Départs à la retraite	Départs retraite / Effectifs (en %)
Corps spécifiques	Astronome	105	5	4,8
	Physicien	43	1	2,3
	Astronome adjoint	117		0,0
	Physicien adjoint	74		0,0
	Directeur d'études de l'EHESS	113	7	6,2
	Maître de conférences de l'EHESS	56	1	1,8
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	140	5	3,6
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	92		0,0
	Professeur du Cnam	55	2	3,6
	Professeur du Collège de France	24	1	4,2
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	3		
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	73	4	5,5
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	140		0,0
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	2	1	50,0
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2 ^e cat.				
Total des corps spécifiques		1 037	27	2,6
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		20740,0	2700,0	-
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	322	26	8,1
Total de la filière enseignante des corps du 1er degré		322	26	8,1
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		6440,0	2600,0	-

Filière	Libellé long corps	Effectifs au 31/12/2021	Départs à la retraite	Départs retraite / Effectifs (en %)
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	7 046	228	3,2
	Chaire Supérieure			
	Professeur de l'Ensam	69	10	14,5
	Professeur certifié	4 464	139	3,1
	Professeur d'EPS	819	36	4,4
	Professeur de lycée professionnel	407	10	2,5
	Chargé d'enseignement d'EPS	3	1	33,3
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré		12 808	424	3,3
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		256160,0	42400,0	-
Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation	55		0,0
	Psychologue de l'éducation nationale	13		0,0
Total de la filière éducation-orientation		68	0	0,0
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		1360,0	0	-
Filière personnel de direction	Personnel de direction			
Total de la filière personnel de direction		0	0	
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		0,0	0,0	-
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3		0,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	5	1	20,0
Total de la filière d'inspection		8	1	12,5
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		160,0	100,0	-
Ensemble des effectifs		68 536	1 701	2,5

BDS FPE 026 - Tableau 3.1 - Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2022 DGRH A. Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégréés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

► Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

► Source : RHSUPINFO, GESUP2, EPP, DE.

Tableau 10-56 – Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2021

Filière	Libellé long corps	Effectifs au 31/12/2021	Départs à la retraite	Départs retraite / Effectifs (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	15 132	473	3,1
	Maître de conférences des universités	32 762	431	1,3
	Assistant de l'enseignement supérieur	5	1	20,0
Total de la filière universitaire		47 899	905	1,9
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		69,9	58,9	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 071	133	3,3
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	156	9	5,8
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	183	4	2,2
	Professeur des universités de médecine générale	44	3	6,8
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 382	21	1,5
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	331	11	3,3
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	181	1	0,6
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	46		0,0
Total de la filière hospitalo-universitaire		6 394	182	2,8
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		9,3	11,8	-

Filière	Libellé long corps	Effectifs au 31/12/2021	Départs à la retraite	Départs retraite / Effectifs (en %)
Corps spécifiques	Astronome	105	2	1,9
	Physicien	43	1	2,3
	Astronome adjoint	117		0,0
	Physicien adjoint	74		0,0
	Directeur d'études de l'EHESS	113	3	2,7
	Maître de conférences de l'EHESS	56		0,0
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	140	4	2,9
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	92	1	1,1
	Professeur du Cnam	55	2	3,6
	Professeur du Collège de France	24		0,0
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	3		0,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	73	6	8,2
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	140	2	1,4
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	2		0,0
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2 ^e cat.				
Total des corps spécifiques		1 037	21	2,0
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		1,5	1,4	-
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	322	18	5,6
Total de la filière enseignante des corps du 1er degré		322	18	5,6
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		0,5	1,2	-

Filière	Libellé long corps	Effectifs au 31/12/2021	Départs à la retraite	Départs retraite / Effectifs (en %)
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	7046	202	2,9
	Professeur de l'Ensam	69	12	17,4
	Professeur certifié	4 464	137	3,1
	Professeur d'EPS	819	41	5,0
	Professeur de lycée professionnel	407	11	2,7
	Chargé d'enseignement d'EPS	3	2	66,7
	Professeur d'enseignement général des collèges			
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré		12 808	405	3,2
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		18,7	26,4	-
Filière éducation-orientation	Conseiller principal d'éducation	55	1	1,8
	Psychologue de l'éducation nationale	13	1	7,7
Total de la filière éducation-orientation		68	2	2,9
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		0,1	0	-
Filière personnel de direction	Personnel de direction			
Total de la filière personnel de direction		0	0	
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		0,0	0,0	-
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	2		0,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	3	4	133,3
Total de la filière d'inspection		8	4	50,0
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		0,0	0,3	-
Ensemble des effectifs		68 536	1 537	2,2

BDS FPE 026 - Tableau 3.1 - Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2021 DGRH A

► Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

► Source : RHSUPINFO 2021, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 10-57 – Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation, 2022

Filière	Libellé du corps/sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut. (en %)
		F	H	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	30	52	82	36,6	12,3
	Maître de conférences des universités	72	88	160	45,0	12,6
	Total des mobilités de la filière	102	140	242	42,1	12,5
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	7	13	20	35,0	8,2
	Professeur de médecine générale			0		
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	4	2	6	66,7	3,0
	Maître de conférences des univ. de médecine générale			0		
	Total des mobilités de la filière	11	15	26	42,3	5,7
Total des mobilités		113	155	268	42,2	11,2

Compléments T3 - Tableau 3.9 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation, 2022

- ▶ Champ : Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en fonction, en détachement, en disponibilité ou en congé parental. Mutation des enseignants-chercheurs hors corps spécifiques. DGRH A
- ▶ Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire. Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

F. La formation

En 2021-2022, 1179 semestres de **congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)** ont été attribués aux enseignants-chercheurs, dont 271 au titre du CNU et 908 au titre des établissements. 49,7% des CRCT ont été attribués aux femmes enseignantes-chercheuses.

Elles représentent 40,1% de l'effectif total des enseignants-chercheurs universitaires et ce taux d'attribution de CRCT féminin est supérieur à la part des femmes dans les effectifs des groupes du CNU.

Tableau 10-57 – Nombre de semestres de CRCT attribué aux enseignants-chercheurs au titre du CNU et au titre des établissements, réparti par groupe CNU, 2021-2022

Groupe CNU	Au titre du CNU		Au titre de l'établissement		Total		Taux du groupe / Total (en %) avec contingent supplémentaire SHS*	Taux du groupe / Total hors contingent supplémentaire SHS*	Rappel : Part des femmes / effectifs totaux groupe CNU
	Nombre de semestres de CRCT attribué	Par des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribué	Par des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribué	Par des femmes (en %)			
Droit et Science politique	22	68,2	38	55,3	60	60,0	5,1	5,3	46,0
Sciences économiques et de gestion	22	63,6	50	70,0	72	68,1	6,1	5,6	45,5
Langues et Littératures	30	70,0	181	65,2	211	65,9	17,9	14,8	64,0
Sciences humaines	38	57,9	259	54,8	297	55,2	25,2	19,8	48,4
Mathématiques et Informatique	36	22,2	108	13,9	144	16,0	12,2	15,5	23,5
Physique	14	28,6	36	44,4	50	40,0	4,2	5,4	23,1
Chimie	17	47,1	27	44,4	44	45,5	3,7	4,7	38,4
Sciences de la terre	7	57,1	16	43,8	23	47,8	2,0	2,5	29,9
Sciences de l'ingénieur	39	23,1	49	22,4	88	22,7	7,5	9,5	20,1
Biologie et Biochimie	25	64,0	55	43,6	80	50,0	6,8	8,6	48,9
Interdisciplinaire	14	50,0	68	64,7	82	62,2	7,0	5,6	45,9
Théologie	0	-	14	14,3	14	14,3	1,2	1,2	29,2
Pharmacie	7	100,0	7	57,1	14	78,6	1,2	1,5	53,9
Total	271	49,8	908	49,7	1179¹	49,7	100,0	100,0	40,1

BDS FPE 031 Tableau 4.2 -Nombre de semestres de CRCT attribué aux enseignants-chercheurs au titre du CNU et au titre des établissements, réparti par groupe CNU, 2021-2022 DGRH A

* Contingent supplémentaire "Sciences humaines et sociales" accordé à partir de 2021.

► Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Source : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

G. Les rémunérations

En 2022, les rémunérations moyennes des hommes sont supérieures à celles des femmes pour toutes les catégories de personnels enseignants titulaires et contractuels. Pour les titulaires, les écarts de rémunération varient en fonction du corps d'appartenance.

En 2022, la rémunération nette mensuelle moyenne des enseignants-chercheurs titulaires est de 3 956 € pour les femmes et de 4 278 € pour les hommes, soit un écart de 322 € (8%).

Ces rémunérations sont respectivement de 3 486 € (femmes) et 3 792 € (hommes) pour les enseignants titulaires des corps des 1^{er} et 2^{ème} degré affectés dans l'enseignement supérieur, ce qui représente une différence de 306 € (9%)

S'agissant des personnels contractuels, le salaire net mensuel moyen des enseignants-chercheurs contractuels est plus faible que celui des enseignants contractuels des 1^{er} et 2^{ème} degré : 1 697 € (femmes) et 1 826 € (hommes) contre 2 397 (femmes) € et 2 695 € (hommes).

Pour les enseignants-chercheurs contractuels, l'écart moyen de rémunération femme/homme est de 129 €, soit 8%. Cet écart est de 298 €, soit 12,4%, pour les enseignants contractuels du 1^{er} et 2^{ème} degré.

Dans les établissements publics scientifiques et technologiques, et pour l'ensemble des agents, la rémunération mensuelle nette moyenne des femmes est de 2 656 €, inférieure de 400€ à celle des hommes qui s'établit à 3 056 €.

Tableau 10-59 – Les dix salaires mensuels bruts les plus élevés parmi les personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois - statut d'emploi, corps, sexe et âge, 2022 DGRH A

	Statut d'emploi	Corps	Sexe (H ou F)	Salaire brut mensuel moyen* (en €)	Salaire brut annuel moyen (en €)	Âge
1	Titulaire	Professeur des universités	Homme	35 891	430 691	63
2	Titulaire	Professeur des universités - praticien hospitalier	Homme	18 334	220 008	45
3	Contractuel	Directeur de grand établissement	Homme	18 235	218 821	59
4	Titulaire	Professeur des universités	Homme	14 760	177 115	51
5	Titulaire	Professeur des universités	Homme	14 276	171 310	69
6	Titulaire	Maître de conférences	Homme	13 985	167 818	66
7	Contractuel	Enseignant-chercheur CDI	Homme	13 950	167 394	52
8	Titulaire	Professeur des universités	Homme	13 388	160 652	52
9	Contractuel	Enseignant-chercheur CDI	Homme	12 875	154 495	65
10	Titulaire	Professeur des universités - praticien hospitalier	Homme	12 717	152 607	68
Total				168 409	2 020 911	

BDS FPE 033 - Tableau 5.6 - Les dix salaires mensuels bruts les plus élevés parmi les personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois - statut d'emploi, corps, sexe et âge, 2022 DGRH A

*Le salaire brut inclut les rémunérations principales et toutes les rémunérations complémentaires y compris la prime d'intéressement, la prime au brevet d'invention, etc.

- Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.
- Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-60 – Dix plus hautes rémunérations brutes des départements ministériels en 2022 et 2021

Année	Somme des dix plus hautes rémunérations en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
2022	2 020 911	0	10	120
2021*	1 712 647	4	6	120

BDS FPE 033 - Tableau Dix plus hautes rémunérations brutes des départements ministériels

*Important: pour 2021 il s'agit des Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse; ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche; ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques cumulés

► Source : <https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-dix-plus-hautes-remunerations/table/?sort=annee>

Tableau 10-61 – Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA en 2022 et 2021

Statut d'emploi	Type de population	Catégorie	Femmes - Nombre de bénéficiaires	Hommes - Nombre de bénéficiaires	Ensemble des bénéficiaires
Titulaires	BIATPSS	Catégorie A	201	236	437
		Catégorie B	445	319	764
		Catégorie C	1 575	801	2 376
		Total	2 221	1 356	3 577
	Enseignant		1 299	1 830	3 129
		Total	1 299	1 830	3 129
	Total Titulaire		3 520	3 186	6 706
Non titulaires	BIATPSS	Catégorie A	395	194	589
		Catégorie B	266	91	357
		Catégorie C	630	206	836
		Total	1 291	491	1 782
	Enseignant		341	515	856
		Total	341	515	856
	Total Non titulaire		1 632	1 006	2 638
Ensemble des bénéficiaires			5 152	4 192	9 344

BDS FPE 034: Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA -DAF B

► Champ : Personnels des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

2021			
Catégories	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	2 009	2 672	4 681
Catégorie B	293	122	415
Catégorie C	1 562	585	2 147
Sans catégorie statutaire	15	5	20
Total général	3 879	3 384	7 263

BDS FPE 034: Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA -DAF B

Tableau 10-62 – Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la «garantie individuelle du pouvoir d'achat» (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2022

Statut d'emploi	Filière	Femmes - Nombre de bénéficiaires	Femmes - Montant moyen versé par bénéficiaires (en euros)	Hommes - Nombre de bénéficiaires	Hommes - Montant moyen versé par bénéficiaires (en euros)	Ensemble des bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaires (en euros)
Titulaires	Filière universitaire et corps spécifiques	1 074	1 601	1 522	1 668	2 596	1 640
	Filière hospitalo-universitaire	68	1 180	90	1 436	158	1 326
	Filière enseignante des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré	154	1 369	210	1 559	364	1 479
	Total	1 296	1 551	1 822	1 644	3 118	1 605
Contractuels	Filière contractuels en CDD	224	752	431	670	655	698
	Filière contractuels en CDI	119	798	84	1 023	203	891
	Total	343	768	515	728	858	744
Ensemble des bénéficiaires		1 639	1 388	2 337	1 442	3 976	1 419

BDS FPE 034 Tableau 5.8 Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la "garantie individuelle du pouvoir d'achat" (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2022 DGRH A

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-63 – Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la «garantie individuelle du pouvoir d'achat» (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2021

Statut d'emploi	Filière	Femmes - Nombre de bénéficiaires	Femmes - Montant moyen versé par bénéficiaires (en euros)	Hommes - Nombre de bénéficiaires	Hommes - Montant moyen versé par bénéficiaires (en euros)	Ensemble des bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaires (en euros)
Titulaires	Filière universitaire et corps spécifiques	1 124	862	1 572	895	2 696	881
	Filière hospitalo-universitaire	82	658	126	743	208	710
	Filière enseignante des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré	84	669	98	820	182	750
	Total	1 290	836	1 796	881	3 086	862
Contractuels	Filière contractuels en CDD	242	518	459	509	701	512
	Filière contractuels en CDI	98	628	110	781	208	709
	Total	340	550	569	561	909	557
Ensemble des bénéficiaires		1 630	777	2 365	804	3 995	793

BDS FPE 034 Tableau 5.8 Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la "garantie individuelle du pouvoir d'achat" (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2021 DGRH A

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2021.

Tableau 10-64 – Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2022

		Personnels enseignants-chercheurs titulaires ^[1]			Personnels enseignants des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré titulaires			Personnels enseignants-chercheurs contractuels ^[2]			Personnels enseignants des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré contractuels ^[2]		
		F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en €)	4 299	4 660	4 519	3 727	3 928	3 834	2 082	2 226	2 160	2 563	2 870	2 708
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en €)	628	668	653	609	778	699	56	77	68	417	465	440
	Total	4 927	5 328	5 171	4 336	4 706	4 533	2 138	2 304	2 228	2 980	3 335	3 147
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en €)	971	1 050	1 019	849	914	883	441	478	461	583	640	610
	Total	971	1 050	1 019	849	914	883	441	478	461	583	640	610
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 956	4 278	4 152	3 486	3 792	3 649	1 697	1 826	1 767	2 397	2 695	2 537
Distribution des rémunérations nettes mensuelles*	Décile 1	3 038	3 176	3 113	2 573	2 812	2 666	1 315	1 428	1 328	1 714	1 741	1 727
	Décile 2	3 283	3 433	3 370	2 852	3 180	3 005	1 453	1 453	1 453	1 878	1 932	1 899
	Décile 3	3 459	3 636	3 554	3 105	3 396	3 257	1 526	1 536	1 533	2 011	2 116	2 048
	Décile 4	3 615	3 867	3 752	3 289	3 579	3 425	1 552	1 588	1 572	2 143	2 284	2 214
	Décile 5 (médiane)	3 794	4 126	3 982	3 437	3 766	3 600	1 598	1 634	1 630	2 298	2 473	2 363
	Décile 6	4 009	4 430	4 251	3 607	3 936	3 794	1 644	1 713	1 692	2 444	2 664	2 541
	Décile 7	4 274	4 776	4 577	3 812	4 138	3 992	1 736	1 833	1 782	2 616	2 939	2 751
	Décile 8	4 624	5 144	4 969	4 053	4 363	4 231	1 881	2 475	2 160	2 853	3 291	3 108
	Décile 9	5 153	5 588	5 454	4 358	4 711	4 562	2 756	3 147	2 987	3 337	3 955	3 583
		Rapport interdécile (D9/D1)	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	2,1	2,2	2,2	1,9	2,3

BDS FPE 035 Tableau 5.3 Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2022 DGRH A

Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

[1] Personnels enseignants-chercheurs des filières universitaire (y compris les corps spécifiques) et hospitalo-universitaire.

[2] Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint : Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2022.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-65 – Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2021

		Personnels enseignants-chercheurs titulaires ^[1]			Personnels enseignants des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré titulaires			Personnels enseignants-chercheurs contractuels ^[2]			Personnels enseignants des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré contractuels ^[2]		
		F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble	F	H	Ensemble
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en €)	4 187	4 546	4 407	3 630	3 830	3 737	1 988	2 135	2 068	2 541	2 868	2 693
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en €)	518	563	546	556	724	646	49	70	60	400	436	417
	Total	4 706	5 110	4 953	4 186	4 554	4 383	2 037	2 205	2 128	2 941	3 304	3 110
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en €)	932	1 012	981	823	887	857	413	452	434	577	636	604
	Total	932	1 012	981	823	887	857	413	452	434	577	636	604
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 774	4 098	3 972	3 363	3 668	3 527	1 625	1 753	1 694	2 364	2 668	2 506
Distribution des rémunérations nettes mensuelles*	Décile 1	2 880	3 029	2 966	2 474	2 711	2 563	1 126	1 304	1 169	1 684	1 696	1 693
	Décile 2	3 133	3 286	3 219	2 743	3 060	2 900	1 421	1 421	1 421	1 835	1 855	1 842
	Décile 3	3 301	3 469	3 392	2 989	3 273	3 138	1 421	1 425	1 421	1 968	2 045	2 002
	Décile 4	3 447	3 688	3 574	3 178	3 443	3 304	1 463	1 529	1 493	2 106	2 253	2 156
	Décile 5 (médiane)	3 614	3 946	3 793	3 319	3 622	3 469	1 540	1 599	1 560	2 239	2 494	2 328
	Décile 6	3 815	4 245	4 055	3 476	3 808	3 654	1 599	1 607	1 599	2 411	2 669	2 542
	Décile 7	4 066	4 583	4 387	3 667	3 995	3 859	1 635	1 764	1 704	2 611	2 898	2 736
	Décile 8	4 417	4 957	4 781	3 910	4 236	4 091	1 795	2 328	2 083	2 879	3 274	3 050
	Décile 9	4 946	5 378	5 244	4 237	4 585	4 428	2 584	2 999	2 778	3 279	3 884	3 561
		Rapport interdécile (D9/D1)	1,72	1,78	1,77	1,71	1,69	1,73	2,30	2,30	2,38	1,95	2,29

BDS FPE 035 Tableau 5.3 Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2021 DGRH A

La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETPT recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;
 - en estimant, pour chaque agent, le montant des cotisations salariales à partir des montants bruts.
- Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

[1] Personnels enseignants-chercheurs des filières universitaire (y compris les corps spécifiques) et hospitalo-universitaire.

[2] Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint : Agents rémunérés douze mois. Sont exclus également, les agents dont l'ETPT est inférieur à 1/12. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2021

► Source : OREMS-RCE / Année 2021.

Tableau 10-66 – Distribution des rémunérations mensuelles nettes au sein des 6 EPST, ventilées par sexe, en 2022

	Hommes	Femmes	Ensemble	Ecart femmes-hommes (%)
Moyenne	3 056	2 656	2 864	-13%
Déciles				
9	4 651	4 052	4 415	-13%
8	4 017	3 463	3 762	-14%
7	3 574	3 088	3 361	-14%
6	3 264	2 711	3 035	-17%
Médiane	2 964	2 410	2 662	-19%
4	2 576	2 178	2 333	-15%
3	2 244	1 965	2 093	-12%
2	1 943	1 755	1 815	-10%
1	1 716	1 625	1 679	-5%

BDS FPE 035 Tableau 23 - Distribution des rémunérations mensuelles nettes au sein des 6 EPST, ventilées par sexe, en 2022 SIES (DGESIP-DGRI)

[1] personnels rémunérés dont la déclaration annuelle de données sociales (DADS) est cohérente. Yc temps partiels, hors vacataires.

[2] y compris indemnité de résidence (IR) et supplément familial de traitement (SFT), autres rémunérations complémentaires.

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST en fin d'année

► Source : Insee (Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP), traitements MESR-SIES, données provisoires mars 2023 SIES (DGESIP-DGRI)

Tableau 10-67 – Distribution des rémunérations mensuelles nettes au sein des 6 EPST, ventilées par sexe, en 2021 personnel rémunéré par les 6 EPST

	Hommes	Femmes	Ensemble	Ecart femmes-hommes (%)
Moyenne	2928	2 575	2 768	-12%
Déciles				
9	4508	4 017	4 323	-11%
8	3857	3 371	3 641	-13%
7	3400	2 999	3 242	-12%
6	3098	2 585	2 900	-17%
Médiane	2756	2 277	2 492	-17%
4	2349	2 071	2 182	-12%
3	2103	1 861	1 973	-12%
2	1782	1 702	1 716	-5%
1	1619	1 514	1 570	-6%

BDS FPE 035 Tableau 23 - Distribution des rémunérations mensuelles nettes au sein des 6 EPST, ventilées par sexe, en 2021 SIES (DGESIP-DGRI)

[1] personnels rémunérés dont la déclaration annuelle de données sociales (DADS) est cohérente. Yc temps partiels, hors vacataires.

[2] y compris indemnité de résidence (IR) et supplément familial de traitement (SFT), autres rémunérations complémentaires.

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST en fin d'année

► Source : Insee (Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP), traitements MESR-SIES, données provisoires mars 2023

Tableau 10-68 – Décomposition des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels de l'enseignement supérieur sur emploi permanent en millions d'euros en 2022

Statut d'emploi	Population	Âge	Traitement brut		Primes et indemnités [1]		Heures complémentaires		Rémunération brute totale annuelle		
			F	H	F	H	F	H	F	H	
Titulaires	BIATPSS	Moins de 35 ans	56,6	34,2	15,63	10,30	0,14	0,21	72,37	44,71	
		de 35 à 54 ans	511,2	334,9	138,87	101,25	1,52	2,26	651,59	438,41	
		55 ans et plus	265,3	167,2	62,28	44,90	0,4	0,67	327,98	212,77	
		Total	833,1	536,3	216,8	156,45	2,06	3,14	1 051,94	695,89	
	Enseignant	Moins de 35 ans	73,4	101,8	6,52	8,81	2,93	3,90	82,85	114,51	
		de 35 à 54 ans	800,6	1 110,4	97,38	145,61	54,62	81,22	952,60	1 337,23	
		55 ans et plus	464,0	915,2	42,67	84,10	23,70	44,23	530,37	1 043,53	
		Total	1 338,0	2 127,4	146,57	238,52	81,25	129,35	1 565,82	2 495,27	
	Total personnels titulaires			2 171,1	2 663,7	363,35	394,97	83,31	132,49	2 617,76	3 191,16
	Non titulaires	BIATPSS	Moins de 35 ans	19,10	11,70	1,94	0,87	0,01	0,99	21,05	13,56
de 35 à 54 ans			91,45	54,20	8,53	4,06	0,06	0,42	100,04	58,68	
55 ans et plus			37,80	18,40	3,34	1,44	0,01	0,30	41,15	20,14	
Total			148,35	84,30	13,81	6,37	0,08	1,71	162,24	92,38	
Enseignant		Moins de 35 ans	1,20	2,04	0,65	0,49	0,23	0,25	2,08	2,78	
		de 35 à 54 ans	13,80	17,90	4,29	3,51	2,11	2,51	20,20	23,92	
		55 ans et plus	7,10	11,90	1,43	1,40	1,05	1,35	9,58	14,65	
		Total	22,10	31,84	6,37	5,40	3,39	4,11	31,86	41,35	
Total personnels non titulaires			170,45	116,14	20,18	11,77	3,47	5,82	194,10	133,73	

BDS FPE 036 Décomposition des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels de l'enseignement supérieur sur emploi permanent en millions d'euros, 2022 DAF B

[1] Y compris l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (IR et SFT), et les autres rémunérations complémentaires.

► Champ : Personnels des établissements d'enseignement supérieur RCE sur emploi permanent, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas disponibles sur OREMS. Périmètre restreint : Sont exclus , les agents vacataires

► Source : OREMS-RCE / Année 2022

Tableau 10-69 – Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi, filière et corps, avec ratio H/F, 2022

Statut d'emploi	Filière	Corps	Effectifs en EPTP	% par corps	Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Primes et indemnités ^[1]		dont heures complémentaires		Salaire brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F ^[2]	
						Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)			
Titulaires	Filière universitaire et corps spécifiques	Professeur des universités et assimilés	14 321	31,7	5 444	929	14,6	197	3,1	6 373	1,04	
		Maître de conférences et assimilés	30 832	68,3	3 855	801	17,2	272	5,8	4 656	1,02	
		Total	45 152	100,0	4 359	842	16,2	248	4,8	5 201	1,08	
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités et assimilés	4 201	71,1	5 198	309	5,6			5 507	1,06	
		Maître de conférences et assimilés	1 705	28,9	3 361	199	5,6			3 560	1,00	
		Total	5 906	100,0	4 668	277	5,6			4 945	1,15	
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	230	100,0	3 487	666	16,0	310	7,5	4 152	1,01	
		Total	230	100,0	3 487	666	16,0	310	7,5	4 152	1,01	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	6 065	54,3	4 010	787	16,4	458	9,6	4 796	1,07	
		Professeur certifié et assimilés	5 039	45,2	3 399	828	19,6	521	12,3	4 228	1,10	
		Professeur de l'Ensam	56	0,5	4 195	810	16,2	537	10,7	5 005	1,09	
		Total	11 160	100,0	3 735	806	17,7	487	10,7	4 541	1,09	
	Total personnels enseignants titulaires			62 448	-	4 274	781	15,5	268	5,3	5 055	1,09

Statut d'emploi	Filière	Corps	Effectifs en ETPT	% par corps	Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Primes et indemnités ^[1]		dont heures complémentaires		Salaire brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F ^[2]
						Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)		
Contractuels*	Filière contractuels en CDD	ATER	1 138	5,5	2 222	208	8,6			2 431	1,01
		Doctorants contractuels	12 668	61,3	1 971	31	1,6			2 002	1,01
		Contractuels sur emplois du 2 nd degré	1 170	5,7	2 370	456	16,1	311	11,0	2 826	1,07
		Lecteurs	232	1,1	1 607	283	15,0	197	10,4	1 891	1,02
		Maîtres de langues	62	0,3	1 989	284	12,5	175	7,7	2 272	0,94
		Enseignants associés	1 074	5,2	3 401	620	15,4	337	8,4	4 022	1,04
		Temporaires de médecine**	2 418	11,7	1 619	21	1,3			1 640	1,01
		Autres CDD	1 887	9,1	2 746	125	4,4	40	1,4	2 871	1,06
		Total	20 650	100,0	2 107	107	4,8	50	2,3	2 214	1,06
	Filière contractuels en CDI	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	816	67,5	2 972	637	17,6	465	12,9	3 609	1,20
		Autres CDI	393	32,5	4 186	563	11,9	223	4,7	4 749	1,12
		Total	1 208	5,5	3 367	613	15,4	386	9,7	3 979	1,24
	Total personnels enseignants contractuels			21 859	-	2 177	135	5,8	69	3,0	2 312

BDS FPE 036 et BDS FPE 040 Tableau 5.4

Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi, filière et corps, avec ratio H/F, 2022 DGRH A

[1] Y compris l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (IR et SFT), et les autres rémunérations complémentaires.

[2] Rapport entre le salaire brut moyen perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

* Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

** Les temporaires de médecine comprennent les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux (CCA), assistants hospitalo-universitaires (AHU) et les praticiens hospitalo-universitaires (PHU).

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint : Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2022.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-70 – Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi et filière, ventilée par tranche d'âge, 2022

Statut d'emploi	Filière	Âge	Effectifs en ETPT	% par âge	Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Primes et indemnités ^[1]		dont heures complémentaires		Salaire brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F ^[2]
						Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)		
Titulaires	Filière universitaire et corps spécifiques	Moins de 35 ans	1 686	3,7	3 088	625	16,8	169	4,5	3 713	1,02
		de 35 à 54 ans	27 841	61,7	4 024	868	17,7	261	5,3	4 892	1,06
		55 ans et plus	15 625	34,6	5 094	818	13,8	234	4,0	5 912	1,07
		Total	45 152	100,0	4 359	842	16,2	248	4,8	5 201	1,08
	Filière hospitalo-universitaire	Moins de 35 ans	58	1,0	2 612	74	2,7			2 685	0,98
		de 35 à 54 ans	2 995	50,7	3 880	288	6,9			4 168	1,12
		55 ans et plus	2 853	48,3	5 537	270	4,6			5 807	1,08
		Total	5 906	100,0	4 668	277	5,6			4 945	1,15
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Moins de 35 ans	1,5	0,7	2 367	555	19,0	378	12,9	2 923	-
		de 35 à 54 ans	128	55,7	3 204	703	18,0	315	8,1	3 907	1,02
		55 ans et plus	101	43,7	3 865	619	13,8	302	6,7	4 484	0,97
		Total	230	100,0	3 487	666	16,0	310	7,5	4 152	1,01
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Moins de 35 ans	464	4,2	2 708	632	18,9	395	11,8	3 340	1,00
		de 35 à 54 ans	6 679	59,8	3 487	841	19,4	508	11,7	4 329	1,08
		55 ans et plus	4 017	36,0	4 265	766	15,2	463	9,2	5 032	1,07
		Total	11 160	100,0	3 735	806	17,7	487	10,7	4 541	1,09
Total personnels enseignants titulaires			62 448	-	4 274	781	15,5	268	5,3	5 055	1,09

Statut d'emploi	Filière	Âge	Effectifs en ETPT	% par âge	Traitement indiciaire brut mensuel (en €)	Primes et indemnités ^[1]		dont heures complémentaires		Salaire brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F ^[2]	
						Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)			
Contractuels*	Filière contractuels en CDD	Moins de 35 ans	17 031	82,5	1 985	52	2,5	20	1,0	2 036	1,03	
		de 35 à 54 ans	2 977	14,4	2 558	317	11,0	158	5,5	2 875	1,12	
		55 ans et plus	642	3,1	3 277	588	15,2	361	9,3	3 865	1,13	
		Total	20 650	100,0	2 107	107	4,8	50	2,3	2 214	1,06	
	Filière contractuels en CDI	Moins de 35 ans	61	5,1	2 936	600	17,0	370	10,5	3 535	1,13	
		de 35 à 54 ans	725	60,0	3 266	633	16,2	385	9,9	3 899	1,19	
		55 ans et plus	422	34,9	3 602	581	13,9	391	9,3	4 183	1,34	
		Total	1 208	100,0	3 367	613	15,4	386	9,7	3 979	1,24	
	Total personnels enseignants contractuels			21 859	-	2 177	135	5,8	69	3,0	2 312	1,07

BDS FPE 036 et 040 Tableau 5.5 - Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi et filière, ventilée par tranche d'âge, 2022 DGRH A

[1] Y compris l'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

[2] Rapport entre le salaire brut moyen perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

* Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint : Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2022.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-71 – Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022

Primes statutaires en brut annuel : Composante C1 du RIPEC, Prime d'enseignement supérieur et de recherche (PESR), Prime d'enseignement supérieur (PES)									
				Montant moyen en euros - Par bénéficiaire			Montant moyen en euros - Par ETPT		
Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Part des femmes en %	Nombre d'ETPT	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire⁽¹⁾	47 099	40%	45 388	3 053	3 051	3 055	3 168	3 173	3 165
Maîtres de conférences	32 188	45%	31 168	3 071	3 063	3 077	3 205	3 200	3 209
Professeurs des universités	14 911	30%	14 220	3 016	3 012	3 017	3 088	3 080	3 091
Filière hospitalo- universitaire⁽²⁾	1 791	32%	1 745	689	687	690	707	705	708
Maîtres de conférences	465	50%	462	682	685	678	685	687	683
Professeurs des universités	1 326	26%	1 283	692	688	693	715	717	715
Corps spécifiques⁽¹⁾	772	34%	736	2 866	2 790	2 906	3 007	2 966	3 029
Maîtres de conférences et assimilés	286	40%	281	2 841	2 707	2 930	2 980	2 906	3 028
Professeurs des universités et assimilés	486	31%	454	2 881	2 852	2 894	3 024	3 012	3 029
Filière enseignante des 1^{er} et 2nd degré⁽³⁾	13 062	48%	11 969	1 645	1 624	1 665	1 796	1 802	1 791

BDS FPE 036 Tableau 5.7 Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022 DGRH A

(1) Composante C1 du RIPEC pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire et les corps spécifiques.

(2) Prime d'enseignement supérieur et de recherche (PESR) pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

(3) Prime d'enseignement supérieur (PES) pour les enseignants de la filière des 1^{er} et 2nd degré.

* Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-72 – Principales primes fonctionnelles en brut annuel : Composante C2 du RIPEC, Prime de responsabilités pédagogiques (PRP), Prime de charges administratives (PCA) et Prime d'administration (PA) 2022

Primes statutaires en brut annuel : Composante C1 du RIPEC, Prime d'enseignement supérieur et de recherche (PESR), Prime d'enseignement supérieur (PES)									
Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Part des femmes en %	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros - Par bénéficiaire			Montant moyen en euros - Par ETPT		
				Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire⁽¹⁾	10 324	39%	10 164	3 118	2 880	3 270	3 167	2 931	3 317
Maîtres de conférences	5 954	46%	5 896	2 421	2 413	2 427	2 458	2 448	2 467
Professeurs des universités	4 370	30%	4 269	4 067	3 846	4 162	4 145	3 949	4 228
Filière hospitalo- universitaire⁽²⁾	1 161	33%	1 134	2 331	2 159	2 417	2 387	2 208	2 477
Maîtres de conférences	283	51%	276	1 393	1 438	1 346	1 439	1 478	1 399
Professeurs des universités	878	28%	858	2 633	2 579	2 654	2 692	2 632	2 716
Corps spécifiques⁽¹⁾	141	42%	136	3 926	3 836	3 990	4 084	4 018	4 132
Maîtres de conférences et assimilés	27	48%	27	2 120	1 972	2 258	2 141	1 972	2 300
Professeurs des universités et assimilés	114	40%	109	4 353	4 363	4 347	4 562	4 631	4 516
Filière enseignante des 1^{er} et 2nd degré⁽³⁾	2 473	42%	2 383	2 404	2 145	2 589	2 495	2 245	2 672
Total général	14 099	39%	13 816	2 936	2 702	3 086	2 996	2 766	3 143

BDS FPE 036 Tableau 5.7 Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022 DGRH A
* Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-73 – Primes individuelles montant brut annuel : Composante C3 du RIPEC, Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Part des femmes en %	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros - Par bénéficiaire			Montant moyen en euros - Par ETPT		
				Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire⁽¹⁾	12 588	35%	12 415	4 428	4 259	4 518	4 490	4 320	4 580
Maîtres de conférences	6 112	40%	6 188	3 989	3 902	4 047	4 056	3 976	4 109
Professeurs des universités	6 476	29%	6 227	4 843	4 724	4 893	4 921	4 796	4 973
Filière hospitalo-universitaire⁽²⁾	801	28%	792	4 493	4 240	4 591	4 548	4 270	4 655
Maîtres de conférences	125	46%	134	3 905	3 824	3 972	3 983	3 921	4 030
Professeurs des universités	676	25%	658	4 602	4 382	4 673	4 663	4 396	4 751
Corps spécifiques⁽¹⁾	297	37%	286	7 567	6 105	8 427	7 863	6 223	8 858
Maître de conférences et assimilés	72	43%	71	3 978	4 293	3 740	4 128	4 371	3 928
Professeurs des universités et assimilés	225	35%	215	8 716	6 816	9 744	9 105	7 009	10 248
Total général	13 681	34%	13 493	4 502	4 304	4 606	4 565	4 362	4 670

BDS FPE 036 Tableau 5.7 Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022 DGRH A

(1) Composante C3 du RIPEC pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire et les corps spécifique en 2022 / Bénéficiaires de la PEDR des années 2019 à 2021.

(2) Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

* Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-74 – dispositifs d'intéressements en brut annuel : article L.954-2 et autres

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires*	Part des femmes en %	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros - Par bénéficiaire			Montant moyen en euros - Par ETPT		
				Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	4 092	37%	3 993	1 679	1 301	1 900	1 720	1 331	1 949
Maîtres de conférences	2 515	43%	2 441	1 216	1 157	1 261	1 253	1 188	1 302
Professeurs des universités	1 589	27%	1 552	2 398	1 645	2 680	2 456	1 695	2 738
Filière hospitalo-universitaire	365	27%	351	2 436	670	3 076	2 533	699	3 194
Maîtres de conférences	78	42%	73	622	290	866	667	320	908
Professeurs des universités	289	22%	278	2 909	853	3 506	3 022	879	3 650
Corps spécifiques	24	17%	23	5 925	6 206	5 869	6 195	6 206	6 193
Maîtres de conférences et assimilés	7	29%	7	4 893	NS	3 325	4 893	NS	3 325
Professeurs des universités et assimilés	17	12%	16	6 351	NS	6 717	6 766	NS	7 220
Filière enseignante des 1^{er} et 2nd degré	728	48%	696	1 232	1 086	1 369	1 288	1 146	1 419
Total général	5 209	38%	5 064	1 689	1 241	1 960	1 737	1 278	2 015

BDS FPE 036 Tableau 5.7 Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022 DGRH A
NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

* Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps..

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-75 – Indemnité différentielle 2SMIC (en brut annuel)

Filière	Nombre de bénéficiaires	Part des femmes en %	Nombre d'ETPT	Montant moyen en euros - Par bénéficiaire			Montant moyen en euros - Par ETPT		
				Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	1 361	47%	1 342	2 077	2 043	2 107	2 106	2 078	2 131
Corps spécifiques	8	13%	8	1 346	NS	1 406	1 347	NS	1 406
Total général	1 369	47%	1 350	2 073	2 041	2 100	2 102	2 077	2 124

BDS FPE 036 Tableau 5.7 Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2022 DGRH A
NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles..

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

L'indemnité différentielle 2SMIC créée par le décret n° 2021-1617 du 9 décembre 2021, est versée aux maîtres de conférences et personnels assimilés dont la rémunération annuelle est inférieure au double du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) brut.

Tableau 10-76 – Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE , catégorie , type de population, statut et sexe sur emploi permanent en 2022 et 2021

Statut d'emploi	Population	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble	
Titulaires	BIATPSS	Catégorie A	9 145	7 836	16 980	
		Catégorie B	9 622	5 007	14 628	
		Catégorie C	12 806	5 825	18 631	
		Total	31 572	18 667	50 239	
	Enseignant			28 099	41 318	69 417
		Total		28 099	41 318	69 417
Total personnels titulaires			59 671	59 985	119 656	
Non titulaires	BIATPSS	Catégorie A	2 591	1 605	4 195	
		Catégorie B	1 164	388	1 552	
		Catégorie C	1 501	562	2 063	
		Total	5 256	2 554	7 810	
	Enseignant			623	711	1 334
		Total		623	711	1 334
Total personnels non titulaires			5 879	3 265	9 144	

BDS FPE 037: Pour les agents sur emploi permanent Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés DAF B

► Champ : Personnels des établissements de l'enseignement supérieur RCE sur emploi permanent

► Source : OREMS-RCE 2022

2021			
	Femme	Homme	Total général
Permanent	65 188	63 141	128 329
Contractuels droit public sur emplois permanents	5 263	2 882	8 144
Fonctionnaires ou Magistrats	59 926	60 259	120 185

BDS FPE 037: Pour les agents sur emploi permanent Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés DAF B

Champ : Personnels des établissements de l'enseignement supérieur RCE sur emploi permanent

Tableau 10-77 – Pour les agents sur emploi permanent nombre de mois de personnes physiques payées 2022

Nombre de mois de personnes physiques payées (en milliers)	Population	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Titulaires	BIATPSS	Catégorie A	113,1	95,3	208,4	
		Catégorie B	120,1	61,2	181,2	
		Catégorie C	161,8	71,9	233,7	
		Total	395,0	228,3	623,3	63,37%
	Enseignant		333,2	481,2	814,5	
		Total	333,2	481,2	814,5	40,91%
	Total personnels titulaires		728,3	709,5	1 437,8	50,65%
Contractuels*	BIATPSS	Catégorie A	33,1	19,9	53,0	
		Catégorie B	14,7	4,8	19,5	
		Catégorie C	19,7	7,1	26,8	
		Total	67,5	31,8	99,3	68,01%
	Enseignant		8,0	8,9	17,0	
		Total	8,0	8,9	17,0	47,41%
	Total personnels non titulaires		75,6	40,7	116,2	65,01%

BDS FPE 038: Pour les agents sur emploi permanent Nombre de mois de personnes physiques payées DAF B

* Personnels contractuels hors vacataires.

► Champ : Personnels des établissements d'enseignement supérieur RCE (hors élèves des écoles du supérieur).

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-78 – Pour les agents sur emploi permanent, nombre de mois de personnes physiques payées 2021

2021			
	Femme	Homme	Total général
Permanent	808 885	768 884	1 577 769
Contractuels droit public sur emplois permanents	67 641	35 846	103 487
Fonctionnaires ou Magistrats	741 219	732 970	1 474 189
Militaires	25	68	93

BDS FPE 002 Tableau 1.1 Effectifs des personnels enseignants titulaires "en fonction" ou "gérés", ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe, au 31/12/2022 DGRH A 1-1

Tableau 10-79 – Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2022

Nombre de mois de personnes physiques payées (en milliers)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants titulaires	352,1	512,9	864,9	40,7
Personnels enseignants contractuels*	219,2	256,1	475,3	46,1
Ensemble	571,3	768,9	1 340,2	42,6
Part des personnels contractuels (en %)	38,4	33,3	35,5	-

BDS FPE 038 et 042 Tableau 5.1 - Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2022 DGRH A

* Personnels enseignants contractuels hors vacataires.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (élèves des Écoles normales supérieures inclus).

► Source : OREMS-RCE et REMU-Non RCE / Année 2022.

Tableau 10-80 – Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2021

Nombre de mois de personnes physiques payées (en milliers)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants titulaires	346,6	514,5	861,0	40,3
Personnels enseignants contractuels*	217,8	251,3	469,0	46,4
Ensemble	564,3	765,7	1 330,1	42,4
Part des personnels contractuels (en %)	38,6	32,8	35,3	-

BDS FPE 038 et 042 Tableau 5.1 - Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2021 DGRH A

* Personnels enseignants contractuels hors vacataires.

► Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (élèves des Écoles normales supérieures inclus).

► Source : OREMS-RCE et REMU-Non RCE / Année 2021.

**Tableau 10-81 – Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires
Décomposition des rémunérations brutes des personnels de l'enseignement supérieur
sur emploi non permanent, 2022 en millions d'euros**

Statut d'emploi	Population	Âge	Traitement brut		Primes et indemnités ^[1]		Heures complémentaires		Rémunération brute totale annuelle	
			F	H	F	H	F	H	F	H
Contractuels	BIATPSS	Moins de 35 ans	194,44	133,71	13,78	7,51	0,06	0,06	208,28	143,18
		de 35 à 54 ans	153,77	79,82	12,81	6,94	0,004	0,003	166,58	89,37
		55 ans et plus	23,58	15,52	3,02	3,09	0,006	0,007	26,61	18,99
		Total	371,8	229,1	29,6	22,42	0,07	0,07	401,47	251,54
	Enseignant	Moins de 35 ans	316,1	376,7	10,34	9,41	25,76	31,05	352,16	417,20
		de 35 à 54 ans	76,0	91,6	8,25	9,55	63,09	81,45	147,34	182,64
		55 ans et plus	12,5	24,0	1,80	3,46	23,02	36,90	37,27	64,33
		Total	404,5	492,4	20,39	22,42	111,87	149,40	536,77	664,17
Total personnels			776,3	721,4	50,00	44,84	111,94	149,47	938,24	915,71

BDS FPE 040: Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires DAF B

Décomposition des rémunérations brutes des personnels de l'enseignement supérieur sur emploi non permanent, 2022 en millions d'euros

[1] Y compris l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (IR et SFT), et les autres rémunérations complémentaires.

► Champ : Personnels des établissements d'enseignement supérieur RCE sur emploi non permanent, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas disponibles sur OREMS. Périmètre restreint qui exclut les agents vacataires.

► Source : OREMS-RCE / Année 2022.

Tableau 10-82 – Total des rémunérations annuelles brutes versées par les EPST aux agents non permanents par catégorie, tranche d'âge et Sexe, en 2022 en milliers d'euros

Statut d'emploi	Catégorie	Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble	
Non-Permanent ⁽¹⁾	A	35 ans -	2 326 633	2 161 263	4 487 896	
		35-55 an	545 343	585 883	1 131 226	
		55 ans +	39 215	43 054	82 269	
		Sous-total	2 911 192	2 790 199	5 701 391	
	BC	35 ans -	165 325	208 329	373 654	
		35-55 an	36 746	70 800	107 546	
		55 ans +	4 264	13 387	17 651	
		Sous-total	206 335	292 516	498 851	
	Ensemble			3 117 527	3 082 715	6 200 242

BDS FPE 040 Tableau 24 - Total des rémunérations annuelles brutes versées par les EPST, par statut d'emploi, catégorie, tranche d'âge et Sexe, en 2022 en milliers d'euros SIES (DGESIP-DGRI)

(1) contrat post-doctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, Vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2) yc fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CDI

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST.

► Source : Insee (Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP) et MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

Tableau 10-83 – Total des rémunérations annuelles brutes versées par les EPST aux agents non permanents par catégorie, tranche d'âge et Sexe, en 2021 en milliers d'euros

Statut d'emploi	Catégorie	Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble	
Non-Permanent ⁽¹⁾	A	35 ans -	180 583	163 283	343 865	
		35-55 an	46 649	44 115	90 763	
		55 ans +	3 036	2 763	5 800	
		Sous-total	230 268	210 161	440 428	
	BC	35 ans -	12 296	15 977	28 273	
		35-55 an	3 886	5 946	9 831	
		55 ans +	509	965	1 474	
		Sous-total	16 690	22 888	39 578	
	Ensemble			246 958	233 049	480 007

BDS FPE 040 Tableau 24 - Total des rémunérations annuelles brutes versées par les EPST, par statut d'emploi, catégorie, tranche d'âge et Sexe, en 2022 en milliers d'euros SIES (DGESIP-DGRI)

(1) contrat post-doctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2)yc fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CDI

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST

Tableau 10-84 – Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE , catégorie , type de population, statut et sexe sur emploi non permanent en 2022

Statut d'emploi	Population	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble	
Non titulaires	BIATPSS	Catégorie A	5 911	4 172	10 082	
		Catégorie B	3 695	1 545	5 240	
		Catégorie C	5 914	3 061	8 975	
		Total	15 520	8 777	24 297	
	Enseignant			15 762	18 217	33 979
			Total	15 762	18 217	33 979
	Total personnels non titulaires		31 282	26 995	58 277	

BDS FPE 041: Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE, catégorie, type de population, statut et sexe sur emploi non permanent en 2022 DAF B

► Champ : Personnels des établissements de l'enseignement supérieur RCE sur emploi non permanent

► Source : OREMS-RCE 202

Tableau 10-85 – Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE , catégorie , type de population, statut et sexe sur emploi non permanent en 2021

2021			
	Femme	Homme	Total général
Non Permanent	29 896	25 834	55 730
Contractuels droit public sur emplois non permanents	29 896	25 834	55 730

BDS FPE 041: Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés des établissements d'enseignement supérieur RCE, catégorie, type de population, statut et sexe sur emploi non permanent en 2021 DAF B

Tableau 10-86 – Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2022 en ETPT SIES (DGESIP-DGRI)

Statut d'emploi	Catégorie	Hommes	Femmes	Ensemble
Non-Permanent ⁽¹⁾	A	8 061	8 078	16 138
	BC	615	948	1 563
	Ensemble	8 676	9 026	17 702

BDS FPE 041 Tableau 25 - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2022 en ETPT SIES (DGESIP-DGRI)

(1) contrat post-doctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2) yc fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CDI

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST.

► Source : MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

Tableau 10-87 – Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2021

Statut d'emploi	Catégorie	Hommes	Femmes	Ensemble
Non-Permanent ⁽¹⁾	A	7 899	7 529	15 428
	BC	583	878	1 460
	Ensemble	8 482	8 407	16 888

BDS FPE 041 Tableau 25 - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2021 en ETPT SIES (DGESIP-DGRI)

(1) contrat post-doctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2) yc fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CD BDS FPE 041 Tableau 25 - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés par les 6 EPST, par statut, catégorie et sexe en 2021 en ETPT SIES (DGESIP-DGRI)

1) contrat post-doctoral, contrat doctoral, CDD chercheurs, CDD handicap, autres CDD ; apprentis, CUI-CAE, vacataires, volontaires civils ou militaires ; hors stagiaires

(2) yc fonctionnaires stagiaires (non encore titularisés), mis à disposition entrantes (même avec remboursement) ; fonctionnaires accueillis sur emploi ; CDI

► Champ : personnels rémunérés par les 6 EPST.

► Source : MESR-SIES, Tableau de Bord de l'emploi scientifique.

H. Organisation et temps de travail

Tableau 10-88 – Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine selon le type de personnel, l'âge et le sexe pour l'année scolaire 2021-2022

BIATPSS	Effectif
femmes	28 497
hommes	11 687
Total	40 184

BDS FPE 147: DGRH C1.2 Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine,

Tableau 10-89 – Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2022 par les BIATPSS données par sexe

2022	Effectif
femmes	13 806
hommes	8 552
Total	22 358

BDS FPE 159: Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2022 BIATPSS - DGRH C1-2

Tableau 10-90 – Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année 2022 – BIATPSS

2022	Effectif
femmes	7 629
hommes	5 412
Total	13 041

BDS FPE 160: Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année 2022– BIATPSS DGRH C1-2

Tableau 10-91 – Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022
BIATPSS - DGRH C1-2

2022	Effectif
femmes	206 624
hommes	134 393
Total	341 017

BDS FPE 161: Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022 BIATPSS - DGRH C1-2

Tableau 10-92 – Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année
2022 BIATPSS

2022	Effectif
femmes	7 539
hommes	4 014
Total	11 553

BDS FPE 163: Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022 BIATPSS - DGRH C1-2

Tableau 10-93 – Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année 2022–
BIATPSS

2022	Effectif
femmes	337 529
hommes	89 553
Total	427 082

BDS FPE 164: Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année 2022 – BIATPSS -DGRH C1-2

Tableau 10-94 – Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année 2022 pour raison de
santé – BIATPSS

2022	Effectif
femmes	35 221
hommes	17 858
Total	53 079

BDS FPE 168: Tableau 25 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé – BIATPSS - DGRH C1-2

Tableau 10-95 – Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année 2022 BIATPSS

2022	Effectif
femmes	1 165 686
hommes	555 112
Total	1 720 798

BDS FPE 169: Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année BIATPSS - DGRH C1-2

Tableau 10-96 – Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année BIATPSS

2022	Effectif
femmes	28 493
hommes	13 936
Total	42 429

BDS FPE 170: Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année BIATPSS - DGRH C1-2

Tableau 10-97 – Répartition des effectifs BIATPSS en activité / en fonction (rémunérés sur les programmes du ministère) au 31/12/2022 sur emploi à temps complet et par quotité de service - Par catégorie statutaire, corps, quotité de service et sexe

Catégorie statutaire	Quotité de service et sexe	100%			90%			80%			70%			60%			50%			Ensemble							
		F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total					
Libellé long corps																											
Conservateur général des bibliothèques		66	40	106																1		1			67	40	107
Catégorie A+		66	40	106																1		1			67	40	107
Total de la catégorie A+		66	40	106																1		1			67	40	107
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)		62,3	37,7																	100,0					62,6	37,4	
Assistant de service social AE		173	8	181	5	5	36	2	2	36	2	2	36	1	1	36	1	1	36	4	4	4			221	8	229
Assistant ingénieur		2 158	1 913	4 071	1	1	20	1	1	21	1	1	21	1	1	21	1	1	21			1			2 179	1 916	4 095
Attaché d'administration de l'Etat		1 183	618	1 801	15	15	48	4	4	50	4	4	50	1	1	50	1	1	50	9	9	10			1 260	622	1 882
Bibliothécaire		379	129	508	1	1	5	1	1	6	1	1	6	1	1	6	1	1	6			1			386	130	516
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse																											
Conseiller technique de service social AE		40	1	41	1	1	2			2			2			2			2						43	1	44
Conseiller technique et pédagogique supérieur																											
Conservateur des bibliothèques		454	216	670	4	4	5	3	3	8	2	2	8	2	2	8	2	2	8						465	219	684
Infirmier (Infenes)		143	6	149	12	1	43	4	4	43	4	4	43	3	3	43	3	3	43	7	7	8			212	8	220
Ingénieur de recherche		1 033	1 580	2 613	1	1	5	3	3	8	1	1	8	1	1	8	2	2	8	1	1	1			1 041	1 585	2 626
Ingénieur d'études		4 814	4 285	9 099	3	5	39	5	5	44	1	1	44	1	1	44	2	2	44	4	4	4			4 862	4 296	9 158

Catégorie statutaire	Quotité de service et sexe		100%		90%		80%		70%		60%		50%		Ensemble	
	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	Total
Libellé long corps																
Médecin conseiller technique																
Médecin de l'éducation nationale																
Professeur de sport																
Total de la catégorie A	10 377	8 756	19 133	42	8	50	203	15	12	12	10	3	25	3	28	19 454
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)	54,2	45,8		84,0	16,0		93,1	6,9			76,9	23,1	89,3	10,7		54,2
Bibliothécaire assistant spécialisé	1 112	336	1 448	3		3	26	1	1	1	1		3		3	1 483
Infirmier (catégorie B)	4		4				1								5	5
Secrétaire administratif (Saenes)	2 314	440	2 754	52	2	54	258	5	7	1	10		28	2	30	3 118
Technicien de l'éducation nationale																
Technicien de recherche et formation	7 623	5 169	12 792	13	3	16	61	11	2	1	5	2		3	3	12 892
Total de la catégorie B	11 053	5 945	16 998	68	5	73	346	17	10	2	16	2	31	5	36	17 498
Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)	65,0	35,0		93,2	6,8		95,3	4,7			88,9	11,1	86,1	13,9		34,2

Catégorie statutaire	Quotité de service et sexe		100%			90%			80%			70%			60%			50%			Ensemble		
	Libellé long corps	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	S/Total	F	H	Total	
	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	3 791	570	4 361	70	3	73	515	24	539	18	18	24	88	9	97	4 506	606	5 112				
	Adjoint technique de recherche et formation	9 061	5 815	14 876	39	8	47	322	33	355	14	3	17	31	11	42	9 480	5 873	15 353				
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	20	25	45	1			1		1							21	25	46				
	Magasinier des bibliothèques	952	592	1 544	4		4	27	4	31			2	2	4	4	987	598	1 585				
	Total de la catégorie C	13 824	7 002	20 826	113	11	124	865	61	926	32	3	35	37	5	42	14 994	7 102	22 096				
	Effectifs par sexe / Effectifs de la catégorie statutaire (en %)	66,4	33,6		91,1	8,9		93,4	6,6		91,4	8,6		88,1	11,9		86,0	14,0		67,9	32,1		
	Ensemble des personnels BIATPSS titulaires en activité	35 320	21 743	57 063	223	24	247	1 414	93	1 507	52	5	57	63	10	73	37 252	21 903	59 155				
	Effectifs par sexe / Ensemble des effectifs (en %)	61,9	38,1		90,3	9,7		93,8	6,2		91,2	8,8		86,3	13,7		86,5	13,5		63,0	37,0		

BDS FPE 153: Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre - sur emploi à temps complet : à temps plein ; à temps partiel de droit ; par quotité de travail ; à temps partiel sur auto-risation, par quotité de travail ; sur emploi à temps incomplet par tranche de durée hebdomadaire du travail Tab 1-1 Répartition des effectifs BIATPSS en activité / en fonction (rémunérés sur les programmes du ministère) au 31 décembre sur emploi à temps complet et par quotité de service - Par catégorie statutaire, corps, quotité de service et sexe - Personnels BIATPSS titulaires

I. Les relations professionnelles

Tableau 10-98 – Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

Organisations syndicales du secteur de l'enseignement public et enseignement supérieur et recherche	Crédit attribué	Crédit consommé Année scolaire 2021-2022	Crédit consommé Année scolaire 2022-2023	Crédit disponible Année scolaire tout périmètre confondu 2021-2022	Crédit disponible Année scolaire tout périmètre confondu 2022-2023	% Femmes Année scolaire 2021-2022	% Femmes Année scolaire 2022-2023
ASAMEN (association syndicale des attachés d'administration de l'éducation nationale)	0,801	0	0	0,001	0,001	0	0
CFE CGC - FONCTIONS PUBLIQUES	14,080	1,859	2,087	0,684	0,001	43	47
CFTC (confédération française des travailleurs chrétiens)	11,463	1,985	2,037	1,749	0,276	50	55
EDUC ACTION-CGT (union nationale des syndicats de l'éducation nationale - UNSEN-CGT)	124,020	0,883	0,669	1,743	4,89	43	33
FAEN (fédération autonome de l'éducation nationale)	1,714	0,167	0,167	0,031	0	0	0
FERC-CGT (fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture)	34,020	31,329	28,057	2,691	5,122	45	44
FERCSUP-CGT - secteur enseignement supérieur de la fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture CGT	46,026	41,502	44,148	3,947	0,868	54	53
FNEC-FP/FO (fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle, de la confédération générale du travail - force ouvrière FNEC-FP)	287,489	19,81	19,704	47,997	19,92	41	40
FSU (fédération syndicale unitaire - enseignement, éducation, recherche, culture)	706,073	1,636	2,203	44,547	46,155	63	50
SAGES (syndicat des professeurs agrégés de l'enseignement supérieur)	2,674	0,833	1,083	0,001	0,012	0	50
SENRES (syndicat de l'éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur)	1,084	0	0	0,084	0,004		
SGEN-CFDT (fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique)	234,617	38,821	38,924	12,808	5,34	51	53
SIES (syndicat indépendant de l'enseignement du second degré)	4,358	0	0	0	0,002		
SNALC (syndicat national des lycées et des collèges)	112,107	0,129	0,144	2,66	1,677	25	25
SNCA EIL (efficacité, indépendance, laïcité)	0,434	0	0	0	0		
SNCL (SYNDICAT NATIONAL DES COLLEGES ET DES LYCEES)	5,255	0	0	0	0,002		
SNE (syndicat national des écoles)	9,572	0	0	0,166	0,315		
SNESUP/FSU (syndicat national de l'enseignement supérieur - FSU)	66,804	48,918	48,965	15,185	14,75	48	50

Organisations syndicales du secteur de l'enseignement public et enseignement supérieur et recherche	Crédit attribué	Crédit consommé Décharges Année scolaire 2021-2022	Crédit consommé Décharges Année scolaire 2022-2023	Crédit disponible Année scolaire tout périmètre confondu 2021-2022	Crédit disponible Année scolaire tout périmètre confondu 2022-2023	% Femmes Année scolaire 2021-2022	% Femmes Année scolaire 2022-2023
SNPTES (syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture)	125,968	65,831	59,112	47,771	13,893	48	47
SPEG (syndicat des personnels de l'éducation en Guadeloupe)	5,186	1,191	1,191	0,145	0,312	33	33
SPLEN-SUP (syndicat des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche)	2,195	0,241	0,214	0,159	0,16	25	33
STC (syndicat des travailleurs corses)	3,063	0	0	3,063	3,063		
SUD EDUCATION (fédération des syndicats solidaires, unitaires et démocratiques éducation)	62,565	1,174	0,899	5,764	0,874	47	50
SUD RECHERCHE EPST	17,083	12,9	12,822	4,183	4,064	36	37
U.D.A.S. - pour une alternative syndicale	2,328	0	0	2,106	2,106		
UN.CGT.CROUS (union nationale des syndicats CGT des CROUS - CGT)	14,020	11,79	12,975	2,23	1,045	36	41
UNSA-EDUCATION (fédération de l'union nationale des syndicats autonomes-éducation)	495,001	16,684	16,265	27,002	12,071	51	43
	2390	297,683	291,666	226,717	136,923		

BDS FPE 182: Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé OS Public consommation DAS DGRH F2
 Les organisations syndicales qui ont un "Crédit consommé en décharges" à zéro utilisent leurs ETP exclusivement dans le secteur de l'enseignement scolaire, excepté pour le STC Éducation qui ne demande pas de décharge syndicale.

Tableau 10-99 – Crédit de temps syndical consommé dans l'enseignement supérieur et recherche
(décharges syndicales) 2021-2022

Syndicat	Consommation du crédit temps syndical en ETP
SGEN-CFDT	47,532
UNSA EDUCATION	19,914
FAEN	0,167
SAGES	0,833
FSU	2,136
SNESUP-FSU	50,968
CFE CGC	1,859
FNEC-FP-FO	27,68
EDUC'ACTION CGT	3,101
FERCSUP-CGT	41,577
FERC-CGT	31,329
UN-CGT CROUS	11,79
SNPTES	73,031
SPEG	1,191
SNCL	0,129
SUD EDUCATION	1,484
SPLEN-SUP	0,241
SUD RECHERCHE EPST	12,9
CFTC EPR	2,985
Total général	330,847

BDS FPE 182: Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé OS Public consommation DAS DGRH F2

Tableau 10-100 – Répartition du crédit temps syndical consommé en décharges en 2021

Répartition du crédit temps syndical consommé en décharges en 2021	En ETP	En %
986 hommes	185,77	56,15%
896 femmes	145,077	43,85%
Total	330,847	100%

BDS FPE 182: Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé OS Public consommation DAS DGRH F2

11. Fiche méthodologique

A. Personnels enseignants

1. Définition / périmètre

Le terme « enseignants-chercheurs » désigne uniquement les enseignants des filières universitaire, hospitalo-universitaire ainsi que les corps spécifiques aux grands établissements.

Les enseignants des premier et second degré affectés dans le supérieur (ESAS) sont exclus de cette dénomination.

Le terme « enseignants » est utilisé pour désigner l'ensemble du personnel (enseignants-chercheurs + enseignants des premier et second degré).

2. Outils et sources de données

■ **RHSUPINFO** : remontée informatique des données RH des personnels enseignants titulaires réalisée à l'initiative de DGRH A mais effectuée de manière opérationnelle par les établissements d'enseignement supérieur. Cette remontée doit être exécutée par chaque établissement concerné au cours du 1er trimestre de l'année N+1 et offre une photographie des effectifs au 31/12/N.

■ **Enquête sur la situation des personnels enseignants contractuels** : les données sur les enseignants contractuels (hors hospitalo-universitaire) sont transmises par les établissements dans le cadre d'une enquête annuelle portant sur leurs effectifs en activité du 01/09/N-1 au 31/08/N. L'enquête, réalisée par le département DGRH A1-1, est adressée aux établissements en juin N, avec une date de retour demandée pour septembre N.

■ **GALAXIE** : Portail dédié aux opérations relatives à différentes procédures RH concernant les EC :

- **ANTÉE/FIDIS** : les modules ANTEE (session synchronisée) et FIDIS (au fil de l'eau) du portail Galaxie traitent la procédure de recrutement pour l'année N des enseignants-chercheurs (hors agrégation) : publication des postes, dépôt des candidatures et nomination des lauréats.

- **VEGA** : module de Galaxie dédié à la procédure de recrutement pour l'année N des enseignants des premier et second degré affectés dans le supérieur.

- **ELECTRA** : module de Galaxie concernant la procédure d'avancement de grade des enseignants-chercheurs.

- **HELIOS** : module de Galaxie consacré aux élections et à la gestion des membres du Conseil national des universités (CNU).

■ **GESUP 2** : application de gestion des personnels enseignants du supérieur. Elle est utilisée pour extraire des données sur le recrutement des enseignants-chercheurs des corps spécifiques ainsi que pour le recensement des départs à la retraite et autres départs définitifs des populations d'enseignants-chercheurs. Elle a été utilisée jusqu'en 2015 pour la constitution des bases de données des effectifs des personnels enseignants gérés par le MESR.

■ **EPP (Emplois Postes Personnels)** : annuaire des personnels enseignants du second degré. Les données sont mises à jour par les académies. Permet d'identifier les disciplines des ESAS et de recenser leur départ en retraite.

■ **OREMS-RCE** : outil des remontées des emplois et de la masse salariale des établissements ayant accédé aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) permettant l'exploitation des fichiers de retour de la paye (données financières et RH, y compris des emplois) – disponible uniquement sur le périmètre enseignement supérieur aujourd'hui.

■ INDIA REMU : outil d'information portant sur la masse salariale et la rémunération des agents rémunérés sur le budget de l'État et des budgets annexes, mis en œuvre par la direction générale des finances publiques.

■ **À noter** : les sources mobilisées et les périodes de recueil des données (année civile, année universitaire, photographie au 31/12/N) sont similaires à celles utilisées lors de l'élaboration des bilans sociaux, ce qui assure la comparabilité des données entre exercices.

3. Précisions méthodologiques par rubrique thématique

Thème 1 : Emploi

Les données portant sur les effectifs des personnels enseignants titulaires sont issues de RHSUPINFO au 31/12/2022 pour tous les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR. Celles des personnels des filières d'inspection et de direction sont fournies par la direction de l'encadrement. La notion d'« agents gérés » comprend l'ensemble de la population en activité, en détachement, en disponibilité ou en congé parental.

Les données portant sur les effectifs des personnels enseignants contractuels (hors hospitalo-universitaires) sont issues de l'enquête sur la situation des personnels enseignants contractuels en activité sur la période du 01/09/2021 au 31/08/2022. **Tous les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR ont répondu à cette enquête.** Pour les contractuels hospitalo-universitaires, les données au 01/01/2022 proviennent de l'enquête réalisée auprès des établissements par le département DGRH A2-3.

Thème 2 : Recrutement

Les données sur le recrutement des personnels enseignants titulaires du supérieur portent sur l'année civile 2022.

Les données sont issues des applications ANTÉE (session synchronisée) – FIDIS (au fil de l'eau) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire, de l'application GESUP 2 pour les enseignants-chercheurs des corps spécifiques, du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire et de l'application VEGA pour les enseignants des premier et second degré affectés dans le supérieur (première campagne du 23 août 2021 au 21 janvier 2022 et seconde campagne complémentaire du 14 mars 2022 au 29 juin 2022).

Thème 3 : Parcours professionnels

Les données relatives à l'avancement de grade, aux mutations et aux départs à la retraite des personnels enseignants titulaires portent sur l'année civile 2022.

Les données concernant l'avancement de grade des enseignants-chercheurs (hors corps spécifiques) sont issues de l'application ELECTRA pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire et du département DGRH A2-3

pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

Les données relatives aux mutations sont issues des applications ANTÉE - FIDIS pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire et du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

Les données sur les départs à la retraite sont issues de l'application GESUP 2 pour l'ensemble des enseignants-chercheurs et assimilés, de l'annuaire EPP pour les enseignants du second degré affectés dans le supérieur.

Thème 4 : Formation

Les données sur les CRCT (congrés pour recherches ou conversions thématiques) portent sur les années universitaires. Les CRCT attribuées aux enseignants-chercheurs par les sections du Conseil national des universités (CNU) et par les établissements d'enseignement supérieur, sont communiquées à la DGRH lors d'enquêtes annuelles.

Thème 5 : Rémunérations

Les données sur les rémunérations des personnels enseignants du supérieur sont celles de l'année civile 2022. Elles sont issues des applications OREMS-RCE et INDIA REMU. Les données sur la **masse salariale** portent sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Les moyennes **des salaires et des primes** sont calculées sur le seul périmètre des personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur affectés dans les établissements ayant accédé aux RCE car les données relatives aux établissements non RCE ne sont pas (ou que partiellement) disponibles. Ce déficit d'informations est à relativiser au regard de la très faible proportion d'agents en poste dans des établissements non RCE.

Thème 6 : Organisation du travail et temps de travail

Les données sur la quotité de service des personnels enseignants du supérieur sont observées au 31/12/2022. Elles sont issues de l'application OREMS-RCE.

B. Personnels BIATPSS

1. Définition / périmètre

Le terme « personnels BIATPSS » recouvre les personnels appartenant aux corps des filières des bibliothèques (conservateurs généraux, conservateurs, bibliothécaires, assistants bibliothécaires, magasiniers), ITRF (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs, techniciens de recherche et de formation et adjoints techniques de recherche et formation), administrative (attachés d'administration, secrétaires administratifs et adjoints administratifs), santé (infirmiers et médecins de l'éducation nationale), social (conseillers techniques de service social et assistants de service social) et ouvrière (techniciens de l'éducation nationale et adjoints techniques des établissements d'enseignement).

Le terme « contractuels BIATPSS » recouvre les agents non titulaires exerçant des missions pouvant être rattachées aux métiers exercés par des personnels titulaires d'une des filières précitées (administrative, sociale et de santé, ouvrière et de service, des bibliothèques et ITRF). Lorsque la nature du poste et les missions confiées ne permettent pas de distinguer entre deux filières, l'agent contractuel est rattaché à la filière à laquelle appartenait le dernier titulaire recruté sur le support d'emplois ou, à défaut, au regard de la filière à laquelle appartient la plupart des agents titulaires qui sont recrutés sur ce type de postes au sein de la structure considérée.

2. Outils et sources de données

Les annuaires AGORA et POPPEE sont les outils décisionnels bâtis sur les SIRH AGORA et POPPEE, qui permettent la gestion des carrières des personnels BIATPSS (AGORA pour les filières administrative, sociale et de santé, ouvrière et de service).

Enquête agents non-titulaires (EANT) sur les personnels BIATPSS contractuels dans l'enseignement supérieur : les données sur les personnels BIATPSS contractuels sont transmises par les établissements dans le cadre d'une

enquête annuelle portant sur leurs effectifs exprimés en personnes physiques et en ETPT sur l'année civile N-1. Sont recensés l'ensemble des personnels contractuels présents au moins un mois dans l'année. L'enquête, réalisée par le département DGRH C1-1 est adressée aux établissements en avril de l'année N, avec une date de retour demandée pour le mois de mai de l'année N.

3. Précisions méthodologiques par rubrique thématique

Thème 1 : Emploi

Les données portant sur les effectifs des personnels BIATPSS titulaires sont issues des annuaires :

- AGORA, pour les personnels des filières administrative, sociale et de santé et ouvrière, en date du 1er novembre 2022, avant la migration de ces personnels dans RENOIRH ;
- POPPEE pour les personnels de la filière ITRF et des bibliothèques, en date du 1er février 2023, de manière à intégrer les actes de gestion passés en fin d'année 2022.

La notion « agents gérés » recouvre les personnels en position d'activité, congé parental, détachement, disponibilité, congé longue durée ou les personnels dont la position est non renseignée dans les annuaires.

Les données portant sur les effectifs des personnels BIATPSS contractuels sont issues de l'enquête EANT. Le taux de réponse à l'enquête en 2023 est de 95%.

Thème 2 : Recrutement

Les données portant sur les recrutements s'appuient sur les mêmes annuaires :

- AGORA, pour les personnels des filières administrative, sociale, santé et ouvrière, en date du 1er novembre 2022, avant la migration de ces personnels dans RENOIRH ;
- POPPEE pour les personnels de la filière ITRF et des bibliothèques, en date du 1er février 2023, de manière à intégrer les actes de gestion passés en fin d'année 2022.

Les données portant sur les effectifs des personnels BIATPSS contractuels sont issues de l'enquête EANT. Le taux de réponse à l'enquête en 2023 est de 95%.

Thème 3 : Parcours professionnels

Les données relatives aux agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année 2022 sont issues des annuaires AGORA (filiales administrative, sociale, santé et ouvrière) et POPPEE (filiales ITRF et des bibliothèques).

Thème 6 : Santé et sécurité au travail

Les données relatives aux agents placés en retraite portent sur l'année 2022. Elles sont issues des annuaires RH de février 2023 (POPPEE) et de novembre 2022 (AGORA).

Thème 7 : Organisation et temps de travail

Les données relatives à l'organisation et au temps de travail sont issues d'une enquête ad hoc réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur, des EPST et du réseau des CROUS. Ces données couvrent les populations enseignantes et BIATPSS. Le taux de réponse à l'enquête en 2023 est de 75%.

Thème 8 : Action sociale et protection sociale

Les données relatives à l'exécution des dépenses d'action sociale sont issues d'une enquête ad hoc réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur, des EPST et du réseau des CROUS. Le périmètre concerne les prestations interministérielles à réglementation commune (PIM) ainsi que les prestations d'initiative locale au bénéfice des personnels titulaires et non titulaires. Ces données couvrent les populations enseignantes et BIATPSS. Le taux de réponse à l'enquête en 2023 est de 75%.

C. Rémunérations

Périmètre : Programme 150

Source : OREMS

Emploi sous plafond et hors plafond

- **Indicateur 032** : masse salariale en euros : dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions) pour les années 2021 et 2022 → Requête sur OREMS en prenant les éléments de rémunération dont les codes comptables commencent par 21,22 et 23 et les montants correspondant (Montant élément de rémunération) sur tous les établissements RCE présents dans OREMS.
- **Indicateur 34** : Nombre d'agents par catégorie statutaire et par genre ayant reçu la GIPA en 2021 et 2022 → Requête OREMS en prenant les éléments de rémunération correspondant à la GIPA, la catégorie statutaire et le libellé genre pour tous les établissements RCE présents dans OREMS.
- **Indicateur 36** : Les rémunérations brutes, les indemnités et primes, les heures supplémentaires et astreintes, les indemnités de résidence et SFT versés en 2021 et 2022 par tranche d'âge (20-29, 30-39,40-49,50-59 et 60 et plus), par genre, par statut (fonctionnaire ou magistrats, contractuels de droit public sous emplois permanents, Militaires) et par catégorie → Requête OREMS en prenant les éléments de rémunérations : rémunération principale et rémunération accessoire et les montants associés, le libellé de la catégorie statutaire, le libellé long de la situation statutaire, le libellé statut, l'année (2021 et 2022), les tranches d'âge et le libellé genre avec un filtre sur les emplois permanents et l'année (2021 et 2022), les tranches d'âge et le libellé genre avec un filtre sur les emplois permanents et l'année.
- **Indicateur 36_f** : Le traitement indiciaire et le montant de la NBI pour les fonctionnaires, magistrats et militaires par catégorie, tranche d'âge et genre pour 2021 et 2022 → Requête OREMS en prenant les éléments de rémunérations : rémunération principale et rémunération accessoire et les montants associés, le libellé de la catégorie statutaire, le libellé long de la situation statutaire, le libellé statut, l'année (2021 et 2022), les tranches d'âge et le libellé genre avec un filtre sur la situation statutaire (titulaire) et sur l'année.
- **Indicateur 40** : Rémunération brute versée et les heures supplémentaires et astreintes, pour les agents contractuels droit public sur emplois non-permanents et les contractuels de droit privé (apprentis) → Requête OREMS en prenant les éléments de rémunérations : rémunération principale et rémunération accessoire et les montants associés, le libellé de la catégorie statutaire, le libellé long de la situation statutaire, le libellé statut, l'année (2021 et 2022), les tranches d'âge et le libellé genre avec un filtre sur les emplois non permanents.

- **Indicateurs 37 et 41** : Nombre d'ETP Rémunérés pour les agents titulaires ou non sur emplois permanents (indicateur 37) et Nombre d'ETP Rémunérés pour les agents sur emplois non permanents (indicateur 41) par genre pour 2021 et 2022 → Requête OREMS en prenant les ETPR, le libellé genre, le libellé nature d'occupation emploi, le libellé catégorie emploi, libellé statut et le libellé nature du contrat. Puis ensuite de nombre d'ETPR est divisé par 12 mois pour avoir une moyenne sur l'année demandé du nombre d'ETPR.
- **Indicateurs 38 et 42** : Nombre de mois payés pour les agents contractuels sur emplois non permanents (indicateur 38) et nombre de mois payés pour les agents titulaires ou non titulaires sur emplois permanents (indicateur 42) par genre et pour 2021 et 2022 → Requêtes OREMS en prenant le nombre d'agent présent dans l'établissements tout au long de l'année 2021 et de l'année 2022 (un agent présent = un mois payé).

Achevé d'imprimer en Mars 2026
sur les presses de reprographie
du site Grenelle MENJ - 75007 Paris